



LACASSE-MONFORT sprl
Bureau d'études

PCDR

COMMUNE D'AUBEL

RAPPORT D'ANALYSE



Lierneux, version septembre 2024

LACASSE-MONFORT sprl

Petit Sart 26

B-4990 Lierneux

t +32 80 41 86 81

e vl@sml-ingenieurs.eu

www.lacasse.be

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	17
PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROGRAMME CHARGÉ D'ÉLABORER ET DE METTRE EN FORME LE PROJET DE PCDR	17
PARTIE 1 : RAPPORT D'ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE	18
NOTE MÉTHODOLOGIQUE	18
1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE	19
1.1 Présentation de la commune	19
1.2 Aperçu historique	22
1.3 Cartes d'ensemble du territoire de la commune d'Aubel	25
1.4 Sources	25
2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES MOYENS HUMAINS	27
2.1 Commune d'Aubel	27
2.2 Armoiries	27
2.3 Collège des Bourgmestre et Echevins	27
2.4 Conseil communal	28
2.5 Personnel communal	28
2.6 Conseillers spécifiques de l'Administration communale	29
2.7 Programme Stratégique Transversal	29
2.8 Autres commissions et conseils	30
2.9 Affiliations de la commune	32
2.10 Taxes communales	33
2.11 Primes communales	33
2.12 Redevances communales	34
2.13 Règlements communaux	34
2.14 Budget communal	34
2.15 Propriétés communales	37
2.16 Information sur le territoire communal	38
2.17 Vecteurs d'information communaux	38
2.18 Structures transcommunales	39
2.19 Relations intercommunales	45

2.20	Communes proches ayant un PCDR approuvé par le Gouvernement wallon	46
2.21	Sources	46
3.	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX PHYSIQUES ET NATURELS ET DU PAYSAGE	47
3.1	Sol, sous-sol et eaux souterraines	47
3.2	Hydrographie	53
3.3	Air et climat	58
3.4	Milieu biologique	59
3.5	Paysage	63
3.6	Sources	68
4.	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS ENTREPRISES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	69
4.1	Projets « Environnement »	69
4.2	Projets « Energie »	76
4.1	Sources	86
5.	STRUCTURE DU BÂTI, SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES ET PATRIMONIALES	87
5.1	Plan d'occupation du sol	87
5.2	Contexte urbanistique	89
5.3	Patrimoine bâti	93
5.4	Aménagement du territoire – à l'échelle régionale	96
5.5	Aménagement du territoire – à l'échelle communale	101
5.6	Aménagement du territoire – Statuts spécifiques	105
5.7	Volet « Aménagement du territoire » du GAL du Pays de Herve	109
5.8	Sources	110
6.	CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	111
6.1	Population	111
6.2	Ménages	118
6.3	Sources	121
7.	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT ET DE LA POLITIQUE COMMUNALE EN LA MATIÈRE	122
7.1	Caractéristiques du logement au niveau communal	122
7.2	Besoins futurs en logement	126
7.3	Prix de l'immobilier	127
7.4	Permis d'urbanisme	128
7.5	Sources	129

8.	INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE	130
8.1	Population active	130
8.2	Indépendants	130
8.3	Salariés	132
8.4	Revenu d'intégration sociale	137
8.5	Contexte frontalier	139
8.6	Ratio d'emploi intérieur	139
8.7	Demandeurs d'emploi	140
8.8	Revenus	142
8.9	Sources	143
8.10	Synthèse cartographique de la microrégion	144
9.	PRINCIPALES FORCES ET FAIBLESSES DES SECTEURS ÉCONOMIQUES SIGNIFICATIFS DANS LA COMMUNE	145
9.1	Activités économiques de la commune (tous secteurs confondus)	145
9.2	Analyse de l'activité agricole	150
9.3	Analyse de l'activité touristique	156
9.4	Sources	169
10.	SERVICES COLLECTIFS	170
10.1	Services publics généraux	170
10.2	Indices de cohésion sociale et du bien-être	171
10.3	Services économiques	174
10.4	Services sociaux	175
10.5	Services de santé	176
10.6	Aînés	179
10.7	Services de la petite enfance	180
10.8	Services de l'enfance et de la jeunesse	181
10.9	Enseignement	182
10.10	Sources	186
11.	VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE	187
11.1	Infrastructures culturelles	187
11.2	Associations culturelles	190
11.3	Manifestations culturelles sur la commune	193
11.4	Infrastructures sportives	194
11.5	Associations sportives	196
11.6	Manifestations sportives	197
11.7	Sources	197

12. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS	198
12.1 Réseau d'adduction d'eau	198
12.2 Égouttage	199
12.3 Réseau d'électricité	200
12.4 Réseau de gaz	200
12.5 Réseau de téléphonie et internet	200
12.6 Programmation des infrastructures et des équipements	201
12.7 Sources	201
13. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT	202
13.1 Accessibilité routière et réseau structurant	202
13.2 Transports privés	207
13.3 Transports publics et alternatives à la voiture	208
13.4 Sources	216

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Composition du Collège communal (source : site internet communal, septembre 2019)	28
Tableau 2.2	Composition du conseil communal (source : site internet communal, septembre 2019)	28
Tableau 2.3	Affiliations de la Commune (source : Administration communale, septembre 2024)	33
Tableau 2.4	Taxes additionnelles de la microrégion (source : UVCW, 2024)	33
Tableau 2.5	Principales dépenses communales (source : Belfius, 2024)	36
Tableau 2.6	Propriétés communales (source : Administration communale, octobre 2019)	38
Tableau 2.7	PCDR des communes voisines (source : JML, 2024)	46
Tableau 3.1	État des masses d'eau souterraines RWR151 (source : SPW, 2020)	49
Tableau 3.2	Longueur des cours d'eau (source : WalOnMap, 2024)	54
Tableau 4.1	Liste des permis d'environnement de classe 2 sur la Commune d'Aubel (source : administration communale, 2024)	75
Tableau 4.2	Liste des permis d'environnement de classe 3 sur la Commune d'Aubel (source : administration communale, 2019)	75
Tableau 5.1	Affectations de l'occupation du sol sur la commune d'Aubel (source : Statbel, 2024)	87
Tableau 5.2	Liste des biens classés sur la commune d'Aubel (source : SPW, 2019)	95
Tableau 5.3	Proportion des affectations au plan de secteur sur la commune d'Aubel (source : JML, 2020)	99
Tableau 5.4	Nombre de lotissements sur la commune d'Aubel (source : SDC, 1994)	108
Tableau 6.1	Comparaison démographique à l'échelle de la microrégion en 2019 (source : IWEPS, Statbel, 2024)	111
Tableau 6.2	Taux de croissance sur la période 2009-2024 à l'échelle de la microrégion, de la Province et de la Région (source : Statbel, 2024)	113
Tableau 6.3	Origine des Européens non belges résidant sur la commune d'Aubel en 2023 (source : Statbel, 2024)	118
Tableau 6.4	Evolution des ménages (ancienne définition) et de la population entre 1991 et 2013 au niveau de la microrégion, de la Province et de la Région (source : CYTISE, Statbel, 2019)	120
Tableau 6.5	Evolution du nombre des ménages (nouvelle définition) au niveau de la microrégion, de la Province et de la Région (source : Statbel, 2024)	120
Tableau 7.1	Part des bâtiments selon la superficie au sol (source : Statbel, 2019)	124
Tableau 7.2	Liste des logements sociaux (source : Administration communale, septembre 2024)	125
Tableau 7.3	Prix médians de vente de maisons dans les différentes entités (source : Statbel, 2024)	127
Tableau 8.1	Structure d'activité en 2021 (source : IWEPS, 2024)	130
Tableau 8.2	Nombre d'indépendants dans les différentes entités en 2022 (source : IWEPS, 2024)	130
Tableau 8.3	Importance des établissements dans les différentes entités en 2022 (source : IWEPS, 2024)	133

Tableau 8.4	Répartition des salariés par principaux lieux de travail au 2 ^{ème} trimestre 2018 (source : ONSS, 2019)	134
Tableau 8.5	Répartition des salariés par principaux lieux de domicile au 2 ^{ème} trimestre 2018 (source : ONSS, 2019)	135
Tableau 8.6	Revenus médians par déclaration en 2021 (source : Statbel, 2024)	142
Tableau 9.1	Types de surface agricole dans la microrégion en 2022 (source : Statbel, 2024)	152
Tableau 9.2	Nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation dans la microrégion en 2022 (source : Statbel, 2024)	153
Tableau 10.1	Composantes de l'ICBE d'Aubel comparées aux communes voisines (source : IWEPS, 2019)	174
Tableau 10.2	Nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : Administration communale, 2019)	183
Tableau 10.3	Nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : Administration communale, 2019)	184
Tableau 11.1	Infrastructures de rencontre (JML, 2024)	188
Tableau 11.2	Clubs sportifs aubelois (site internet communal, 2024)	197
Tableau 12.1	Liste des antennes sur la commune (source : WalOnMap, 2019)	200
Tableau 13.1	Comparaison du réseau structurant entre la commune d'Aubel et les autres entités en 2005 (source : IWEPS, 2024)	204

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Aubel et les communes de sa microrégion (source : JML, 2020)	18
Figure 1.1	Commune d'Aubel en Région wallonne (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2020)	20
Figure 1.2	Commune d'Aubel dans la Province de Liège (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2020)	20
Figure 1.3	Commune dans le réseau routier supra-régional (source : JML, 2020)	21
Figure 1.4	Carte routière de la commune (source : JML, 2020)	21
Figure 1.5	Photos du Vieil Aubel, du Château d'Altena et du Château de Gorhez (source : JML, mars 2020)	22
Figure 1.6	Photos du Cimetière américain, du poste MN18 au Knuppelstock et de monuments commémoratifs à Aubel (source : JML, mars 2020)	25
Figure 2.1	Administration communale d'Aubel (source : site internet communal, 2020)	27
Figure 2.2	Blason (source : wikipedia, 09/2019)	27
Figure 2.3	Recettes communales en 2023 (source : Belfius, 2024)	35
Figure 2.4	Dépenses communales en 2023 (source : Belfius, 2024)	36
Figure 2.5	Dettes communales (source : IWEPS, 2024)	37
Figure 2.6	« Bulletin d'informations communales » (source : Administration communale, janvier 2018)	39
Figure 2.7	Photo du panneau informatif (source : JML, mars 2020)	39
Figure 2.8	Carte du territoire du GAL Pays de Herve (source : site internet du GAL, 2024)	41
Figure 2.9	Stratégie du GAL Pays de Herve (source : site internet du GAL, 2024)	42
Figure 2.10	Localisation administrative du Parc Paysager (source : www.bocageland-paysdubocage.org/fr, 2024)	44
Figure 2.11	Carte du Parc Paysager (source : site internet du parc paysager, 2024)	45
Figure 3.1	Altitudes de la commune d'Aubel (source : JML, 2020)	47
Figure 3.2	Vue sur la commune d'Aubel depuis le lieu-dit Berg-Clouse (source : JML, mars 2020)	47
Figure 3.3	Pentes de la commune d'Aubel (source : JML, 2020)	48
Figure 3.4	Carte géologique de la commune d'Aubel (source : WalOnMap 2020)	49
Figure 3.5	Localisation des captages (source : SPW, 2024)	50
Figure 3.6	Carte pédologique (source : SPW, 2020)	51
Figure 3.7	Carte des aléas sismiques en Wallonie (source : Institut Belge de Normalisation, 2020)	52
Figure 3.8	Carte des sites karstiques (source : WalOnMap, 2020)	52
Figure 3.9	La Berwinne au niveau de Val-Dieu (source : JML, mars 2020)	53
Figure 3.10	Étendue géographique de la masse d'eau MV16R (source : SPW, 2016)	54

Figure 3.11	État de la masse d'eau MV16R (source : SPW, 2016)	55
Figure 3.12	Localisation des zones soumises à aléa d'inondation (source : WalOnMap, 2020)	56
Figure 3.13	Localisation des zones urbanisées soumises à un aléa d'inondation (source : WalOnMap, 2020)	57
Figure 3.14	Indice de la qualité de l'air pour la commune d'Aubel et les communes voisines (source : IWEPS, 2024)	58
Figure 3.15	Climatogramme de la commune d'Aubel (source : IRM - 1991-2020, 2024)	59
Figure 3.16	Haie (source : JML, mars 2020)	59
Figure 3.17	Carte des vergers et parcs de la commune d'Aubel (source : SDC, 1994)	60
Figure 3.18	Photos de la réserve du Val-Dieu (source : JML, mars 2020)	61
Figure 3.19	Cartographie des haies et arbres remarquables (source : WalOnMap, 2020)	63
Figure 3.20	Carte des faciès paysagers à l'échelle de la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2020)	64
Figure 3.21	Photos d'herbages sur la commune d'Aubel (source : JML, mars 2020)	64
Figure 3.22	Photos d'un verger sur la commune d'Aubel (source : JML, mars 2020)	65
Figure 3.23	Vue d'Aubel depuis Hagelstein (source : JML, mars 2020)	65
Figure 3.24	Localisation des zones agricoles d'intérêt paysager sur le territoire communal d'Aubel (source : SDC, 1995)	66
Figure 3.25	Carte des paysages du territoire communal d'Aubel (source : SDC, 1994)	66
Figure 3.26	Carte des PIP et des points de vue remarquables (source : ADESA, 2020)	67
Figure 3.27	Paysage « 1J » (source : JML, mars 2020)	67
Figure 3.28	Paysage « 1L » (source : JML, mars 2020)	68
Figure 4.1	Aménagements dans la réserve gérée par Natagora (source : JML, mars 2020)	70
Figure 4.2	Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (source : IWEPS, 2024)	72
Figure 4.3	Ramassage des encombrants (source : RCYCL, 2024)	72
Figure 4.4	Evolution de la quantité collectée de déchets résiduels (en gris) et de la fraction organique (en vert) pour la moyenne Intradel (source : Intradel, 2019)	73
Figure 4.5	Evolution de la quantité collectée de déchets PMC (bouteilles Plastiques, emballages Métalliques et Cartons à boissons), PC (Papier Carton) et Verre sur la commune d'Aubel (source : Intradel, 2019)	74
Figure 4.6	Moulin de Val-Dieu (source : JML, mars 2020)	77
Figure 4.7	Evolution de la production électrique issue de sources renouvelables d'énergie (source : IWEPS, 2024)	78
Figure 4.8	Consommation énergétique par vecteur (source : IWEPS, 2024)	79
Figure 4.9	Consommation énergétique par secteur (source : IWEPS, 2024)	79
Figure 5.1	Proportion de l'occupation du sol sur la commune d'Aubel (source : Statbel, 2024)	87
Figure 5.2	Potentiel constructible sur la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2024)	88
Figure 5.3	Photos des églises de la commune d'Aubel (source : JML, mars 2020)	90
Figure 5.4	Ensembles bâtis sur la commune d'Aubel (source : CPDT, SDC, JML, 2020)	91
Figure 5.5	Place Ernst (source : JML, mars 2020)	91

Figure 5.6	Rue Saint Hubert « ensemble 4 » (source : JML, mars 2020)	92
Figure 5.7	Photo rue de Vernantes « ensemble 5 » (source : JML, mars 2020)	92
Figure 5.8	Quartier « Les Terrasses » « ensemble 6 » (source : JML, mars 2020)	93
Figure 5.9	Zoning agro-alimentaire « ensemble 7 » (source : JML, mars 2020)	93
Figure 5.10	Rue de Battice, zone commerciale (source : JML, mars 2020)	93
Figure 5.11	Carte des biens classés sur la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2024)	94
Figure 5.12	Exemples de bâtiments inventoriés : croix funéraires du cimetière d'Aubel, Moulin du Val-Dieu, Château d'Altena et Façade de l'enseigne « Aux trois rois » (source : JML, avril 2020)	96
Figure 5.13	Cartographie des centralités de la microrégion (SPW, SDT, 2024)	97
Figure 5.14	Aires de coopération transrégionale et transfrontalière (SPW, SDT, 2024)	98
Figure 5.15	Proportion des affectations au plan de secteur sur la commune d'Aubel (source : JML, 2020)	99
Figure 5.16	Localisation du RGBSR du village de Saint-Jean-Sart (source : WalOnMap, 2019)	101
Figure 5.17	Plans du PCA du zoning agroalimentaire (source : WalOnMap, 2019 et PCA, 1999)	104
Figure 5.18	Plans du SOL de la Driesch II (source : WalOnMap, 2024 et SOL, 2022)	104
Figure 5.19	Plans des ZACC et du permis d'urbanisation (source : WalOnMap, 2019 et RIP, 2023)	106
Figure 5.20	Plan du développement urbain « Perspectives (source : arrêté ministériel, 18/12/2023)	107
Figure 5.21	Carte des permis d'urbanisation (source : JML, WalOnMap, 2024)	108
Figure 5.22	Nombre de permis d'urbanisation accordés par an (source : WalOnMap, 2024)	109
Figure 6.1	Degré de densité de la population des communes belges en 2011 (source : IWEPS, 2019)	112
Figure 6.2	Evolution de la population entre 2009 et 2024 (source : Statbel, 2024)	112
Figure 6.3	Taux de croissance annuel de la population depuis 2009 (source : Statbel, 2024)	113
Figure 6.4	Soldes migratoire et naturel ainsi que taux de croissance à l'échelle communale (source : IWEPS, 2024)	114
Figure 6.5	Evolution des effectifs (entrées et sorties) des mouvements migratoires pour la commune d'Aubel (source : Statbel, IWEPS, 2020)	115
Figure 6.6	Pyramide des âges de la commune d'Aubel et de la Région wallonne en 2023 (source : IWEPS, 2024)	116
Figure 6.7	Proportions des groupes d'âges de la commune d'Aubel et de la Région wallonne en 2023 (source : IWEPS, 2024)	116
Figure 6.8	Evolution des proportions des groupes d'âges de la commune d'Aubel et des autres entités (source : IWEPS, 2024)	117
Figure 6.9	Evolution du nombre et de la taille des ménages entre 1991 et 2013 au niveau régional, provincial et communaux (source : CYTISE, 2019)	119
Figure 6.10	Répartition des types de ménages à l'échelle de la commune d'Aubel en 2024 (source : Statbel, 2024)	121
Figure 6.11	Types de ménages dans les différentes entités en 2024 (source : Statbel, 2024)	121

Figure 7.1	Exemples de maisons « 4 façades » (source : JML, mars 2020)	122
Figure 7.2	Proportion du type de bâtiments en 2023 (source : Statbel, 2024)	123
Figure 7.3	Age des logements en 2018 (source : IWEPS, 2019)	124
Figure 7.4	Périmètre du lotissement de la Driesch, 1999 (source : WalOnMap, 2020)	126
Figure 7.5	Evolution de la répartition des permis d'urbanisme sur la commune (Source : Statbel, 2024)	128
Figure 7.6	Evolution de la répartition des permis d'urbanisme par village (Source : Administration communale, 2019)	129
Figure 8.1	Répartition des indépendants par catégorie en 2022 (source : IWEPS, 2024)	131
Figure 8.2	Evolution du nombre d'indépendants à l'échelle de la commune d'Aubel et des autres entités sur base 100 (source : IWEPS, 2024)	131
Figure 8.3	Evolution du nombre de salariés à l'échelle de la commune d'Aubel et des autres entités sur base 100 (source : IWEPS, 2024)	132
Figure 8.4	Evolution du nombre d'établissements dans les différentes entités sur base 100 (source : IWEPS, 2024)	133
Figure 8.5	Déplacements des travailleurs salariés (source : ONSS, JML, 2019)	136
Figure 8.6	Evolution du nombre de bénéficiaires annuels du RIS sur base 100, dans toutes les entités (source : Baromètre de l'inclusion sociale, 2024)	137
Figure 8.7	Nombre de bénéficiaires d'un RIS à Aubel, par catégorie d'âge (source : Baromètre de l'inclusion sociale, 2024)	138
Figure 8.8	Nombre de bénéficiaires d'un RIS à Aubel, par catégorie (source : Baromètre de l'inclusion sociale, 2024)	138
Figure 8.9	Evolution du nombre de travailleurs frontaliers sortant de la Province de Liège en 2023 (source : INAMI, 2024)	139
Figure 8.10	Évolution du ratio d'emploi intérieur sur la commune d'Aubel et les autres entités (source : IWEPS, 2024)	140
Figure 8.11	Analyse comparative de l'évolution du taux de chômage BIT (en %) (source : IWEPS, 2024)	141
Figure 8.12	Profil des demandeurs d'emplois sur la commune d'Aubel pour l'année 2022 (source : IWEPS, 2024)	142
Figure 8.13	Proportion du nombre de déclarations par tranche de revenus nets imposables pour l'année 2021 (source : Statbel, 2024)	143
Figure 9.1	Répartition (en%) des indépendants sans les aidants par branche d'activité en 2022 (source : IWEPS, 2024)	145
Figure 9.2	Répartition (en%) des postes de travail salarié par branche d'activité en 2022 (source : IWEPS, 2024)	146
Figure 9.3	Vers le zoning agro-alimentaire (source : JML, 2019)	147
Figure 9.4	Evolution de la SAU (ha) des exploitations de la microrégion (source : Statbel, 2024)	150
Figure 9.5	Répartition de la SAU sur la commune entre surfaces toujours couvertes d'herbe et cultures arables (source : WalOnMap, 2024)	151
Figure 9.6	Evolution du nombre d'exploitation dans la microrégion (source : Statbel, 2024)	153
Figure 9.7	Exemples d'hébergements (source : JML, mars 2020)	159

Figure 9.8	Evolution du nombre d'hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (source : IWEPS, 2024)	160
Figure 9.9	Evolution du nombre de nuitées dans les hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (source : IWEPS, 2024)	160
Figure 9.10	Taux de fréquentation de la maison du tourisme du Pays de Herve (source : maison du tourisme, 2019)	161
Figure 9.11	Exemples de l'offre en restauration (source : JML, mars 2020)	162
Figure 9.12	Carte des randonnées VTT et équestres balisées (source : Administration communale, 2019)	165
Figure 9.13	Carte des randonnées pédestres balisées (source : Administration communale, 2019)	167
Figure 10.1	Radar en matière d'ISADF, commune d'Aubel en noir comparée à la Wallonie et aux communes voisines (source : IWEPS, 2019)	172
Figure 10.2	Score ISADF total, Région wallonne - 2018 (source : IWEPS, 2020)	172
Figure 10.3	ICBE dans la commune d'Aubel par rapport à la Province de Liège - 2015 (source : IWEPS, 2020)	173
Figure 10.4	Localisation des 6 postes de garde médicale (source : AGEF, 2020)	177
Figure 10.5	Equipement du terrain de football d'Aubel (source : JML, 2020)	177
Figure 10.6	Cabinet médical regroupant plusieurs médecins, rue de la Station à Aubel (source : JML, 2019)	178
Figure 10.7	Taux de couverture d'accueil préscolaire sur la commune par rapport aux autres entités (source : IWEPS, 2024)	180
Figure 10.8	Implantation des écoles fondamentales communales (source : Administration communale, septembre 2024)	183
Figure 10.9	Evolution du nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : administration communale, 2019)	184
Figure 10.10	Evolution du nombre d'élèves de l'école libre (source : administration communale, 2019)	185
Figure 10.11	Part des élèves de maternelle fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2024)	185
Figure 10.12	Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2024)	186
Figure 11.1	Localisation des espaces publics aménagés (source : Administration communale, JML, 2021)	189
Figure 11.2	Espace public aménagé place du Tilleul à Saint-Jean-Sart (source : JML, 2020)	189
Figure 13.1	Carte d'accessibilité (source : JML, Oalley, 2019)	202
Figure 13.2	Carte routière de la commune (source : JML, 2020)	203
Figure 13.3	Nombre d'accidents dans la commune d'Aubel et les autres entités (source : IWEPS, 2024)	204
Figure 13.4	Evolution du nombre d'accidents depuis 2009 jusqu'en 2018 (source : zone de police, 2019)	205
Figure 13.5	Cartographie des lieux d'accidents avec blessés depuis 2009 jusqu'en 2018 (source : zone de police, 2019)	206

Figure 13.6	Cartographie des lieux d'accidents avec blessés entre 2017 et 2022 (source : Statbel, 2024)	206
Figure 13.7	Nombre de voitures par ménage à Aubel en 2022 (source : IWEPS, 2024)	207
Figure 13.8	Arrêt de bus rue Tisman (source : JML, mars 2020)	210
Figure 13.9	Desserte en bus TEC dans la commune d'Aubel (source : WalOnMap, JML, 2020)	211
Figure 13.10	Carte du schéma directeur cyclable de la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2019)	211
Figure 13.11	Aménagements cyclistes : RAVeL et pistes suggérées (source JML, mars 2020)	213
Figure 13.12	Piste cyclable menant d'Aubel à Saint-Jean-Sart (source : JML, mars 2020)	213
Figure 13.13	Trottoirs au centre d'Aubel (source : JML, mars 2020)	214
Figure 13.14	Trottoirs rue Tisman (source : JML, mars 2020)	214
Figure 13.15	Trottoirs dans les extensions résidentielles (source : JML, mars 2020)	214
Figure 13.16	Trottoirs au niveau des zones de services (source : JML, mars 2020)	215
Figure 13.17	Trottoirs rue de Battice (source : JML, mars 2020)	215
Figure 13.18	Aménagement rue de la Marnière et trottoir rue des platanes (source : JML, mars 2020)	215
Figure 13.19	Trottoirs à La Clouse (source : JML, mars 2020)	216

PRÉAMBULE

JML confirme par la présente avoir exécuté son mandat avec la diligence requise. Les résultats et conclusions sont basés sur l'état actuel des connaissances tel qu'exposé dans le rapport et ont été obtenus conformément aux règles reconnues de la branche.

JML se fonde sur les prémisses que :

- le mandant ou les tiers désignés par lui ont fourni des informations et des documents exacts et complets en vue de l'exécution du mandat,
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés de manière partielle,
- sans avoir été réexaminés, les résultats de son travail ne seront pas utilisés pour un but autre que celui convenu ou pour un autre objet ni transposés à des circonstances modifiées.

Dans la mesure où ces conditions ne seraient pas remplies, JML décline toute responsabilité envers le mandant pour les dommages qui pourraient en résulter.

Si un tiers utilise les résultats du travail ou s'il fonde des décisions sur ceux-ci, JML décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects qui pourraient en résulter.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration du présent document. La contribution et le soutien constant de Monsieur le Bourgmestre, de Messieurs et Mesdames les Echevins, de Mme la directrice générale et des membres du personnel de l'Administration communale ; en particulier de MM Benoit Dorthu et Benoit Leuther ; l'expérience des agents de la Fondation Rurale de Wallonie, et la participation des membres de la Commission Locale de Développement Rural et des groupes de travail, ont permis à ce Programme Communal de Développement Rural d'exister.

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROGRAMME CHARGÉ D'ÉLABORER ET DE METTRE EN FORME LE PROJET DE PCDR

Le bureau d'études JML Lacasse-Monfort a été fondé en 1983 par Jean-Marie Lacasse. Il fait partie depuis 2013 du groupe SML Ingénieurs Conseils composé de 2 bureaux d'études : JML Lacasse Montfort basé à Lierneux en Province de Liège et SML Ingénieurs Conseils basé à Wemperhardt au Grand-Duché de Luxembourg. Le bureau travaille sur l'ensemble de la Wallonie, ainsi que sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. L'équipe pluridisciplinaire dispose d'une quarantaine d'employés répartis en plusieurs domaines d'activités : stabilité, techniques spéciales, infrastructures, VRD, géomètre expert, coordination sécurité et santé, urbanisation et PCDR. Le bureau est agréé en Région wallonne pour la réalisation des Schémas d'Orientation Local. Notre bureau d'études s'inscrit dans la démarche de développement rural depuis plus de 25 ans, en tant qu'auteur de programme pour différents PCDR (Attert, Vaux-sur-Sûre, Manhay, Gouvy, Fauvillers, Jalhay, Limbourg, Aubel...) mais également en tant qu'auteur de projets pour la mise en œuvre concrète de projets issus de PCDR.

L'auteur de programme du présent PCDR est le bureau Lacasse-Monfort sprl représenté par M. Valentin Laborey et Mme Cécile Romand.

PARTIE 1 : RAPPORT D'ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Entités de référence

Les informations socio-économiques de la Commune d'Aubel sont confrontées à des entités de référence constituées par la Région wallonne, la Province de Liège ainsi que la microrégion qui comprend les Communes de Plombières, Welkenraedt, Thimister-Clermont, Herve et Dalhem, ainsi que la Commune de Fourons en Flandre (Province de Limbourg).

En matière agricole, la région de référence est l'Ardenne herbagère.

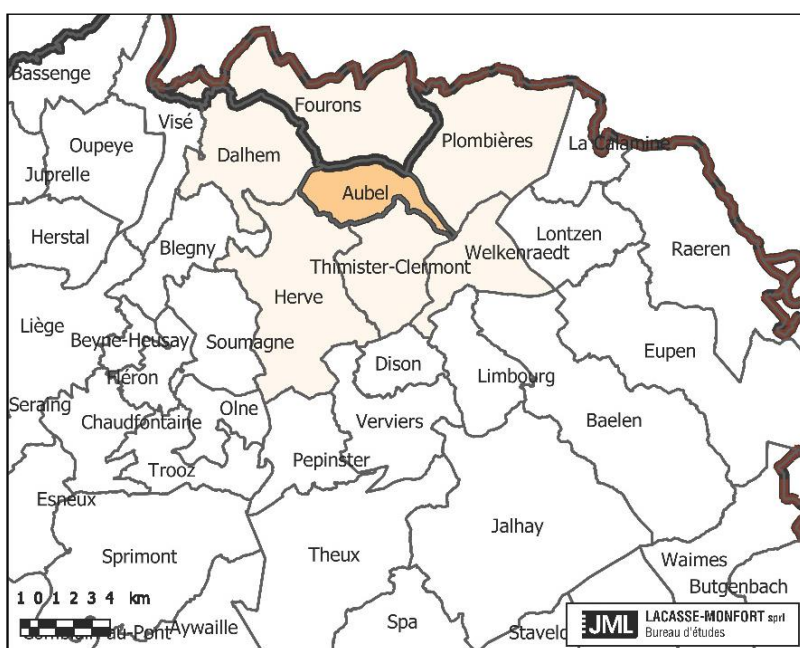


Figure 1.1 Aubel et les communes de sa microrégion (source : JML, 2020)

Mise à jour de la partie1

Le présent rapport comprend toutes les données et informations obtenues avant le **15 octobre 2024**.

Les informations qui ont été mises à jour par rapport à la 1^{ère} version de 2019, remplacent celles-ci et apparaissent en gris dans le texte. Lorsqu'il s'agit du titre d'un chapitre, cela signifie que l'ensemble du chapitre a été remanié.

Afin d'alléger ce document, les synthèses initialement situées en fin de chapitre et correspondant au résumé de l'analyse soumis à la consultation de la population ont été supprimées. Elles sont intégrées aux annexes.

1. Carte d'identité de la commune

1.1 Présentation de la commune

La commune d'Aubel se trouve au centre-est de la Belgique, au nord-est de la Région wallonne et au nord de la Province de Liège. Elle est située à l'extrême nord de l'arrondissement de Verviers et est frontalière de la Flandre. Aubel est localisée au centre du triangle Liège-Maastricht-Aix-la-Chapelle, position stratégique au cœur de l'Euregio Meuse-Rhin.

Les 6 communes voisines d'Aubel sont :

- au nord : Fourons (Province de Limbourg en Flandre),
- à l'est : Plombières et Welkenraedt,
- au sud : Thimister-Clermont et Herve,
- à l'ouest : Dalhem.

La commune d'Aubel a la particularité de ne pas avoir fusionné ce qui explique en partie son identité locale forte. Elle est composée de 3 villages : Aubel, Saint-Jean-Sart et La Clouse. Ces 3 villages ont également conservé leurs particularités et un « esprit de clocher » positif bien présents.

La commune compte au 01/01/2024, **4.252** habitants, appelés « Aubelois ».

Selon l'Occupation du Sol (Statbel, **2023**), son territoire couvre une superficie de **1.885ha** répartis en :

- 62% de terres agricoles
- 17% de vergers (*données à nuancer cf.9.2.1 Superficies agricoles*)
- 11% de surfaces bâties
- 5% de surfaces non cadastrées (voiries, cours d'eau...)
- 3% de surfaces non bâties (parcs...)
- 2% de bois

La commune est traversée par 2 axes routiers principaux :

- La N608 : qui représente la limite nord de la commune avec la Flandre ;
- La N648, qui traverse la commune du nord au sud, en son milieu.

L'échangeur de Battice est à environ 8km du centre d'Aubel. Cet échangeur est un carrefour entre l'autoroute E40 reliant Aix-la-Chapelle à Liège puis Bruxelles, et l'autoroute E42 reliant Battice à Verviers puis Francfort. Aubel n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de l'autoroute E25 reliant Maastricht à Luxembourg Ville via Liège et Arlon.

Depuis la commune d'Aubel, on accède donc facilement aux pôles régionaux : Liège, Aix-la-Chapelle et Maastricht. En moins d'une heure de voiture, on accède à la quasi-totalité de la province du Limbourg (Hollande), à l'ouest de la Rhénanie du nord (Allemagne), au nord du Grand-Duché du Luxembourg et à Namur.

La commune est distante de :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| • Verviers de 17km (19 min.) | • Aix-la-Chapelle de 24km (35 min.) |
| • Maastricht de 28km (33 min.) | • Liège de 33km (31 min.) |
| • Namur de 94km (1h05) | • Cologne de 105km (1h10) |
| • Bruxelles de 124km (1h25) | • Luxembourg ville de 180km (2h) |

Rappelons que la commune est frontalière avec la Flandre et est située à environ 10km des frontières hollandaise et allemande.

Entité semi-rurale¹, la commune d'Aubel est un territoire moyennement dense : les superficies non urbanisées sont consacrées quasi exclusivement à l'agriculture dont la particularité réside en la présence de nombreux vergers.

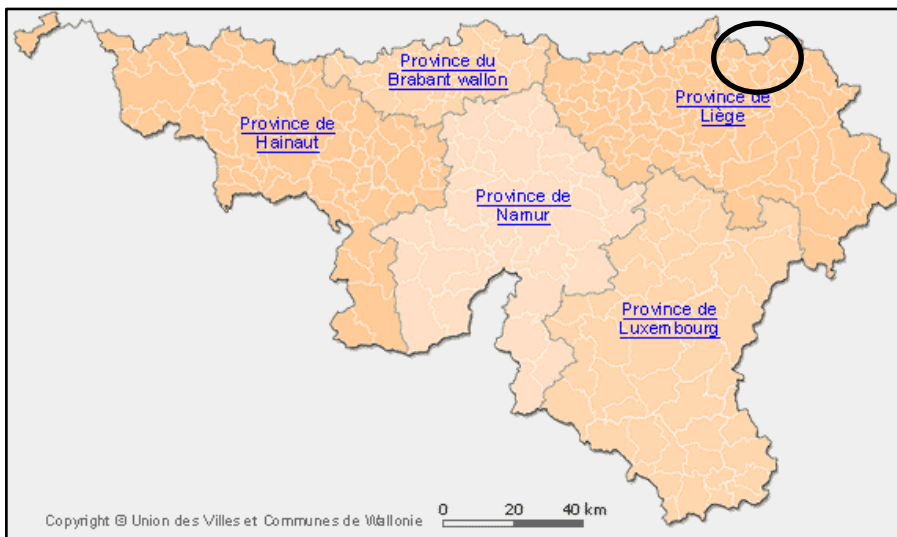


Figure 1.1 Commune d'Aubel en Région wallonne (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2020)



Figure 1.2 Commune d'Aubel dans la Province de Liège (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2020)

¹ Selon les critères établis par le SPW en 2021, Aubel a un degré de ruralité de 91,75%.

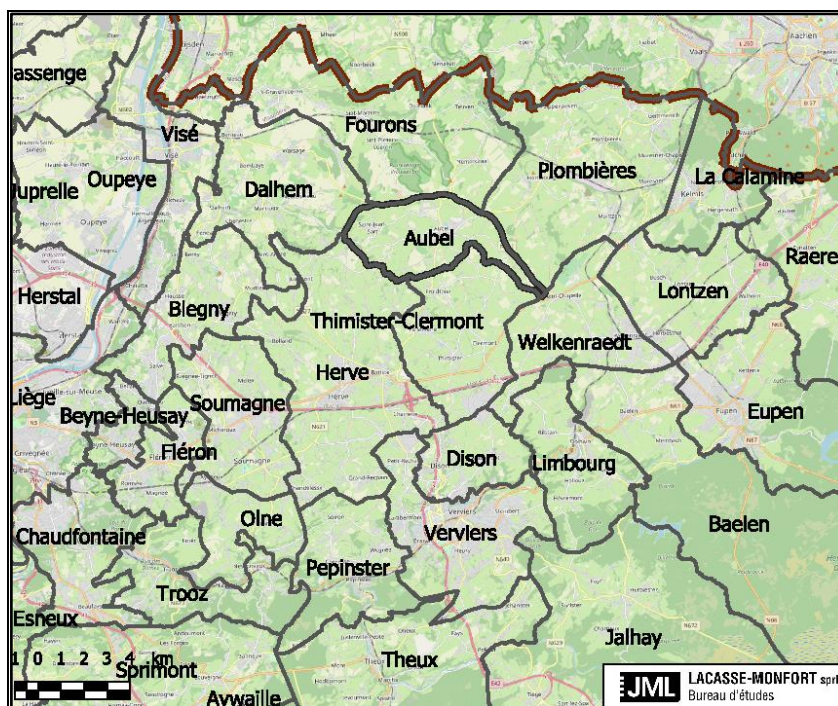


Figure 1.3 Commune dans le réseau routier supra-régional (source : JML, 2020)

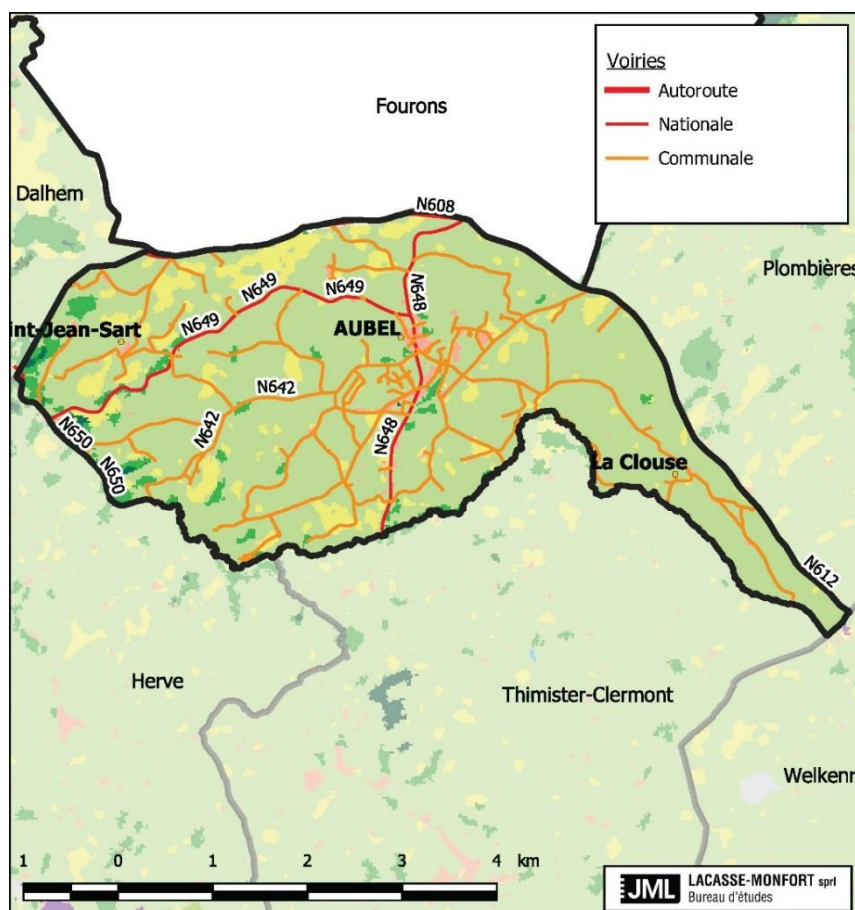


Figure 1.4 Carte routière de la commune (source : JML, 2020)

1.2 Aperçu historique

1.2.1 Des origines au Moyen-âge

Le nom d'Aubel apparaît pour la première fois en 1248 sous la forme de « Able », certainement d'après le nom latin « albula », « la petite (rivière) blanche », en référence à un endroit où le calcaire abonde.

Vers les 12^{ème} -13^{ème} siècles, le territoire d'Aubel, de plus en plus peuplé, se détache du ban de Fouron pour constituer un nouveau ban avec une cour de justice de laquelle on appelait à la Haute Cour de Fouron-le-Comte. Au milieu du 13^{ème} siècle, l'agglomération est suffisamment développée pour avoir en son sein un prêtre desservant la chapelle dédiée à Saint-Hubert. Ce n'est toutefois qu'en 1395 qu'il prend le titre de curé d'Aubel.

1.2.2 De la fin du Moyen-âge aux guerres mondiales

Dès le 16^{ème} siècle, l'élevage des vaches laitières s'impose face à la culture céréalière avec son impact sur le paysage et l'habitat : le hameau réunit quelques fermes au milieu des prés et le village qui administre plusieurs hameaux prend l'allure d'un bourg.

Au 17^{ème} siècle, le ban d'Aubel se classe déjà de longue date parmi les plus importants du pays de Dalhem. Aussi les Aubelois demandent-ils à leur souverain l'autorisation de tenir marché chaque semaine en leurs murs. L'octroi est accordé le 28 août 1630, consacrant ainsi la vitalité du vieux bourg. Et quelques temps après sa création, le marché apparaît déjà comme le centre le plus important du commerce de grains, en même temps qu'il sert d'exutoire pour les laitages du cœur du pays de Herve. Aubel apparaît donc dès lors comme un point de jonction entre l'élevage et la culture.

Mais les guerres incessantes avec les Provinces-Unies obligent le roi d'Espagne, le souverain de cette époque, à se procurer des finances. Ainsi met-il en vente les droits de « seigneur haut justicier » dans nombre de villages. Et c'est le 30 mars 1643 que Philippe IV engage, puis vend la seigneurie d'Aubel à Jean-Rodolphe d'Imstenraedt, seigneur de Mheer. En 1668, la seigneurie passera aux barons de Loë. Le dernier seigneur d'Aubel est d'ailleurs le baron Gérard de Loë-Imstenraedt. De cette époque, les Aubelois ont conservé un grand nombre de constructions. Une des plus remarquables est le « Vieil Aubel », antique bâtisse du 16^{ème} siècle, restaurée en 1700. Situé à l'angle des rues de Battice et de Gorhez, ce bâtiment recensé à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immobilier, est aujourd'hui un restaurant.



Figure 1.5 Photos du Vieil Aubel, du Château d'Altena et du Château de Gorhez (source : JML, mars 2020)

Les châteaux d'Altena et de Gorhez sont quant à eux de beaux exemples de demeures de la bourgeoisie rurale d'ancien régime.

Un événement marqua encore l'histoire d'Aubel : c'est le complot contre l'occupant français. Réunis nombreux dans la nuit de 8 au 9 février 1799 dans la ferme du Stroevenbosch, les conjurés devaient surprendre un détachement français en quartier d'hiver au Bois-Rouge. Hélas, les Français, avertis grâce à une trahison, déjouèrent le complot en faisant irruption dans la ferme. Des six prisonniers, quatre furent exécutés derrière la porte du rempart Léonard à Liège le 7 avril 1799.

Au 19^{ème} siècle, ce sont les mutations économiques qui ont influencé le territoire : le paysage typique de bocage est renforcé en lien avec la forte demande régionale (notamment d'Aix-la-Chapelle et de son industrie minière) de produits laitiers et de fruits. En 1830, l'indépendance de la Belgique entraîne la perte du marché lié à Maastricht. Les herbages et l'accès aisé à la nappe phréatique a permis l'installation de fermes isolées dans leurs prairies. Quelques-unes se rassemblent mais ne forment pas de véritables hameaux. Dans la « cuvette » c'est le réseau de routes, avec ses carrefours marchands qui a conduit à la formation de bourgs dont Aubel. Aux alentours, les fermes restent dispersées.

1.2.3 Période contemporaine

1900 marque le début de l'industrialisation wallonne ; d'ailleurs, la fondation et l'installation de la siroperie Meurens a lieu en 1902.

Jusqu'en 1950, la trilogie « noyau villageois – église et son cimetière – château ou abbaye » est conservée. Mais après, l'habitat se densifie et se disperse le long des voiries, l'architecture s'uniformise (au niveau régional) et l'urbanisme se linéarise.

Au 19^{ème} siècle : Aubel ravitaille Aix-la-Chapelle mais perd Maastricht. En 1920, la modification des frontières, suite à la 1^{ère} guerre mondiale, impacte l'économie liée au marché allemand ; et ce malgré les facilitations douanières accordées jusqu'en 1933.

Durant le 20^{ème} siècle, la population se densifie en lien avec l'industrialisation, de même que les réseaux ferroviaires et routiers. L'agriculture s'intensifie ce qui entraîne la naissance d'une industrie agro-alimentaire, concentrée à Aubel pour transformer les produits laitiers et porcins. Le village devient un pôle capital du secteur agroalimentaire belge : viandes, charcuteries, sirops, cidres, biscuits, bières... Les entreprises aubeloises ont fait d'Aubel un véritable label.

Enfin, accentué par les politiques agricoles européennes, les vergers, autrefois hautes-tiges, disparaissent ainsi que le bocage, au profit de cultures à plus grande échelle. Les commerces et les zonings apparaissent et se concentrent, notamment à Aubel. Plus récemment, les mesures agro-environnementales tentent d'inverser la tendance mais la plupart des vergers reconstitués le sont avec des basses-tiges (plus rentables).

Les faits marquants depuis 1950 sont :

- 1967 : installation de la sprl Detry (fondée 4 ans plus tôt) produisant et commercialisant diverses charcuteries
- 1967 : derniers « jeux scéniques »
- 1^{er} janvier 1977 : fusion des communes
- 1977 : naissance des fêtes « POP », réunion des jeunesses qui se déroulent toutes les années impaires
- Années 80 : Le deuxième marché, celui du dimanche initié par un commerçant d'Aubel.
- 1986 : inauguration du 1^{er} hall sportif
- 1992 : fermeture de la ligne ferroviaire n°38
- 1995 : approbation du schéma de structure communal
- 2002 : inauguration du 2nd hall sportif
- 2018 : construction du stade de football
- 2018 : construction d'un observatoire aviaire par Natagora à la réserve naturelle du Val-Dieu
- 2019 : asphaltage du RAVeL Ligne 38

- 2020 : en mars début de la crise sanitaire liée à la COVID qui donnera lieu à 3 confinements (mars-juin 2020, octobre 2020-juin 2021 et octobre 2021-février 2022)
- Été 2022 : Beau Vélo de RAVeL
- Avril 2023 : inauguration de l'Espace Culture
- Octobre 2023 : création du Parc Paysager Bocage sans frontières
- Décembre 2023 : renouvellement du Groupe d'Action Local Pays de Herve
- Mai 2024 : Développement urbain du centre d'Aubel défini par Arrêté ministériel

1.2.4 Abbaye Notre-Dame du Val-Dieu

Au sein de la commune, l'abbaye est un site à part qui mérite qu'on s'attarde sur son histoire particulière. Fondée par les Cisterciens en 1216 par des moines venant d'Eberbach et ayant transité par Hocht (près de Maastricht), située au confluent de la Bel et de la Berwinne, l'abbaye du Val-Dieu, telle qu'elle existe aujourd'hui, est la seule abbaye en Belgique ayant survécu à la Révolution française.

Les moines cisterciens s'implantaient dans des lieux « déserts ». Le but était de se retirer du monde et de choisir des lieux peu hospitaliers souvent dans des vallées où le seul moyen de subsistance était de travailler à défricher la terre. La vallée de la Berwinne correspondait à ce modèle. Située à cheval sur le comté de Dalhem et le duché de Limbourg, la fondation du Val-Dieu sera le départ du défrichement qui donnera dans la suite la physionomie si caractéristique du Pays de Herve.

Le rayonnement de l'abbaye était avant tout régional. Lieu de formation spirituelle et intellectuelle mais aussi centre économique pour le plateau, le monastère cistercien n'échappera à aucun conflit : luttes entre seigneurs féodaux, guerres de successions et de religion pour enfin connaître la dispersion lors de la Révolution française. Les bâtiments subiront chaque fois le contre coup de ces aléas de l'histoire. L'église sera quatre fois détruite ou incendiée, chaque fois reconstruite pour prendre la configuration actuelle qui reste, pour l'essentiel, comme d'ailleurs les locaux conventuels, conforme au plan cistercien initial. La volonté était d'inscrire dans l'espace et l'architecture la cité idéale où se concrétise la synthèse entre la quête de Dieu et l'épanouissement de l'homme. Après la tourmente révolutionnaire, la restauration de l'abbaye et le retour de moines au milieu du 19^{ème} siècle permirent au Val-Dieu de demeurer aujourd'hui le seul site cistercien primitif encore en vie en Belgique dans ses bâtiments historiques.

Les bâtiments, à part quelques vestiges romans, datent majoritairement des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. On y trouve toujours les différents éléments d'une exploitation agricole (brasserie, écuries, grange et moulin) ainsi que l'église abbatiale reconstruite au 19^{ème} siècle et qui a été érigée en basilique après la seconde guerre mondiale.

Les Cisterciens, grands spécialistes d'agriculture, ont su maintenir le site du Val-Dieu avec son beau parc, comme une oasis de verdure où l'on peut se connecter avec le spirituel et le culturel tel qu'il s'est développé depuis près de 800 ans.

Depuis mars 2001 les trois derniers moines ont quitté l'abbaye du Val-Dieu pour rejoindre d'autres abbayes cisterciennes. L'ordre cistercien choisit de confier l'abbaye à une communauté de chrétiens.

Les activités actuelles de l'Abbaye sont développées dans les chapitres 9.3 et 11.3.

1.2.5 Témoignages et vestiges de l'histoire locale

L'histoire a laissé des traces dans la commune. Hormis l'abbaye du Val-Dieu, ont déjà été cités les châteaux d'Altena et de Gorhez ainsi que le Vieil Aubel. Les églises d'Aubel et de Saint-Jean-Sart ainsi que leurs cimetières sont également remarquables. De plus, de nombreux bâtiments (fermes, chapelles...) témoignent d'un riche passé agricole et commerçant (Cf. chapitres 5.6 et 5.7)

En dehors des déplacements militaires, Aubel a moins subi de destructions liées aux guerres mondiales que d'autres communes comme Herve par exemple. Bien que moins mises en valeur, des traces de la 2^{ème} guerre

mondiale sont cependant bien présentes. L'émblématique cimetière américain d'Henri-Chapelle est en partie située sur la commune d'Aubel (l'esplanade proposant un point de vue remarquable sur le Pays de Herve). Les 7.989 soldats américains tombés au cours de l'avancée de la 1^{ère} Armée à travers le nord de la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne ainsi que durant l'âpre « Bataille des Ardennes » de l'hiver 1944-1945 reposent dans cette nécropole.



Wikimapia©



Figure 1.6 Photos du Cimetière américain, du poste MN18 au Knuppelstock et de monuments commémoratifs à Aubel (source : JML, mars 2020)

La table d'orientation du Knuppelstock est située au niveau du fortin MN18, abri faisant partie de la Position Fortifiée de Liège, vaste réseau de fortification destiné à protéger la Belgique lors de la 2^{ème} guerre mondiale. D'autres fortins existent sur le territoire, on épinglera notamment le MN11 situé au lieu-dit Macra.

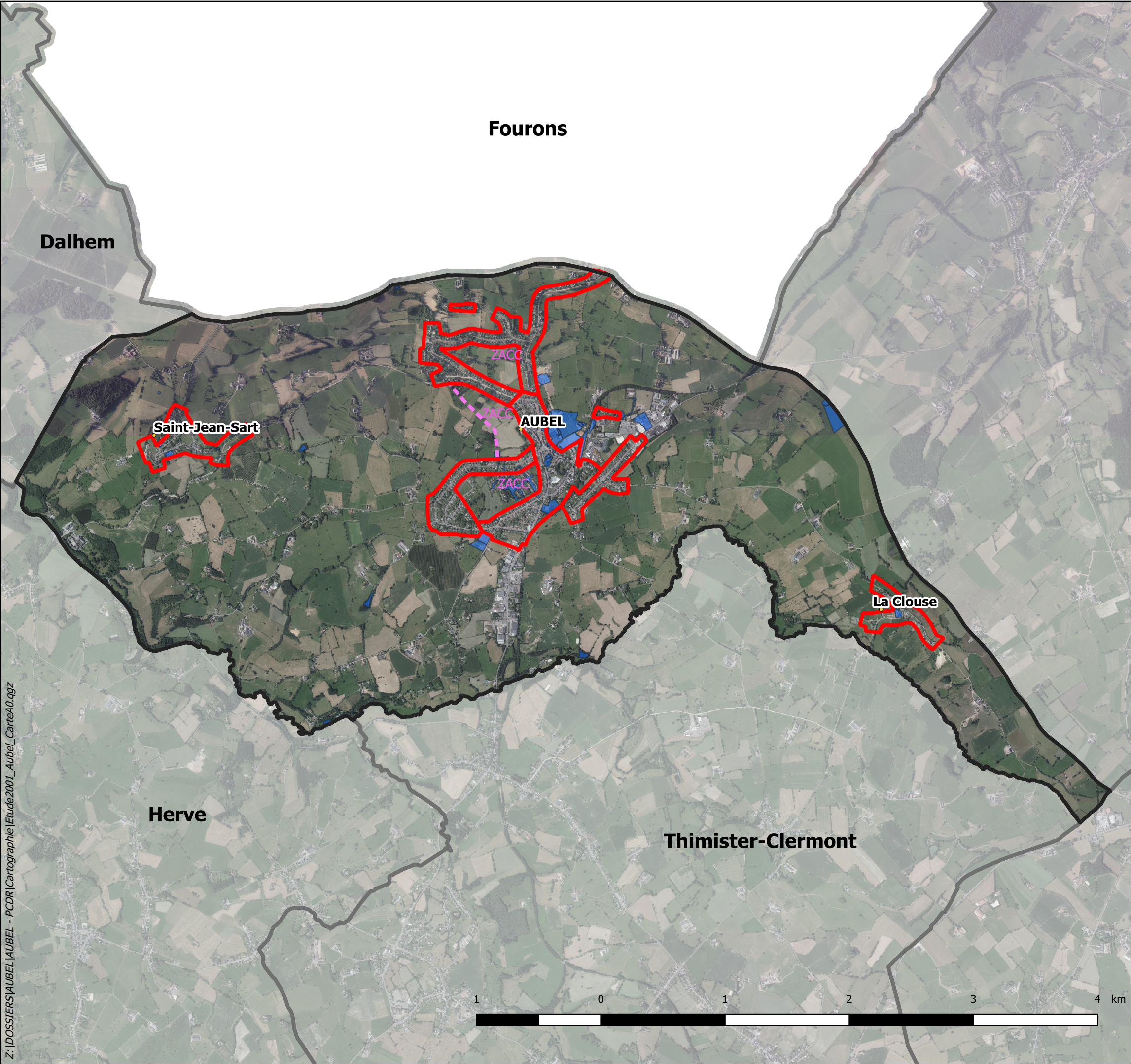
Enfin, des monuments commémoratifs rappellent le sacrifice des combattants : celui anciens combattants (place Ernst), celui de la Libération de 1945 (au niveau de l'impasse de la Foire) et celui des GI's (au niveau de la Place des Victoires).

1.3 Sources

- SPW (WalOnMap, Statbel)
- UCVW (site internet)
- Site internet communal, notamment le résumé historique (Thomas Lambiet, historien)
- Mappy
- RGBSR Pays de Herve

1.4 Cartes d'ensemble du territoire de la commune d'Aubel

- Carte 1 : Propriétés communales sur le territoire communal
- Carte 2 : Relief et réseau hydrographique
- Carte 3 : Occupation du sol et mobilité
- Carte 4 : Plan de secteur



PCDR de AUBEL

Propriétés communales sur le territoire

Légende

 Propriétés communales

Limites du plan de secteur

 ZACC

 Habitat

 Habitat à caractère rural

Plombières

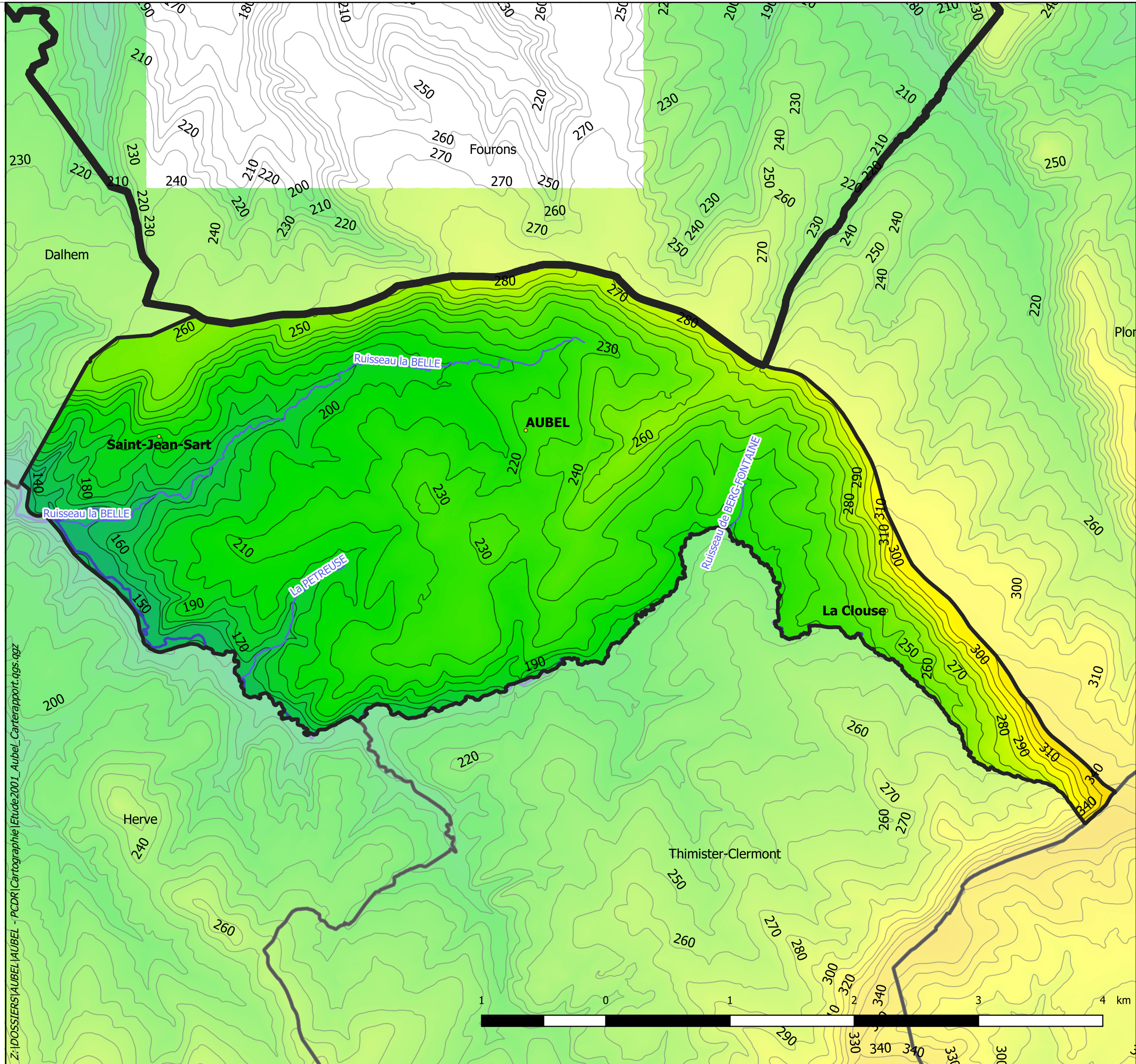
Lon

Welkenraedt

Avril 2021



LACASSE-MONFORT sprl
Bureau d'études



PCDR de AUBEL

Relief et Hydrographie

Légende

Réseau Hydrologique

- Cat. 1
- Cat. 2
- Cat.3

Relief Wallonie - MNT 2013-2014

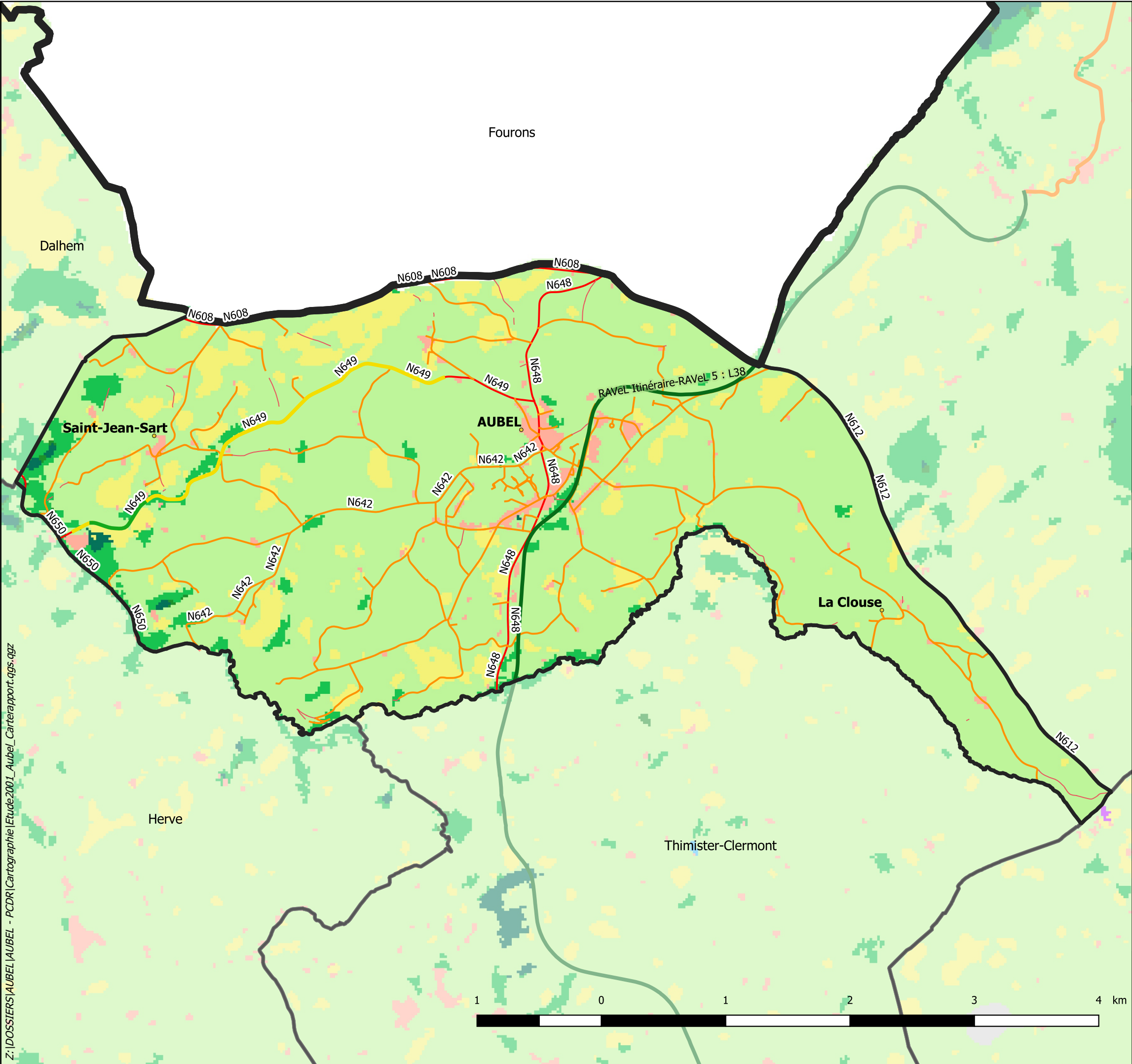


Z:\DOSSIERS\AUBEL\AUBEL - PCDR\Cartographie\Etude\2001_Aubel_Carterrapport.qgs.qgz

Mars 2020



LACASSE-MONFORT sprl
Bureau d'études



Z:\DOSSIERS\AUBEL\AUBEL - PCDR\Cartographie\Etude2001_Aubel_Carterapport.qgs.qgz

PCDR de AUBEL

OCCUPATION DU SOL

Légende

Réseau de Voirie

- Nationale
- Communale
- Chemin ou sentier
- Autoroute

Voies Lentes

- Chaînon de liaison
- Piste cyclable
- Pré-RAVeL

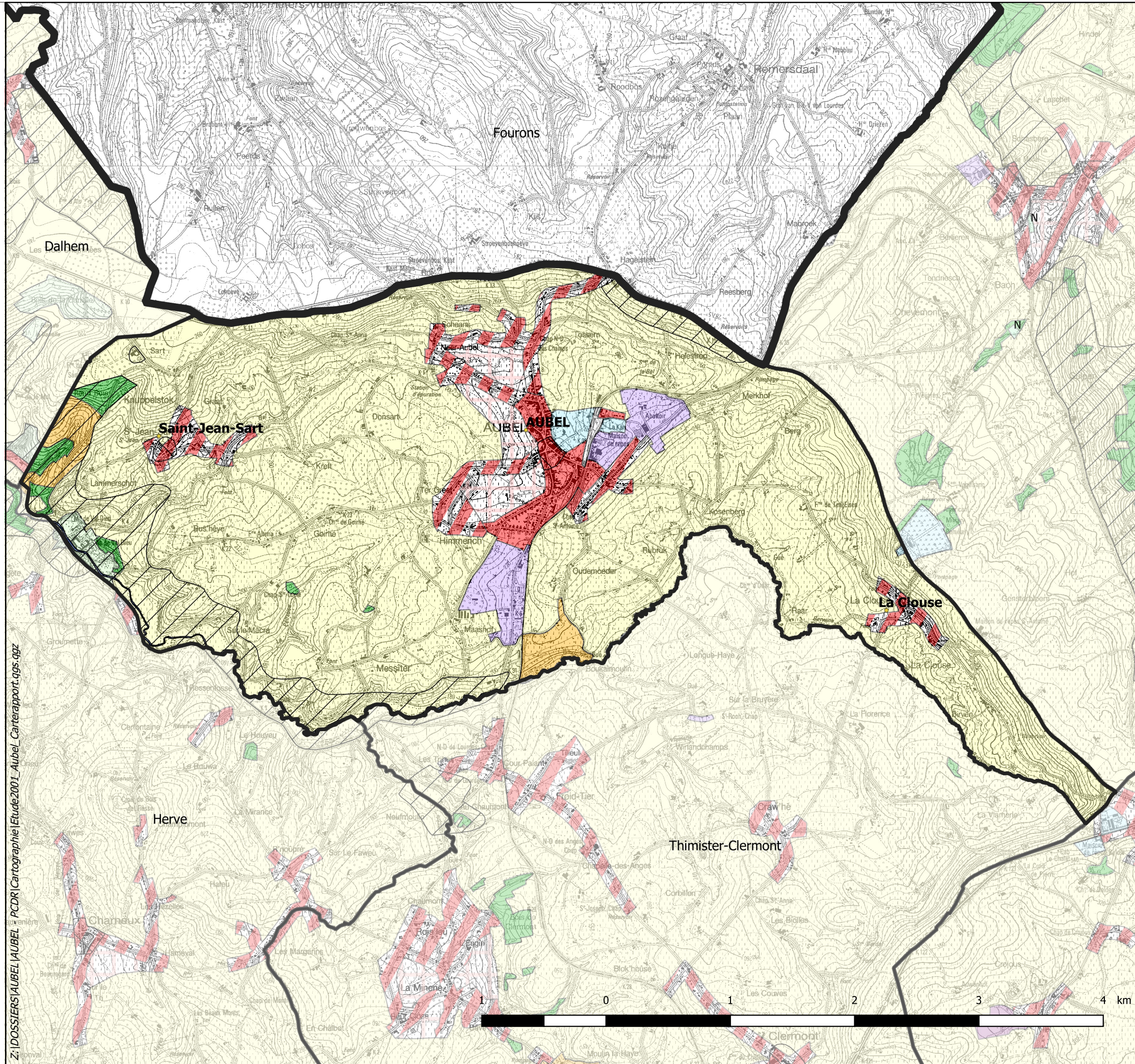
Occupation du sol

- 0
- Bois feuillus
- Bois résineux
- Bois mixte
- Friche et incultes
- Prairie permanente
- Culture saisonnière
- Espace vert
- Habitat dense
- Habitat discontinu
- Habitat et services
- Industrie et services
- Carrière sablière et terril
- Aérodrome et militaire
- Réseau Hydrographique
- Voiries
- Réseau ferrovière

Mars 2020

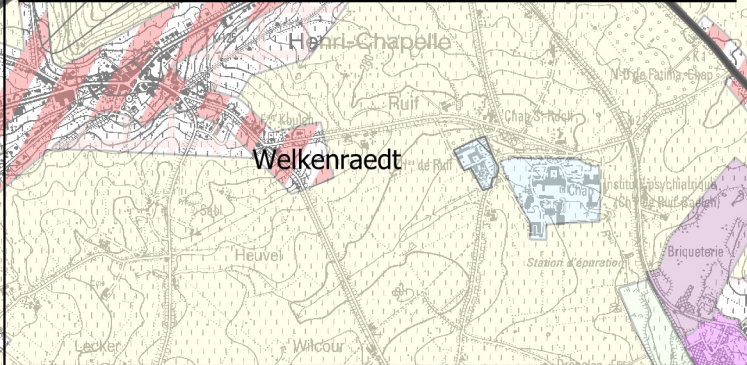


LACASSE-MONFORT sprl
Bureau d'études



Légende

- Plan de secteur
- Activité éco. spécifique - Agro-économie
 - Activité économique industrielle
 - Activité économique mixte
 - Activité eco. spécifique grande distribution
 - Agricole
 - Aménagement communal concerté
 - Aménagement communal concerté à caractère
 - Centre d'enfouissement technique
 - Dépendances d'extraction
 - Espaces verts
 - Forestière
 - Habitat
 - Habitat à caractère rural
 - Loisirs
 - Naturelle
 - Non affecté ("zone blanche")
 - Parc
 - Plan d'eau
 - Plan d'eau à créer
 - Services publics et équipements communaut
 - Servitude particulière
 - Vierge de toute affectation (annulation du Co
 - Intérêt culturel
 - Intérêt Paysager



2. Présentation de la Commune et de ses moyens humains

2.1 Commune d'Aubel

Administration communale d'Aubel

Place Nicolaï, 1 à 4880 Aubel

☎ : 087/68 01 33

Web: <http://www.aubel.be/>



Figure 2.1 Administration communale d'Aubel (source : site internet communal, 2020)

2.2 Armoiries



Figure 2.2 Blason (source : wikipedia, 09/2019)

La commune possède des armoiries qui lui ont été octroyées le 30 juin 1840 par arrêté royal. Elles représentent le saint patron local Saint-Hubert. Elles sont basées sur le plus vieux sceau connu du village daté du 15^{ème} siècle. En effet, la légende locale attribue la construction de la première chapelle d'Aubel à un seigneur égaré à la chasse dans l'épaisse forêt qui couvrait la région à cette époque lointaine et retrouvant son chemin à l'invocation de Saint-Hubert, le patron des chasseurs.

« D'argent terrassé de sinople, à senestre, un cheval de sable cabré, à dextre un cerf d'or surmonté d'une croix du même. Au centre, à genoux, Saint-Hubert au naturel auréolé d'or au pied d'un arbre au naturel. »

2.3 Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Collège communal **qui a mené à bien l'opération de développement rural** a été mis en place après les élections communales du 14 octobre 2018.



Freddy Lejeune – Bourgmestre

Compétences: Etat civil - Population - Police - Commerce - Sports - Projets d'infrastructures subsidiées - Relations publiques



Benoît Dorthu – Premier Echevin

Compétences: Finances et budget - Participation citoyenne - Agro-alimentaire - Agriculture et ruralité



Francis Geron – Deuxième Echevin

Compétences : Travaux - Patrimoine - Logement - Urbanisme - Culte



Kathleen Peree – Troisième Echevine

Compétences : Tourisme - Bibliothèque - Culture - Jeunesse - Environnement - Communication - Informatique - E-administration



Céline Denoël-Hubin – Présidente du CPAS

Compétences : Présidente du CPAS - Enfance - Enseignement - Famille - Aînés - Crèche - Handicapés

Tableau 2.1 Composition du Collège communal (source : site internet communal, septembre 2019)

2.4 Conseil communal

Le Conseil communal d'Aubel qui a mené à bien l'opération de développement rural, est composé de 15 membres et d'une Directrice générale.

Nom	Prénom	Fonction
DEBOUNY	Frédéric	Conseiller communal, Président du conseil
DENOËL-HUBIN	Céline	Présidente du CPAS
DORTHU	Benoît	Premier Echevin
DUMONT	François	Conseiller communal
GERON	Francis	Deuxième Echevin
LEJEUNE	Freddy	Bourgmestre
MERTENS	Thierry	Conseiller communal
MEURENS	Jean-Claude	Conseiller communal
MEURENS	Martine	Conseillère communale
MOXHET	Jean-Jacques	Conseiller communal
PEREE	Kathleen	Troisième Echevin
PIRON	Jacques	Conseiller communal
STASSEN	Léon	Conseiller communal
STASSEN	Marc	Conseiller communal
WILLEMS-LÉGER	Bénédicte	Conseillère communale

Tableau 2.2 Composition du conseil communal (source : site internet communal, septembre 2019)

2.5 Personnel communal

Il n'y a pas d'organigramme du personnel communal.

En **septembre 2024**, le personnel communal de la Commune d'Aubel se répartit de la manière suivante, les chiffres représentant des personnes et non des équivalents temps plein.

- 1 directrice générale
- **1 directeur financier Commune et CPAS**
- **11** personnes employées à la Maison communale
- **18** personnes employées au Service travaux
- **2** personnes employées au hall omnisports
- **13** personnes employées à l'abattoir communal
- **5** personnes employées au centre culturel
- **1** personne employée pour les écoles
- **1** personne employée au tourisme à Val-Dieu
- **7 personnes employées à l'entretien des bâtiments**
- **20** enseignants et **directrice** pour les écoles communales
- **7** personnes employées au CPAS

En plus des services traditionnels de toute commune, on remarque plusieurs services spécifiques : hall omnisports, centre culturel, tourisme et surtout l'abattoir communal.

L'école libre emploie **32** enseignants et ouvriers.

2.6 Conseillers spécifiques de l'Administration communale

En 2019, l'Administration communale dispose d'un conseiller spécifique énergie (depuis 2008) et de 2 Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme (respectivement depuis 2007 et 2019). Le conseiller en prévention est le chef des travaux. L'école libre d'Aubel a un conseiller en prévention depuis le 1^{er} février 2019. La commune ne dispose ni de conseiller en mobilité ni de conseiller en environnement.

2.7 Programme Stratégique Transversal

La majorité **ayant mené à bien l'opération de développement rural** a réalisé le Programme Stratégique Transversal voté au Conseil Communal du 14 octobre 2019.



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

3 objectifs stratégiques ont été définis par le Collège communal pour la durée de sa législature : 2 volets externes et 1 volet interne.

Ci-après ne sont repris que ces 3 objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels initiaux.

Premier objectif stratégique : Pour un meilleur cadre de vie

- Objectif opérationnel 1 : Poursuivre la création du nouveau Centre culturel
- Objectif opérationnel 2 : Aménager la zone d'équipements communautaires qui va de la Place Albert 1^{er} à la maison de repos La Kan
- Objectif opérationnel 3 : Développer l'offre de logement
- Objectif opérationnel 4 : Assumer notre responsabilité environnementale et sociétale
- Objectif opérationnel 5 : Maintenir la bonne qualité de vie de nos villages
- Objectif opérationnel 6 : Améliorer la mobilité

- Objectif opérationnel 7 : Confirmer l'attractivité économique d'Aubel
- Objectif opérationnel 8 : Amélioration de la sécurité routière
- Objectif opérationnel 9 : Assurer la sécurité des citoyens

Deuxième objectif stratégique : Encore plus de qualité de vie

- Objectif opérationnel 1 : Communiquer avec la population
- Objectif opérationnel 2 : Mettre en œuvre un Programme Communal de Développement Rural (PCDR)
- Objectif opérationnel 3 : Améliorer l'enseignement
- Objectif opérationnel 4 : Améliorer l'accueil de la petite enfance
- Objectif opérationnel 5 : Promouvoir le sport accessible à tous pour l'épanouissement individuel et l'intégration dans la société

Troisième objectif stratégique : Encore plus d'efficacité au quotidien

- Objectif opérationnel 1 : Anticiper les départs naturels à venir
- Objectif opérationnel 2 : Disposer de services de qualité
- Objectif opérationnel 3 : Définir un nouveau mode de fonctionnement de la Commune

ANNEXE A : Déclaration de politique générale 2018-2024 (source : Administration communale, 09/2019)

ANNEXE B : Programme Stratégique Transversal – évaluation finale (source : Administration communale, 24/06/2024)

2.8 Autres commissions et conseils

2.8.1 Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

La 1^{ère} CCATM a été créée en 1991 (composition approuvée par Arrêté Ministériel du 31 janvier 1991, notifié au Collège Communal le 15 février 1991). Le dernier renouvellement a eu lieu en 2019 (composition approuvée par Arrêté Ministériel du 22 août 2019, notifié au Collège Communal le 30 août 2019).

Elle est composée de 19 membres dont l'échevin de l'aménagement du territoire et le Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme.

La CCATM est une commission qui a pour objectif de remettre des avis non contraignants relatifs à l'aménagement du territoire et la mobilité sur le territoire communal. Ses principales actions concernent donc les remises d'avis sur toute demande de permis (urbanisme – unique – intégré) nécessitant dérogation et/ou écart par rapport à un règlement en vigueur, ainsi que sur les déclassements et déplacements de chemins et sentiers vicinaux. A noter que la consultation de la CCATM est devenue facultative depuis le 11 mars 2005 (entrée en vigueur du décret RESA) alors qu'elle était obligatoire auparavant ; le Collège Communal a néanmoins choisi de continuer à solliciter d'office l'avis de la CCATM pour maintenir un niveau de motivation suffisant des membres la composant.

Depuis 2019, en moyenne, 10 membres de la CCATM se sont réunis 8 fois par an et ont principalement remis un avis sur des écarts au GCU² ou à un permis d'urbanisation, des projets soumis à enquête publique, des dérogations au plan de secteur

2.8.2 Conseil Communal des Enfants

Cf. Chapitre 10.9.

2.8.3 Commission de la Fondation Nicolaï

Cette commission accorde une prime aux apprentis et étudiants de filières qualifiantes qui ont réussi leur formation dans le cadre des classes moyennes.

La fondation Nicolaï a vu le jour autour des années 1850, faisant suite à la volonté de Madame Joséphine Nicolaï et de son frère, Jean-Simon Nicolaï, de léguer une partie de leurs biens au bureau de bienfaisance d'Aubel. Ce bureau de bienfaisance n'est autre que l'ancienne appellation de la Commission d'Assistance Publique, aujourd'hui Centre Public d'Action Sociale. Leur objectif était de fonder une institution de travail et d'éducation pour les enfants pauvres.

Suite à un changement de législation, la fondation Nicolaï devient une compétence de l'administration communale d'Aubel (la fondation n'a pas de personnalité juridique distincte, son patrimoine est au nom de l'administration communale). Cependant, le but poursuivi – tel que désiré par la famille Nicolaï – est inchangé : la fondation Nicolaï va contribuer à la prise en charge des frais d'apprentissage de jeunes gens à des professions diverses. En effet, à l'époque, les jeunes gens qui désiraient faire l'apprentissage d'un métier manuel devaient payer les frais d'apprentissage à leur patron/formateur.

Avec l'amélioration du système éducatif en Belgique, la fondation a revu son système d'aide aux jeunes travailleurs tout en gardant le principe de base : aider les jeunes à apprendre un métier. Actuellement, la fondation Nicolaï continue d'aider les jeunes à se lancer dans le monde du travail en offrant une prime (« formation ») de 500€ à tous les jeunes Aubelois finissant un cycle d'étude professionnelle/technique ou un cycle d'apprentissage dans le but d'apprendre un métier manuel ou technique. La fondation Nicolaï offre également une prime (« patronale ») de 250€ pour les jeunes gens finissant la formation de gestion de base afin de leur permettre de se lancer dans une activité artisanale ou commerciale. Depuis 2009 jusqu'en 2023 compris, la fondation Nicolaï a accordé 96 primes (entre 2 et 12 chaque année).

Cette commission est composée d'un président de 3 membres et 2 agents traitants. Elle dispose d'un patrimoine immobilier : 1 immeuble de deux appartements à Aubel remis à neuf en 2023 et dont l'un est loué via l' AIS³, 1 terrain sur la commune de Plombières avec un projet photovoltaïque et 1 prairie sur la commune d'Aubel louée comme fermage.

2.8.4 Commission Famille

La Commission famille a été créée en 1996. Depuis les dernières élections communales (octobre 2018), les membres ont été en partie renouvelés. Elle est composée de 9 personnes. A partir de 2020, cette Commission bénéficie d'un budget participatif (prévu au budget communal) mais qui n'a jamais été utilisé.

Comme son nom l'indique, la Commission Famille est orientée vers la famille. Son activité tourne autour de trois axes principaux :

- Le service déplacement

Des chauffeurs bénévoles véhiculent des personnes sans moyen de locomotion et incapables de se déplacer seules. Leurs missions sont surtout des transports vers des hôpitaux, des cabinets médicaux (médecins, dentistes, kinés...) mais aussi une possibilité d'aller faire des courses (Cf. Chapitre 10.4.1).

² Guide Communal d'Urbanisme

³ Agence Immobilière Sociale Cf. Chapitre 7.1.5

- La fourmilière



Place Nicolaï, 1, à l'arrière de la maison communale, ce magasin de seconde main est ouvert à tous mais propose un service de vestiaire et de matériel de première nécessité, à petits prix pour les personnes nécessiteuses. Elle fonctionne par le biais de dons de vêtements. La Fourmilière travaille en étroite collaboration avec le CPAS. Elle ouvre deux demi-journées par semaine et ce sont des bénévoles qui tiennent la « boutique ».

- Divers services/activités

La Commission Famille a mis en place des boîtes jaunes senior focus, la journée Place aux Enfants, la soirée informative sur les gestes qui sauvent, le stage de maîtrise automobile pour les jeunes conducteurs.... Divers projets sont en cours de réflexion dont la mise en place d'une cellule anti-harcèlement pour les écoles de la commune d'Aubel ou la réorganisation de repas de la solidarité.

2.9 Affiliations de la commune

La Commune d'Aubel est affiliée à plusieurs structures (intercommunales et asbl) pour lesquelles elle est représentée à l'assemblée générale (AG) et/ou au conseil d'administration (CA).

Affiliations de la Commune		Représentation au Conseil d'Administration (CA)
Nom de l'organisme supra-communal	Forme juridique	
Contrat rivière Meuse Aval et affluents	ASBL	autre organe
Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	ASBL	autre organe
Centre régional de la petite enfance	ASBL	CA & autre organe
Fédération du tourisme de la Province de Liège	ASBL	autre organe
Pays de Herve futur	ASBL	CA & autre organe
Groupe d'Action Local Pays de Herve	ASBL	CA & autre organe
Maison du tourisme du pays de Herve	ASBL	CA & autre organe
Office du tourisme du pays d'Aubel	ASBL	CA
Sport Culture Loisir Aubel	ASBL	CA
SWDE	SCRL	autre organe
TEC Liège-Verviers	OTW est un organisme de droit public	autre organe
Union des Villes et des communes de Wallonie	ASBL	autre organe
Conférence des Bourgmestres de Verviers	ASBL	autre organe
Vedia	ASBL	autre organe
Holding communal	SA	autre organe
Agence locale pour l'Emploi d'Aubel	ASBL	autre organe
Aide en milieu ouvert	ASBL	autre organe
Maison de l'emploi de Herve	FOREM est un service public	autre organe
Académie de musique Welkenraedt	Etablissement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles	autre organe
AIDE	intercommunale, SCRL	Autre organe
AQUALIS	intercommunale, SCRL	Autre organe
CHR Verviers	intercommunale, SCRL	Autre organe
ENODIA	intercommunale, SCRL	Autre organe
FINIMO	intercommunale, SCRL	CA & autre organe
INAGO	intercommunale, SCRL	CA & autre organe

INTRADEL	intercommunale, SCRL	Autre organe
Neomansio	intercommunale, SCRL	
Nos Cités	intercommunale, SCRL	Autre organe
ORESS ASSETS	intercommunale, SCRL	Autre organe
RESA	intercommunale, SA	Autre organe
SPI	intercommunale, SCRL	Autre organe
Crédit social du logement	intercommunale, SCRL	Autre organe
Agence locale pour l'Emploi d'Aubel	ASBL	Autre organe

Tableau 2.3 Affiliations de la Commune (source : Administration communale, septembre 2024)

2.10 Taxes communales

Pour la **mandature 2018-2024**, le précompte immobilier communal est de 2.500 centimes additionnels : il est parmi les plus bas de la microrégion (excepté Fourons avec 945 centimes, et Plombières à 2.500 également, les autres communes l'ont fixé à 2600 centimes). Au contraire, la taxe additionnelle à l'impôt communal sur les personnes physiques est de 7,7% : elle est parmi les plus hautes de la microrégion (derrière Herve à 8% et Welkenraedt à 7,9%).

Commune	Précompte immobilier en centimes additionnels	Taxe additionnelle à l'impôt communal sur les personnes physiques en %
Plombières	2 500	7.3
Fourons	945	7.5
Thimister-Clermont	2 600	7.5
Dalhem	2 600	7.5
Aubel	2 500	7.7
Welkenraedt	2 600	7.9
Herve	2 600	8.0
Moyenne Microrégion	2 335	7.6

Tableau 2.4 Taxes additionnelles de la microrégion (source : UVCW, 2024)

Quant aux taxes, en **2024**, elles sont au nombre de 10 :

- Taxe sur l'inhumation, la mise en colombarium et la dispersion des cendres
- Taxe sur l'enlèvement des immondices
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs
- Taxe sur les immeubles inoccupés
- Taxe communale directe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Taxe communale directe additionnelle au précompte immobilier
- Taxe sur les écrits publicitaires
- Taxes sur les secondes résidences
- Taxe sur les demandes de permis d'environnement ou de permis unique
- Taxe sur les demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation

De plus, il existe un « droit d'emplacement sur les marchés ».

2.11 Primes communales

En **2024**, la Commune délivre 5 primes.

- Prime épargne prénuptiale (1973)
- Prime de naissance (1979)
- **Prime pour la réalisation d'un audit énergétique**
- **Prime pour le remplacement de châssis**
- **Prime pour l'isolation des combles et toitures**

2.12 Redevances communales

En 2024, il y a 9 redevances :

- Redevance pour frais d'étude d'incidence sur l'environnement
- Redevance pour l'indication de l'implantation des constructions nouvelles
- Redevance pour l'occupation du domaine du sol
- Redevance sur le changement de prénom
- Redevance sur l'abattage
- Redevance sur les exhumations
- Redevance sur les renseignements administratifs
- Redevance pour frais de publication dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme et de permis d'environnement
- Redevance d'exécution par l'administration communale de travaux demandés par des tiers

2.13 Règlements communaux

Toutes les taxes et redevances communales font l'objet d'un règlement.

2.14 Budget communal

Le budget ordinaire **2023** (qui permet le fonctionnement de la Commune), est présenté sur base du profil financier individuel d'Aubel édité par Belfius, il est possible de comparer le budget de la Commune avec 3 autres entités : 5 autres Communes comparables (« cluster » reprenant les communes de Dalhem, Baelen, Limbourg, Olne et Thimister-Clermont), la Province et la Région.

2.14.1 Recettes

Au budget **2023**, les recettes ordinaires de l'exercice **2023** sont estimées à **8.910.117,71€**.

En **2023**, les recettes totales ordinaires corrigées représentent **2.144€/habitant** ce qui est supérieur aux autres entités.

Les recettes principales de la Commune sont celles dites de transfert (plus de **65%** des recettes), comme pour les autres entités mais dans une moindre proportion.

- La taxe additionnelle sur le précompte immobilier représente environ **20%** des recettes soit **417€/habitant**.
- La taxe additionnelle sur les personnes physiques représente près de 20% des recettes soit **439€/habitant**.

Ces 2 taxes représentent à elles seules **environ 40%** des recettes ce qui est comparable aux moyennes provinciale et régionale. La moyenne du cluster des 5 communes est beaucoup plus élevée (52%).

- Le fonds des Communes représente **près de 8%** des recettes soit **166€/habitant**, ce qui est **beaucoup moins** important que pour les autres entités (entre **15,5 et 24%**).
- Parmi les autres impôts, le plus important concerne la collecte des déchets (dépendant du coût-vérité).

L'autre recette principale est celle des prestations (près de 35% des recettes) ce qui est beaucoup plus important que pour les autres entités (7,1 à 8,3%). Cette recette correspond aux prestations de l'abattoir communal.

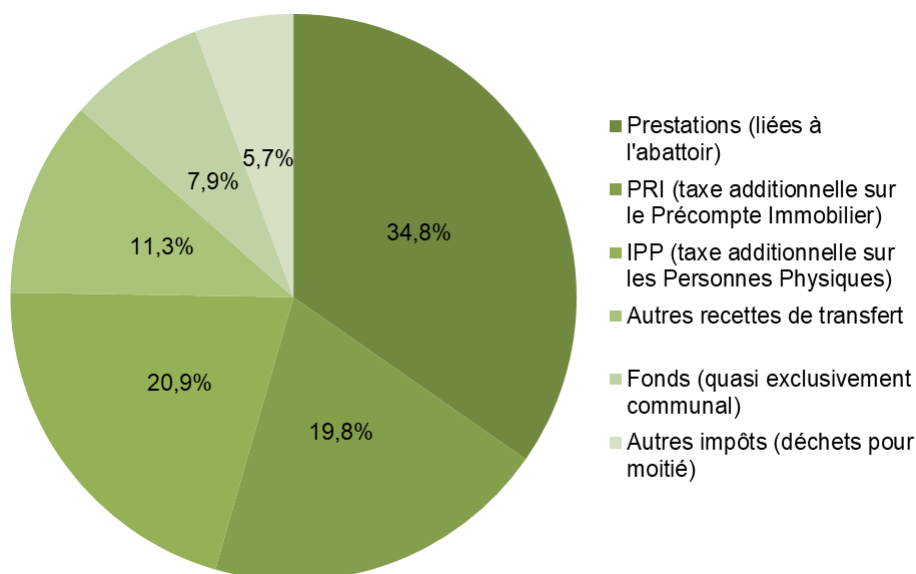


Figure 2.3 Recettes communales en 2023 (source : Belfius, 2024)

En conclusion, cela montre la spécificité d'Aubel qui dépend moins des recettes fiscales et du fond des communes que les autres entités, grâce à l'abattoir.

2.14.2 Dépenses

Au budget 2023, les dépenses ordinaires de l'exercice 2023 sont estimées à 8.897.770,34€.

En 2023, les dépenses totales ordinaires corrigées représentent 2.119€/habitant ce qui est supérieur aux autres entités.

- Les dépenses principales de la Commune sont celles liées au personnel (plus de 42%) soit 909€/habitant, ce qui est comparable aux autres entités.
- Les dépenses de transferts représentent plus de 23% soit 479€/habitant, cela correspond à différents subsides et aux dotations des zones de police et de secours ainsi que du CPAS. Cela est inférieur aux autres entités (entre 23,5 et 30%).
- Les dépenses de fonctionnement représentent plus de 25% des dépenses soit 544€/habitant, ce qui est supérieur aux autres entités (entre 16 et 24%).
- La dette représente près de 9% des dépenses soit 186€/habitant, ce qui est comparable aux autres entités (en termes de pourcentage).

Aubel, comme toutes les communes, a été confrontée à une forte augmentation des dépenses liées au personnel avec la triple indexation des salaires en 2022. L'intervention pour le CPAS a, elle aussi, fortement augmenté en 2022.

En termes de fonctions, les dépenses les plus importantes de la Commune concernent l'économie (liées à l'abattoir), l'administration générale et les voiries. Cette hiérarchie est très différente des autres entités où les dépenses les plus importantes concernent d'abord l'administration générale, puis les voiries et les aides sociales et les soins de santé.

	Dépenses ordinaires en 2023	
	€/habitant	proportion par rapport aux dépenses totales
Economie	592	27,9%
Administration générale	445	21,0%
Voirie	423	20,0%
Culture et sport	209	9,9%
Aide sociale - Soins de santé	124	5,9%
Police - Justice	116	5,5%
Salubrité publique - Urbanisme	94	4,4%
Enseignement	48	2,3%
Incendie	43	2,0%
Culte	4	0,2%
Dépenses non ventilables	20	0,9%
Total corrigé	2.119	

Tableau 2.5 Principales dépenses communales (source : Belfius, 2024)

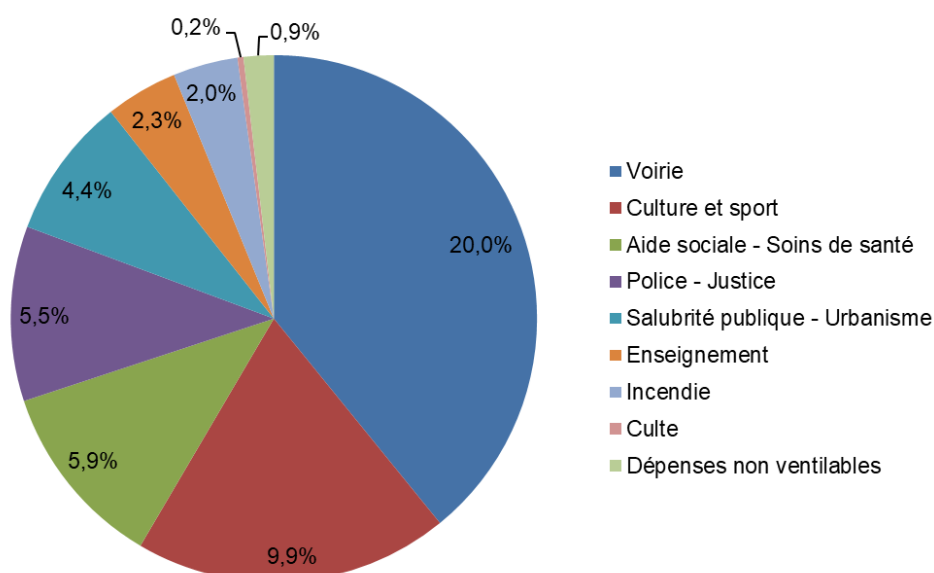
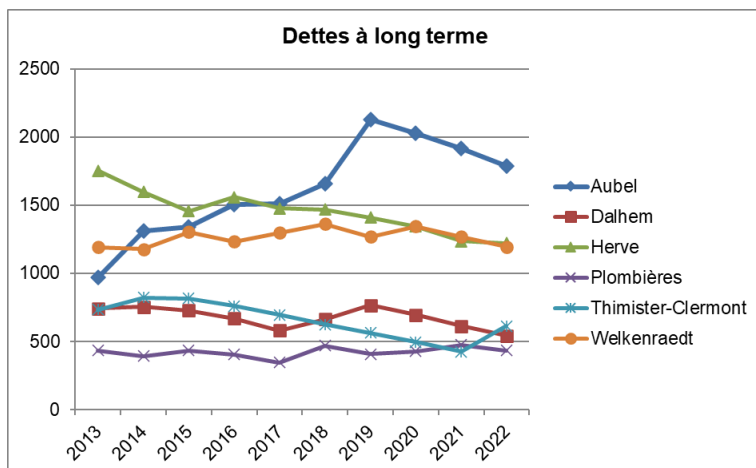


Figure 2.4 Dépenses communales en 2023 (source : Belfius, 2024)

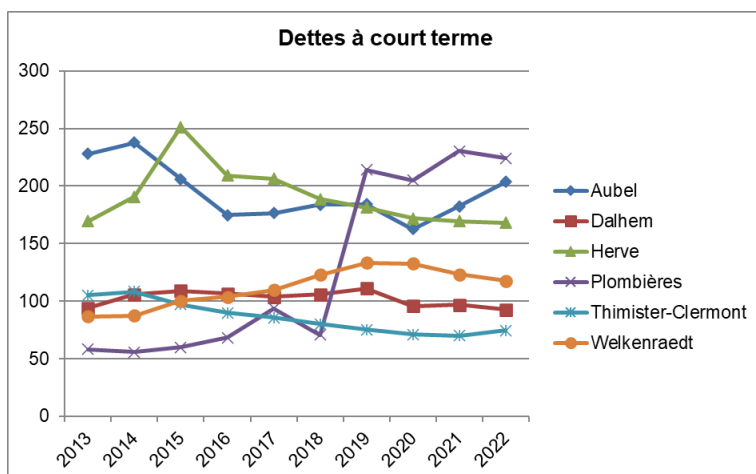
En conclusion, cela montre que si l'abattoir apporte des entrées financières, il nécessite des dépenses importantes. Une autre dépense spécifique est celle liée à la culture et au sport qui, du fait de l'existence des halls omnisports et de l'Espace Culture, est beaucoup plus importante que dans les autres entités.

Selon l'étude de Belfius, la dette à long terme d'Aubel reste supérieure à toutes les autres entités et en augmentation depuis 2013 même si elle a diminué en 2021 et 2022.

Selon le Système Européen des Comptes, on peut préciser ce fait. Il faut faire attention aux effets « comptables » tenant compte du début ou de la fin des prêts engagée par la Commune.



A long terme, la Commune d'Aubel a effectivement une dette qui dépasse celle de toutes les autres communes voisines. **Bien qu'en diminution depuis 2020**, elle atteint **1.788€/habitant en 2022**.



A court terme (dette remboursable dans l'année), la Commune d'Aubel a une dette qui diminue globalement, même si elle reste supérieure aux communes voisines (excepté celle de **Plombières**). Elle atteint **204€/habitant en 2022**.

Figure 2.5 Dettes communales (source : IWEPS, 2024)

2.14.3 Pouvoir d'emprunt

Le pouvoir d'emprunt annuel de la Commune d'Aubel correspond au pouvoir d'emprunt maximum.

2.15 Propriétés communales

La Commune d'Aubel possède 91 parcelles cadastrales en propriété pour une surface totale de 21,72ha (matrice cadastrale, novembre 2019, administration communale). Environ 6,5 ha sont des parcelles situées en zone non constructibles. Selon le Collège (communication, 2019), peu de terrains communaux sont libres de constructions en zone à bâtir.

La localisation des propriétés publiques apparaît dans la 1^{ère} carte A3 annexée au début de ce présent rapport ainsi que dans la carte n°5 du dossier cartographique.

Les propriétés publiques n'ont pas évolué durant l'opération de développement rural.

Surface non bâties (pâtures, bois...) en m²	65 671
Surfaces bâties	En m²
Installations sportives halls, foot, tennis, plaine de jeux)	51 620
Voiries	22 208
Autres zones construites ou constructibles	21 486
Cimetières d'Aubel et de Saint-Jean-Sart	17 892
Abattoir	11 120
Ancienne école de la communauté française	10 512
Ecoles communales de Saint-Jean-Sart et La Clouse	6 885
Poste de police (2019)	3 246
CPAS et centre culturel (2019)	2 839
Eglise d'Aubel	1 179
Le New Bailou	1 037
Maison communale	862
Cabines électriques	405
Autres maisons	163
Chapelles	39
Total	217 164

Tableau 2.6 Propriétés communales (source : Administration communale, octobre 2019)

95 autres parcelles cadastrales sont publiques et appartiennent aux 3 fabriques d'église ; l'école libre appartient à l'asbl « société patrimoniale d'administration des bâtiments scolaires catholiques de la Province de Liège » ; l'association des œuvres paroissiales de l'ancien Doyenné d'Aubel est propriétaire de 3 locaux de réunion (dont la salle du cercle paroissial), l'Agence Immobilière Sociale Nos Cités et la société wallonne du logement sont également propriétaires de logements et de terrains à bâtir ; et enfin les intercommunales suivantes se partagent quelques petites parcelles (Direction générale des routes, ORES, SWDE et SNCB).

2.16 Information sur le territoire communal

La presse écrite est représentée par les journaux suivants : l'avenir.net, Télépro, La Libre Belgique Liège, La Quinzaine Vlan, La Dernière Heure Liège, Proximag, Grenz Echo, La Meuse Liège, La Meuse Verviers, Votre région.

Les radios locales sont Vivacité Liège Matin, Vivacité Verviers, Vivacité Liège et Radio Contact Liège.



VEDIA (Rue du Moulin, 30A – 4820 DISON) est la télévision locale de l'arrondissement de Verviers.

Les autres médias sont la télévision RTL et le Blog Aubel : aubel.blogs.sudinfo.be

2.17 Vecteurs d'information communaux

L'accueil est réalisé par 2 personnes au niveau des services « accueil » et « état civil » de l'administration communale. On peut noter qu'un guichet virtuel est disponible pour les citoyens.

Il y a une personne spécifique au service « communication-information ».



Figure 2.6 « Bulletin d'informations communales » (source : Administration communale, janvier 2018)



Figure 2.7 Photo du panneau informatif (source : JML, mars 2020)

- Les médias liés à internet

La Commune présente un site internet communal (aubel.be) mis à jour régulièrement ainsi qu'une page Facebook© et un compte X©.

- Les « toutes-boîtes »

Les services peuvent diffuser des « toutes-boîtes » ciblés en ce qui concerne les activités qu'ils doivent promouvoir.

2.18 Structures transcommunales

- L'asbl Pays de Herve Futur et le Groupe d'Action Locale « Pays de Herve » (Cf. présent chapitre 2)
- A travers l'asbl Liège Europe Métropole, la connexion cyclable et piétonne au départ du RAVeL Ligne 38 vers le Mémorial Américain dit d'Henri-Chapelle à Hombourg (Plombières) et le village d'Henri-Chapelle (Welkenraedt) **a été étudiée**.
- Le Contrat de Rivière Meuse Aval et plus particulièrement le comité local Berwinne-Julienne (Cf. chapitre 4.1)
- La Maison du Tourisme du Pays de Herve (Cf. chapitre 9.3)

Jusqu'en 2019, le magazine communal « Aubel – Une campagne qui pétille » paraissait 2 fois par an.

« Echos d'Aubel, magazine d'information de l'administration communale » est édité 1 à 3 fois par an depuis l'été 2019, sous sa forme actuelle. Entièrement en couleur, le contenu est développé et centré sur les activités propres à la Commune et au CPAS. On y trouve des informations sur l'évolution de la réglementation, des grands dossiers communaux et des informations utiles aux citoyens.

2.18.1 Pays de Herve-Futur



Pays de Herve - Futur est une démarche d'initiative citoyenne ayant débuté en 1999 et structurée par la création de l'asbl Pays de Herve - Futur en 2002.

L'objectif de cette asbl est de stimuler l'ensemble des acteurs du territoire du Pays de Herve (population, pouvoirs publics, acteurs économiques et sociaux et secteur associatif) afin de promouvoir et élaborer un projet global de développement équilibré et durable, en conformité avec les principes définis par le Manifeste « Le Pays de Herve au futur ».

Aujourd'hui, elle rassemble :

- 11 communes (Aubel, Baelen, Herve, Limbourg, Lontzen, Olne, Pepinster, Plombières, Soumagne, Thimister-Clermont et Welkenraedt),
- 14 organisations du territoire issues de différents secteurs d'activité (agriculture, culture, développement local, économie, éducation, environnement et nature, société et tourisme) et plusieurs citoyens qui ont ainsi décidé de nouer un avenir commun au sein de Pays de Herve-Futur.

Dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 (avec le Groupe d'Action Locale du Pays de Herve dont elle est à l'origine), l'asbl a notamment pour mission de structurer la distribution des produits locaux, d'aider les producteurs dans la promotion de leurs produits, de sensibiliser les consommateurs ou encore de sauvegarder et transmettre les méthodes locales de production.

2.18.2 Groupe d'Action Local (GAL) du Pays de Herve



L'initiative de la création de ce GAL revient à l'asbl Pays de Herve-Futur. Créée en 2002, l'association rassemblait au départ des citoyens actifs auxquels se sont jointes par la suite des Communes et des associations. Les actions menées au fil des ans avec des soutiens publics l'ont conduite à promouvoir la création du GAL. L'asbl GAL Pays de Herve a donc été créée en mars 2016 pour concrétiser le partenariat entre 8 communes du Pays de Herve et 19 associations et structures privées actives sur le territoire de ces communes. Le GAL, qui concerne 66.700 habitants, s'inscrit dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Acteurs pour le Développement de l'Economie Rurale). Il bénéficie d'un budget de 1.347.675€ pour la période 2014-2022. Il est financé par la Région Wallonne (51%), les fonds européens (39%) et les 8 communes participantes (10%). Cinq personnes gèrent les divers projets mis sur pied jusqu'en 2020.

Durant l'opération de développement rural, autour du thème fédérateur suivant : « Un pays empreint de ruralité, acteur de modernité au cœur de l'Euregio », le GAL a proposé 5 objectifs. En 2020, le territoire du GAL Pays de Herve sera :

- réputé pour l'interaction entre ses acteurs, matérialisée par un partenariat transcommunal structuré
- à l'identité renforcée, conjuguant l'héritage du passé et les défis du futur
- (re)connu pour son économie intégrée, en adéquation avec son cadre paysager
- développant un réseau de mobilité alternative accessible à tous
- positionné comme espace rural à haut potentiel au centre de l'Euregio.

Les projets emblématiques qu'il a menés concernaient :

- l'agriculture : accompagner la mutation de l'agriculture et relever le défi du renouvellement des générations (Cf. Chapitre 9)

- les produits locaux : valoriser les produits agricoles locaux, le savoir-faire et le terroir du Pays de Herve (Cf. Chapitre 9)
- l'aménagement du territoire : Pays de Herve, un territoire à gérer et à valoriser, valorisation du patrimoine paysager et bâti du Pays de Herve (Cf. Chapitre 5)
- la citoyenneté : un réseau coordonné d'acteurs et d'initiatives citoyennes. Les principales actions sont la Galotte (outil convivial de mise en valeur des actions citoyennes), ciné GAL (projections, débats, ateliers, mises en actions), citoyens en herbe (carte participative des agriculteurs créée par les écoles du territoire), la participation au projet « le bonheur c'est quoi pour vous ? », la semaine sans écran, des formations, le prêt de gobelets réutilisables.
- l'économie : animation économique et soutien à l'émergence de nouvelles filières (Cf. Chapitre 9)
- le tourisme (Cf. Chapitre 9)
- la mobilité : à pied, à vélo, à cheval à travers le grand paysage (Cf. Chapitre 13)
- la coopération au niveau du projet LEADER haies (Cf. Chapitre 4)

En fin d'opération de développement rural, le programme d'action LEADER 2016-2023 s'est clôturé avec la sélection du GAL pour le nouveau programme LEADER 2023-2027. Le territoire s'est agrandi avec la commune de Baelen et sa programmation 2024-2027 s'articule autour des 5 thèmes suivants : l'énergie, l'agriculture, la mobilité, la culture et le tourisme.

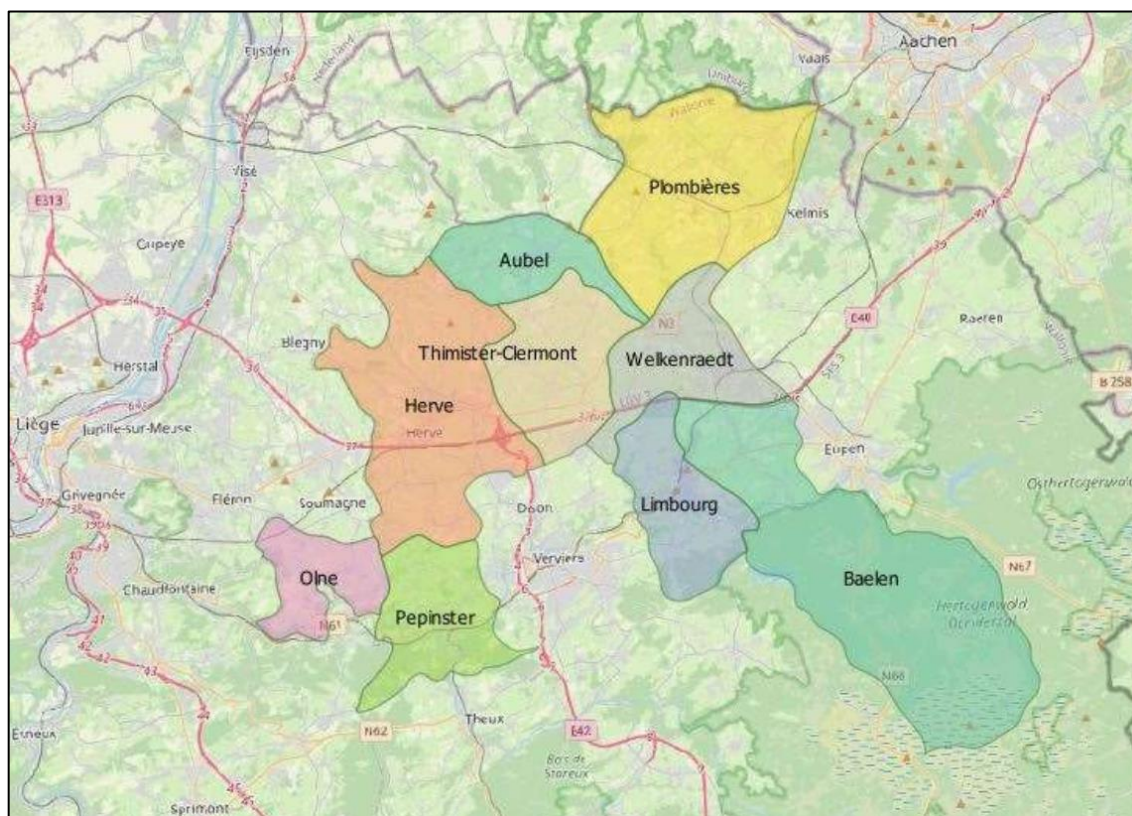


Figure 2.8 Carte du territoire du GAL Pays de Herve (source : site internet du GAL, 2024)



Figure 2.9 Stratégie du GAL Pays de Herve (source : site internet du GAL, 2024)

2.18.3 Liège Europe Métropole asbl



Cette association supra communale reposait sur une Assemblée générale dont étaient membres les Bourgmestres des 84 communes du territoire provincial ainsi que 6 représentants provinciaux.

L'asbl était composée de 5 structures : 4 conférences des Bourgmestres et la Province de Liège. **Elle a été dissoute en 2022.**

En 1994, les premières instances supra communales ont été créées. En 2011, ce fût la Coordination Provinciale des Pouvoirs Locaux qui devint en 2014 « Liège Europe Métropole ». En 2015, la réalisation d'un Schéma Provincial de Développement Territorial et Plan Provincial de Mobilité est lancée. Le diagnostic réalisé en première phase d'étude a mis en lumière douze enjeux à relever pour accroître la qualité de vie et l'attractivité du territoire à l'horizon 2040. En 2016, 5 thématiques majeures ont été reconnues par l'ensemble des Conseils communaux de la Province. Il s'agit de :

- Axe 1 : la transition écologique et énergétique
- Axe 2 : l'urbanisme bas-carbone
- Axe 3 : le développement économique
- Axe 4 : la mobilité durable
- Axe 5 : l'offre touristique

Le territoire provincial a ensuite été divisé en 7 territoires de projets homogènes afin d'affiner les thématiques. La commune d'Aubel fait partie du territoire « L'Entre-Vesdre-et-Meuse ».

- Axe 1 : un territoire rural préservé exemplaire sur l'agro écologie et les bio énergies
- Axe 2 : de nouvelles formes d'habiter et de nouveaux services dans les villages
- Axe 3 : un environnement mis en scène pour l'accueil des entreprises
- Axe 4 : des initiatives de mobilité rurale alternative renforcées dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse
- Axe 5 : un positionnement et une politique d'accueil des touristes autour de la gastronomie et de l'offre vélo

Chacun de ces axes a fait l'objet d'un Master plan qui forme un projet de territoire révélant les facteurs d'attractivité mais aussi le potentiel de régénération, les spécificités et initiatives des territoires qui composent la Province de Liège.

Enfin, 7 "chantiers provinciaux" ont été identifiés pour lesquels la Province a assuré un rôle de facilitateur, de mise en réseaux des acteurs concernés et d'accompagnement selon les spécificités locales. Il s'agit de :

- un projet alimentaire de territoire au service d'une agriculture diversifiée
- l'eau : une thématique d'excellence et un enjeu d'image pour la province
- la création d'un observatoire de l'habitat : un outil de connaissance et de soutien à l'innovation en matière d'urbanisme et d'habitat
- un plan de développement du numérique au service de tous
- le soutien aux initiatives de mobilité alternatives
- la coordination de la mobilité en Province de Liège
- une stratégie de vélotourisme de portée eurorégionale

2.18.4 Relations transfrontalières

Par sa position géographique, la Commune d'Aubel appartient à plusieurs structures transfrontalières.



Créée en 1976 au Pays-Bas, le bureau de l'Euregio Meuse-Rhin se situe à Eupen depuis 2007. Fin 2017, cette organisation décide de devenir un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ce qui est effectif depuis le 1/04/2019. La possibilité d'accueillir de nouveaux partenaires est également convenue. Il y a une dizaine d'années la stratégie suivante a été élaborée.

La stratégie EMR2020 comprend cinq thèmes clés et quatre thèmes transversaux:

Economie et innovation	Marché de l'emploi, enseignement et formation	Culture et tourisme	Soins de santé	Sécurité
Mobilité et infrastructures				
Développement durable				
Intelligence territoriale				
Défense des intérêts communs et promotion régionale				



Le Parc des Trois Pays est un accord de coopération transfrontalier conclu entre les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement et de la nature dans l'Euregio Meuse-Rhin. Fondé en 2001 dans le cadre d'un projet Interreg, le partenariat repose aujourd'hui sur un accord de coopération conclu entre les différents partenaires pour la période 2016-2019. Le Parc des Trois Pays est une plateforme unique de coopération transfrontalière entre la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas (et leurs différentes régions concernées).

L'objectif est de préserver, améliorer et renforcer les espaces ouverts, en relation constante avec les régions urbaines avoisinantes. Le but poursuivi par le Parc des Trois Pays est de permettre aux générations à venir de pouvoir profiter de l'espace vert au cœur de l'Euregio Meuse-Rhin. En 2003, le 1^{er} plan de développement du Parc des trois Pays a été réalisé, comprenant des directives afin d'assurer un futur durable. Aujourd'hui, le plan stratégique s'articule autour de la thématique transversale du paysage et des infrastructures vertes : « créer des liens culturels et écologiques ». 3 axes viennent la compléter :

- Relations urbain-rural / agriculture / énergie : « viser une production durable de qualité et intégrer des énergies renouvelables dans le paysage »
- Relations urbain-rural / culture / détente : « des paysages attrayants en tant qu'atout économique »
- Relations urbain-rural / urbanisation / infrastructures : « préserver l'espace ouvert et développer la qualité de l'urbanisation »

Depuis les années 1970 donc, on parle d'abolir les frontières administratives pour protéger la qualité paysagère dans le cœur vert de l'Euregio Meuse-Rhin. Les similitudes entre la région flamande des Fourons, le Pays de Herve wallon et le pays des collines hollandais sont évidentes. Le paysage intact du bocage forme un patchwork vallonné de prairies et de champs bocagers, d'anciennes forêts, de chemins creux, de vergers hautes tiges, de petits ruisseaux et de nombreux vestiges du patrimoine tels que des châteaux et des maisons à colombages. Ce paysage bocager est affecté - par-delà les frontières administratives - par les mêmes défis urgents.



Il suffit de penser aux inondations et aux sécheresses de plus en plus extrêmes, à l'avenir incertain des exploitations agricoles familiales, aux nombreuses espèces végétales et animales menacées, à la forte pression touristique, à la disparition progressive d'éléments du paysage tels que les haies et les alignements d'arbres... C'est pourquoi sept communes rurales, trois provinces et plus de 40 autres partenaires de coalition de Flandre, de Wallonie et des Pays-Bas ont soumis conjointement au gouvernement flamand une candidature de parc paysager transfrontalier.



Figure 2.10 Localisation administrative du Parc Paysager (source : www.bocageland-paysdubocage.org/fr, 2024)

En octobre 2023, le gouvernement flamand a reconnu le parc paysager transfrontalier « Pays du Bocage sans Frontières ». Il s'agit de la région frontalière où se rejoignent les qualités paysagères exceptionnelles de la région des Fourons flamande, du Pays de Herve wallon et du Pays des Collines hollandais. La superficie de 33.471 ha comprend le territoire de sept communes : la commune des Fourons en Flandre, les communes de Dalhem, Aubel et Plombières en Wallonie et les communes d'Eijsden-Margraten, Gulpen-Wittem et Vaals aux Pays-Bas. Le parc paysager transfrontalier a pour objectif de servir de catalyseur pour protéger l'unicité territoriale et les valeurs élevées du paysage tout en travaillant avec les organisations partenaires et les parties prenantes locales pour trouver des solutions aux défis urgents auxquels il est confronté. Il suffit de penser à la détérioration des éléments typiques du paysage, aux inondations et aux sécheresses de plus en plus fréquentes, à la disparition d'espèces végétales et animales uniques, à l'avenir incertain des exploitations agricoles familiales, à la pression créée de temps en temps par des activités récréatives et touristiques...

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un Bureau du Parc a commencé à travailler pour soutenir volontairement les propriétaires fonciers locaux, les utilisateurs, les habitants et les entrepreneurs qui ont à cœur le paysage et la région. Avec les nombreuses organisations partenaires, l'ambitieux plan d'action élaboré conjointement est mis en œuvre. De cette manière, « les lignes qui nous relient » - le paysage bocager et les relations sociales – seront renforcées et plus résistantes pour l'avenir.

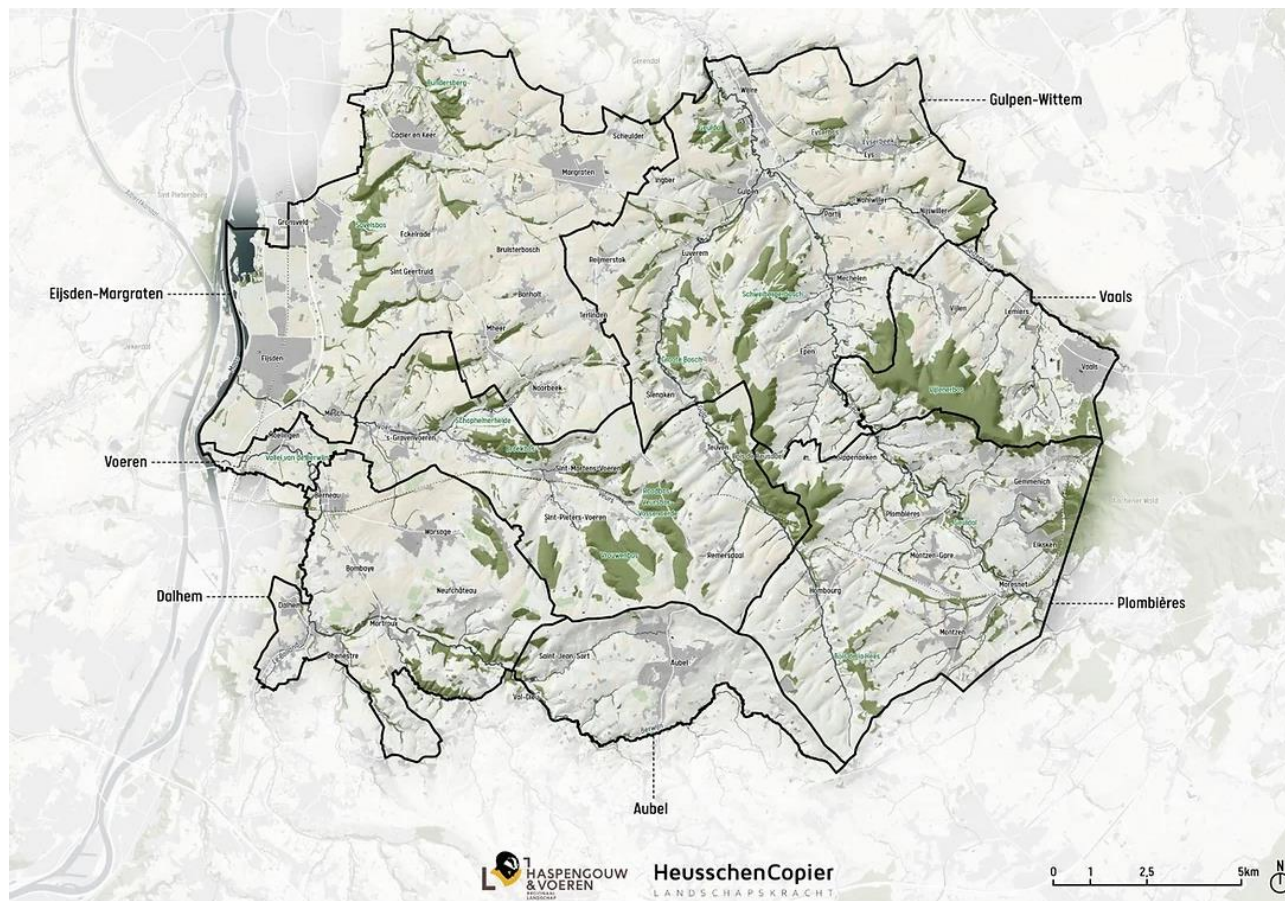
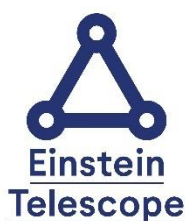


Figure 2.11 Carte du Parc Paysager (source : site internet du parc paysager, 2024)



Le projet européen de télescope Einstein permet également à la Commune de renforcer ses liens supracommunaux et internationaux. Le télescope sera un instrument de mesure de classe mondiale pour détecter les ondes gravitationnelles. Actuellement, les études portent sur les possibilités pour la région frontalière des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne d'accueillir cet instrument triangulaire composé de 3 tunnels de 10 kilomètres situés à 250 ou 300 mètres sous terre.

Annoncé depuis plusieurs années les études se concrétisent depuis 2023 sur le territoire communal. Plusieurs rencontres entre les Ministres belges, allemands et néerlandais (principaux porteurs du projet) ont eu lieu sur la commune, que ce soit pour la signature des financements ou la visite des forage mis en œuvre sur Aubel. D'ailleurs, les échantillons géologiques prélevés (sur les 3 pays) sont stockés sur la commune.

2.19 Relations intercommunales

Vu sa petite taille, la Commune cherche à développer ses relations avec les communes voisines, notamment en ce qui concerne l'accès aux services et équipements, en particulier :

- les Intercommunales/asbl d'équipement (SWDE, ORES, RESA, AIDE, INTRADEL, ECETIA...) et de services (CHR de Verviers, INAGO, Nos Cités, AMO...) (Cf. chapitres 7, 10 et 12)
- la Commune de Dalhem : étude d'une connexion cyclable et piétonne depuis Aubel vers l'abbaye du Val-Dieu et qui se poursuit vers la commune de Dalhem pour aller rejoindre la Basse-Meuse et plus particulièrement Visé (avec un financement de LEM).

S'il n'y **avait** pas de relations politiques ou administratives avec la Commune de Fourons en Flandre, on observe cependant des liens sociologiques étroits au niveau de la famille et du travail. **Le Parc Paysager a permis de (re)développer des liens politiques et administratifs entre les 2 communes voisines.**

2.20 Communes proches ayant un PCDR approuvé par le Gouvernement wallon

En s'associant avec une ou plusieurs communes voisines, la Commune pourrait bénéficier de subventions « dont le taux peut atteindre maximum 90% de l'assiette » pour ses projets (Art 16 du Décret du 11/04/2014).

Pour rappel, le paragraphe 4 de l'article 3 de ce même Décret indique :

« Un projet [...] réalisé par au moins 2 communes en association disposant d'un PCDR en cours de validité, peut faire l'objet d'une subvention, pour autant qu'il respecte la stratégie de développement définie dans le PCDR des communes concernées. [...] le projet est repris explicitement dans au moins 1 des PCDR concernés. »

Commune proche	Date d'approbation du PCDR	Durée de validité	Etat actuel
Limbourg			En cours d'élaboration
Olne	16/05/2013	10 ans	
Dalhem			En cours d'élaboration

Tableau 2.7 PCDR des communes voisines (source : JML, 2024)

2.21 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Sites internet de l'administration communale d'Aubel et des communes voisines
- IWEPS
- Terrain JML
- Sites internet du GAL Pays de Herve, d'Euregio Meuse-Rhin, du Parc des 3 Pays, **du télescope Einstein**
- Profil financier individuel d'Aubel édité par Belfius, 2019
- Wikipedia, 2019
- Rencontre avec le GAL 14/11/2019

3. Principales caractéristiques des milieux physiques et naturels et du paysage

3.1 Sol, sous-sol et eaux souterraines

3.1.1 Contexte topographique

La commune d'Aubel se situe au nord de la zone agro géographique du Pays de Herve. Aubel se situe à environ 235m d'altitude sur un plateau dominant deux vallées, celle de la Berwinne au sud et celle de la Bel au nord. Le relief est vallonné même si le centre de la commune est majoritairement autour de 200m d'altitude. Le point le plus haut est situé à l'extrême est du territoire à l'intersection avec les communes de Plombières et Welkenraedt (+340m). Le point le plus bas est atteint au niveau de l'abbaye du Val-Dieu à l'intersection avec les communes de Dalhem et Herve (+130m), au confluent de la Bel et de la Berwinne.

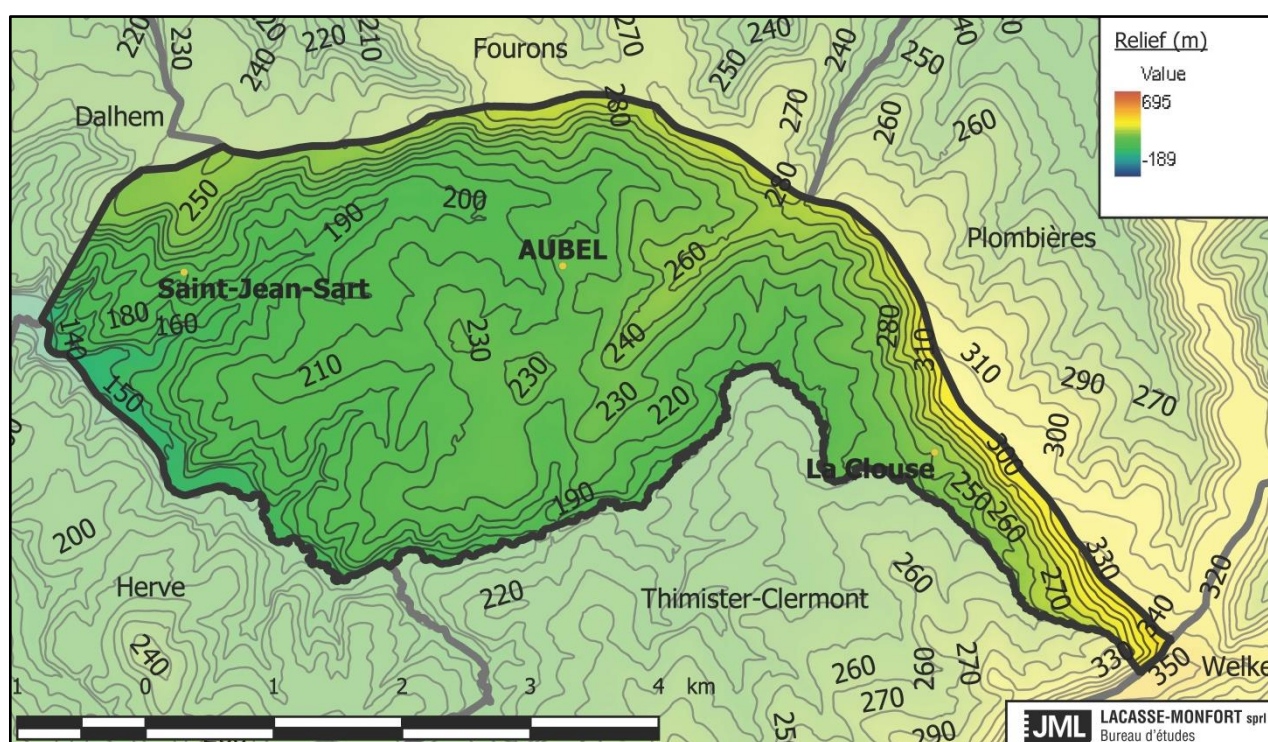


Figure 3.1 Altitudes de la commune d'Aubel (source : JML, 2020)

Le relief et le réseau hydrographique apparaissent à la 2^{ème} carte A3 annexée au début de ce présent rapport.



Figure 3.2 Vue sur la commune d'Aubel depuis le lieu-dit Berg-Clouse (source : JML, mars 2020)

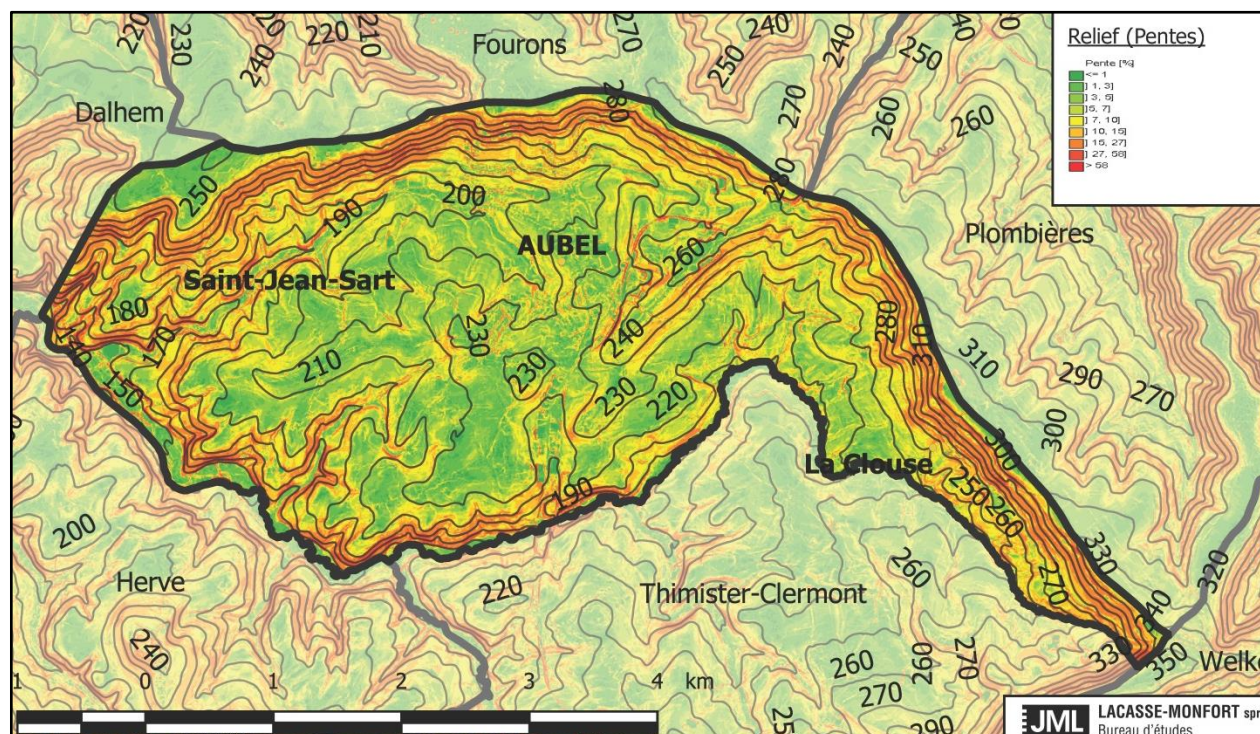


Figure 3.3 Pentcs de la commune d'Aubel (source : JML, 2020)

3.1.2 Géologie

Le sous-sol est constitué d'un socle paléozoïque, plissé et faillé, qui affleure surtout dans le fond des vallées. Il est essentiellement constitué de roches schisteuses du Houiller dans le bassin de la Berwinne.

Ce socle est surmonté de formations mésozoïques subhorizontales du Crétacé entaillées par l'érosion des cours d'eau. Ces dépôts présentent de rapides et fréquentes variations latérales de faciès et d'épaisseur.

Au niveau du plateau, du plus ancien au plus récent, on trouve :

- la formation d'Aachen constituée de sables fins à niveaux argileux
- la formation de Vaals, très hétérogène, parfois nommée « smectite de Herve », constituée d'un ensemble complexe de limons, argiles, sables et grès ; dont une des particularités est son aspect verdâtre. Sa richesse en eau permet la présence de petites sources et l'alimentation des mares. C'est la principale formation qu'on trouve sur le territoire
- la formation de Gulpen, constituée de craies, qui forme la limite nord du territoire communal

Les sables quartzux du tertiaire sont recherchés comme matériaux de construction et ont été exploités à Merckhof (nord-est d'Aubel). Ces formations crayeuses engendrent des sols médiocres pour la culture mais excellents pour les herbages.

Après cette ère, une phase tectonique a induit un réseau de failles transversales d'orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est, que l'on retrouve au sud-ouest de la commune.

Le long des vallées de la Bel et de la Berwinne on trouve des alluvions modernes du quaternaire (ère cénozoïque).

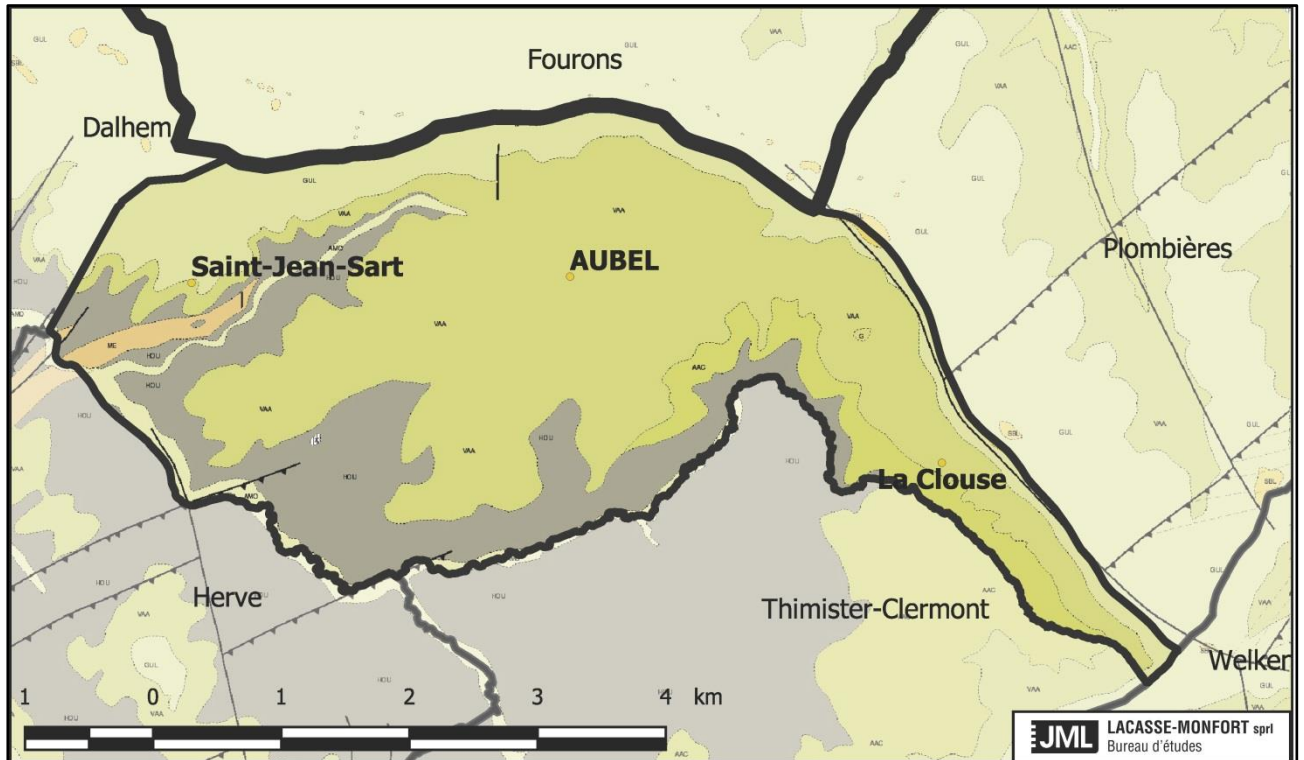


Figure 3.4 Carte géologique de la commune d'Aubel (source : WalOnMap 2020)

Les forages, effectués en 2024 dans le cadre du projet de télescope Einstein, permettront d'obtenir une meilleure image géologique du sol.

3.1.3 Hydrogéologie

3.1.3.1 Qualité des masses d'eau souterraines

La commune s'étend au niveau de la seule masse d'eau souterraine supérieure RWR151 « Crétacé du Pays de Herve ». La RWR151 appartient au district hydrographique international de la Meuse, au secteur Meuse aval.

Le tableau ci-dessous synthétise le diagnostic établi pour cette masse d'eau en 2013.

Masse d'eau	État chimique	État quantitatif	État global	Paramètres déclassants
RWM151	Mauvais	Bon	Mauvais	Nitrate

Tableau 3.1 État des masses d'eau souterraines RWR151 (source : SPW, 2020)

3.1.3.2 Captages

Aucun captage destiné à la distribution publique n'existe sur le territoire communal d'Aubel.

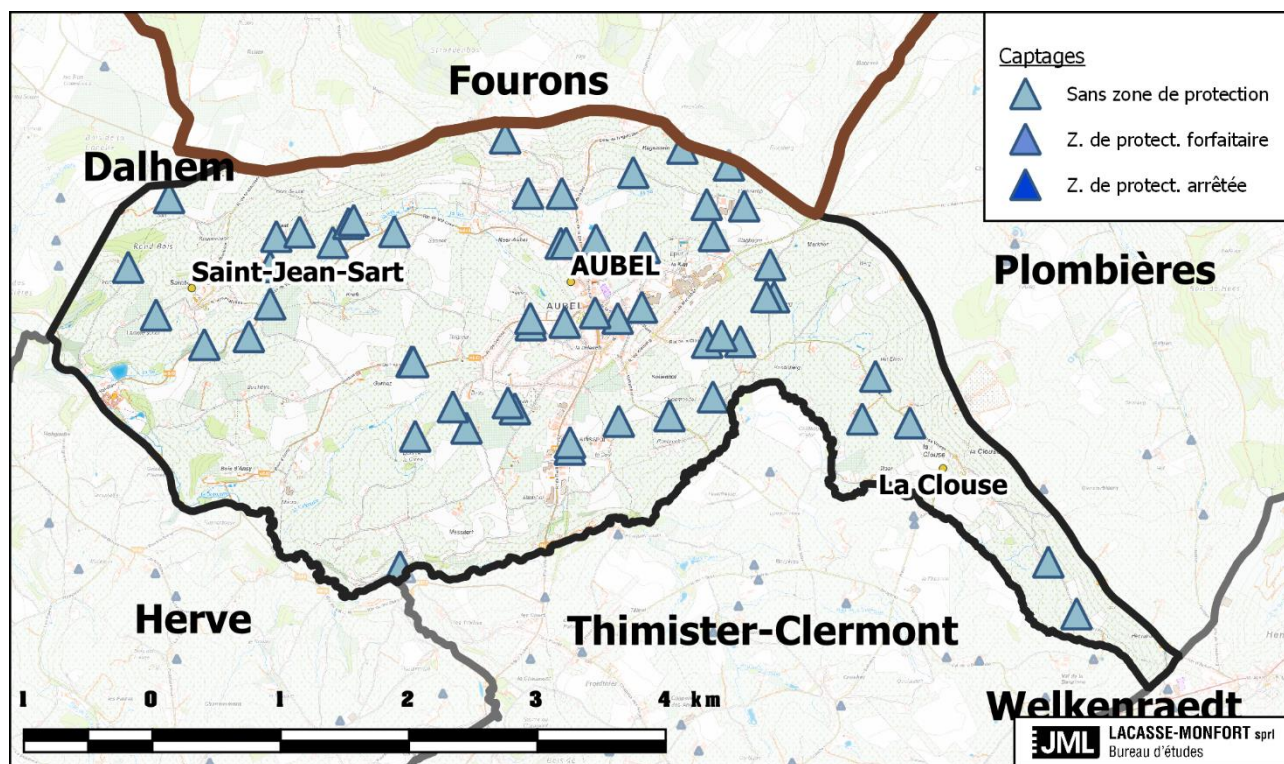


Figure 3.5 Localisation des captages (source : SPW, 2024)

56 captages sont recensés dans la commune dont aucun n'est protégé.

- 22 puits traditionnels
- 18 puits forés
- 7 sources à l'émergence
- 6 drains
- 2 puits naturels
- 1 indéterminé

22 de ces prises d'eau sont destinées à l'élevage, 16 pour l'usage domestique et sanitaire, 14 pour l'agriculture/horticulture/arboriculture, 1 pour l'alimentation d'une pièce d'eau, 1 pour un car wash, 1 pour la fabrication de denrée alimentaire (brasserie du Val-Dieu) et 1 a une utilisation indéterminée.

3.1.4 Pédologie

« Les sols des vallées et dépressions sont principalement limoneux caillouteux ou limoneux à limono-caillouteux ; les sols limoneux caillouteux présentent un drainage favorable alors que les sols limoneux à limono-caillouteux ont un drainage pauvre ; la charge en éléments grossiers est un des vecteurs qui influence le drainage naturel. Les sols de pentes et plateaux sont majoritairement limoneux caillouteux avec un drainage naturel favorable. » (Nature des sols du SDC, 2016)

D'après la carte ci-après, les sols limoneux, situés au centre d'Aubel sur les reliefs plats, sont les plus importants en surface. Sur les pentes, ces sols deviennent limono-caillouteux. Enfin, on trouve les sols argileux principalement à l'est d'Aubel. Si à priori, les sols limoneux sont les plus favorables à l'agriculture, le drainage joue un rôle majeur pour décrire la réelle aptitude agronomique des sols.

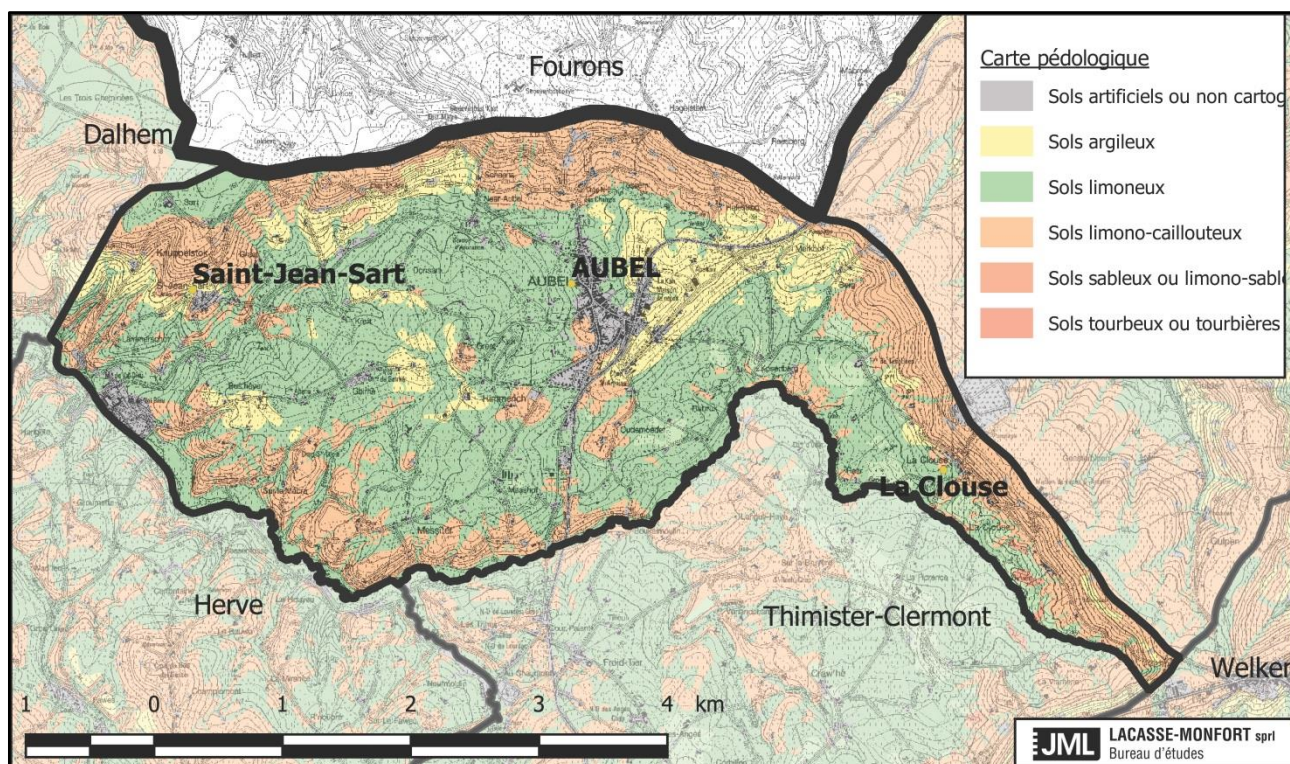


Figure 3.6 Carte pédologique (source : SPW, 2020)

3.1.5 Aptitude des sols

85% des sols ne sont pas artificialisés.

Traditionnellement, le bocage (petites prairies délimitées par des haies) s'est développé sur des sols peu favorables aux cultures céréalières car trop humides. En effet, la couche d'argile imperméable retient l'eau qui affleure en de nombreux endroits et qui est drainé par les ruisseaux.

6 classes d'aptitude pédologiques ont été décrites par le SDC pour un usage agricole.

- sols considérés comme « idéaux » car contenant le plus de limons associés à un drainage favorable
- sols considérés comme « très aptes » car contenant aussi beaucoup de limons mais avec un drainage moins favorable

Ces 2 classes représentent la moitié du territoire (en vert sur la carte).

- sols considérés comme « aptes » à cause d'un drainage modéré
- sols considérés comme « assez aptes » car le sol est composé de mélanges de matériaux contenant des argiles rendant le drainage imparfait
- sols considérés comme « peu aptes » à cause du mauvais drainage

3.1.6 Risques naturels

3.1.6.1 Sismicité de la région

L'évaluation des risques sismiques se base sur la carte d'aléa sismique de Belgique (cf. figure suivante). D'après le document de référence « Eurocode 8 » relatif à la prévention des tremblements de terre, la commune d'Aubel est reprise en zone sismique 4, c'est-à-dire en zone de sismicité moyenne.

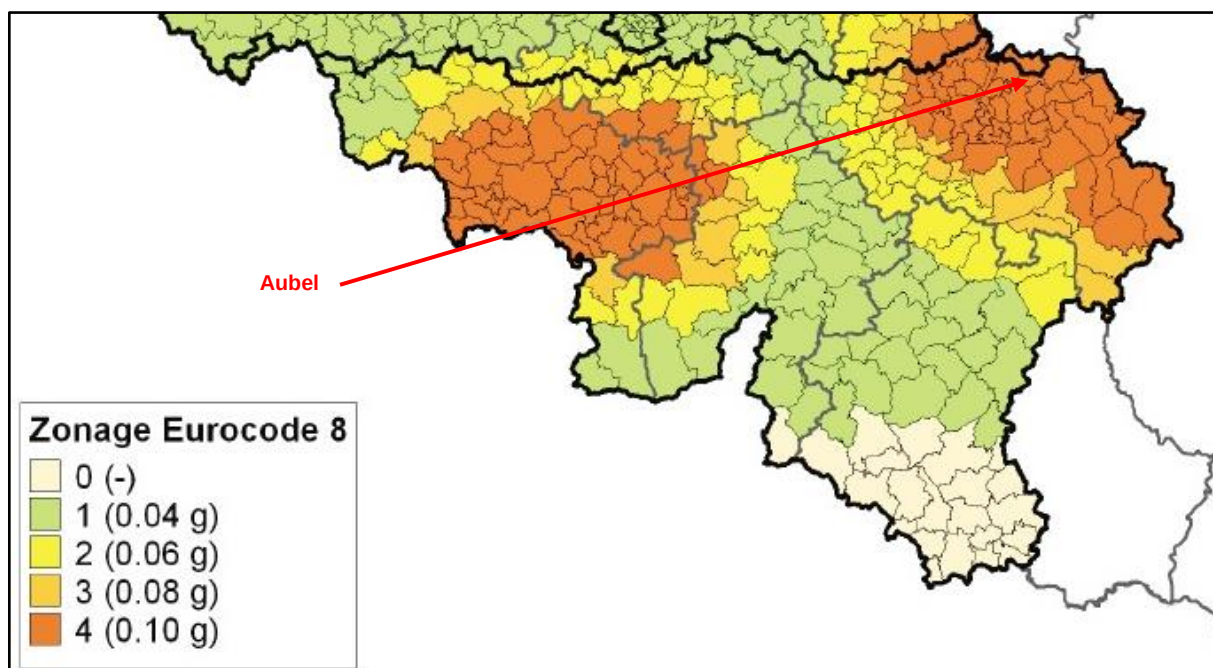


Figure 3.7 Carte des aléas sismiques en Wallonie (source : Institut Belge de Normalisation, 2020)

3.1.6.2 Risque karstique

Compte tenu du cadre géologique (craie du Crétacé présente), le phénomène karstique est situé à la frontière nord du territoire communal avec la présence de nombreuses dolines (forme caractéristique d'érosion des calcaires conduisant à la formation de dépressions circulaires). Cependant, il n'y a pas de zones de contraintes karstiques qui interdiraient la construction.

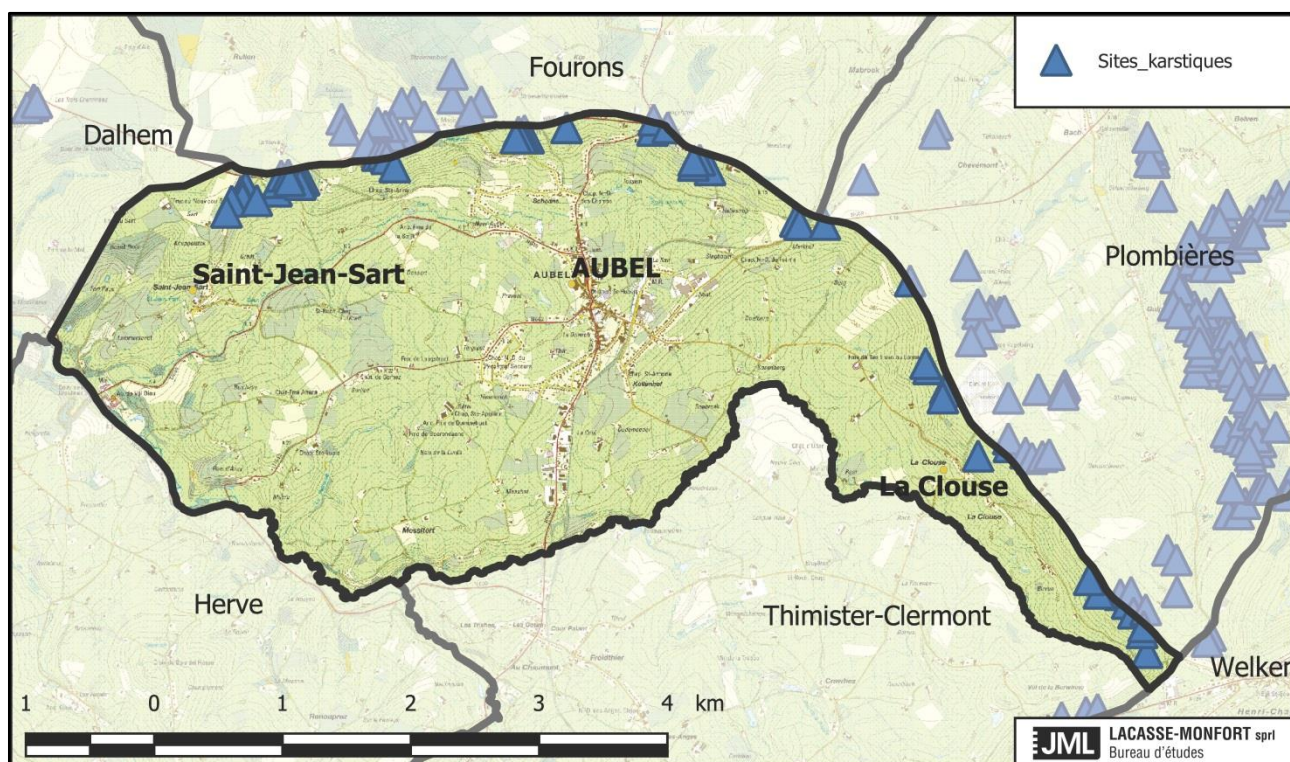


Figure 3.8 Carte des sites karstiques (source : WalOnMap, 2020)

3.1.7 Risques anthropiques

Aucun établissement SEVESO n'est présent sur la commune ni sur les communes voisines, excepté Xpo Logistics (Norbert Dentressangle Logistics) et Rogister Logistik sa à Welkenraedt. Les risques anthropiques sont donc considérés comme faibles. Cependant, un certain nombre de nuisances existent, parfois considérées comme des risques.

Il n'existe aucun Site à Réhabiliter (SAR). Cependant, l'inventaire des sites à réaménager indique un site correspondant à un magasin de bricolage. Une cinquantaine de parcelles sont potentiellement concernées par une gestion de leurs sols selon la Banque de Données de l'État du Sol.

La commune d'Aubel est entièrement en zone vulnérable aux nitrates (arrêté ministériel du 22/11/2012). La concentration observée dans les eaux souterraines en 2012 au nord d'Aubel est parmi les plus fortes (entre 50 et 100 mg/L) tandis que vers La Clouse et Saint-Jean-Sart, elle est beaucoup plus faible (entre 10 et 25 mg/L).

Selon les études régionales concernant l'étude des masses d'eau souterraines, la commune d'Aubel présente des sites critiques pour sa masse d'eau. Une quinzaine de sites industriels et agricoles sont classés IPCC⁴ ou avec un potentiel impact sur les eaux souterraines (selon la base de données des permis d'environnement de 2014). Les stations-services et quelques dépotoirs recensés en 2009 représentent également des sites potentiellement contaminés.

Enfin, les nuisances rencontrées partout (pesticides, ondes de télécommunication, plantes invasives...) existent aussi sur le territoire.

3.2 Hydrographie

3.2.1 Réseau hydrographique

La commune d'Aubel se situe entièrement dans le bassin hydrographique international de la Meuse, le bassin versant du plan de gestion de la Meuse Aval et le sous bassin hydrographique de la Meuse Aval.



Le réseau hydrographique est dense et sa longueur cumulée approche les 32km. Ses cours d'eau principaux sont la Berwinne et la Bel.

La Berwinne est la principale rivière du Pays de Herve. Elle prend sa source au Val de la Berwinne à cheval sur les communes d'Aubel et de Thimister-Clermont et se jette dans la Meuse 30km plus loin, au niveau de la commune de Fourons.

Figure 3.9 La Berwinne au niveau de Val-Dieu (source : JML, mars 2020)

⁴ Les installations les plus polluantes au sein de l'Union Européenne sont régies par la Directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010, dite Directive IED, relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution). Elle remplace la Directive IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) adoptée en 1996. Sur la commune, 5 entreprises sont concernées : Abattoir communal, Detry, Epur'Aubel, Fassotte-Ernens et Lovenfosse.

Catégorie à l'atlas des cours d'eau non navigables spécifique de la Province de Liège				
Nom	2ème	3ème	Non classé, non défini ou non repris	Total en m
La Berwinne	8.662		231	8.893
Ruisseau la Bel	46	5.928	717	6.691
La Pétreuse		1.463	420	1.883
Ruisseau de Berg-Fontaine		420		420
Ruisseau de Befve	27			27
Sans nom			13.776	13.776
				31.690

Tableau 3.2 Longueur des cours d'eau (source : WalOnMap, 2024)

Le réseau hydrographique est présenté dans la 2^{ème} carte A3 annexée au début de ce présent rapport.

Le gestionnaire des cours d'eau de catégorie 1 est la Région wallonne, celui des cours d'eau de catégorie 2 : la Province de Liège et celui des cours d'eau de catégorie 3 : la Commune.

3.2.2 Qualité des eaux de surface

La commune est située sur 2 masses d'eau de surface : la quasi-totalité sur celle de Berwinne I ; seule la limite est peut-être considérée ponctuellement sur celle de la Gulp.

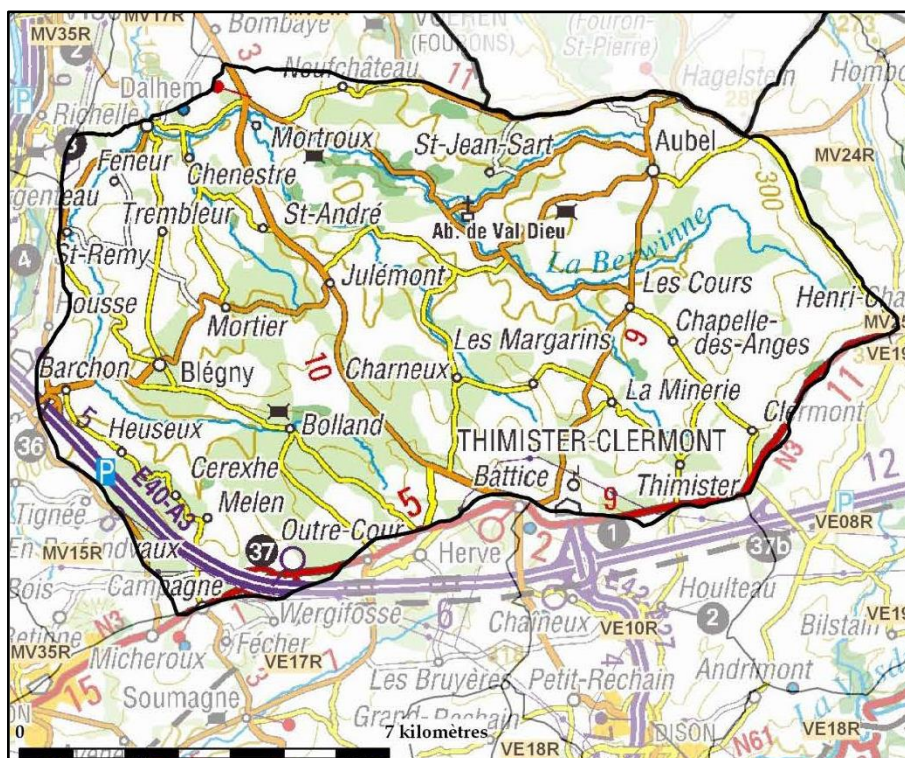


Figure 3.10 Étendue géographique de la masse d'eau MV16R (source : SPW, 2016)

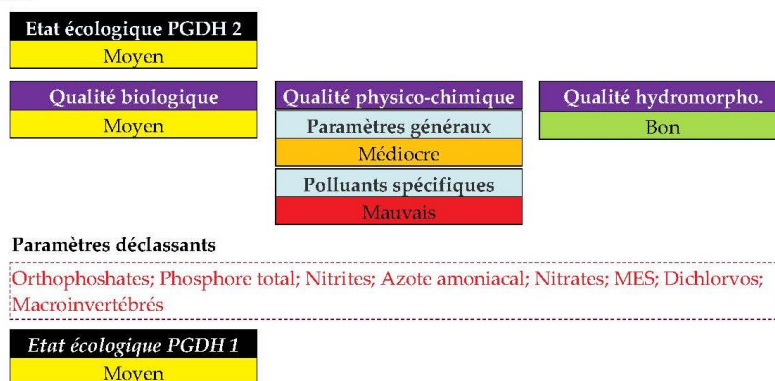
Cette masse d'eau est une masse d'eau naturelle d'une superficie de 116,98 km². La typologie de cette masse d'eau correspond aux « ruisseaux condrusiens à pente forte ». Elle est située en tête de bassin. Elle comprend les cours d'eau suivants :

- la Berwinne (de sa source jusqu'à la confluence avec le Bolland),
- le Bolland (de sa source jusqu'à la confluence avec la Berwinne),

- le ruisseau d'Asse (de sa source jusqu'à la confluence avec la Berwinne),
- le ruisseau de Befve (de sa source jusqu'à la confluence avec la Berwinne),
- le ruisseau de Mortier (de sa source jusqu'à la confluence avec la Berwinne).

Cette masse d'eau de surface est globalement de mauvaise qualité que ce soit l'état écologique ou chimique. En effet, la présence de différents polluants est révélatrice d'une pollution liée aux activités économiques : pesticide (orthophosphates), insecticides (dichlorvos), engrais (phosphore total, azote amoniacal, nitrates) et usage agroalimentaire pour la charcuterie (nitrites). Les Matières En Suspension (MES) sont néfastes car elles forment un écran pour la lumière et une réserve pour les polluants ; de même que certains macro-invertébrés révélateurs d'une certaine pollution.

Ecologie



Chimie

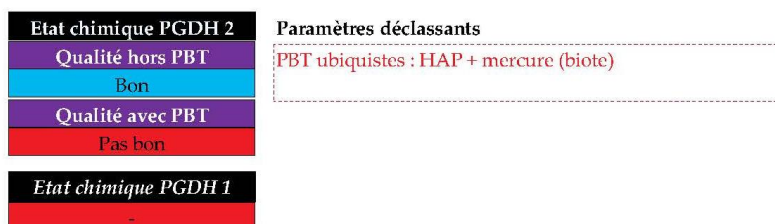


Figure 3.11 État de la masse d'eau MV16R (source : SPW, 2016)

Le mercure présent dans les êtres vivants et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (2 éléments faisant partie des substances Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques (PBT) ou substances ubiquistes) sont présents à grande échelle dans les eaux de surface de l'Union européenne. Il s'agit de polluants historiques dont l'utilisation a été interdite ou restreinte au transport atmosphérique transfrontalier (des pollutions de combustion). Elles sont donc très stables et susceptibles d'être détectées pendant plusieurs décennies dans l'environnement aquatique, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale applicables mêmes si des dispositions rigoureuses ont déjà été prises. Cette pollution n'est pas spécifique à la commune d'Aubel car elle est vraisemblablement due à une pollution atmosphérique.

3.2.3 Risques d'inondation

À ce jour, la Wallonie dispose d'une cartographie des aléas d'inondation (identiques aux zones inondables) et des risques d'inondation. La cartographie des risques d'inondation est obtenue en croisant la cartographie des zones inondables avec un ensemble de données géographiques (population, activité économique...).

La cartographie de l'aléa d'inondation sur la commune montre qu'il est généralement défini comme :

- faible au niveau des cours d'eau
- ponctuellement moyen et élevé surtout au niveau d'Aubel

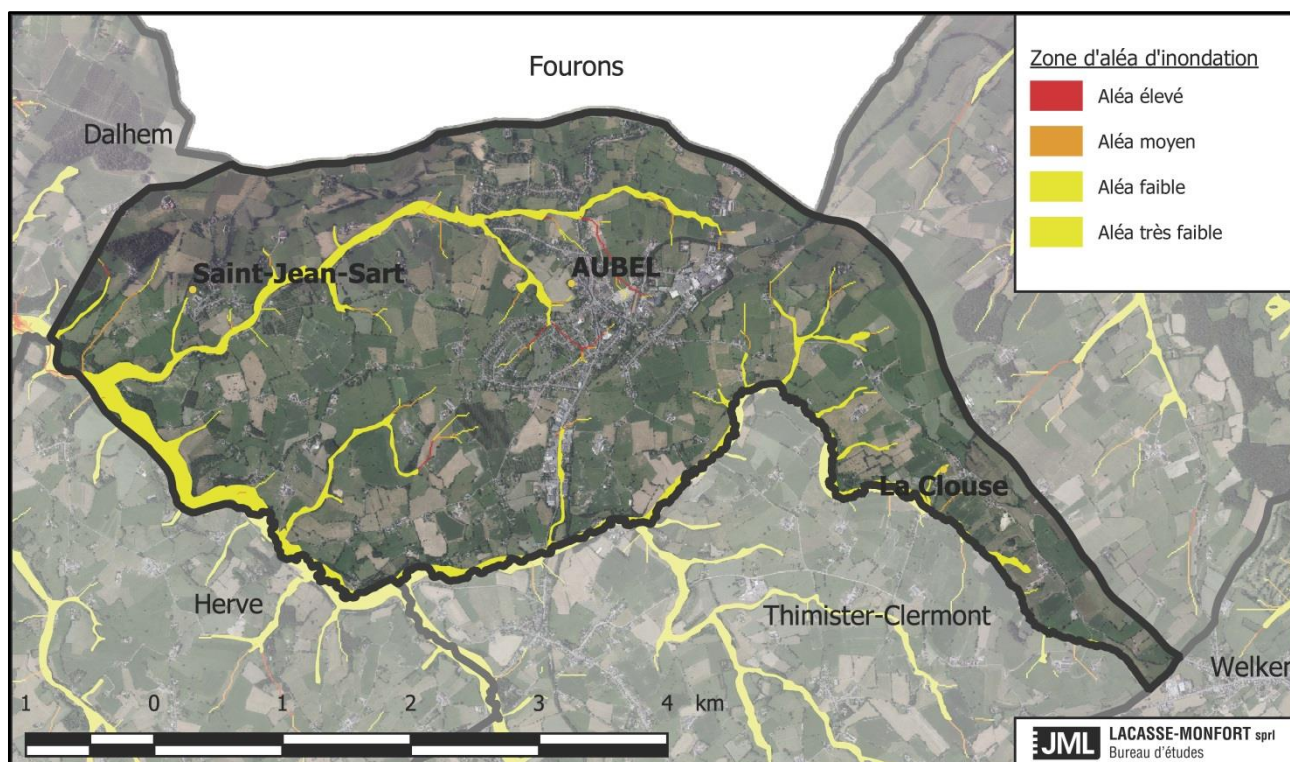
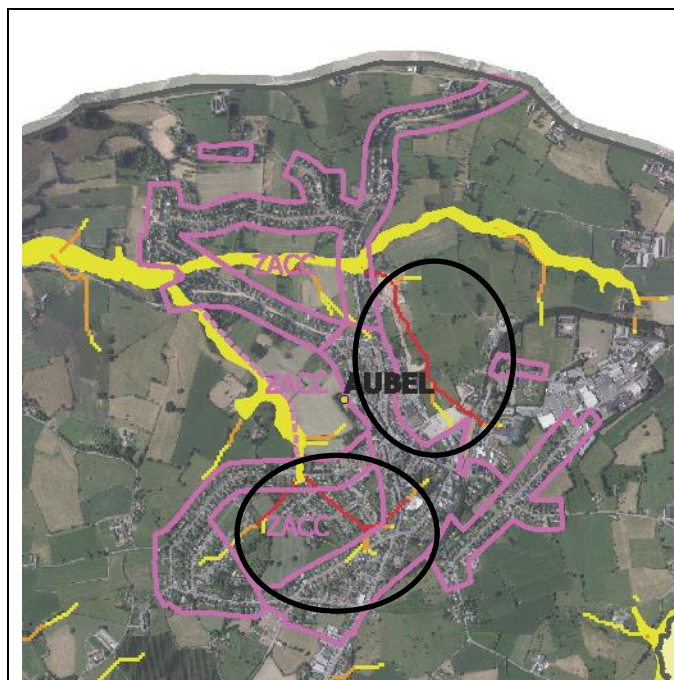


Figure 3.12 Localisation des zones soumises à aléa d'inondation (source : WalOnMap, 2020)

Les cartes suivantes précisent les sites où l'aléa d'inondation élevé survient sur une zone d'habitat à caractère rural. Des inondations importantes ont eu lieu en 2012 au niveau du zoning agro-alimentaire et en juin 2018 au niveau de Val-Dieu. En 2019, un bassin d'orage est réalisé à l'est de la rue de la Bel afin de prévenir les inondations. Il a été conçu pour canaliser les eaux venant du zoning agro-alimentaire et d'une partie du village d'Aubel afin d'éviter de saturer l'égout passant dans le centre et éviter également les inondations au niveau de la rue de la Bel.



A Aubel, l'aléa élevé le plus long se situe en zones agricoles et d'équipements (à l'est du centre). Sinon, l'aléa le plus élevé se situe au sud, au niveau du quartier de la Driesch (zones d'habitat et d'Aménagement Communal Concerté).

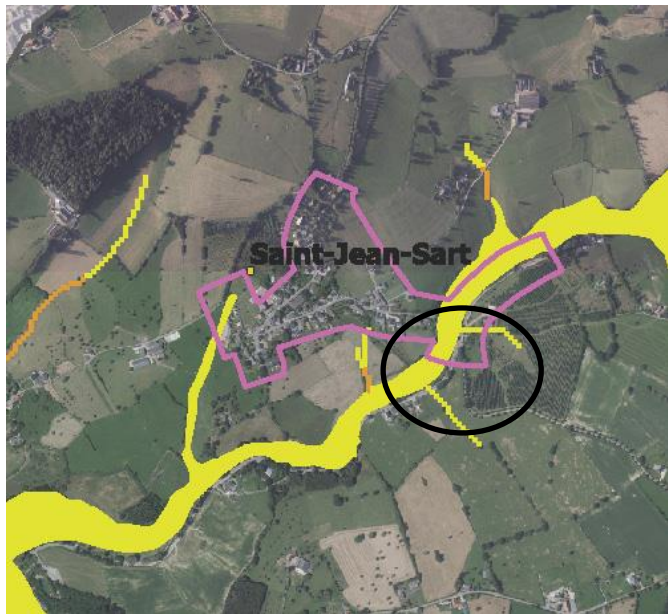
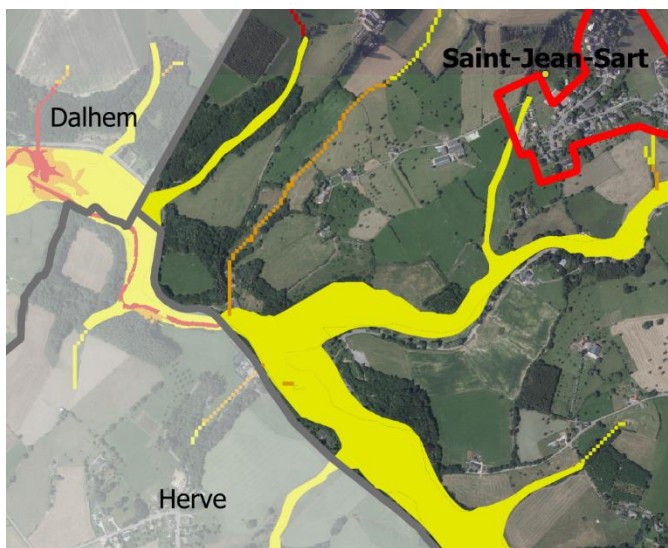
	À La Clouse, seul un aléa faible existe en zone d'habitat.
	A Saint-Jean-Sart, la Bel représente un aléa faible mais impactant potentiellement une surface constructible non négligeable.
	La zone de Val-Dieu n'est pas en zone d'habitat mais les bâtiments existants sont régulièrement impactés par les inondations liées à la Berwinne. Directement voisines, les habitations situées sur la commune de Dalhem sont, elles aussi impactées (et situées en zone d'habitat). A ce niveau, la problématique des inondations est de les gérer au niveau supra communal du bassin versant de la Berwinne afin de ne pas aggraver la situation dans les territoires voisins.

Figure 3.13 Localisation des zones urbanisées soumises à un aléa d'inondation (source : WalOnMap, 2020)

Ce phénomène s'est intensifié ces 5 dernières années en se reproduisant plusieurs fois. En juillet 2021, la commune n'a été que ponctuellement impactée (très peu de bâtiments). En mai 2024, Val-Dieu, le zoning et toute la rue de Battice ont été fortement inondées suite à des pluies torrentielles. Une famille a dû être relogée et 4 routes fermées. En ce qui concerne la zone de Val-Dieu, le débordement de l'étang Natagora est récurrent. Les berges ont été rehaussées et un déversoir au point bas a été créé directement vers la Bel. Le bois d'Ansy et de la rue de Val-Dieu ont aussi été impactés. L'eau des différents versants débordent sur les deux chemins amenant des pierres et des boues depuis les chemins et prairies. En ce qui concerne la zone de Battice, il s'agit d'un refoulement du collecteur principal d'égout mal dimensionné (et qui est régulièrement saturé). Des caves et les maisons situées plus bas que le niveau de la route sont régulièrement inondées. La rue de la Bel (N648) quant à elle, s'est affaissée pour la 4^{ème} fois, avec des problèmes de fuites au niveau des canalisations. Un Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) a été finalisé en 2024 au niveau communal.

3.3 Air et climat

3.3.1 Air

Les stations télémétriques du réseau wallon de surveillance de la qualité de l'air les plus proches de la commune d'Aubel sont situées sur la commune de Herve (à Battice). L'échelle de cet indice est représentative de l'impact sanitaire de la pollution sur le long terme et traduit le niveau de qualité de l'air ambiant dans chaque entité de la Wallonie par rapport à trois types de polluants parmi les plus problématiques en termes de santé humaine (dioxyde d'azote - NO₂ et particules fines - PM). Plus l'indicateur est bas, meilleure est la qualité de l'air et inversement.

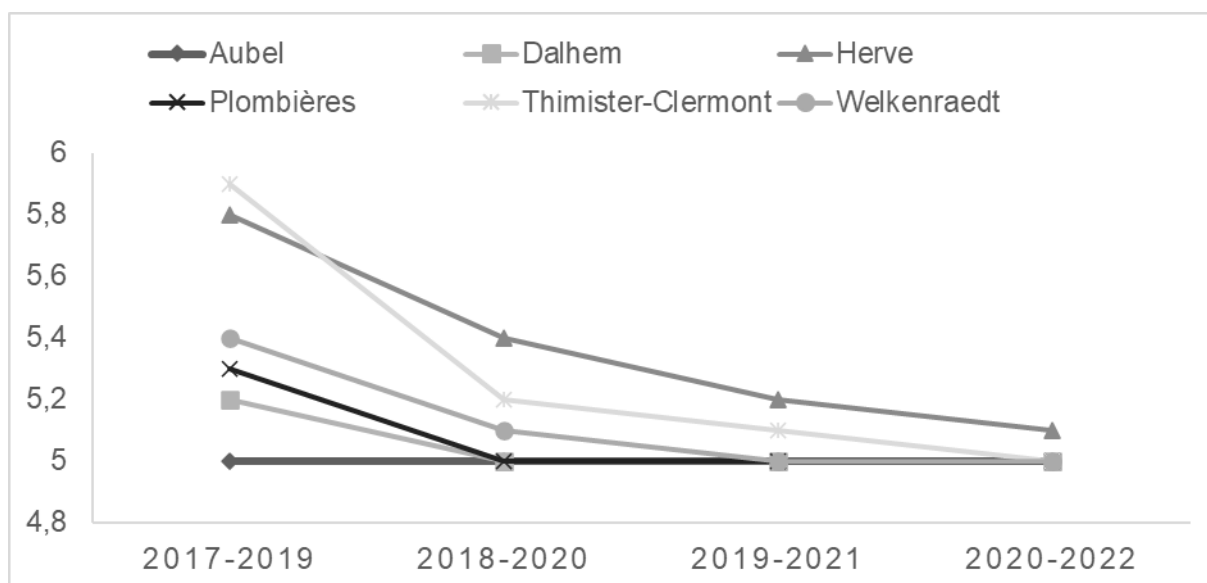


Figure 3.14 Indice de la qualité de l'air pour la commune d'Aubel et les communes voisines (source : IWEPS, 2024)

La qualité de l'air à Aubel est moyenne. Dans les communes wallonnes voisines, la qualité de l'air s'améliore depuis 2010 (ancien indicateur) et continue de s'améliorer pour atteindre le niveau d'Aubel.

3.3.2 Climat

3.3.2.1 Températures et précipitations

Les précipitations se répartissent de manière homogène tout au long de l'année en variant entre 54 et 100mm par mois. Comme l'indique le climatogramme ci-dessous, la température moyenne est de 10,1°C et les

précipitations annuelles cumulées atteignent **950mm**. Les mois les plus chauds sont les mois de juillet et août, les mois les plus froids : janvier et février. Le maximum de pluviosité est atteint en **août** et en décembre.

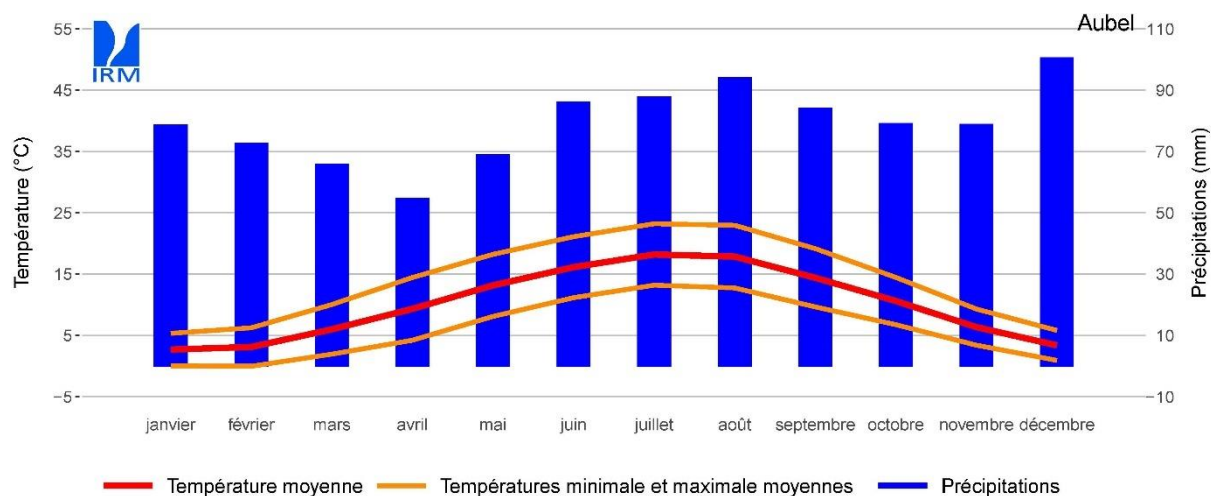


Figure 3.15 Climatogramme de la commune d'Aubel (source : IRM - 1991-2020, 2024)

3.3.2.2 Soleil

En termes de rayonnement solaire, la commune d'Aubel se situe dans la moyenne belge, soit **2,9kWh/m²/jour**. La durée d'insolation journalière est de **4,6h/jour**.

3.3.2.3 Vent

Les vents dominants viennent principalement du sud-sud-est (**9 mois par an**) et soufflent en moyenne annuelle à **4,8m/s**.

3.4 Milieu biologique

3.4.1 Description de la région agro-géographique



Figure 3.16 Haie (source : JML, mars 2020)

La commune d'Aubel est située dans la région agro-géographique du Pays de Herve. L'atlas paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse (CPDT, 2007) en donne la description suivante : « un plateau limité par 2 grandes vallées et 3 frontières politiques ». Ce moyen plateau est disséqué par de nombreux cours d'eau, affluents de la Vesdre et affluent de rive droite de la Meuse. Le type de paysage rural est le bocage. Pour Aubel, la ligne 38 et la vallée de la Berwinne sont également des lignes d'ancrage importantes du paysage. Situé au centre de la sphère d'influence de 3 métropoles régionales (Liège, Aix-la-Chapelle et Maastricht), le Pays de Herve subit une importante péri urbanisation tout en se revendiquant d'être le poumon vert de la région. Une autre

caractéristique de cette région, notamment au niveau d'Aubel, est la nature crayeuse du sous-sol. Les espèces constituant les haies sont historiquement défensives (aubépines, houx, pruneliers...) pour contenir le bétail, associées au charme et au noisetier pour l'étoffer.

3.4.2 Réseau écologique

Au niveau régional, la cartographie des liaisons écologiques a été adoptée par le Gouvernement wallon le 9 mai 2019 (dans le cadre du Code de Développement Territorial). Ces liaisons sont principalement basées sur les couloirs de déplacement des espèces migratrices. Il n'en existe aucune passant sur le territoire d'Aubel. Les plus proches sont les pelouses calaminaires de la vallée de la Gueule et de ses affluents (à environ 8km à l'est) et les plaines alluviales de la vallée de la Sambre et de ses affluents (à environ 12km à l'ouest).

Au niveau communal, il n'existe pas de cartographie globale du réseau écologique, ce qui limite la gestion cohérente de l'environnement à cette échelle. Pourtant un potentiel existe vu que le territoire de la commune est à 84% non urbanisable.

La commune présente des cours d'eau qui sillonnent la commune et permettent de créer un minimum de liaisons écologiques. Le tracé du RAVeL est également intéressant car il traverse la commune du nord au sud et représente le « seul cordon d'intérêt écologique au sein du noyau habité d'Aubel » (SDC, 1994). De manière générale, les chemins « creux » présentent des talus végétalisés participant au réseau écologique. Mais la particularité d'Aubel est bien sûr son bocage, ses haies et ses vergers qui complètent le maillage du paysage ainsi que les nombreuses mares. Cependant, on peut noter que ces derniers éléments disparaissent peu à peu.

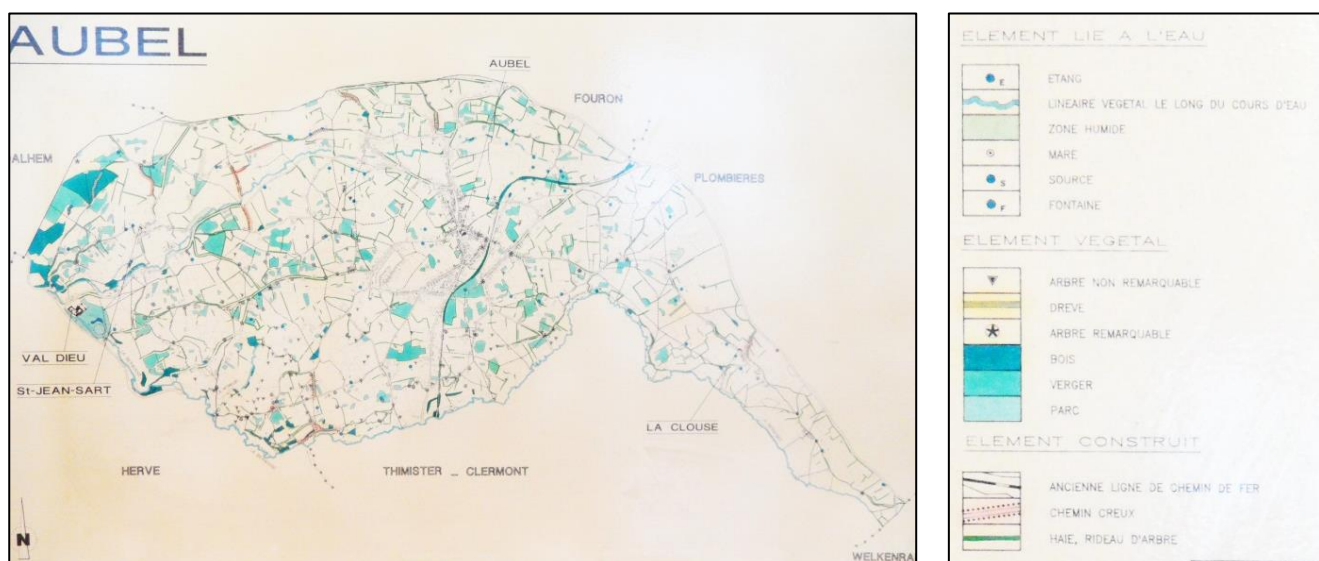


Figure 3.17 Carte des vergers et parcs de la commune d'Aubel (source : SDC, 1994)

3.4.3 Sites écologiques

Aucun site Natura 2000, ni de conservation de la nature ne sont présents sur le territoire, exceptés la réserve naturelle privée du Moulin de Val-Dieu et **trois** Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB).

La convention de gestion entre Natagora Pays-de-Herve et les propriétaires du moulin est signée en janvier 2011, la gestion est effectuée par la Commission de Gestion Bel & Berwinne. Avec ses 7,5ha, la réserve naturelle du Val-Dieu est petite mais présente une belle diversité de milieux. Elle se compose de prairies, d'une pelouse humide, d'une butte et d'une bande boisée, d'un cours d'eau (la Bel), d'une zone humide et d'un étang. Cet étang sert de réserve d'eau pour la turbine hydro-électrique du moulin. Les bénévoles de Natagora et la Commission de gestion réalisent de nombreuses actions d'aménagements et de remise en état en faveur des oiseaux, des vergers et de la reconstitution d'un bocage.

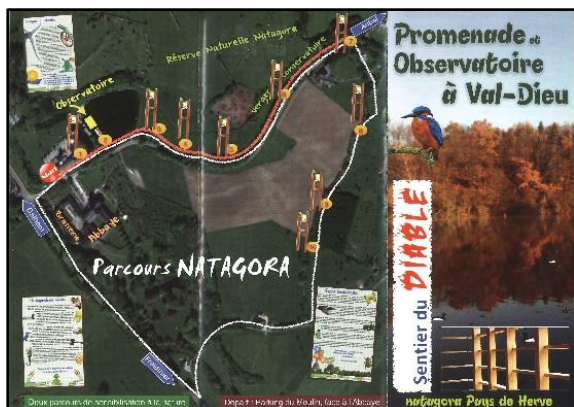


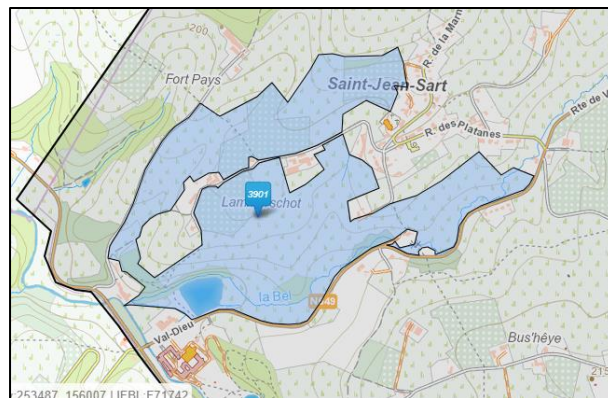
Figure 3.18 Photos de la réserve du Val-Dieu (source : JML, mars 2020)

Les SGIB ne disposent pas de valeur juridique directe mais permettent une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. La base de données SGIB n'est pas exhaustive car elle ne résulte pas d'un inventaire systématique du territoire.



Le site (privé) du Bois d'Ansy (SGIB 2730) est situé au nord du Pays de Herve, à proximité de l'abbaye du Val-Dieu. Il comprend des prairies, des éléments bocagers, des vergers haute-tige, un verger abandonné en cours d'embroussaillage et une galerie forestière le long de la Berwinne proche. Du fait de l'existence de vieux arbres à cavités, la zone présente un intérêt particulier pour la faune saproxylophage.

Le site (privé et communal) « Val Dieu - vallon du ruisseau La Bel » (SGIB 3901) est une zone bocagère typique du Pays de Herve, située à 3,5 km à l'ouest d'Aubel. Il s'étend sur une quarantaine d'hectares sur le flanc droit et au fond de la vallée du ruisseau Le Bel, juste en amont de sa confluence avec la Berwinne et du moulin de Val Dieu. La majeure partie du versant est couverte de prairies de fauche et de pâtures ponctuées de nombreux arbres fruitiers hautes tiges, et cernées de haies, de fourrés et autres éléments arborés. La portion alluviale, assez étroite, est occupée par plusieurs milieux semi-naturels dont un étang, des prairies mésophiles et humides, des talus secs, une jeune aulnaie... tandis que des aulnes glutineux et des saules blancs soulignent le cours du ruisseau formant par endroits une ripisylve fragmentaire. La zone alluviale et la butte voisine constituent actuellement une réserve naturelle de 7,5 ha gérée par des bénévoles de Natagora dans le



cadre d'une convention signée en 2011 avec les propriétaires du terrain. Depuis lors, diverses activités de gestion visant à améliorer la qualité biologique des habitats y ont été menées quasi annuellement. L'étang et les prairies alentours ont fait l'objet de nombreuses observations naturalistes et leur biodiversité est globalement bien connue.



Le site (privé) « Bocage de La Clouse » (SGIB 3478) se situe autour du hameau de La Clouse, à cheval sur la commune de Thimister-Clermont. Il se situe entre Liège et Maastricht, plus précisément à l'est de la ville d'Aubel et à 200m au sud-ouest du cimetière américain Henri-Chapelle. Le site se compose d'une galerie rivulaire le long de La Berwinne ainsi que d'un paysage bocager ancien caractéristique du Pays de Herve avec des prairies entourées de haies. Il abrite plusieurs espèces protégées dont le castor (*Castor fiber*) et le triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), et présente un potentiel important pour de nombreuses autres (notamment des oiseaux et amphibiens).

3.4.4 Arbres et haies remarquables

Un autre statut de protection est également prévu dans le CoDT : la liste des arbres et haies remarquables.

Tout le territoire communal est compris dans 4 zones de haies remarquables ; auxquelles on peut ajouter plus précisément 85 arbres et 7 haies remarquables (inventaire communal, 2011).

ANNEXE C : Liste des arbres et haies remarquables présents sur le territoire communal d'Aubel (source : Administration communale, 2011)

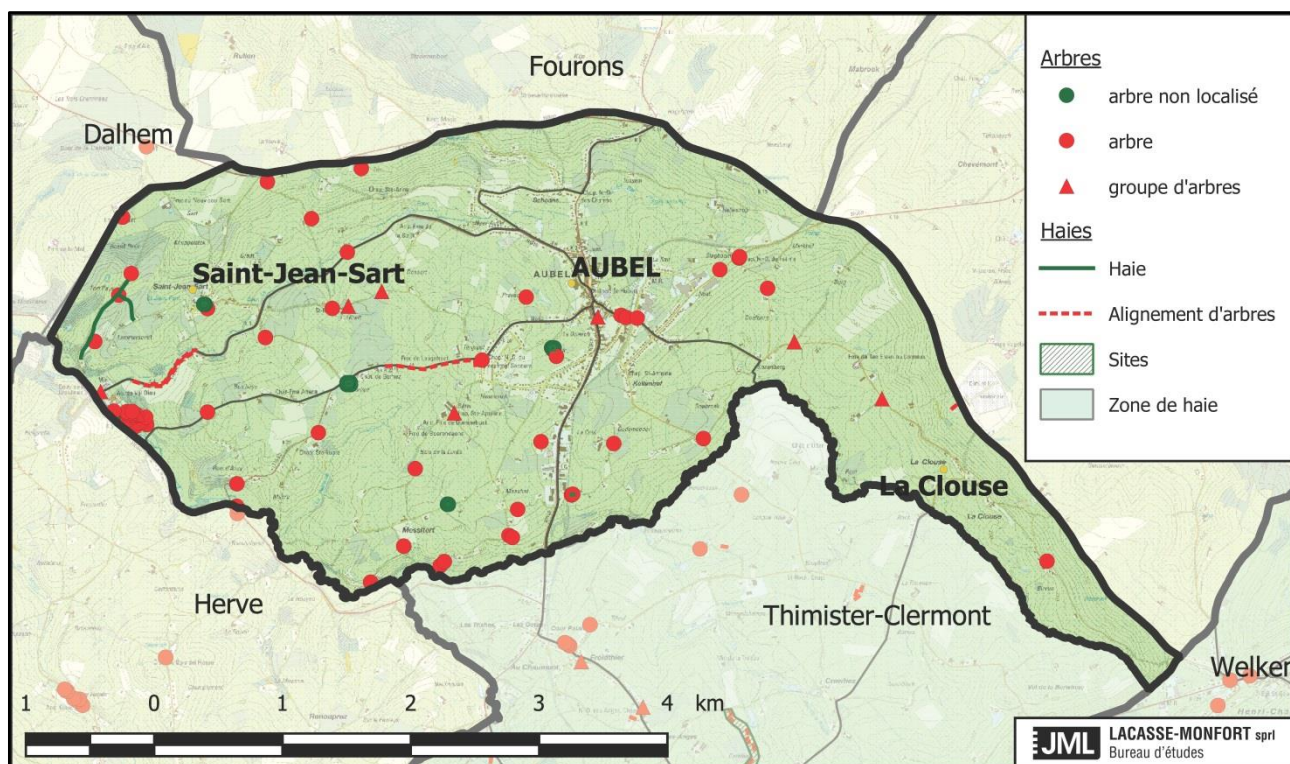


Figure 3.19 Cartographie des haies et arbres remarquables (source : WalOnMap, 2020)

3.4.5 Intérêts biologiques de la commune

En conclusion, il n'y a pas beaucoup de sites naturels préservés sur le territoire. Cependant, en termes de biodiversité, on relève :

- les milieux humides liés aux vallées de la Bel et de la Berwinne mais ceux-ci sont menacés par l'urbanisation (eaux usées) et les activités agricoles (nitrates) et industrielles.
- une hydrologie spécifique adaptée au sous-sol crayeux
- le bocage et les vergers présentant de nombreux intérêts tant écosystémiques que paysagers, historiques, économiques... mais ces derniers ont pratiquement disparus.

3.5 Paysage

3.5.1 Ensembles, territoires et faciès paysagers de la commune d'Aubel

Selon le découpage historique de la Wallonie en 13 ensembles paysagers (2004), le territoire communal se situe dans l'ensemble paysager de l'« Entre-Vesdre-et-Meuse » et sur le territoire du « moyen plateau du Pays de Herve ».

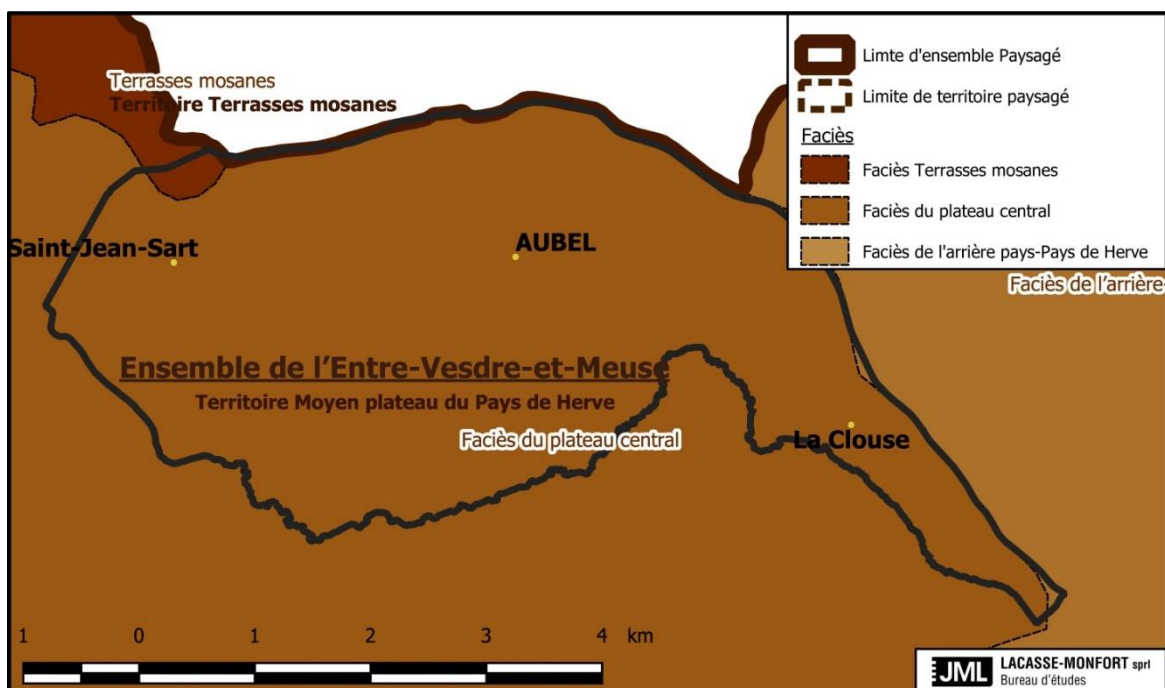


Figure 3.20 Carte des faciès paysagers à l'échelle de la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2020)

3.5.1.1 Ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse

Cet ensemble s'étend au-delà de la rive droite de la Meuse en aval de Liège. Il est bordé au nord par les Fourons et le Limbourg hollandais, à l'est par la frontière allemande et par la Vesdre au sud. Cet ensemble est formé d'une succession de plateaux sillonnés par de nombreux ruisseaux et petites rivières (Berwinne, Göhl et affluents) et traversés par la ligne de crête séparant les bassins hydrographiques de la Meuse et de la Vesdre dont l'altitude s'élève progressivement de 250m au sud-ouest à 350m au nord-est. Cet ensemble est considéré comme présentant l'archétype du bocage wallon : habitat très dispersé, réseau de voiries très développé, exploitations agricoles isolées, majoritairement constituées d'herbages, et dont les parcelles d'exploitations entourées d'un réseau de haies, déterminent des paysages d'enclos.

3.5.1.2 Territoire du moyen plateau du Pays de Herve



Figure 3.21 Photos d'herbages sur la commune d'Aubel (source : JML, mars 2020)

Ce territoire présente les caractéristiques les plus typiques de l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. A une occupation du sol dominée comme nulle part ailleurs en Wallonie par les herbages, s'ajoute en effet la particularité d'un habitat dont la dispersion est dominante.

3.5.1.3 Faciès du plateau central

Ce faciès est caractérisé par un relief de creusements serrés sur lesquels se sont développés une multitude de fermes isolées dans leurs prairies entourées de haies et parsemées d'arbres fruitiers. De nombreux vergers marquent également les paysages de ce faciès, particulièrement dans sa partie ouest. Enfin, cette partie du Pays de Herve recèle sans doute les derniers îlots de dispersion absolue de l'habitat en Wallonie.



Figure 3.22 Photos d'un verger sur la commune d'Aubel (source : JML, mars 2020)

3.5.1.4 Faciès de l'arrière-Pays de Herve

Le relief de ce faciès est caractérisé par des creusements moins serrés que ceux du plateau central. Les paysages d'enclos sont moins typiques et l'habitat y est caractérisé par une dispersion dominante entre de gros villages-centres et de petites unités (peu nombreuses) de hameaux.

3.5.2 Aires paysagères

Selon une étude plus récente de la CPDT, l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse a été divisée en 13 aires paysagères. La commune est concernée par l'aire paysagère de la cuvette centrale du Pays de Herve.

Cette aire est emblématique de l'ensemble Entre-Vesdre-et-Meuse. Elle est constituée d'une dépression formée par le cours amont de la Berwinne et de ses affluents, et possède une topographie vallonnée. Elle est fermée sur son pourtour par des coteaux plus élevés. Dans cet espace historique de bocage, l'habitat présente encore une dispersion frappante, rarement observée ailleurs en Wallonie. Il comprend un grand nombre d'anciens bâtiments de ferme. Plusieurs noyaux villageois et hameaux ponctuent cependant le paysage. Parmi eux, Aubel, pôle principal de la zone est un point focal de nombreuses vues, se distingue par sa taille ainsi que ses activités industrielles et commerciales. L'important réseau routier maille tout l'espace et supporte, comme ailleurs, une forte urbanisation récente. Les vergers sont aussi présents avec une fréquence qui diminue d'ouest en est.



Figure 3.23 Vue d'Aubel depuis Hagelstein (source : JML, mars 2020)

3.5.3.3 Points et lignes de vue remarquables sur la commune

L'actualisation des PIP et l'inventaire des points et lignes de vue remarquable a été effectué par l'asbl ADESA. La grande qualité paysagère entrainerait la création de 2 PIP de 1.357ha au total soit 72% du territoire.

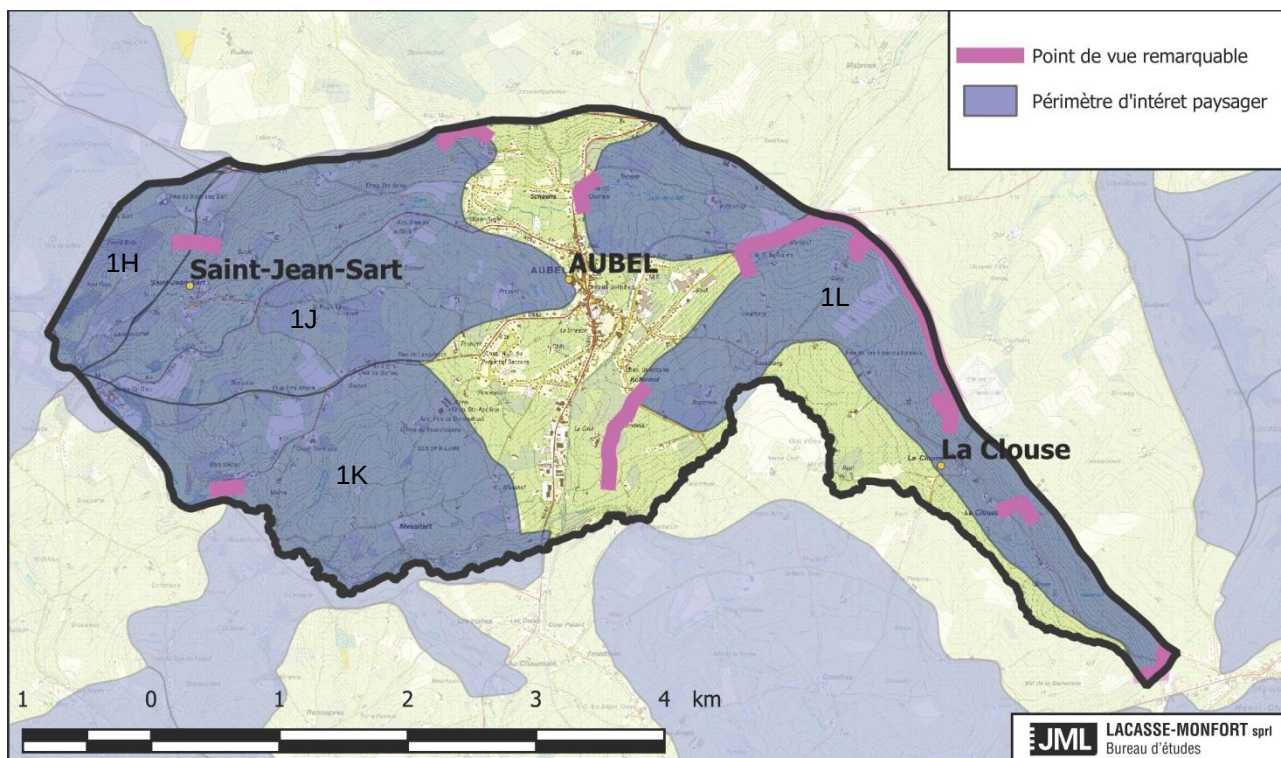


Figure 3.26 Carte des PIP et des points de vue remarquables (source : ADESA, 2020)

ADESA a décrit ce périmètre en 4 unités : 1H, 1J, 1K et 1L.

1H est la vallée de la Berwinne et de son affluent le ruisseau de la Canelle, paysage bien préservé, diversifié, au relief accentué.

1J est la vallée de la Bel : « paysage très harmonieux et varié [...]. Le versant nord, pentu, exposé au sud est composé d'un ensemble herbager typique des versants qui bordent la cuvette centrale du Pays de Herve. ». La table d'orientation du Knuppelstock est un point de vue remarquable de cette unité.



Figure 3.27 Paysage « 1J » (source : JML, mars 2020)

1K est la vallée de la Berwinne entre les confluent avec la Befve et la Bel, qui renferme le site de Val-Dieu.

1L est la vallée de la Berwinne en amont du confluent avec la Befve où se trouve le village de La Clouse.



Figure 3.28 Paysage « 1L » (source : JML, mars 2020)

3.5.4 Parc paysager transfrontalier

Depuis 2023, toute la commune fait partie du « Pays du Bocage sans Frontières ». Cf. Chapitre 2.18.4.

3.6 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel
- IWEPS
- Terrain JML
- Portail de la biodiversité en Wallonie
- SPW (WalOnMap, SPW-ARNE et SPW-TLPE, IWEPS)
- Institut Royal de Météorologie
- CPDT
- ADESA asbl
- Institut Belge de Normalisation
- **Plans directeur et opérationnel du Pays du Bocage sans Frontières (2024-2047)**

4. Principales caractéristiques des actions entreprises en matière de gestion des ressources naturelles

4.1 Projets « Environnement »

4.1.1 Projets LIFE en cours

Mis à part le projet Life intégré, aucun projet LIFE spécifique n'est en cours sur le territoire communal.

4.1.2 Missions du GAL Pays de Herve

Parmi les missions du GAL, certaines ont concerné la gestion des ressources naturelles :

- Actions en vue d'améliorer la qualité des sols exploités en maïs car leurs surfaces sont en augmentation ce qui a conséquences environnementales et paysagères (coulées de boues, risque d'érosion et plus de produits phytopharmaceutiques employés que sur les prairies, dégradation paysagère).
- Actions de plantations annuelles et de sensibilisation au patrimoine naturel
- Actions d'inventaire et de sensibilisation du paysage
- Actions de diminution des déchets
- Appui à la gestion environnementale des entreprises
- Actions en faveur de la mobilité douce et durable
- Actions en faveur des haies : Projet Leader Haies, inventaire des haies et valorisation des vergers



Ce projet vise l'amélioration de la fonction écologique des haies par la diversification de leurs fonctions.

Les haies vives, les alignements d'arbres, les vergers, les bords de route, les sentiers boisés et les ourlets forestiers font partie intégrante de la richesse écologique et paysagère de la communauté germanophone et du pays de Herve. Ces éléments remplissent de nombreuses fonctions : ombrage et protection au bétail, brise-vent, lutte contre l'érosion, source de biodiversité, sites de nidification, source de nourriture.

Les haies jouent un rôle de couloir écologique, entre différents milieux, qui permet à la faune et la flore de se maintenir ou de passer d'un endroit à un autre. Elles sont des éléments indispensables au maillage écologique et donnent aux paysages un caractère unique.

Les actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présentées à la CLDR du 10/07/2024.

- Réaliser une analyse territoriale ciblée afin d'identifier les leviers pour maintenir et renforcer les services et fonctions offerts par la prairie bocagère du Pays de Herve
- Référencer et cadastrer les zones « tampons » à traiter en priorité
- Elaborer une stratégie territoriale et un plan d'actions permettant d'atteindre les objectifs, avec les partenaires
- Mobiliser, informer et accompagner les agriculteurs
- Sensibiliser et mobiliser les autres publics (population, élus et autres utilisateurs du territoire)
- Proposer, accompagner et soutenir l'implantation (ou la réimplantation) d'éléments/d'infrastructures de maillage vert/bleu

4.1.3 Natagora asbl

Natagora asbl gère la réserve naturelle du Moulin de Val-Dieu et propose ses actions habituelles, comme par exemple la mise en place de mares dans une exploitation agricole.



Figure 4.1 Aménagements dans la réserve gérée par Natagora (source : JML, mars 2020)

4.1.4 Autres Conventions et/ou Plans

La Commune ne participe à aucun projet en faveur de l'environnement excepté son adhésion au contrat de rivière et à la semaine de l'arbre via le GAL. De manière générale, la Commune n'adhère pas aux différents plans et/ou conventions car ils sont contraignants notamment par l'affectation du personnel pour leurs suivis. Néanmoins, la Commune met en place de nombreuses actions comme le fauchage tardif (qui est réalisé même si la Convention Bords de route n'est pas signée), l'abandon des produits phytosanitaires (demandé par le Plan Maya) etc...

D'autre part, la mise en œuvre d'un Plan Communal de Développement de la Nature et d'un plan Maya sont prévus dans le Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat.

4.1.5 Contrat de rivière



Suite à une imposition des autorités wallonnes, les 3 Contrats de rivière suivants, actifs depuis le début des années 2000 ont fusionné en une même asbl « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents » le 14 juin 2010. Il s'agissait des contrats de rivière du Haut-Geer (première convention signée le 6 décembre 2002), Meuse et affluents (première convention signée le 14 décembre 2004) et Hoyoux et affluents (première convention signée le 27 mars 2006)

La superficie totale du sous bassin hydrographique de la Meuse Aval est estimée à 192.980 ha et concerne 65 communes. De 2010 à 2013, grâce au projet AQUADRA (Interreg IV), les extensions aux bassins du Bas-Geer, de la Berwinne et de la Gueule ont été menées à bien. A l'heure actuelle, 41 communes sont partenaires du Contrat de rivière Meuse Aval (CRMA). Il est dès lors le plus important de Wallonie tant en superficie qu'en nombre d'habitants concernés. La Commune d'Aubel a officiellement adhéré au CRMA en 2013. Le Comité local Berwinne-Julienne est une "émulation" du CRMA qui n'a pas d'existence légale. C'est un choix de fonctionnement effectué en interne vu l'étendue du territoire : ce comité local permet de maintenir une proximité pour les travaux.

Le comité local Berwinne-Julienne concerne les bassins de la Berwinne, la Julienne et la Voer. D'une superficie de 153,72km², ses 3 rivières et leurs principaux affluents (le ruisseau de Crawez-la-Trappe, la Bèfve, la Bel, le ruisseau d'Asse, le ruisseau de Mortier et le Bolland) mesurent environ 120km de long. En ce qui concerne la Berwinne, sa principale source se situe au Val de la Berwinne, sur la commune de Thimister-Clermont. La Berwinne et ses affluents tissent un réseau hydrographique d'environ 104 kilomètres (ruisseaux classés). Son débit faible peut cependant atteindre 30m³/s et provoquer des inondations. Son dynamisme dessine de

nombreux méandres au fil de son écoulement, créant parfois des berges très abruptes. La Berwinne se jette dans la Meuse à niveau de Lixhe, sur la commune de Visé. La Berwinne a été la dernière rivière du bassin mosan où a été observée la reproduction du saumon au début du 20^{ème} siècle.

Les objectifs sont de préserver et valoriser le patrimoine naturel lié à l'eau, de lutter contre les plantes invasives et de concerter les acteurs locaux en vue de lutter contre les érosions hydriques et les inondations.

Dans le cadre du Plan anguille européen, des aménagements au niveau du barrage et de la centrale hydro électrique de Val-Dieu ont été réalisés. Selon le Comité local de la Berwinne, les spécificités de ce bassin sont sa sensibilité aux inondations, la production de nombreux produits de bouche locaux et le développement d'un tourisme diffus. Les principaux points noirs sont liés aux rejets dans les rivières, à la présence de déchets et de plantes invasives.

Selon le plan d'actions 2017-2019, sur une vingtaine d'actions programmées, 6 ont été menées par la Commune d'Aubel, les autres étant transversales.

Le plan d'actions 2020-2022 préfère proposer un nombre d'actions limité à une dizaine par partenaire. Une campagne d'inventaire des points noirs est menée parallèlement. Les actions spécifiques au territoire d'Aubel concernent les rejets directs des riverains dans la Bel et l'aménagement des berges de cette rivière, la lutte contre les Berces et la Balsamine et de la sensibilisation. Les actions transversales concernent l'empoisonnement de la Berwinne, l'opération « grenouilles sur les routes », la prospection piscicole, le suivi des atteintes au cours d'eau, la sensibilisation et la lutte contre les plantes invasives.

Le programme d'actions 2023-2025 comprend 958 actions dont 88 concernent le territoire aubelois et 12, seulement la commune. Il s'agit de résoudre le problème de rejet dans la Bel, d'informer les riverains de ne pas entreposer les déchets verts sur les berges, de faire respecter la bande de 6m aux agriculteurs, d'organiser le recépage des arbres le long des cours d'eau communaux, d'étudier des replantations éventuelles le long de la Berwinne, de vérifier l'autorisation de canalisation des cours d'eau de la Pétreuse et Berg-Fontaine, de retirer un embâcle sur la Bel, vérifier l'état d'un pont sur la Bel et remettre en état celui de la rue des Platanes, autoriser le Contrat de rivière à faire son inventaire de terrain et le financer.

ANNEXE D : Liste des actions du Contrat de Rivière de Meuse Aval sur le territoire communal d'Aubel (source : CRMA, 2023)

4.1.6 Gestion des déchets



La gestion des déchets d'Aubel est assurée par l'intercommunale INTRADEL (association INTERcommunale de TRAitement des DEchets Liégeois).

La commune participe au plan d'actions de prévention 2019 pour diminuer la production des déchets.

4.1.6.1 Collectes

Les collectes en porte-à-porte concernent, d'une part la collecte des déchets par duo-bac (conteneurs à puces depuis 2015), organique et résiduel (une fois par semaine) ; d'autre part les papiers et cartons et les PMC (tous les 15 jours).

4 bulles à verre (au hall omnisports et rue de Battice ainsi qu'à Saint-Jean-Sart et à La Clouse) sont réparties sur le territoire.

3 bulles « Terre » à textiles sont également présents (au hall omnisports, rue de Battice et rue de la Kan).

Les déchets plastiques agricoles non dangereux ne sont pas repris sur la commune.

INTRADEL exploite également dans la commune de Plombières le Recyparc (parc à conteneurs) de Hombourg situé au-delà de la voie ferrée. Ce parc à conteneurs est donc la disposition des habitants des communes de Plombières et Aubel. Il est payant pour les indépendants et les commerçants. Il est situé à respectivement 11km (11minutes), 7km (9 minutes) et 9km (10 minutes) de Saint-Jean-Sart, Aubel centre et La Clouse.

4.1.6.2 Quantités de déchets

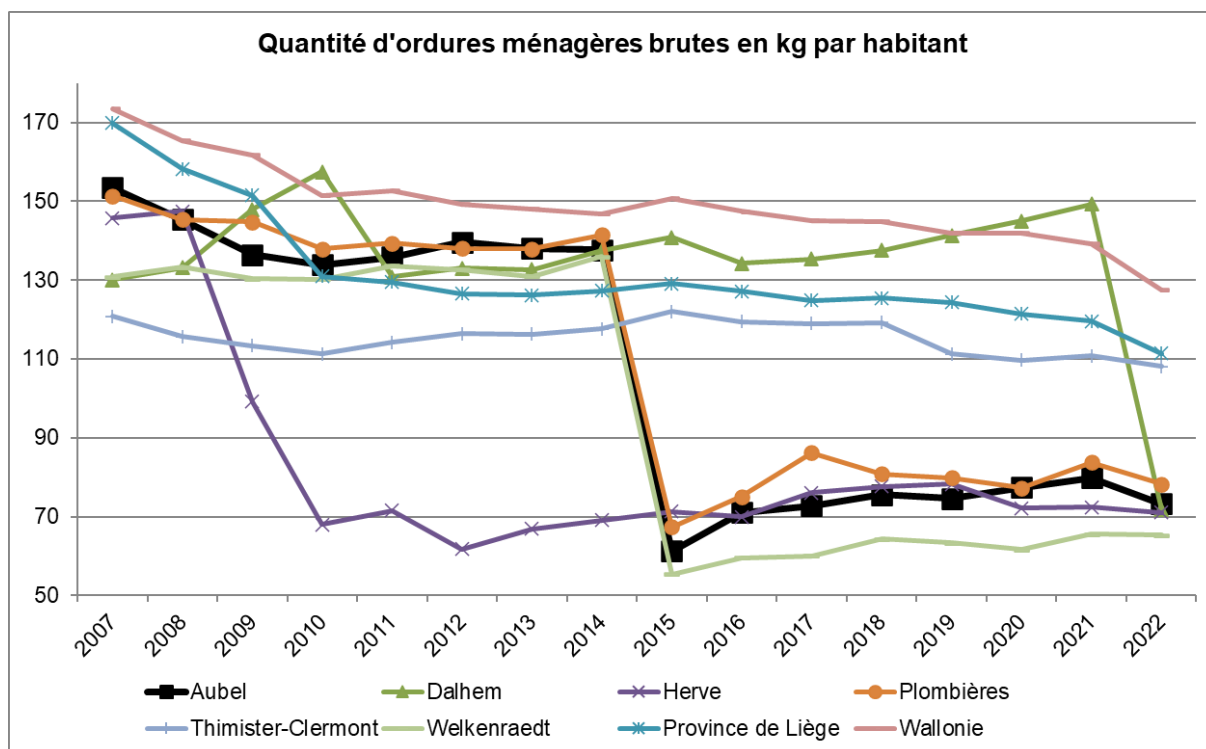


Figure 4.2 Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (source : IWEPS, 2024)

Les quantités d'OMB ont diminué, que ce soit à l'échelle régionale ou communale, depuis 2007. Le graphique nous indique qu'à chaque fois qu'une commune est passée au système de conteneurs à puces, la quantité d'OMB (Ordures Ménagères Brutes) a drastiquement diminué. Ainsi, la commune d'Aubel a diminué de moitié la quantité produite entre 2014 et 2015. Cependant, on remarque que les quantités d'OMB ont tendance à ré augmenter depuis 2015 pour les communes qui ont des conteneurs à puces depuis cette date. La Commune d'Aubel a produit environ 73kg d'OMB/habitant en 2022.

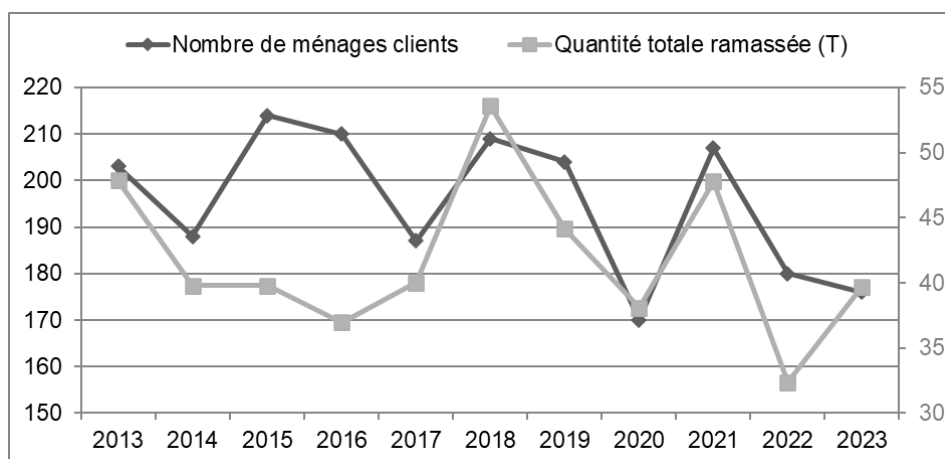
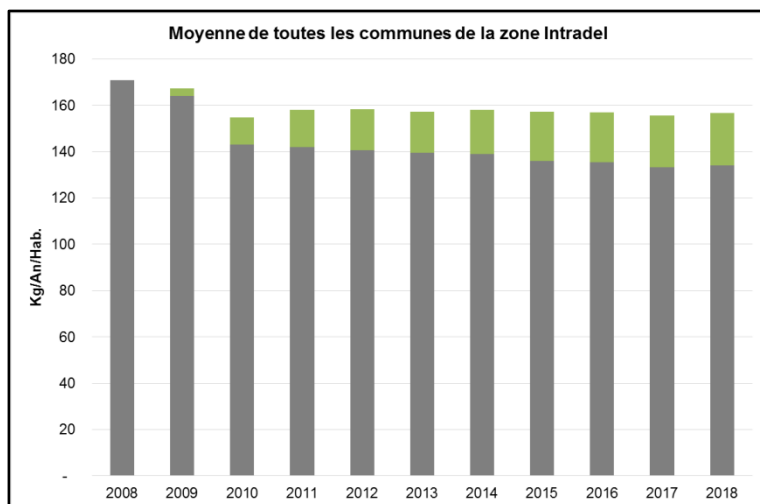


Figure 4.3 Ramassage des encombrants (source : RCYCL, 2024)

L'asbl RCYCL est chargée du ramassage des encombrants depuis 2002, sur demande et gratuitement grâce à 4 rendez-vous par an. Le nombre de ménages utilisant ce service est de 200 en moyenne, et les quantités ramassées de 42 tonnes en moyenne.

La Commune s'est engagée depuis 2019 à supprimer les plastiques à usage unique dans l'ensemble de ses services et les plastiques de manière générale.



En 2018, chaque habitant de toutes les communes gérées par Intradel produit 134kg de déchets résiduels et 23kg de déchets organiques. Après une diminution significative en 2010, la quantité de déchets collectés est relativement stable.

Les déchets organiques sont biométhanisés dans le centre Intradel d'Herstal depuis peu. Auparavant, ils l'étaient dans le centre de Tenneville (Idelux).

Les déchets résiduels sont incinérés dans le centre Intradel d'Herstal depuis 2009 qui produit de l'électricité, remise sur le réseau.

Figure 4.4 Evolution de la quantité collectée de déchets résiduels (en gris) et de la fraction organique (en vert) pour la moyenne Intradel (source : Intradel, 2019)

En 2018, chaque Aubelois produisait 76kg de déchets résiduels et 28kg de déchets organiques. La forte diminution de 2015 correspond bien au passage aux conteneurs à puce. Si la fraction organique est relativement stable, on remarque que la fraction résiduelle ré augmente.

La qualité du tri est surveillée : en 2018, 5.026 conteneurs à déchets organiques ont été ramassés sur la commune d'Aubel, 1.805 contrôles de qualités ont été effectués (36%) et seulement 96 mains rouges (avertissement) ont été apposées (5%) et 23 mains noires (blocage du conteneur).

La qualité de la fraction organique collectée sur la commune d'Aubel est considérée comme relativement bonne (en 2018). Les autres fractions subissent également des contrôles qualités, mais ceux-ci ne sont pas chiffrés en 2018.

Si la fraction résiduelle a continué d'augmenter jusqu'en 2021 (près de 80 kg/habitant), elle est en diminution depuis et atteint moins de 72 kg/habitant en 2023. Entre 2020 et 2023, la fraction organique est restée aux alentours de 30kg/habitant même si elle semble aussi en diminution pour atteindre 28 kg/habitant en 2023.

Les collectes des PMC et des papiers cartons ont débuté en 1999 Les PMC sont déposés dans le centre de tri Intradel « SITEL » à Seraing. Lorsque le tri est effectué, les fractions sortent en ballots et sont transportées vers diverses usines de transformation ou de recyclage.

Les papiers-cartons sont quant à eux déposés chez Récol'Terre, où ils sont triés.

Le verre coloré est collecté depuis 1986 et le verre blanc depuis 2000. Le verre est collecté dans des bulles à verre (de surface ou enterrées), qui partent en centre de tri, puis en usine, afin d'être fondu et recyclé à l'infini.

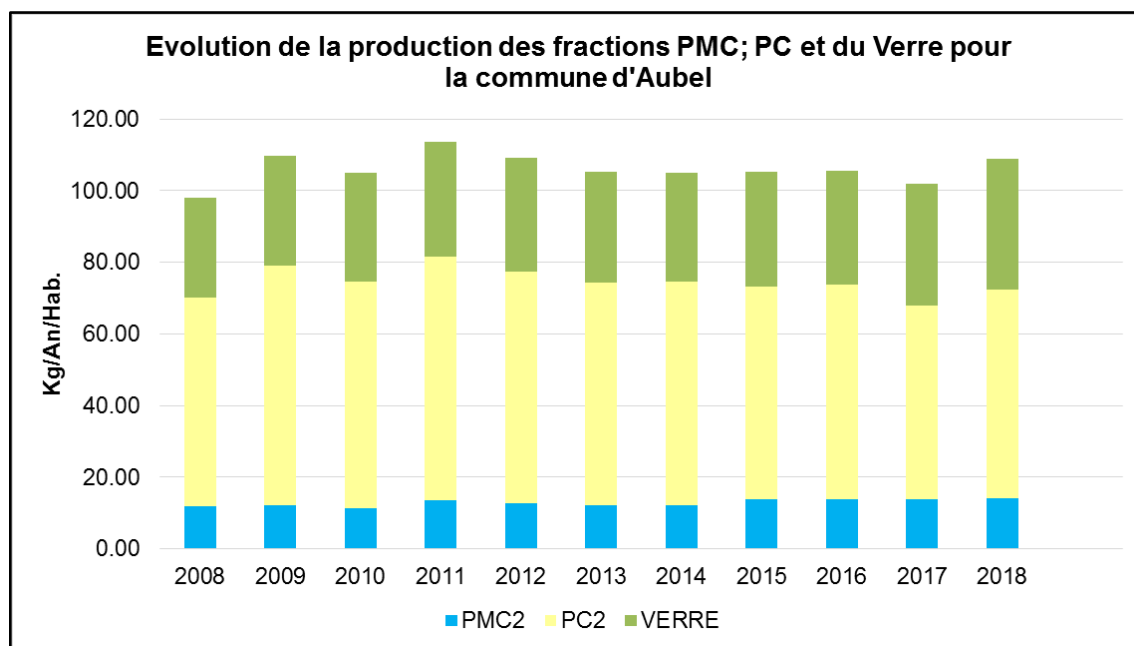


Figure 4.5 Evolution de la quantité collectée de déchets PMC (bouteilles Plastiques, emballages Métalliques et Cartons à boissons), PC (Papier Carton) et Verre sur la commune d'Aubel (source : Intradel, 2019)

La quantité collectée de PMC augmente pour atteindre 14kg/habitant en 2018 ce qui est inférieur à la moyenne Intradel (16kg/habitant). La quantité de papier/carton est variable et correspond à 58kg/habitant en 2018 ce qui est supérieur à la moyenne Intradel (43kg/habitant). La quantité de verre augmente pour atteindre 36kg/habitant en 2018 ce qui est supérieur à la moyenne Intradel (26kg/habitant).

Entre 2020 et 2023, les quantités de PMC ont augmenté significativement suite à la reprise des films depuis 2022, pour atteindre 20 kg/habitant en 2023. La quantité de papier/carton reste inférieure à 60 kg/habitant durant cette période ; et celle de verre autour de 45 kg/habitant.

Pour l'ensemble des déchets, la commune d'Aubel produit largement moins de déchets que la moyenne Intradel et se rapproche des minima. Cette tendance est stable depuis 2015 et le passage aux conteneurs à puce.

4.1.6.3 Wallonie Plus Propre (WaPP)

Les écoles de l'enseignement communal participent aux journées de nettoyage coordonnées par WaPP depuis 2016.



En 2019, le « grand nettoyage de printemps » a rassemblé 5 équipes (1 association citoyenne, 2 écoles, 1 administration publique et 1 entreprise) soient 243 personnes (5,7% de la population) qui ont collecté 54 sacs transparents et 4 sacs bleus, sans compter les encombrants. Depuis, les habitants ont continué de participer à cet événement. Entre 30 et 140 participants chaque année se sont encodés chaque année.

En 2024, la Commune a participé pour la 1^{ère} fois au marathon de la propreté en sensibilisant les citoyens et en distribuant le matériel gratuit de ramassage.

4.1.7 Règlement communal

Le règlement de police administrative (2021) prend en compte les aspects environnementaux tant au niveau des déchets (y compris la propreté publique), que de la protection des eaux et de « la salubrité publique et de la protection de l'environnement ». La délinquance environnementale fait l'objet d'une partie particulière.

En 2021, 10 caméras de surveillance ont été installées afin d'assurer la salubrité de l'espace public et lutter contre les dépôts sauvages. Elles se situent principalement au centre du village (Place Albert 1^{er}, Place Antoine Ernst, au Hall omnisports, sur le parking de l'Espace culture...).

4.1.8 Permis d'environnement et Sites À Réaménager (SAR)

Aucun SAR dit « de droit », n'est présent sur la commune cependant, un site est repris à l'inventaire des SAR : il s'agit d'un magasin de bricolage situé route de Battice dans la zone commerciale.

En ce qui concerne les permis d'environnement, la Commune d'Aubel a délivré un permis de classe 1 en 2015 : il s'agit du permis d'exploitation de la cidrerie Stassen. **Un autre permis de classe 1 a été délivré en 2022 en faveur de la station d'épuration du zoning agro-alimentaire.**

Les permis de classe 2 concernent principalement l'agriculture (silos, citernes, poulaillers, unité de biométhanisation, hangar, forage de puits), l'assainissement (autorisation pour les stations de l'AIDE et du zoning agro-alimentaire), l'énergie (unité de cogénération au gaz naturel), l'eau (prises d'eau), l'urbanisme (transformation de bâtiment), **les remblais.**

CLASSE 2	Aubel	Saint-Jean-Sart	TOTAL
2009	3	0	3
2010	6	1	7
2011	4	1	5
2012	3	0	3
2013	1	1	2
2014	1	0	1
2015	2	0	2
2016	0	0	0
2017	2	0	2
2018	0	0	0
2019	3	0	3
2020	6	0	6
2021	2	2	4
2022	2	0	2
2023	1	0	1
TOTAL	36	5	41

Tableau 4.1 Liste des permis d'environnement de classe 2 sur la Commune d'Aubel (source : administration communale, 2024)

CLASSE 3	Aubel	Saint-Jean-Sart	La Clouse	TOTAL
2009	11	2	2	15
2010	13	3	2	18
2011	10	6	0	16
2012	55	15	11	81
2013	24	5	7	36
2014	30	10	5	45
2015	30	3	4	37
2016	11	0	1	12
2017	25	10	9	44
2018	14	5	0	19
TOTAL	223	59	41	323

Tableau 4.2 Liste des permis d'environnement de classe 3 sur la Commune d'Aubel (source : administration communale, 2019)

Ces 5 dernières années, le nombre de déclaration environnementale de classe 3 reste variable.

Année	Nombre de déclaration de classe 3
2019	26
2020	18
2021	22
2022	12
2023	48
2024 (janvier - septembre)	17

Ces déclarations concernent majoritairement l'installation de citernes à gaz et de microstations et plus ponctuellement les citernes à mazout, les antennes téléphoniques et les cabines électriques et les exploitations d'élevage bovin.

4.2 Projets « Energie »

4.2.1 Rayonnement solaire

- Panneaux solaires photovoltaïques

En 2017, selon la CWaPE (Commission Wallonne Pour l'Energie), 413 unités de production décentralisée ≤ 10 kW produisent 2.498 kW sur la commune.



L'installation de l'abattoir communal produit plus de 10kW : 150kW depuis 2015.

En 2016 (CWaPE), 3 entreprises produisent une puissance électrique nette développable > 10 kW. Il s'agit de :

- 30kW (Denis Baltus) depuis 2013
- 63kW (M Bricolage) depuis 2014
- 113kW (GHL Group) depuis 2011

En 2023, la puissance photovoltaïque produite sur le territoire communal est de 3,64MW par les unités < 10 kVA et de 0.84MW par les unités > 10 kVA (selon le SPW). Toutes les communes voisines conservent une production supérieure.

- Panneaux solaires thermiques

En 2014, la production de chaleur par les panneaux solaires thermiques est de 289kW (PAEDC).

4.2.2 Vent

Aucune éolienne n'est implantée sur la commune.

4.2.3 Géothermie

A l'échelle des ménages, la géothermie (utilisation de l'énergie du sol) constitue une source d'énergie intéressante que le PAEDC⁶ a choisi de soutenir et de promouvoir. Elle nécessite cependant des infrastructures généralement plus profondes telles que des puits. Aucun permis d'environnement pour des forages de puits géothermiques n'a été délivré sur la commune.

Le potentiel de production de chaleur par pompe à chaleur sur l'ensemble du territoire communal est difficilement estimable. Du fait de l'importance des investissements par rapport à des solutions plus classiques, le potentiel géothermique, basé sur l'exploitation de la chaleur de l'écorce terrestre via des puits de faible profondeur (jusqu'à 120 m), s'adresse en priorité aux constructions neuves (basse énergie, maison passive) ou aux bâtiments auxquels une rénovation en profondeur leur confère de nouvelles performances énergétiques en adéquation avec la réglementation PEB mise en place par la Région wallonne.

4.2.4 Aquathermie

La présence d'une nappe d'eau souterraine permet de ne pas écarter l'aquathermie. Une analyse de faisabilité est néanmoins nécessaire pour se prononcer sur une éventuelle utilisation sur le territoire communal.

4.2.5 Biomasse

La présence d'exploitations agricoles permet de ne pas écarter la production d'énergie à partir de la biomasse, disponible à savoir les déchets lignifiés (taille des haies). Cependant, ces biomasses ont un impact paysager important sur le bocage dont il faut tenir compte.

4.2.6 Hydro-électricité

Les cours d'eau présents sur la commune ne permettent pas d'envisager une production d'électricité qui permettrait d'alimenter de manière constante plus d'un ménage, en raison de leur faible déclivité. Cependant, un moulin non fonctionnel (transformé en habitation) est inventorié : « Boukaimoulin » et surtout le Moulin de Val-Dieu ou Moulin Hick est fonctionnel (démonstration éducative) avec une puissance estimée de 18kW depuis 2007 (CWaPE, 2016).

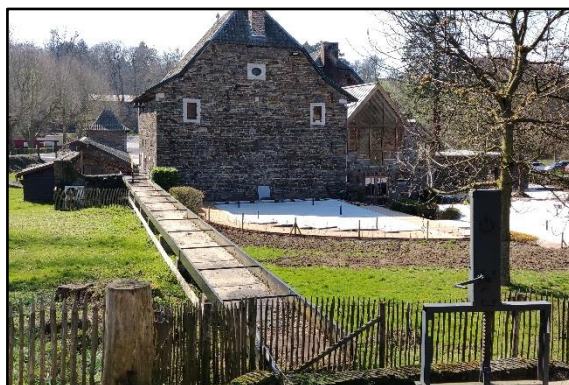


Figure 4.6 Moulin de Val-Dieu (source : JML, mars 2020)

4.2.7 Biogaz

Le biogaz sert à produire de l'électricité à partir des effluents du bétail (lisier, fumier) et par l'intermédiaire d'une centrale de biométhanisation. Le biogaz peut aussi être produit à partir de cultures à vocation énergétique ou de déchets verts. **Une unité de biométhanisation a été mise en service en août 2023 par une exploitation agricole à partir des effluents de 400 bovins et 25.000 poulettes et pour une puissance de 160kW. Cette**

⁶ Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat

exploitation a 3 sites sur la commune : à Helle Strop (près de l'abattoir d'Aubel et où la biométhanisation est installée), à La Kan (près de la siroperie), et à La Clouse.

4.2.8 Production d'énergie renouvelable

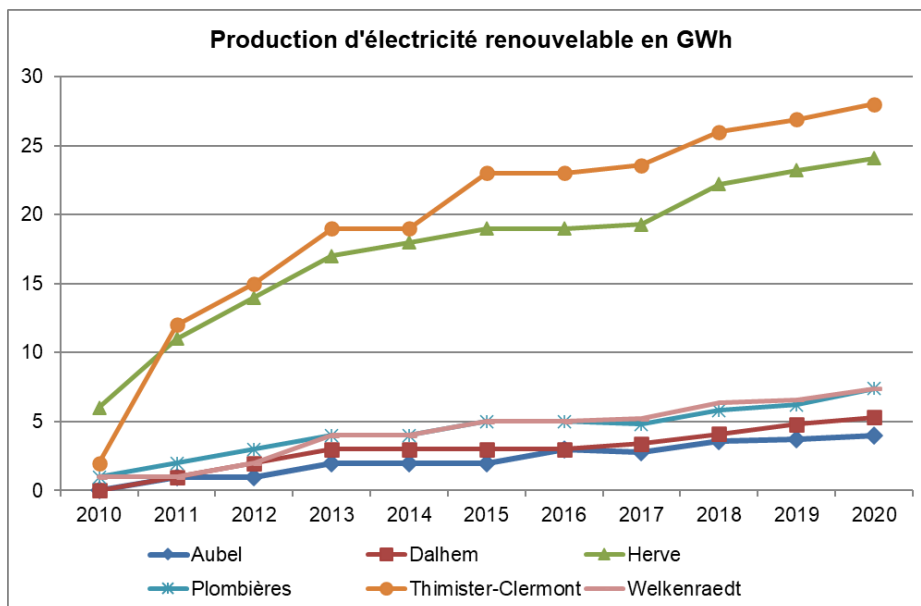


Figure 4.7 Evolution de la production électrique issue de sources renouvelables d'énergie (source : IWEPS, 2024)

Le graphique ci-dessus montre que la production électrique issue de sources renouvelables d'énergie, bien qu'en croissance à Aubel, reste la plus faible de la microrégion. Elle atteint 4GWh en 2020.

La forte production d'énergie renouvelable observée dans les communes voisines de Thimister-Clermont et Herve est due à des unités de cogénération privées. Seule l'entreprise Lovenfosse sur le zoning agro-alimentaire exploite une unité de cogénération à partir de gaz naturel.

4.2.9 Consommation d'énergie

- Consommation d'énergie par vecteur

En 2016, et pour l'ensemble des secteurs, la consommation d'énergie calculée est de 162GWh. **En 2020, la consommation totale d'énergie a diminué et passe sous les 152GWh.** Le vecteur le plus important des consommations finales d'énergie, **et en augmentation, reste le pétrole (45% à Aubel comme en Wallonie)**, suivie par le gaz naturel, **en diminution (30% à Aubel contre 23% en Wallonie)** puis par l'électricité (22% à Aubel contre 19% en Wallonie). Les autres vecteurs sont négligeables sur la commune (2%) tandis qu'ils représentent 12% en Wallonie.

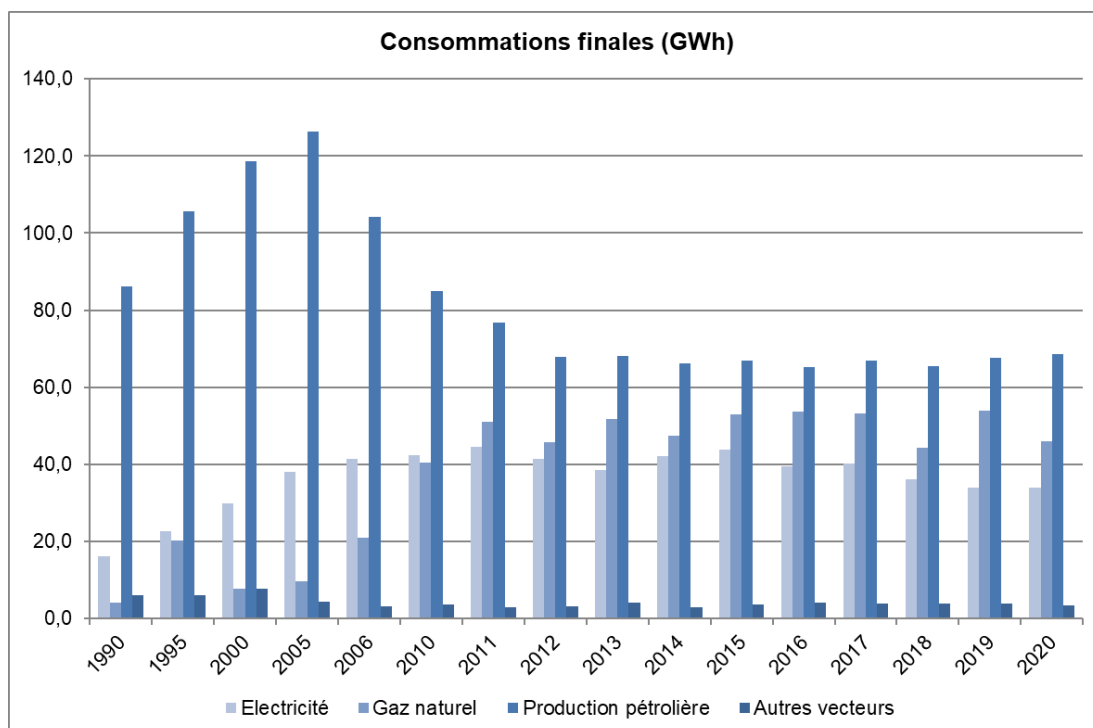


Figure 4.8 Consommation énergétique par vecteur (source : IWEPS, 2024)

- Consommation d'énergie par secteur

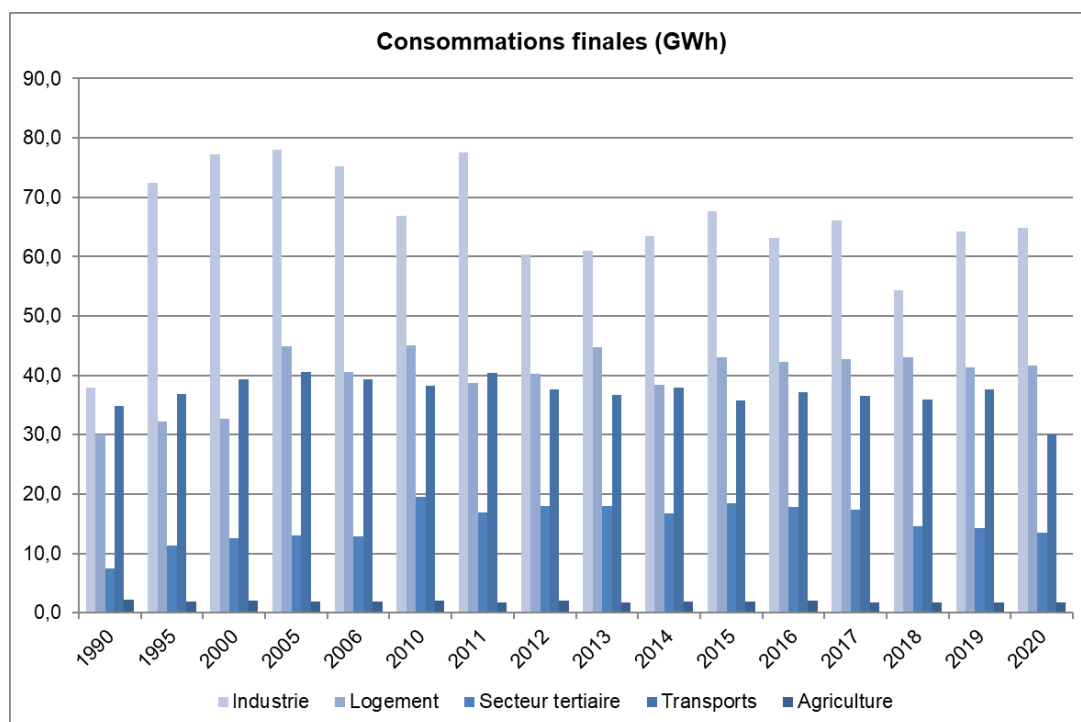


Figure 4.9 Consommation énergétique par secteur (source : IWEPS, 2024)

En 2020, le secteur de l'industrie utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, soit **43% ce qui est en augmentation** ; suivi des secteurs du logement (27%) et des transports (20%), du secteur tertiaire avec 9% et enfin l'agriculture ne représentant qu'1% de la consommation totale.

En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part de l'industrie est supérieure (32% en Wallonie), la part du transport est inférieure (27% en Wallonie). Pour les autres secteurs, les consommations se répartissent quasi dans les mêmes proportions.

Si on considère l'évolution de ces consommations depuis 1990 :

- la part de l'industrie est toujours largement dominante et globalement en augmentation ;
- la part du logement **semble se stabiliser depuis 2015** ;
- la part des transports est variable **mais semble en diminution** ;
- la part du secteur tertiaire a augmenté significativement entre 1990 et 2010, s'est stabilisée depuis et **semble en diminution depuis 2015** ;
- la part de l'agriculture **reste** négligeable.

4.2.10 Bilan énergétique territorial

Ce bilan reprend les émissions et les consommations de toutes les activités comptabilisées sur le territoire de la commune.

On rappelle la part prépondérante des produits pétroliers et du gaz naturel dans le total des consommations énergétiques. La particularité de la Commune réside que les consommations les plus importantes se font dans le secteur de l'industrie avant les secteurs du logement et du transport.

Economies d'énergie

En considérant que la facture d'énergie augmentera très certainement, des économies d'énergie sont importantes à mettre en place. Le revenu net imposable par habitant étant élevé et en constante augmentation, on peut s'attendre à ce que la population investisse dans des actions en faveur du climat.

Mobilité

Il n'est pas évident de prendre des actions d'ampleur dans le secteur du transport dans une commune même semi-rurale. Les distances à parcourir sont bien plus élevées qu'en milieu urbain, faute notamment d'avoir des groupements de services à proximité.

Caractéristiques du bâti

Globalement le logement est ancien puisque 56% du parc immobilier date d'avant 1970. Les performances énergétiques de ces logements sont donc à priori limitées en termes d'isolation et de moyens de chauffage.

Production d'énergie

En 2024, la principale production d'énergie renouvelable sur la commune reste l'énergie solaire.

4.2.11 Présentation de la Convention des Maires



La Convention des Maires résulte d'une initiative de la Communauté Européenne prise en 2007, visant plusieurs objectifs stratégiques.

- Lutter efficacement contre le réchauffement climatique en encourageant ou en finançant tout projet qui permet de réduire les émissions CO₂ liées à l'activité humaine sur le territoire européen. En impliquant les citoyens européens, la volonté est de responsabiliser chacun pour garantir un avenir durable à la planète.
- Encourager ou financer tout projet permettant de réduire de manière significative la consommation d'énergie sur son territoire.
- Encourager ou financer tout projet permettant de produire en quantités significatives de l'énergie sur base des ressources renouvelables sur son territoire.

Au travers des objectifs précités, la Convention des Maires vise à réduire la dépendance du territoire européen vis-à-vis des énergies fossiles, qui dans l'ensemble font l'objet d'importations massives.

Les objectifs concrets sont qu'à l'horizon 2030, toute commune ou entité représentative (Région, Province) s'engage à :

- Réduire les émissions CO₂ de 40 % sur son territoire par rapport à une année de référence (2006). Cet objectif est prioritaire.
- Produire une étude de vulnérabilité de son territoire aux effets du changement climatique. Cet objectif est prioritaire.
- Réduire la consommation énergétique de 27 % sur son territoire. Cet objectif est secondaire.
- Produire via les énergies renouvelables 27 % de la consommation d'une année de référence. Cet objectif est secondaire.
- Proposer des actions d'adaptation aux effets du changement climatique. Cet objectif est secondaire.

4.2.12 POLitique Locale Energie Climat (POLLEC)



En 2015, la Région wallonne met en place le 2^{ème} volet de sa politique énergétique : POLLEC 2. Cela permet aux communes wallonnes de bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de Plans d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires. Cette politique, outil pour appliquer la Convention des Maires, sert également à soutenir les investissements communaux en matière d'énergie.

La Commune d'Aubel a bénéficié de cette 2^{ème} campagne. En 2016, POLLEC 3 est lancé afin d'intégrer les mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques.

4.2.13 Plan climat de la Province de Liège



La Province, dès 2006, soulignait l'importance énergétique dans sa politique en matière de développement durable. Suite au paquet « Climat-Energie 2013-2020 » européen puis au cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, elle élabore son Plan Climat qui se définit sur deux axes.

- Le premier axe travaille à réduire les consommations énergétiques des infrastructures provinciales, avec, entre autre, l'élaboration d'un cadastre énergétique des infrastructures et la sensibilisation des agents à la problématique climatique.
- Le second axe incite les communes à réaliser leur propre Plan Climat. La Province, dans son rôle de supracommunalité se propose de leur apporter son expertise, son soutien, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire et des actions à instaurer prioritairement.



De plus, afin de se placer dans le réseau européen et de prétendre à des subsides importants pour la réalisation de ces actions, la Province s'est inscrite en tant que membre d'Energy Cities, l'association européenne des autorités locales en transition énergétique.

4.2.14 Missions du GAL Pays de Herve

Les actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présenté à la CLDR du 10/07/2024.

- Identifier et mobiliser les acteurs impliqués dans la transition énergétique du territoire
- Identifier le volume et les sites de production d'énergie renouvelable existants sur le territoire
- Identifier et analyser les opportunités pour l'installation d'outils de production d'énergie renouvelable et affiner l'évaluation du potentiel renouvelable du territoire
- Créer une cartographie collaborative et dynamique du territoire
- Analyser, à proximité des sites de production préalablement identifiés, les consommations énergétiques qui pourraient être couvertes par ces outils de production d'énergie renouvelable
- Analyser la faisabilité administrative, juridique, technique et financière de « communautés d'énergie » (CE) et élaborer des outils dédiés pour la constitution et la gestion de ces CE
- Encadrer la mise en place effective de CE (projets-pilotes) et les accompagner dans leur première phase
- Construire le cadre favorable pour leur pérennisation (vade-mecum/mode d'emploi pour le partage d'énergie renouvelable)
- Vulgariser et promouvoir le concept de CE à vocation locale, leur base juridique, leur fonctionnement, leurs contraintes et avantages (séances d'information...)
- Créer des animations pédagogiques et accessibles pour mettre en valeur les avantages du partage d'énergie, de la production/consommation d'énergie renouvelable

4.2.15 Engagement de la Commune



Dès 2008, les Communes d'Aubel et de Baelen ont engagé un conseiller énergie à mi-temps. Ses missions sont de prodiguer des conseils en énergie : primes, isolation, chauffage, énergie renouvelable, constructions neuves et rénovations.

La Commune a signé la « Charte de la Commune énerg-éthique » (délibération du Conseil communal en 2007) qui consiste à améliorer sa connaissance de ses propres consommations énergétiques afin de les réduire, à sensibiliser les habitants à une utilisation rationnelle de l'énergie et à faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique et préparer à la transposition européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

Dans le cadre de POLLEC, la Commune a ensuite adhéré au plan climat de la Province de Liège le 9/06/2015 et enfin à la Convention des Maires (Conseil communal du 28/12/2015). Le PAEDC (Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat) a été approuvé par le Conseil communal du 17/06/2019.

Dans ce cadre, toutes les actions entreprises par la Commune pour gérer l'énergie de ses bâtiments sont suivies (cadastre énergétique, comptabilité énergétique, planning des mesures correctrices, monitoring particulier à chaque bâtiment...).

Ainsi, concrètement, le conseiller en énergie réalise les missions suivantes :

- Gestion des dossiers liés à la performance énergétique dans les bâtiments communaux, l'éclairage public et décoratif, la surchauffe des bâtiments...
- Rédaction de Cahiers Spéciaux des Charges : suivi et réunions de chantier, rédaction des dossiers de demande de prime et liquidation, commandes de travaux, de combustible...
- Tenue d'un cadastre et d'une comptabilité énergétique, réalisation de fiches bâtiments : pour le centre culturel, les locaux des scouts (ancienne école de la Fédération Wallonie-Bruxelles), le CPAS, les 2 écoles communales, les halls omnisports, la maison communale, les installations liées au football et le service des travaux.

- Suivi des installations techniques (compteurs d'eaux, électriques, gaz), suivi des factures, entretiens des installations, remplacement des filtres pour les groupes de ventilation, système de gestion à distance, réceptions des installations, contrôle des factures.
- Conseils lors de projets de construction, transformation ou rénovation pour les citoyens, changements de fournisseurs, dossiers de primes et suivi.
- Contrôle des PEB dans les permis d'urbanisme, (contact avec les architectes).
- Dépannage à distance et réglages des horaires de chauffage (les samedis et les dimanches si nécessaire).
- Sensibilisation des citoyens, tenue d'un stand énergie lors de manifestations, parfois rédaction d'articles pour le bulletin communal, contact avec la presse pour les aspects liés à l'énergie.
- Suivi et mise en place du PAEDC, rédaction des rapports annuels et trimestriels.

Le PAEDC présente les données relatives aux émissions CO₂ et à la consommation énergétique de la Commune pour l'année de référence (2006), les potentiels d'économies d'énergie et les potentiels de production d'énergies renouvelables. Le bilan CO₂ s'exprime suivant deux axes : le bilan territorial (reprenant les émissions et les consommations de toutes les activités comptabilisées sur le territoire communal) et le bilan patrimonial (reprenant les émissions et les consommations de l'ensemble des services communaux, incluant tous les bâtiments gérés par l'administration). Enfin, le PAEDC liste (de manière non exhaustive) 45 actions possibles pour réduire la consommation énergétique et les financements potentiels (locaux à internationaux).

4.2.16 Actions communales en matière d'énergie

d'après un résumé du PAEDC

4.2.16.1 Bilan patrimonial

La part des émissions patrimoniales dans le bilan communal n'est que de 2% et reste constante entre 2006 et 2014. L'évolution de la charge financière liée aux consommations énergétiques est avant tout liée aux prix des énergies (et non à une hausse des consommations).

Le chauffage des bâtiments et infrastructures gérés par la Commune est responsable de la majorité des consommations d'énergie (42% en 2014), même si celles-ci sont en baisse, suivi des consommations électriques (39%). Bien que ces consommations représentent une plus faible part, celles liées à l'éclairage public et au charroi communal sont en nette augmentation.

4.2.16.2 En termes d'isolation

- Remplacement des châssis de la Commune par des châssis en bois double vitrage (2009)
- Remplacement des châssis lors du projet d'extension de l'école de Saint-Jean Sart (2009)
- Isolation des murs extérieurs de l'école de Saint-Jean-Sart lors des travaux d'extension (2009)
- Isolation des murs du CPAS par l'intérieur et isolation et remplacement de la toiture (2009)
- Isolation des murs et de la toiture du logement de transit de Saint-Jean-Sart et remplacement des châssis (2009)
- Réparation et étanchéité des portes d'entrée du centre culturel (2009)
- Réparation et étanchéité des portes du centre récréatif (Bailou) (2009)
- Isolation des conduites de chauffage de divers bâtiments (2010)
- Remplacement des châssis et isolation de la toiture de la maison ILA du CPAS située rue Tisman (2010)

- Isolation des murs, des sols, du toit et placement de châssis performants de l'école de La Clouse lors des travaux d'extension (2010)
- Remplacement des châssis à la justice de paix d'Aubel (mars 2011). *Ce bâtiment était loué au SPF justice, il a maintenant été revendu.*
- Remplacement et isolation de la toiture à la justice de paix d'Aubel (juin 2012). *Ce bâtiment était loué au SPF justice, il a maintenant été revendu.*
- Remplacement des châssis de la maison ILA du CPAS située rue de Battice n°60 (2014)
- Remplacement des châssis de la Commune (partie arrière du bâtiment, local fourmière) (juin 2015)
- Remplacement des châssis de la maison sociale de la fondation Nicolaï située place de la Victoire (juin 2015)
- Remplacement des châssis et de la toiture et isolation de celle-ci et d'un pignon, d'une maison appartenant à la commune située place Albert 1er n°3 (2016 et 2018)
- Remplacement des châssis et placement de nouvelles portes sectionnelles, ainsi que l'isolation des bureaux du reste du bâtiment, au hall de voirie (2016)
- Isolation des plafonds de caves d'accès et de stockage de l'abattoir et isolation des vides ventilés sous les frigos et locaux de découpe à l'abattoir communal (2016 et 2017)
- Dossier de construction de nouvelles installations pour le football et démolition des anciennes, le nouveau bâtiment a été isolé selon les normes en vigueur au niveau du sol, des murs, du toit et des châssis (2017 - 2018)
- Rénovation de la maison ILA du CPAS située rue de Battice (remplacement de certains châssis, isolation du plafond de la cave, isolation du mur arrière du bâtiment) (2018)
- **Depuis 2019, les châssis ont été remplacées à l'école primaire de St-Jean Sart et un bardage isolé a été posé.**

4.2.16.3 En termes de chauffage

Au niveau du chauffage, entre 2008 et 2016, on enregistre une diminution d'environ 20% des consommations d'énergie. Certains bâtiments comme les halls de sport et la commune voient respectivement une diminution de 75% et de 65%.

- Remplacement de la régulation du système de chauffage au centre récréatif (Bailou) (2008)
- Placement de réflecteurs derrière les radiateurs de la commune (2008)
- Placement d'une chaudière à condensation au mazout au CPAS (2009)
- Installation de vannes thermostatiques et raccordement hydraulique dans le logement de transit de Saint-Jean-Sart (2009)
- Installation de vannes thermostatiques lors des travaux d'extension de l'école de Saint-Jean Sart (2009)
- Réparation de la régulation du centre culturel (2009)
- Placement d'une VMC double flux lors de l'extension de l'école de La Clouse (réfectoire) (2010)
- Placement de réflecteurs derrière les radiateurs de certains bâtiments (école de Saint-Jean-Sart ; centre culturel ; centre récréatif) (2010)
- Remplacement de la chaudière par une chaudière mazout à condensation et remplacement des vannes thermostatiques à la justice de paix d'Aubel (2011)
- Remplacement de la chaudière du centre culturel par une chaudière basse t° (2011)

- Remplacement de la chaudière de la maison ILA du CPAS située rue Kan, par une chaudière mazout à condensation (2012). *Ce bâtiment a été revendu en 2019.*
- Remplacement des installations de chauffage au hall de voirie (chaudière gaz à condensation, aérotherme gaz à condensation, régulation climatique) (2012)
- Remplacement de la chaudière de la Commune par une chaudière mazout à condensation, placement d'une régulation climatique, d'une GTC et isolation des conduites de chauffage (2015)
- Remplacement du circulateur de la chaudière du centre culturel par un circulateur à vitesse variable (janvier 2015)
- Remplacement des installations de chauffage des deux halls de sports (suppression des chauffages électriques et mazout et placement d'aérothermes gaz à condensation, chaudière gaz condensation, régulation climatique, placement d'une GTC, et remplacement du système de ventilation par une VMC double flux avec récupération de chaleur) (2016)
- Remplacement de la régulation de la chaudière de l'école de Saint-Jean-Sart (2015)
- Réparation de la régulation du centre récréatif (Bailou) (2015)
- Dossier de construction de nouvelles installations pour le football et démolition des anciennes, le nouveau bâtiment a été équipé de chaudières gaz à condensation et de ventilo-convecteurs, d'une régulation climatique avec GTC et placement d'une VMC double flux avec récupération de chaleur (2017 - 2018)
- **Depuis 2019, remplacement du chauffage des bureaux de l'abattoir par un système de pompe à chaleur air air**

4.2.16.4 En termes d'éclairage

- Placement de tube néon TL5 lors des travaux d'extension de l'école de Saint-Jean-Sart (2009)
- Placement de tube néon TL5 lors des travaux de rénovation du CPAS (2009)
- Retrait d'un tube néon sur deux dans certains locaux à l'école de Saint-Jean-Sart (2010)
- Retrait de tube néons à l'école de La Clouse (2010)
- Remplacement de certains éclairages par des éclairages de type « éco » à la commune (2009)
- Placement de tube néon TL5 dans le nouveau réfectoire de l'école de La Clouse (2010)
- Remplacement de l'éclairage hall de voirie par des tubes néons TL5 (2012)
- Remplacement de l'éclairage à l'administration communale par du LED dans le hall d'entrée, la cage d'escaliers, et la salle du conseil (2016)
- Optimisation et remplacement de l'éclairage aux halls de sport (LED et domotique) (2017-2018)
- Placement d'un éclairage LED dans les nouvelles installations de foot (2017 - 2018)

4.2.16.5 En termes de production d'énergie renouvelable

Six bâtiments sont, en **2024**, équipés pour une puissance totale de **200 KWc**. Il s'agit de l'abattoir communal, de l'administration communale, des écoles de la Clouse et de St-Jean Sart, du hall de voirie et du hall omnisports.

Depuis 2019, la borne de chargement pour véhicules électriques a été installée au niveau de l'administration communale, des panneaux photovoltaïques au niveau du Bailou, 4 bornes de rechargement pour vélos électriques ont été achetées pour être placées au niveau du Val-Dieu et des halls sportifs, 2 nouvelles bornes de recharge pour voiture électrique vont être placées (projet SPI) à court termes.

4.1 Sources

- Administration communale
- PAEDC, 2019-2030
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel
- SPW (IWEPS, SPW-TLPE, WalOnMap, Energie, Portail de la biodiversité en Wallonie)
- Terrain JML
- Province de Liège
- GAL Pays de Herve
- Natagora asbl
- Contrat de Rivière Meuse Aval
- SPGE
- INTRADEL
- RCYCL asbl
- CWaPE
- <https://zealous-nobel-aa39f4.netlify.app/>

5. Structure du bâti, ses principales caractéristiques urbanistiques et patrimoniales

5.1 Plan d'occupation du sol

5.1.1 Description

Au plan d'occupation du sol selon le registre cadastral (Statbel, 2023), la commune d'Aubel s'étend sur une superficie totale de **1.885ha⁷**. 88,6% de sa surface n'est pas urbanisée.

Ce plan apparaît dans la 3^{ème} carte A3 annexée au début de ce présent rapport.

Type de surface	Surface en 2023 (ha)	Part en % de la surface totale
Terres agricoles	1.174	62,3%
Vergers	328	17,4%
Surface bâtie	215	11,4%
Surface non cadastrée	89	4,7%
Surface non bâtie	49	2,6%
Forêt	30	1,6%
Surface totale	1.885	

Tableau 5.1 Affectations de l'occupation du sol sur la commune d'Aubel (source : Statbel, 2024)

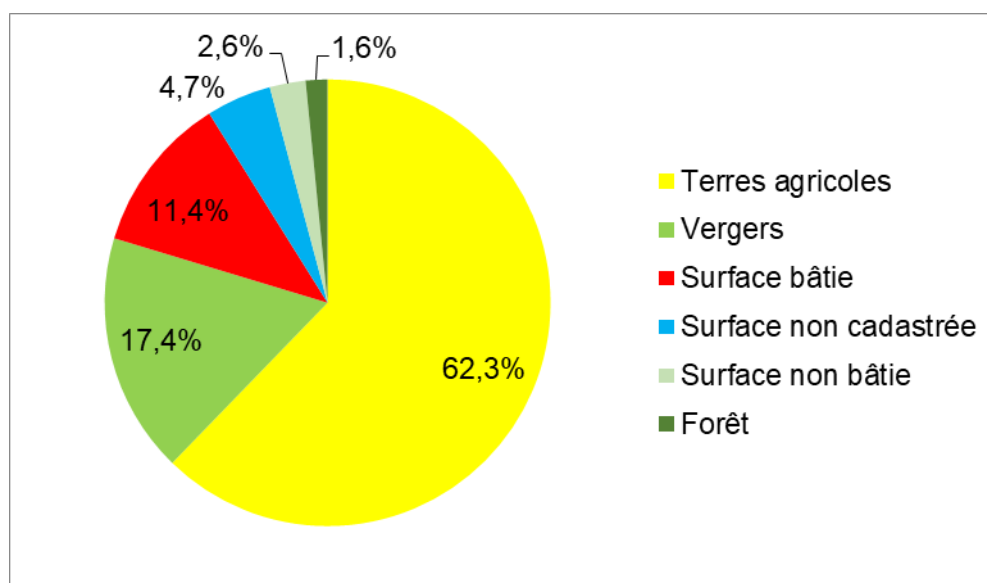


Figure 5.1 Proportion de l'occupation du sol sur la commune d'Aubel (source : Statbel, 2024)

5.1.2 Analyse

5.1.2.1 Affectations principales du sol

Au vu des informations qui précèdent, les observations suivantes peuvent être dégagées :

- Le territoire est dominé par des terrains agricoles. Il y a très peu de surfaces boisées.

⁷ Les superficies mentionnées concernant également les superficies non cadastrées (par exemple les voies publiques, les places, les grands cours d'eau...)

- Les 3 villages sont bien délimités. Le principal, Aubel, s'étend au centre du nord au sud et est renforcé par des espaces à vocation économique.
- De manière spécifique, la présence de vergers est non négligeable. Cependant, en superposant les orthophotos avec le registre cadastral (à l'origine de la carte d'occupation du sol), on vérifie que de nombreuses parcelles cadastrées « vergers » ne le sont pas en réalité : pâtures ou jardins par exemple. Sur 341 ha de parcelle « vergers » au cadastre 2019 on voit que 174 ha ne présentent plus de trace de verger. Cette proportion est donc largement exagérée. **En 2021, le GAL Pays de Herve a identifié 19 vergers sur la commune.**

5.1.2.2 Historique de l'occupation du sol (SDC, 1994)

De manière ancienne, l'occupation du sol a été contrainte principalement par les pentes.

- Pente <5% : l'habitat et les cultures se sont développées
- Pente comprise entre 5 et 15% : les prairies les remplacent
- Pente >15% : seuls les bois et les terres incultes recouvrent le territoire.

Récemment, on constate que de plus en plus, les cultures notamment de maïs se développent sur des pentes allant jusqu'à 7%. La terre cultivée et certaines implantations résidentielles ne tiennent donc plus compte du relief ce qui provoque des impacts tant paysager qu'au niveau de l'érosion.

5.1.2.3 Offre foncière potentielle en zone d'habitat

En **2023**, l'IWEPS montre que l'offre foncière potentielle en zone d'habitat est de **24,1%** ce qui est inférieur voire très inférieure à celle des communes voisines (offre comprise entre **25% et 38,1%**), de la Province (**32,3%**) et de la Wallonie (**29,5%**).

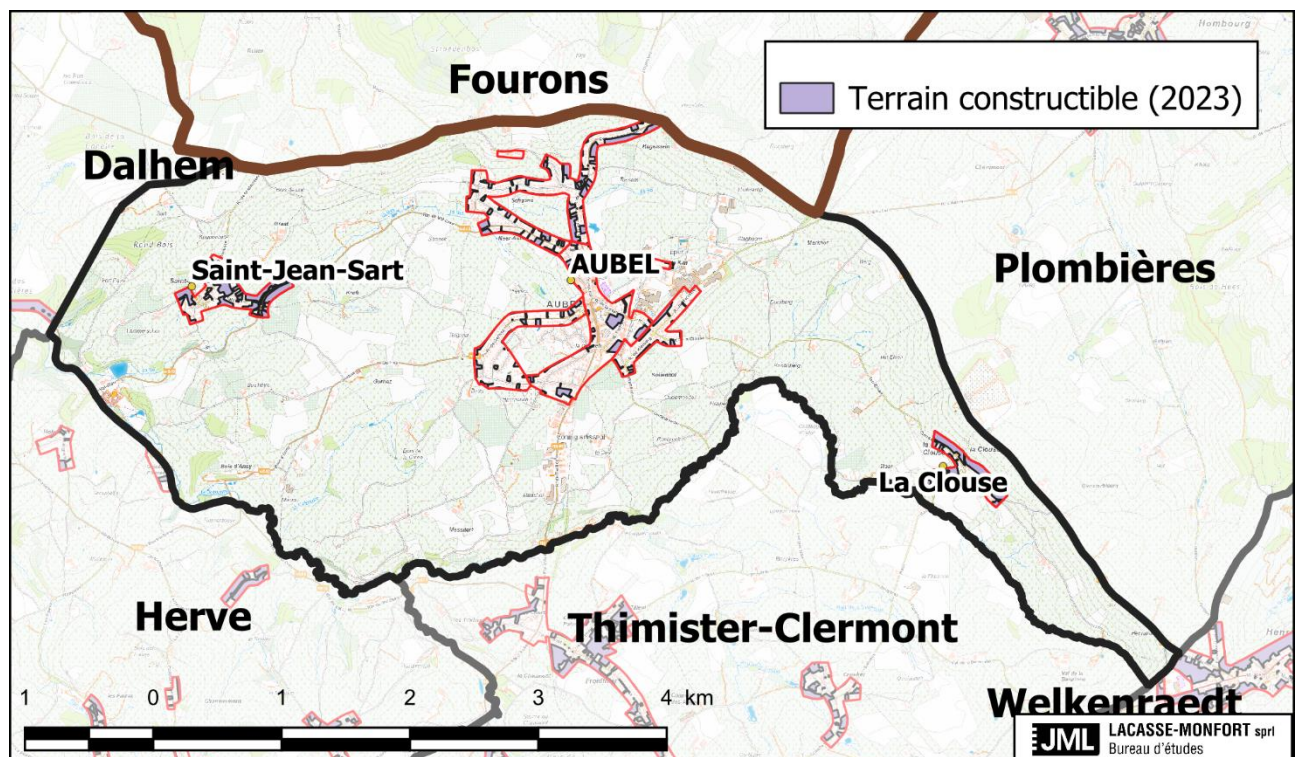


Figure 5.2 Potentiel constructible sur la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2024)

Cette offre correspond aux terrains non urbanisés situés en zones d'habitat et d'habitat à caractère rural (au plan de secteur) qui constituent une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...) ;
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas ;
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

L'offre correspond à environ 36ha répartis dans les 3 villages.

A Aubel, une partie de la surface correspond à des « fonds de jardins » c'est-à-dire à des parties de parcelles très étroites et enclavées. La plupart des parcelles réellement urbanisables sont dispersées, la plus grande concentration se localisant à l'arrière de la rue de la Bel et Côte Hagelstein (côté sud avec une contrainte paysagère selon le SDC).

A Saint-Jean-Sart, sur une dizaine d'hectares urbanisables, 2ha sont dans une zone d'aléa d'inondation faible.

A La Clouse, plus de 80% de la zone d'habitat est encore constructible.

Ainsi, l'offre foncière est surtout présente à la périphérie nord d'Aubel et dans les villages de Saint-Jean-Sart et La Clouse.

5.1.2.4 Offre foncière potentielle en zone d'aménagement communal concerté (ZACC)

La ZACC la plus au sud est déjà urbanisée à environ 60% ce qui représente encore 7ha constructible. Les 2 autres ZACC ne sont pas urbanisées ce qui constitue une réserve foncière de 28,86ha.

L'offre foncière des ZACC permet donc de doubler l'offre foncière des zones d'habitat et surtout de la recentrer au niveau du village d'Aubel.

5.2 Contexte urbanistique

5.2.1 Structure et morphologie des villages⁸



Eglise Saint-Hubert (Aubel)



Eglise Saint-Antoine (La Clouse)

⁸ d'après la CPDT - Conférence Permanente du Développement Territorial



Eglise Saint-Jean-Baptiste (Saint-Jean-Sart)



Abbaye du Val-Dieu (Saint-Jean-Sart)

Figure 5.3 Photos des églises de la commune d'Aubel (source : JML, mars 2020)

La structure des villages est caractéristique du bocage : l'habitat est dispersé, les éléments végétaux délimitant les parcelles sont importants. La présence de fermes datant du 16^{ème} siècle montre que cette caractéristique est ancienne.

Ponctuellement, seulement en 3 endroits, les hameaux d'Aubel, de Saint-Jean-Sart et La Clouse, repérables à leur église, se sont concentrés. Aubel est un cas particulier de gros bourg existant depuis longtemps. Les places triangulaires d'Aubel et Saint-Jean-Sart et la présence de séquences mitoyennes dans le centre d'Aubel sont également caractéristiques. La place d'Aubel, centrale, étendue, avec une architecture locale relativement bien conservée, est particulièrement typique.

5.2.2 Architecture et typologie

(d'après la CPDT et le SDC, actualisé par JML)

5.2.2.1 Bâtiments de référence (jusqu'au 19^{ème} siècle)

Les bâtis anciens ou l'habitat traditionnel datent d'avant la fin du 19^{ème} siècle. Ils se situent au cœur du noyau urbanisé d'Aubel, de Saint-Jean-Sart et de La Clouse. Ils respectent les caractéristiques de la typologie du Pays de Herve. La volumétrie est assez haute que ce soit pour les maisons villageoises ou les fermes : 2 niveaux accomplis voire 2 niveaux et demi, y compris pour les granges ; la pente des toits est importante (entre 30 et 50°) et la profondeur est originellement « réduite » à une seule pièce (qui peut mesurer jusqu'à 12m). Les matériaux utilisés sont traditionnellement les briques, la pierre calcaire pour les encadrements de baies et les tuiles en partie remplacées par l'ardoise à partir du 18^{ème} siècle. L'implantation des volumes par rapport à la voirie locale est toujours en parfaite intégration avec celle-ci et le relief parfois très marqué (comme la rue de Saint-Jean-Sart et le début de la rue de Gorhez). Tous les bâtiments forment un noyau aggloméré. La volumétrie est simple, compacte, suivant un plan rectangulaire, avec une assise en moellon. L'unité élémentaire (définie comme unifamilière) réunit en un seul volume le logis et les étables voire la grange. L'aspect est vertical et la masse semble isolée au milieu des prairies et vergers, se découpant dans le paysage. Les abords immédiats sont en pavés naturels.

De manière singulière, la partie habitat bénéficie de proportions égales voire supérieures aux étables. Le 2^{ème} niveau présent partout montre la prospérité de la région dès le 17^{ème} siècle. Cette empreinte prononcée du 17^{ème} siècle à Aubel est remarquable par rapport à la Wallonie.

Dans les fermes les plus importantes, les dépendances se sont agglomérées aléatoirement mais préférentiellement de manière linéaire.

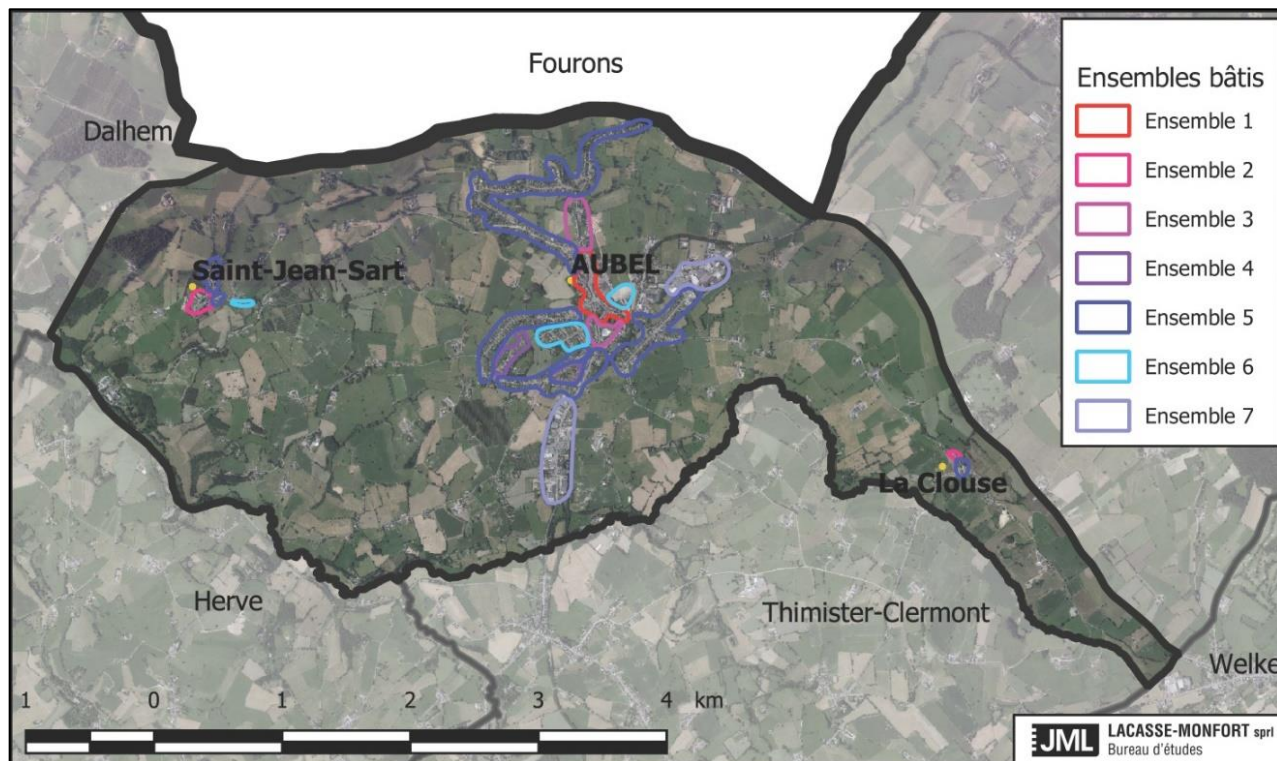


Figure 5.4 Ensembles bâtis sur la commune d'Aubel (source : CPDT, SDC, JML, 2020)

Ensemble 1 : noyau originel d'Aubel



Figure 5.5 Place Ernst (source : JML, mars 2020)

Aubel est un cas particulier de gros village à la physionomie spécifique, plutôt urbaine, avec des maisons mitoyennes à 2 étages, d'allure bourgeoise. Son noyau est constitué des 3 places et de la rue de la Station. On peut y distinguer 4 sous-ensembles présentant une typologie d'implantation et de volumétrie semblable : la zone de l'ancienne gare, celle de la rue de la Station, la zone de la place Ernst et de l'église et enfin les 2 places Nicolaï et Albert 1^{er}.

Au centre d'Aubel (17^{ème} siècle), le « Vieil Aubel », antique bâtisse du 16^{ème} siècle, restaurée en 1700. Le pignon possède des étages en colombage percé de petites baies typiques.

Certains bâtiments isolés sont également le témoin du type architectural hervien traditionnel. Par exemple, les châteaux d'Altena et de Gorhez sont quant à eux de beaux exemples de demeures de la bourgeoisie rurale

d'ancien régime. Le premier, date de 1620 et marque par sa robustesse, ses douves, ses mâchicoulis et sa porte en plein cintre en retrait dans un rectangle où venait se relever le pont-levis. Le second fut érigé en 1767 : ses lignes sont plus fines et sa structure de style Louis XIV.

Ensemble 2 : Saint-Jean-Sart et La Clouse

Dans les hameaux, les anciennes fermes du 18^{ème} siècle en pierre calcaire et briques se caractérisent fréquemment par 2 corps placés en parallèle avec un accès privé, elles sont implantées librement, orientées pour résister au vent. Cet ensemble est constitué des bâtiments jointifs ou semi-jointifs, patrimoniaux et de type villageois.

5.2.2.2 Bâti de la fin du 19^{ème} siècle ou Ensemble 3

Il se situe en contiguïté avec le noyau d'Aubel. La seule différence avec le bâti des noyaux est l'architecture. L'apport du 19^{ème} siècle est modéré, en lien avec l'exode rural important vers les pôles urbains voisins.

L'ensemble 3 présente des bâtiments jointifs ou semi-jointifs. Les endroits concernés sont la rue de la Bel, une partie des rues de Gorhez et de Val-Dieu ainsi que celle de Battice. Quelques noyaux plus isolés en font partie : rue de Messitert, Kan et Haes.

5.2.2.3 Bâti contemporain ou Ensembles 4, 5, 6 et 7

Le bâti contemporain s'est construit selon le modèle des « 4 façades » de grande variété, dans l'implantation et la volumétrie et sans intégration à la topographie.

L'ensemble 4 concerne tous les nouveaux lotissements construits après 1925 : les implantations et les volumétries sont différentes. Les bâtiments peuvent être jumelés et sont décrits comme de type social. Sont concernés les lotissements de la rue Saint-Hubert et des rues Messitert, Hostert et Piron.



Figure 5.6 Rue Saint Hubert « ensemble 4 » (source : JML, mars 2020)

L'ensemble 5 est l'habitat pavillonnaire des années 1990 situé à la périphérie immédiate du noyau originel d'Aubel.



Figure 5.7 Photo rue de Vernantes « ensemble 5 » (source : JML, mars 2020)

L'ensemble 6 (actualisé par JML) reprend le bâti récent, postérieur à l'étude du SDC. Il concerne le bâti unifamilial moderne et également, au centre d'Aubel, le développement d'immeubles résidentiels collectifs.



Figure 5.8 Quartier « Les Terrasses » « ensemble 6 » (source : JML, mars 2020)

L'ensemble 7 est l'habitat lié exclusivement à une fonction économique au niveau des 2 zonings, constitué de grands volumes non intégrés par rapport au relief.



Figure 5.9 Zoning agro-alimentaire « ensemble 7 » (source : JML, mars 2020)

Il faut enfin noter la présence de l'habitat mixte qui comprend à la fois des bâtiments anciens et modernes comme par exemple rue de Battice.



Figure 5.10 Rue de Battice, zone commerciale (source : JML, mars 2020)

5.3 Patrimoine bâti

5.3.1 Patrimoine mondial et exceptionnel

Aucun monument n'est repris parmi les listes du patrimoine mondial ou exceptionnel du Service Public de Wallonie.

5.3.2 Patrimoine classé

7 biens classés et 2 zones de protection existent sur le territoire communal.

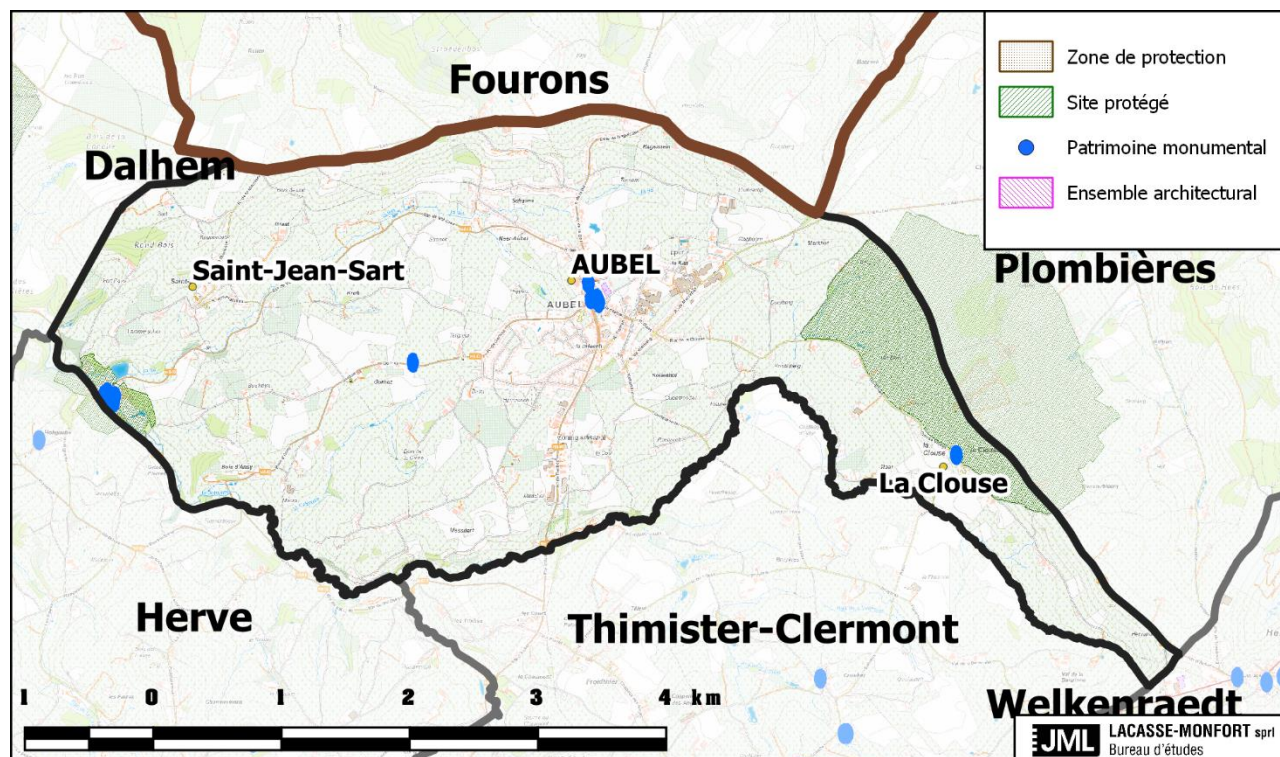


Figure 5.11 Carte des biens classés sur la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2024)

Site (S) ou Zone de Protection (ZP)	Nom	Localisation	Arrêté	Photo
S	Orgues	Eglise de La Clouse	3/10/1974	
S	Ferme	Langstraat, n° 343	20/11/1972	
S	Val-Dieu	Bâtiments dont l'ensemble constitue l'ancienne abbaye du Val-Dieu à Charneux	10/02/1942	
ZP	Val-Dieu	Ensemble formé par les bâtiments de l'ancienne abbaye du Val-Dieu et les terrains environnants, à Charneux	4/10/1974	
ZP	Val-Dieu	Ensemble formant extension du site constitué par les bâtiments de l'ancienne abbaye du Val-Dieu et les terrains environnants, à Charneux	16/10/1975	

S	Oratoire Saint- Hubert	Place F. Nicolai	14/06/1951		
S	Immeuble	Façade arrière de l'immeuble, place Antoine Ernst, n° 29	04/09/1984 (classement) 06/05/2008 (déclassement partiel)		
S	Immeuble	Façades et toitures de l'immeuble, place Antoine Ernst, n° 9	2/02/1984		
S	Immeuble	Façades et toitures de l'immeuble, place Antoine Ernst, n° 16	8/09/1983		
ZP	Cimetière	Cimetière militaire américain de Hombourg- Vogelzanck et ses abords	29/05/1952	 © maison du tourisme du Pays de Herve	

Tableau 5.2 Liste des biens classés sur la commune d'Aubel (source : SPW, 2019)

5.3.3 Périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique

2 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique (PICHE) sont recensés au plan de secteur. Ces PICHE couvrent (en partie) les centres des villages d'Aubel et de Saint-Jean-Sart.

5.3.4 Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC)

L'IPIC recense 196 fiches sur la commune d'Aubel ce qui montre l'importance du patrimoine bâti ancien pour la commune. Le patrimoine concerné est religieux (chapelles, églises, calvaires...) ou considère le patrimoine singulier (château-ferme, maisons de notables, moulin...) mais il recense surtout de nombreuses fermes et habitations traditionnelles.



Figure 5.12 Exemples de bâtiments inventoriés : croix funéraires du cimetière d'Aubel, Moulin du Val-Dieu, Château d'Altena et Façade de l'enseigne « Aux trois rois » (source : JML, avril 2020)

ANNEXE E : Liste de l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immobilier sur le territoire communal d'Aubel (source : SPW, 2019)

5.3.5 Sites archéologiques

La cartographie du zonage archéologique de la Wallonie montre qu'il existe de nombreux sites d'intérêt archéologique sur la commune. Ces sites sont dispersés ce qui montre que cette caractéristique du bocage est ancienne.

5.4 Aménagement du territoire – à l'échelle régionale

5.4.1 Schéma de Développement Territorial (SDT)

Le SDT remplace le Schéma de Développement de l'Espace Régional SDER datant de 1999. Le SDT a été adopté par le Gouvernement Wallon le **23 avril 2023**. Sa valeur est indicative.

Le SDT définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Le SDT s'organise autour de 3 axes : « soutenabilité et adaptabilité », « attractivité et innovation » et « cohésion et coopération » qui sont eux-mêmes déclinés en 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement. Leur est :

- l'optimisation spatiale, le développement socio-économique,
- l'attractivité territoriale,
- la gestion qualitative du cadre de vie,
- la maîtrise de la mobilité.

Le SDT propose des mesures concrètes qui permettent d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation, et en luttant contre l'étalement urbain.

Le maillage du territoire wallon en centralités est « un atout de premier plan pour soutenir et structurer le développement du territoire. Ces espaces demandent à être renforcés notamment pour y développer le logement ainsi que les activités commerciales et tertiaires. » Le village d'Aubel est défini comme une centralité urbaine.

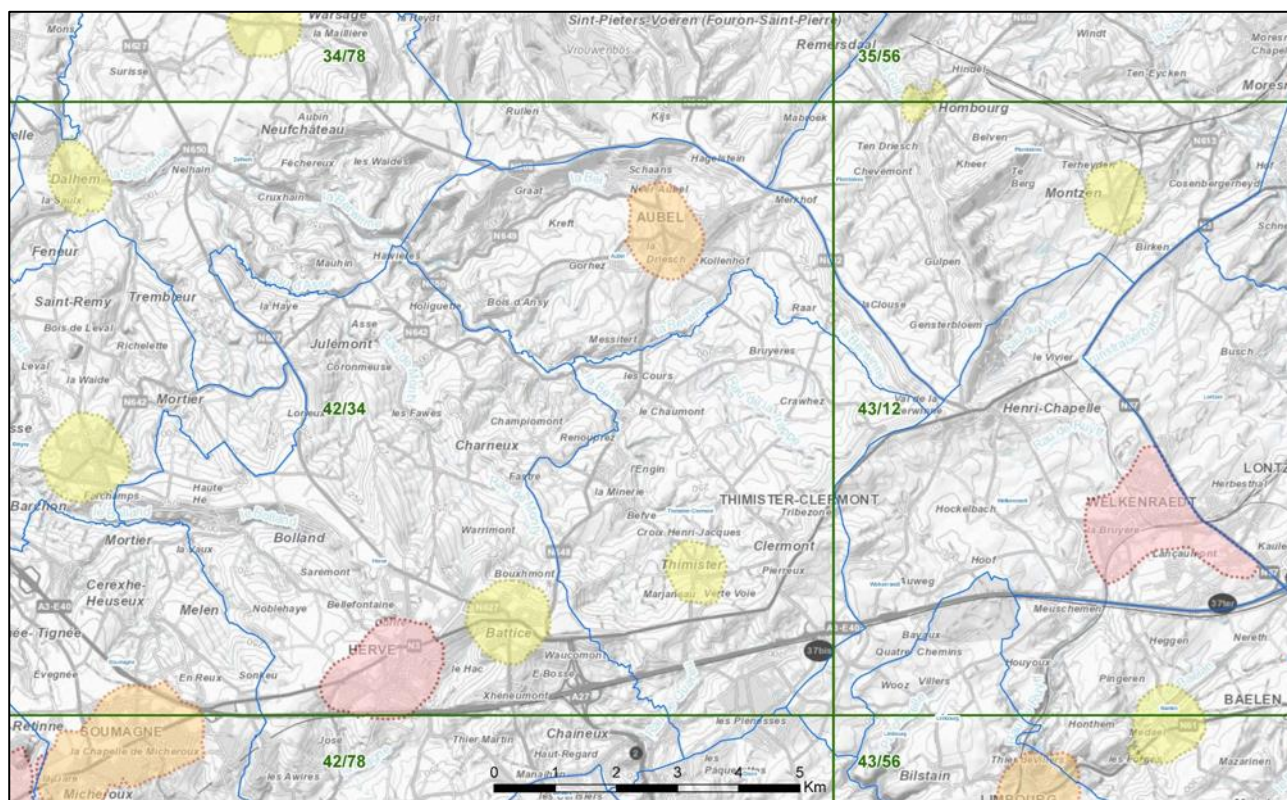


Figure 5.13 Cartographie des centralités de la microrégion (SPW, SDT, 2024)

Le territoire wallon est également structuré à partir de pôles, d'axes et d'aires de développement. Les principes de mise en œuvre reposent donc sur 49 pôles, 11 axes, et des aires de développement de proximité, des aires de développement relais nord-sud et est-ouest, des aires de développement métropolitain et des bassins d'optimisation spatiale. La commune d'Aubel n'est pas reconnue comme pôle, Liège (pôle majeur), Verviers (pôle régional), Eupen (capitale institutionnelle) et Herve et Welkenraedt (pôles d'ancrage) sont les plus proches. La commune d'Aubel n'est pas traversée par un axe ou un réseau de communication et de transport de fluides et d'énergie à vocation supracommunale. La commune d'Aubel est à la limite des aires de développement de proximité à partir des pôles d'ancrage de Welkenraedt et de Herve. Elle appartient également à l'aire de développement relais est-ouest, et à l'aire de développement métropolitain de Liège et Verviers. Enfin, les bassins d'optimisation spatiale sont les territoires correspondant aux territoires gérés par les directions

extérieures de l'administration régionale de l'aménagement du territoire. La commune d'Aubel est comprise dans celle de Liège 2.



Figure 5.14 Aires de coopération transrégionale et transfrontalière (SPW, SDT, 2024)

Enfin et surtout, la commune d'Aubel est au cœur des aires de coopération transrégionale et transfrontalière de l'Euregio Meuse-Rhin et du parc des Trois Pays ; et au centre du réseau de coopération MAHHL (Maastricht – Aix-la-Chapelle – Hasselt – Heerlen – Liège). Elle appartient, comme toute la Wallonie, à la Grande Région et au Benelux.

5.4.2 Plan de secteur

5.4.2.1 Définition générale

Selon le CoDT, le plan de secteur s'inspire des indications et orientations contenues dans le SDT.

Son objet principal est de définir les affectations du sol afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace.

Il comporte obligatoirement :

- La détermination des différentes affectations du territoire ;
- Le tracé existant et projeté du réseau des principales infrastructures de communication et de transport de fluides et d'énergie.

La commune d'Aubel est reprise sur le plan de secteur de Verviers-Eupen, approuvé par l'arrêté royal du 23/01/1979 (cartes 42/4 – Herve et 43/1 – Henri-Chapelle).

Ce plan apparaît dans la 4^{ème} carte A3 annexée au début de ce présent rapport.

Des différences existent entre la situation réelle (donnée par les vues aériennes) et la situation de droit (donnée par le plan de secteur). Ces données ont été estimées sur base des orthophotoplans de 2018. 14,56 ha de forêt ont été plantés en zone agricole prévue au plan de secteur, ce qui est assez peu. Les différences entre les situations réelle et de droit sont donc peu significatives.

5.4.2.2 Description générale du plan de secteur

	Zones	Surface en ha
Zones urbanisables 16%	Habitat à caractère rural	110
	Activité économique mixte	52
	Aménagement communal concerté	48
	Habitat	40
	Loisirs	36
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	12
	Blanche	2
Zones non urbanisables 84%	Agricole	1 547
	Forestière	20
	Espaces verts	12
	Plans d'eau	10
	Total	1 888

Tableau 5.3 Proportion des affectations au plan de secteur sur la commune d'Aubel (source : JML, 2020)

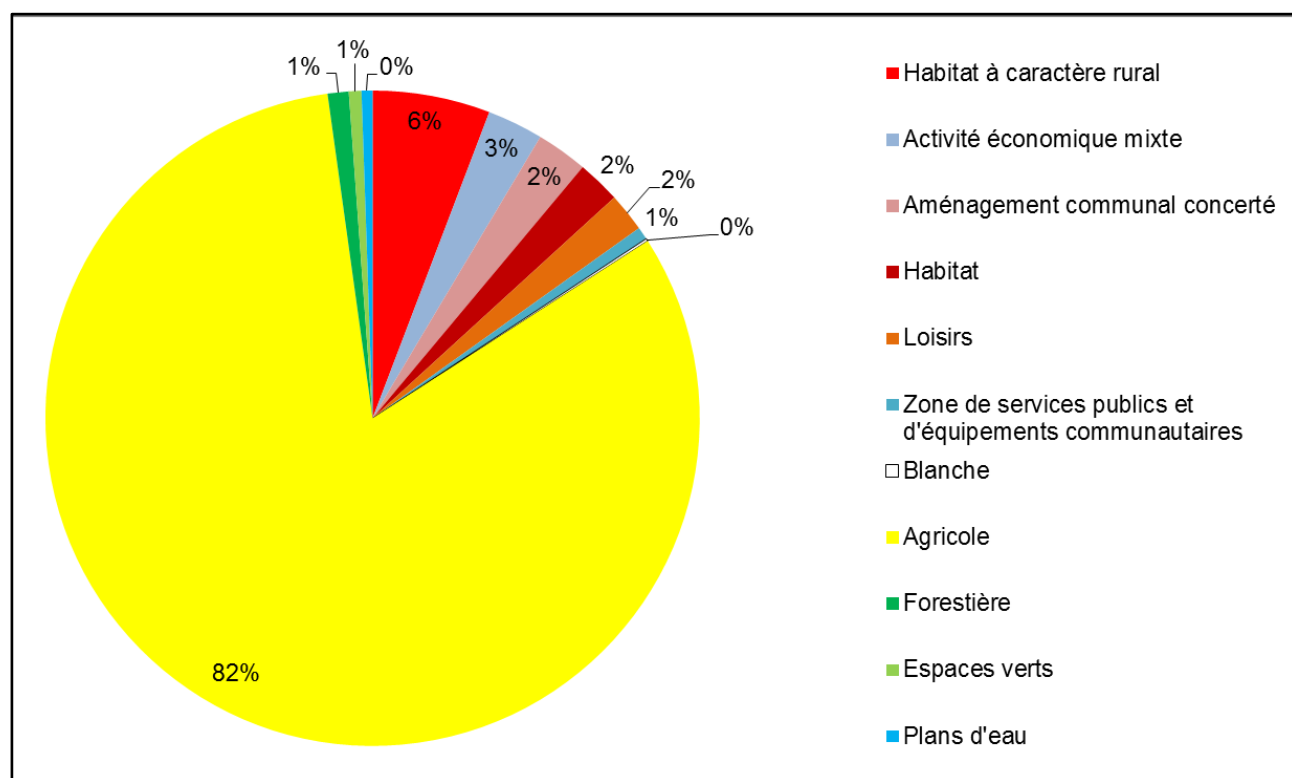


Figure 5.15 Proportion des affectations au plan de secteur sur la commune d'Aubel (source : JML, 2020)

5.4.2.3 Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

Les zones d'habitat représentent 150ha, soit 8% de la surface communale. Les derniers chiffres nous permettant de comparer la commune d'Aubel avec les communes voisines datent de 2014. Toutes les communes voisines, la Province et la Région présentent des proportions plus importantes comprises entre 9,4 et 15,3% pour les communes, de 14,2% pour la Province et 10,7% pour la Région. Le territoire aubelois reste donc le plus rural de sa microrégion.

5.4.2.4 Zones d'activité économique mixte

2 zones de 52ha au total renforcent la zone d'habitat principale d'Aubel.

Le zoning agro-alimentaire à l'est d'Aubel est presque complet et mesure 24ha. La zone commerciale au sud d'Aubel, de 28ha n'est que partiellement mise en œuvre, le long de la rue de Battice.

5.4.2.5 Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)

3 ZACC de 48ha au total renforcent la zone d'habitat principal d'Aubel et relient les zones d'habitat et celles à caractère rural (Cf. ci-après).

5.4.2.6 Zone de loisirs

Il existe 2 zones représentant 36ha.

Une zone au nord au niveau de Fort Pays, de 19ha, non mise en œuvre et actuellement occupée par des prairies et un verger.

Une zone au sud, délimitée par la Berwinne, le RAVeL et les rues de Velde et Coul, de 17ha et actuellement occupée par des prairies. Le seul gîte de 5 épis de Wallonie : le Domaine du Boukai Moulin y est installé.

5.4.2.7 Zone de services publics et d'équipements communautaires

3 zones de 12ha au total renforcent la zone d'habitat principale : les installations sportives (foot, halls sportifs) et le centre d'accueil de jour Le Bailou forment la zone la plus étendue. La maison de repos La Kan et les maisonnettes du CPAS occupent la 2^{ème} zone ; de manière anecdotique, une extrémité du cimetière américain de la commune de Plombières forme une 3^{ème} zone.

5.4.2.8 Zone blanche

Il s'agit des abords d'une partie du RAVeL de moins de 2ha occupée par les terrains de tennis, des habitations, des parkings et des voiries.

5.4.2.9 Zone agricole

Elle représente 82% de la surface communale, ce qui montre la grande importance de l'agriculture.

5.4.2.10 Zone forestière

Les bois se trouvent uniquement à l'ouest du territoire, morcelés en 6 morceaux ne représentant que 20ha.

5.4.2.11 Zone d'espaces verts

Il s'agit du domaine du Val-Dieu.

5.4.2.12 Plans d'eau

Il s'agit de la Berwinne.

5.4.3 Guides Régionaux d'Urbanisme (GRU)

La commune d'Aubel ne dispose pas d'un règlement général sur les bâtisses applicable aux Zones Protégées en matière d'Urbanisme (anciennement ZPU). Ceci-étant, le village de Saint-Jean-Sart dispose d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) sur une surface de 120,85ha.

Un 1^{er} RGBSR a fait l'objet d'un arrêté le 23/12/1987 entré en vigueur le 21/05/1988. Le RGBSR en vigueur a été fixé par l'arrêté du 27/11/2006, entré en vigueur le 15/02/2007, et permet d'appliquer les règles urbanistiques générales et particulières caractéristiques du Pays de Herve selon les articles 419 et 423 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP, repris par le Guide

Régional d'Urbanisme – coordination officieuse du 31/05/2017). En particulier, la législation fixe les règles en matière d'implantation et de gabarit du volume principal ainsi que des matériaux à utiliser.

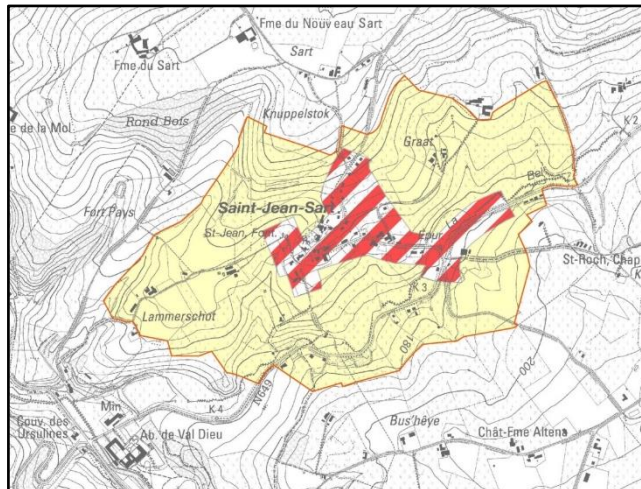


Figure 5.16 Localisation du RGBSR du village de Saint-Jean-Sart (source : WalOnMap, 2019)

5.5 Aménagement du territoire – à l'échelle communale

La Commune d'Aubel est en décentralisation (Arrêtés du 04/07/1995 et du 20/07/2016 entrés en vigueur le 01/06/2017) vu l'existence d'un schéma de développement communal et d'un guide communal d'urbanisme.

5.5.1 Schéma de Développement Communal (SDC)

Ce schéma correspond au Schéma de Structure Communal (SSC) du CWATUP approuvé par le Conseil Communal d'Aubel le 12/12/1994.

Le SDC constitue un outil de première importance pour l'organisation du territoire sur la commune. Il s'agit d'un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement territorial sur l'ensemble de la commune. Cependant, ce document ayant 25 ans, certains enjeux plus actuels y sont peu développés (développement durable, mobilité active, énergie, télécommunication/média ou économie circulaire).

5.5.1.1 Objectifs du SDC

Les priorités fondamentales du SDC sont :

- **Promouvoir le développement économique d'une commune résidentielle possédant un cadre de vie de qualité en protégeant la caractéristique d'Aubel (85% du territoire classé en zone rurale)**

Un premier point important est la volonté de limiter le nombre d'habitants à 5.000, soit l'arrivée de maximum 1.300 habitants (par rapport à 1994). Sachant qu'au 1/01/2019, 4.288 habitants vivent sur le territoire communal, l'augmentation a été d'un peu plus de 500 personnes. Cette volonté s'inscrit dans la volonté d'offrir des services optimaux à la population : ceux existants sont suffisants tant que le territoire n'accueille pas plus de 5000 habitants.

- Respecter les spécificités du centre d'Aubel et des 2 hameaux de Saint-Jean-Sart et La Clouse ainsi que leurs potentialités
- Accueillir une population diversifiée
- Concevoir et gérer des équipements collectifs diversifiés
- Maintenir la structure de l'habitat à caractère villageois en favorisant l'habitat unifamilial
- Prioriser l'urbanisation des zones d'extension d'habitat (prévues au plan de secteur)

- Protéger et gérer le milieu naturel (y compris les jardins et le paysage)
- Sauvegarder la superficie agricole inscrite au plan de secteur
- Garantir une eau de surface de qualité
- Lutter contre toutes les formes de pollution (notamment liées aux déchets)
- **Valoriser le centre d'Aubel à vocation mixte (habitat, commerces et espaces publics) et y gérer judicieusement la qualité de vie**
 - Affirmer le rôle du centre d'Aubel
 - Favoriser la mixité des fonctions (habitat-commerces-équipements publics)
- **Assurer des voies de communication « sèches » et garantir des réseaux techniques performants d'utilité publique**
 - Être un lieu de vie de qualité, de convivialité
 - Valoriser la rue comme lieu privilégié de rencontre et d'échange
 - Donner la priorité aux personnes moins valides et/ou non motorisées, encourager la marche à pied et l'usage du vélo, améliorer les transports en commun
 - Protéger à court terme les nappes aquifères (égouttage)
 - Veiller à la qualité des espaces publics

5.5.1.2 Options d'affectation des villages

Le Schéma de Développement a permis d'établir une structuration des villages sur la commune.

Centre d'Aubel :

- Affectation : résidence, commerce, services, artisanat
- Densité élevée de 20 logements/ha
- Implantation en ordre continu à semi-continu

Sorties d'Aubel :

- Affectation : résidence ; commerce, services, artisanat et PME voire activités agricoles si ces fonctions sont compatibles avec la 1^{ère}
- Densité de 14 logements/ha
- Implantation en ordre continu à semi-continu

Zones périphériques

- Affectation : résidence, exploitations agricoles ; commerce, services, artisanat et PME si ces fonctions sont compatibles avec les 1^{ères}
- Densité de 8 à 12 logements/ha
- Implantation en ordre semi-continu à ouvert

ou

- Affectation : résidence, éventuellement commerce
- Densité inférieure à 10 logements/ha
- Implantation en ordre ouvert ou jumelé

Saint-Jean-Sart et La Clouse

- Affectation : résidence, commerce et exploitations agricoles
- Densité de 5 à 8 logements/ha

- Implantation en ordre continu, semi-continu ou ouvert

ou

- Affectation : résidence et exploitations agricoles
- Densité de 2 à 4 logements/ha
- Implantation en ordre ouvert

5.5.1.3 Actions à entreprendre dans le cadre du SDC

Le SDC liste une série d'actions et de mesures à entreprendre qui sont regroupées selon les thématiques suivantes :

1 Développement économique	8 Eaux	15 Fêtes populaires et folklore
2 Habitat	9 Culturel	16 Déplacements
3 Espaces publics	10 Plantations spécifiques	17 Gestion et entretien
4 Environnement	11 Cimetières	18 Examen des dossiers
5 Patrimoine	12 Transport en commun	19 Démarches et négociations
6 Agriculture	13 Services publics	20 Mesures d'informations
7 Loisirs	14 Eclairage public	21 Autres mesures

Parmi les principales mesures mises en place on épinglera :

- Zoning agroalimentaire : plan de secteur modifié en 1993 et en 2017
- Revitalisation urbaine
- Mener un PCDR
- Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer : RAVeL L38 aménagé
- Gérer les berges de la Berwinne et de ses affluents : Contrat de rivière adopté
- Liste des arbres et haies remarquables : liste et règlement existant
- Extension du cimetière d'Aubel comme un parc

Parmi les principales mesures encore à mettre en place selon les recommandations du SDC on épinglera :

- Opération de site économique désaffecté sur le site de l'ancienne gare
- Incrire en PICHE au plan de secteur les centres d'Aubel et de La Clouse : seul Aubel est inscrit
- Mener une politique foncière et maintenir le patrimoine foncier avec l'aide d'une régie foncière
- Places à revaloriser
- Recréation de vergers d'anciennes variétés
- Circuit découverte du patrimoine vert et historique
- Inventorier et préserver les zones humides
- Actualiser et tenir à jour l'atlas vicinal

5.5.2 Schéma d'Orientation Locale (SOL)

Ce schéma correspond au Plan Communal d'Aménagement (PCA) et au Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) du CWATUP.

Un PCA dit du « zoning agro-alimentaire » datant du 28/10/1999 existe sur le territoire communal au nord-est d'Aubel, rue de Merckhof sur une surface de 14,88ha.

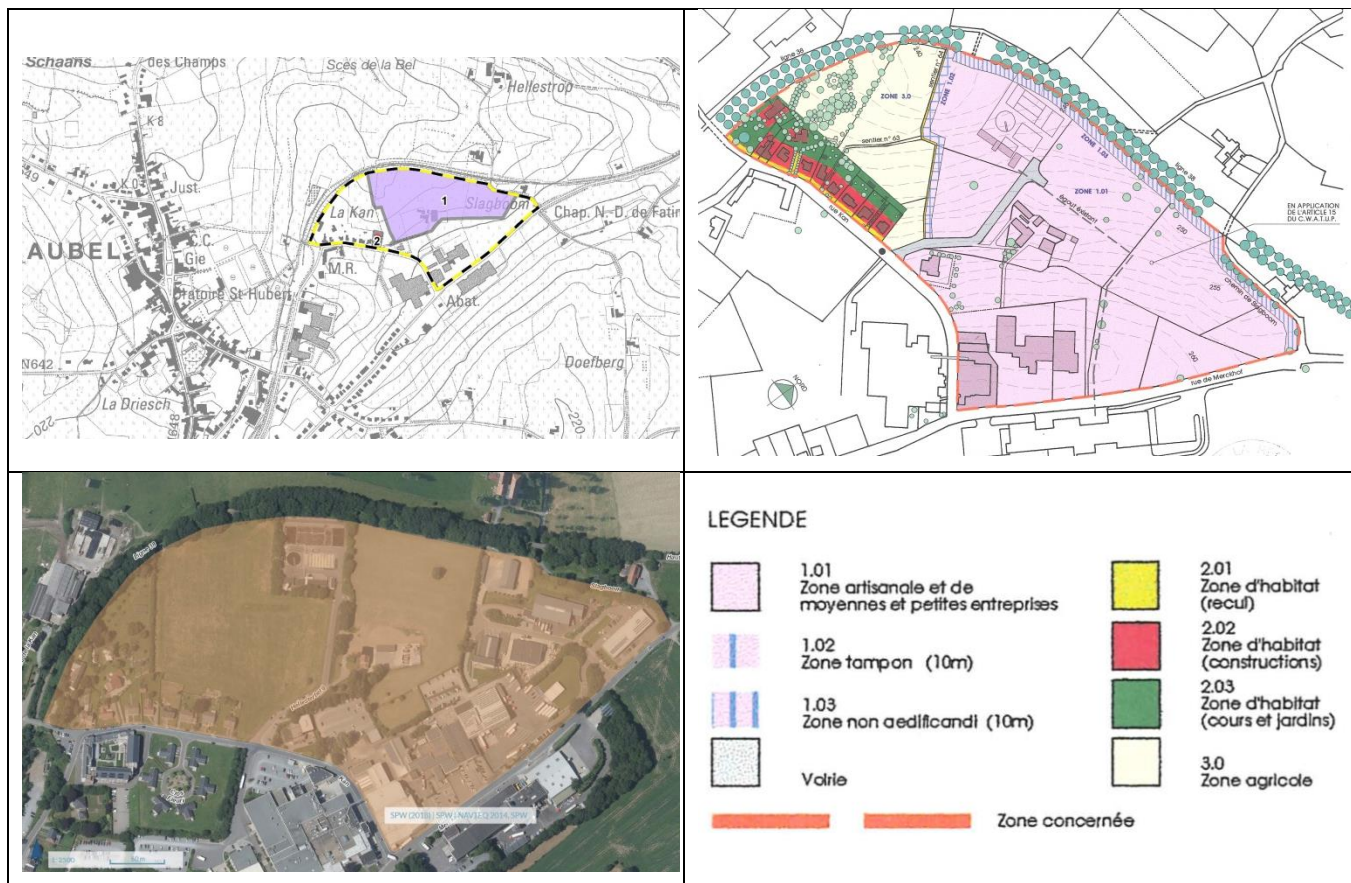


Figure 5.17 Plans du PCA du zoning agroalimentaire (source : WalOnMap, 2019 et PCA, 1999)

Un SOL a été adopté par l'arrêté ministériel du 20/07/2023 et est entré en vigueur le 14/08/2023. Il correspond à la ZACC dite de la Driesch, élargi aux zones d'habitat voisines. Le SOL permet de renforcer la centralité d'Aubel ; de connecter les différents quartiers, existants et futurs, via des cheminements actifs ; d'intégrer le développement du site à la trame verte existante et projetée ; et d'intégrer les poches d'urbanisation dans la trame existante, dans le respect de la ruralité et en préservant les vues.

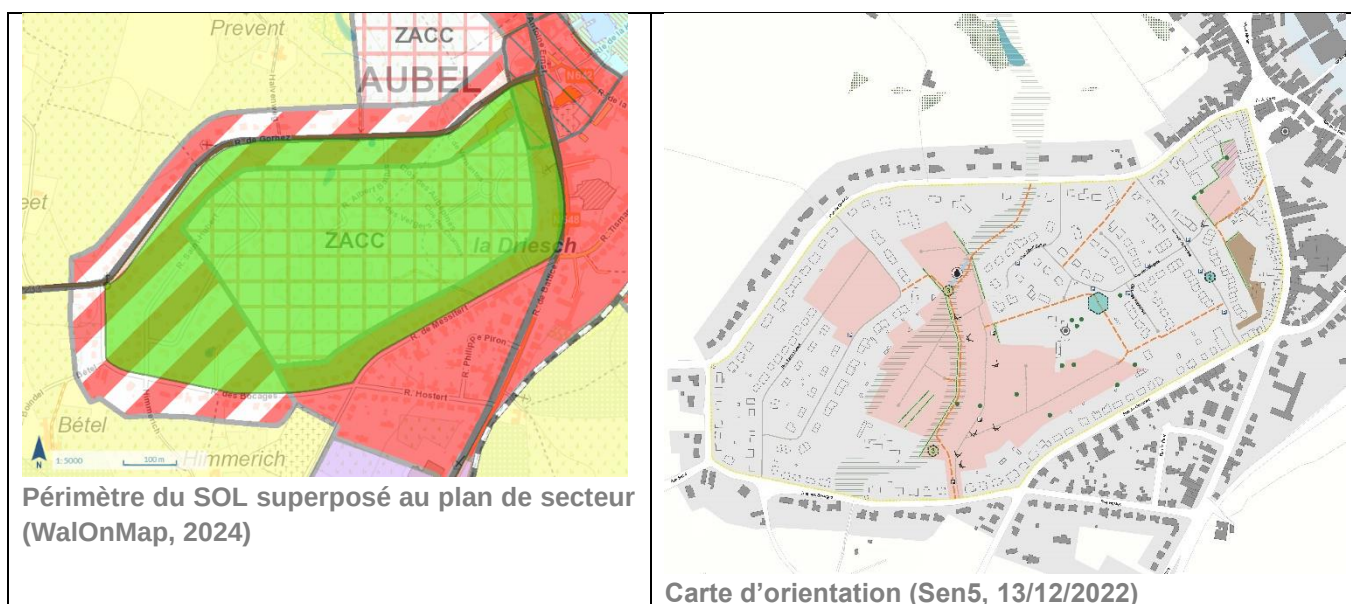


Figure 5.18 Plans du SOL de la Driesch II (source : WalOnMap, 2024 et SOL, 2022)

5.5.3 Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

Ce guide correspond au Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) du CWATUP. Celui d'Aubel (arrêté ministériel approuvé le 28/02/1995 et entré en vigueur le 4/06/1995) met en œuvre le SDC.

Au vu des fréquents écarts sollicités par les constructeurs du fait des nouvelles normes de constructions, des nouveaux matériaux ou des nouvelles formes d'habitation, une actualisation GCU permettrait de simplifier les démarches urbanistiques. **En moyenne depuis 2019, 23 écarts sont sollicités chaque année sur 37 demandes de permis.** Les écarts concernent les nouvelles tendances architecturales : toitures plates, baies horizontales, couleurs de châssis (teinte plus foncée) et nouveaux matériaux de parement. Néanmoins, ce GCU reste un cadre approprié pour les bâtisseurs.

En outre, il existe un autre règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse (arrêté royal du 29/03/1973).

5.6 Aménagement du territoire – Statuts spécifiques

5.6.1 Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)

Les 3 ZACC couvrent 47,79ha, soit près de 2,5% du territoire communal. Elles sont toutes situées à proximité du centre d'Aubel à l'ouest. La zone d'habitat d'Aubel est de 40,34ha auxquels il faut ajouter les 76,94ha de zones d'habitat à caractère rural. Les ZACC représentent donc au plan de secteur 41% des zones d'habitat du village d'Aubel, ce qui peut modifier de manière importante l'aménagement du territoire de ce village.



La ZACC la plus au nord dite « Schaens-Neer-Aubel » au SDC, mesure 13,62ha et n'est pas mise en œuvre. C'est la zone la plus sensible du point de vue du paysage. Les nouvelles implantations devront s'inspirer des bâtiments avoisinants et s'entourer d'une végétation composée d'arbres et arbustes feuillus. La densité devra rester faible. Les futurs volumes des bâtiments devront s'intégrer à la topographie.



La ZACC la plus au sud, dite « la Driesch » au SDC, mesure 18,93ha. Elle est mise en œuvre à environ 60% par le lotissement d'initiative communal du même nom et une partie de la rue Saint-Hubert. Les prescriptions sont respectées : « habitations groupées par petits ensembles séparés par des zones de jardins et des espaces verts publics. La mitoyenneté est souhaitée, de même que la création de venelles typiques [...] respecter le caractère dense [...] ».

Elle a fait l'objet d'un SOL (Cf. ci-avant).



Figure 5.19 Plans des ZACC et du permis d'urbanisation (source : WalOnMap, 2019 et RIP, 2023)

5.6.2 Périmètre de reconnaissance de zone d'activité économique

2 périmètres de reconnaissance économique couvrent partiellement la ZACC de Merckhof et mettent en œuvre le SOL (PCA) correspondant :

- Zone artisanale de Merckhof : 18,43ha affectée à l'artisanat (arrêté du 21/12/1994)
- Zone d'Activité Économique Mixte de Merckhof : 4,87ha (arrêté du 4/12/2003)

5.6.3 Développement urbain (anciennement revitalisation urbaine)

En réflexion depuis quelques années, ce projet se concrétise en 2020 par les rencontres avec les Ministres concernés et l'accord verbal des investisseurs pour un Partenariat Public-Privé. Les ambitions socio-

économiques du projet de revitalisation du cœur d'Aubel s'inscrivent dans la cohésion sociale, la culture, la rénovation de logements, le sport et l'appropriation citoyenne. Pour améliorer le cadre de vie du centre de la bourgade d'Aubel à travers sa zone d'équipements communautaires, les autorités publiques d'Aubel ont trouvé deux partenaires privés qui vont investir en parallèle pour développer l'offre de logement.

Le premier projet baptisé « Espace Gendarmerie » inclut la rénovation de l'ancienne caserne de gendarmerie en hôtel de 22 places. L'ancien centre culturel installé dans l'ancienne école communale - bâtiment à la fonctionnalité obsolète et ne présentant pas de valeur patrimoniale - sera rasé pour permettre la construction de huit unités de logement. Quant au parc privatif autrefois réservé à la gendarmerie, il va devenir un parc public en connexion directe avec la place Albert 1^{er}, établissant une liaison vers l'esplanade du nouvel Espace Culturel actuellement en cours de construction. Suite à l'appel à projet lancé par la commune d'Aubel, l'association momentanée Alimbattice / Lovenfosse a été désignée pour réaliser ce premier projet. L'affectation en parc public était au cœur de l'initiative communale et à susciter l'investissement du secteur privé.

Le second projet, baptisé actuellement Flo'House, est en cours de concrétisation. Situé à 270 mètres du premier projet, un mécène local va financer la création d'un accueil de nuit (dix unités de logement) destiné à héberger des personnes handicapées qui bénéficient en journée du Service d'Accueil pour Adultes le Bailou. Les premiers contacts ont été pris pour l'obtention d'une dérogation au moratoire concernant les conventions collectives pour l'accueil de nuit. La commune d'Aubel contribuera à ce projet en fournissant le terrain à construire via un bail emphytéotique. Ce projet s'inscrit géographiquement directement dans la zone d'équipements communautaires. L'affectation à la fonction de logement de cet espace apportera une plus-value utilitaire à la zone, restructurant celle-ci à travers l'accueil de nuit de personnes socialement très exposées.

Finalement, le projet « Perspectives » a été adopté le 18/12/2023.



Figure 5.20 Plan du développement urbain « Perspectives » (source : arrêté ministériel, 18/12/2023)

5.6.4 Permis d'urbanisation

Situation des lotissements en 1994	
Lotissements accordés et bâtis	24
Lotissements accordés et partiellement bâtis	31
Lotissements accordés et non bâtis	6
Lotissements sociaux	2
Total	63

Tableau 5.4 Nombre de lotissements sur la commune d'Aubel (source : SDC, 1994)

Selon les données du SPW en **2024** : 79 lotissements existent sur la commune d'Aubel.

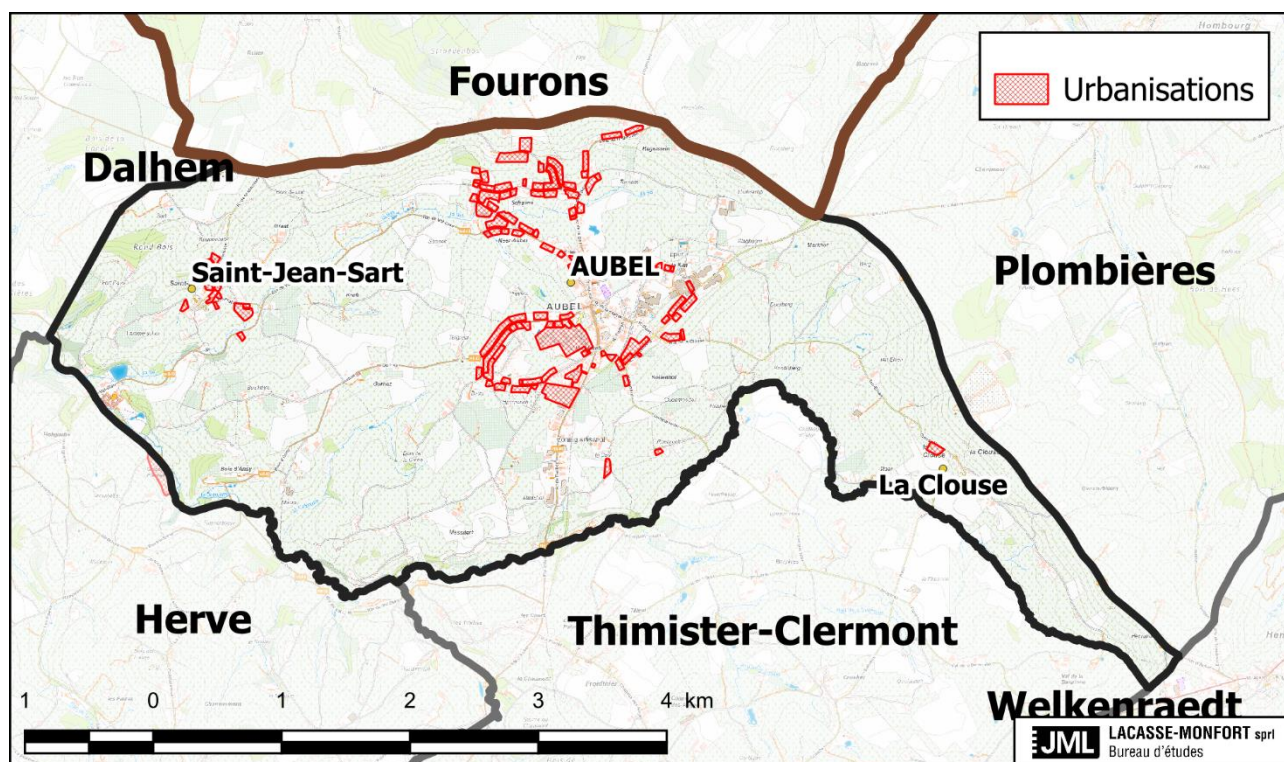


Figure 5.21 Carte des permis d'urbanisation (source : JML, WalOnMap, 2024)

Le plus grand nombre de lotissements ont été construits à la fin des années 60 et durant les années 80 jusqu'au milieu des années 90.

Deux observations sont notables :

- Un lotissement d'initiative communal, dit de la Driesch, a été délivré le 14/06/2000. 43 habitations ont été construites.
- Depuis 2004, aucun permis d'urbanisation n'a été délivré.
- Depuis 2004, une vingtaine d'urbanisation ont été modifiées, 1 seul permis a été refusé.

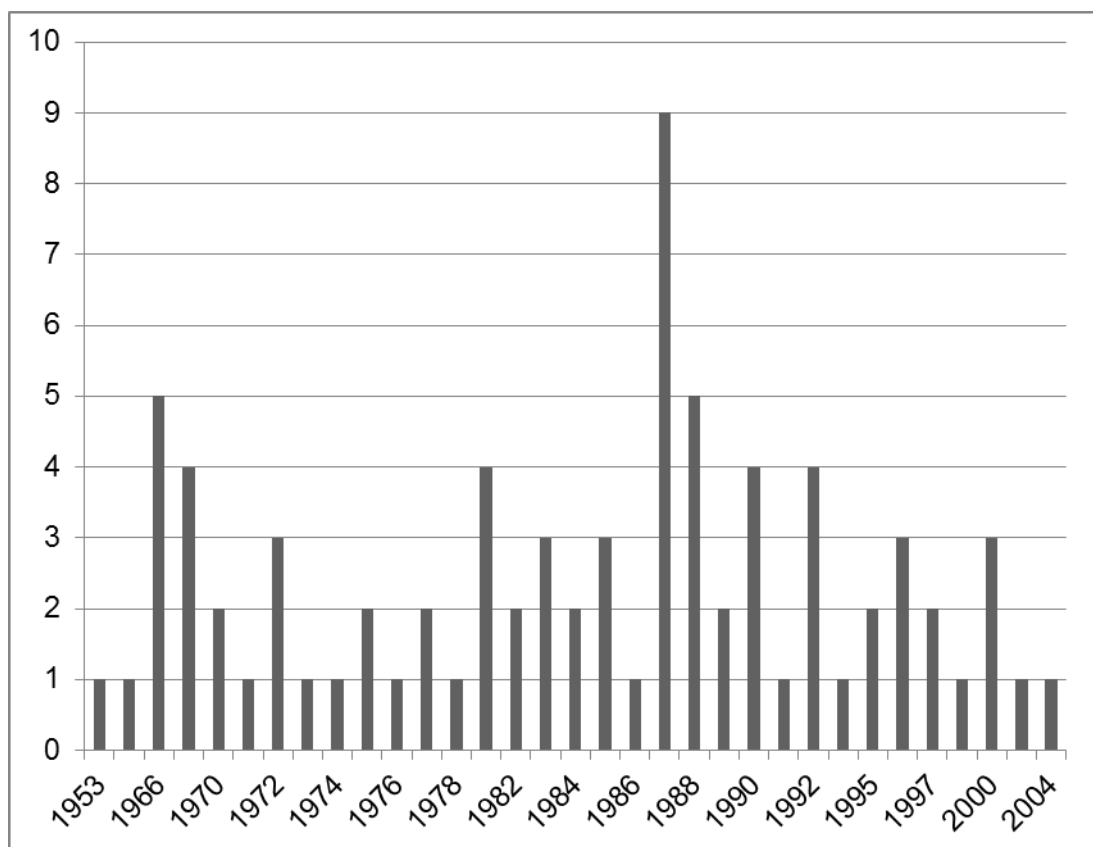


Figure 5.22 Nombre de permis d'urbanisation accordés par an (source : WalOnMap, 2024)

5.7 Volet « Aménagement du territoire » du GAL du Pays de Herve

Les actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présentées à la CLDR du 10/07/2024.

5.7.1 Objectifs de la mission « Aménagement du territoire »

Lors de la précédente programmation, la mission d'aménagement du territoire du GAL, à travers ses différents projets, entendait :

- Mettre les acteurs de l'aménagement du territoire en réseau (Echevins, CATUs, CCATM),
- Créer des outils d'aide à la décision
- Assurer une cohérence sur le territoire
- Valoriser le patrimoine naturel
- Sensibiliser au paysage et à l'aménagement du territoire.

L'objectif de la nouvelle programmation est : « la ruralité du Pays de Herve : valoriser le patrimoine d'hier pour créer la culture populaire de demain ».

5.7.2 Projets de la mission « Aménagement du territoire »

- Ateliers du territoire destinés aux personnes ressources ; séances d'informations pour tout public ; actions ciblées (sur des documents précis d'aménagement du territoire) ; documentation



- Semaine de l'arbre : mener des actions sur le thème des arbres, arbustes et plantations, chaque année fin novembre pour la Sainte-Catherine ; sensibiliser au patrimoine naturel du Pays de Herve.

Pour ce faire, le GAL encourage les forces vives du territoire à proposer des activités autour de la thématique des arbres et des plantations

- Inventaire du paysage
- Sensibilisation au paysage : un "puzzle du paysage" et un jeu de balles, le "jeu qui en jette", ont été créés dans le but de proposer des animations et une sensibilisation du grand public à la thématique du paysage lors de foires et d'événements.

Les actions 2024-2027 sont les suivantes :

- mobiliser et fédérer les initiatives existantes et en constitution, les citoyens passionnés,
- analyser leurs besoins, les soutenir et les accompagner,
- mobiliser et sensibiliser les citoyens,
- analyser la création d'un outil virtuel commun dédié au patrimoine rural, matériel et immatériel, du Pays de Herve, le mettre en œuvre et assurer sa pérennisation,
- réaliser et coordonner des actions et événements « La ruralité du Pays de Herve hier, aujourd'hui et demain »,
- former des « ambassadeurs de la culture rurale du territoire »,
- mobiliser la jeune génération, en construisant un projet culturel adapté.

5.8 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Terrain JML
- CPDT
- GAL Pays de Herve
- Statbel
- SPW (TLPE, WalOnMap, IWEPS)

6. Caractéristiques démographiques de la commune

6.1 Population

Pour tout ce chapitre, la commune voisine flamandes de Fourons est prise en compte dans la microrégion.

6.1.1 Population totale et densités

Au 1^{er} janvier 2024, la commune compte **4.252** habitants dont **2.105** hommes et **2.147** femmes. Vu la superficie communale de **18,85**km², la densité moyenne atteint **226** habitants par km², ce qui classe la commune d'Aubel parmi les communes semi-rurales. En comparaison, au 1^{er} janvier 2024, la Région wallonne compte **3.692.283** habitants, ce qui correspond à une densité de **219** habitants par km² ; la Province de Liège compte **1.119.038** habitants, soit une densité de **290** habitants par km². La densité de la population communale est donc légèrement plus élevée que la densité de la population régionale et moins élevée que la densité de la population provinciale.

Entités administratives	Population totale	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Surface (en km ²)	Densité (habitants/km ²)
Région wallonne	3.692.283	1.807.507	1.884.776	16.901	218,5
Province de Liège	1.119.038	548.564	570.474	3.857	290,1
Aubel	4.252	2.105	2.147	19	225,6
Fourons	4.406	2.191	2.215	51	87,0
Plombières	10.771	5.328	5.443	53	202,6
Thimister-Clermont	5.587	2.796	2.791	29	195,1
Dalhem	7.712	3.751	3.961	36	213,6
Herve	17.850	8.809	9.041	57	314,0
Welkenraedt	10.464	5.139	5.325	25	423,3

Tableau 6.1 Comparaison démographique à l'échelle de la microrégion en 2019 (source : IWEPS, Statbel, 2024)

La comparaison des données démographiques par rapport aux communes voisines montre une grande diversité de situations. On peut cependant remarquer qu'Aubel est une des 3 communes les plus densément peuplées.

Cette forte densité communale doit être précisée vu le faible nombre de village sur la commune. En effet, le village d'Aubel est de loin le plus important de la commune, rassemblant environ 81% de la population. Les 2 seuls autres villages de Saint-Jean-Sart et La Clouse comptent respectivement environ 500 (12%) et 300 (7%) habitants.

Selon Statbel, le développement de bases de données de population sous forme de grille de 1 km² permet des approches plus précises de l'étude de la densité de population que les approches basées sur des zonages de différentes tailles et formes. Contrairement à des méthodes basées sur la densité de population de la commune, influencées par la taille de l'entité, cette méthode permet de mettre en évidence la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté.

D'une part, à partir de ce carroyage, la méthode délimite 4 zones de différents niveaux de densité. Ainsi, la quasi-majorité de la population communale est située en zone « peu dense » et moins de 1% est située dans la classe « très peu dense ».

D'autre part, l'analyse cartographique du carroyage de 1 kilomètre de côté sur la Commune permet de préciser la densité moyenne en 2011. Cette densité atteint 1.782 habitants par km² dans le centre d'Aubel, 123 habitants par km² dans le centre de Saint-Jean de Sart et 133 habitants par km² à La Clouse.

A titre de comparaison les carreaux les plus denses observés dans la microrégion se situent au niveau de la ville de Herve (jusqu'à 3.143 habitants par km²), du village de Welkenraedt (jusqu'à 2.253 habitants par km²) et Thimister (jusqu'à 835 habitants par km²).

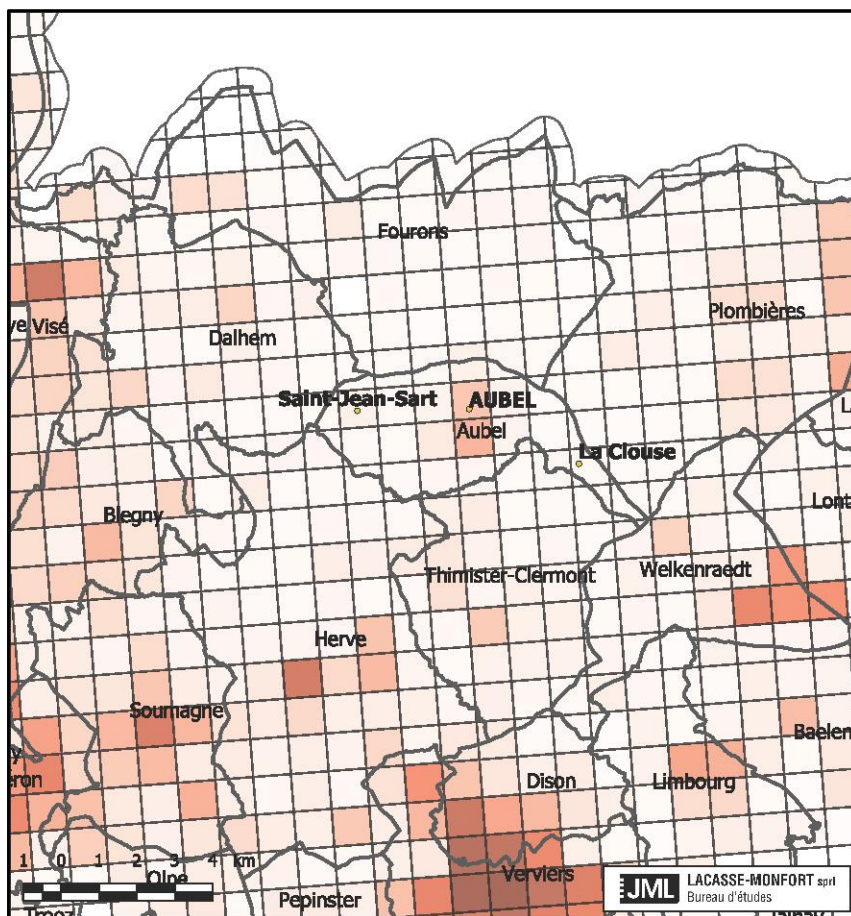


Figure 6.1 Degré de densité de la population des communes belges en 2011 (source : IWEPS, 2019)

6.1.2 Evolution de la population

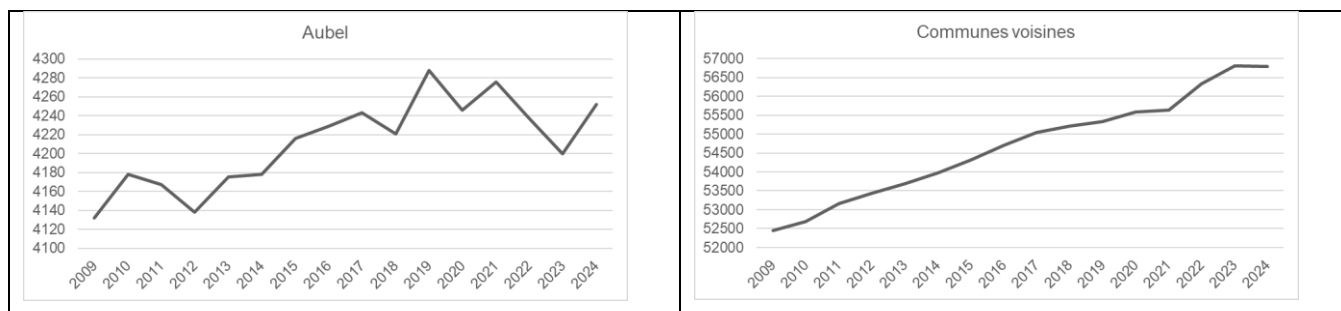


Figure 6.2 Evolution de la population entre 2009 et 2024 (source : Statbel, 2024)

Sur la commune d'Aubel, la population est en croissance (+/-8 habitants par an depuis 2009). L'augmentation de la population à Aubel est **plus faible (+2,9% entre 2009 et 2024)** qu'au niveau des communes voisines **(+8,3% sur la même période)**. Seule la commune de Thimister-Clermont a une croissance légèrement plus faible.

	Taux de croissance entre 2009 et 2024
Aubel	2,90%
Dalhem	13,33%
Fourons	4,41%
Herve	6,29%
Plombières	10,30%
Thimister-Clermont	2,78%
Welkenraedt	11,02%
Province de Liège	5,57%
Région wallonne	6,23%

Tableau 6.2 Taux de croissance sur la période 2009-2024 à l'échelle de la microrégion, de la Province et de la Région (source : Statbel, 2024)

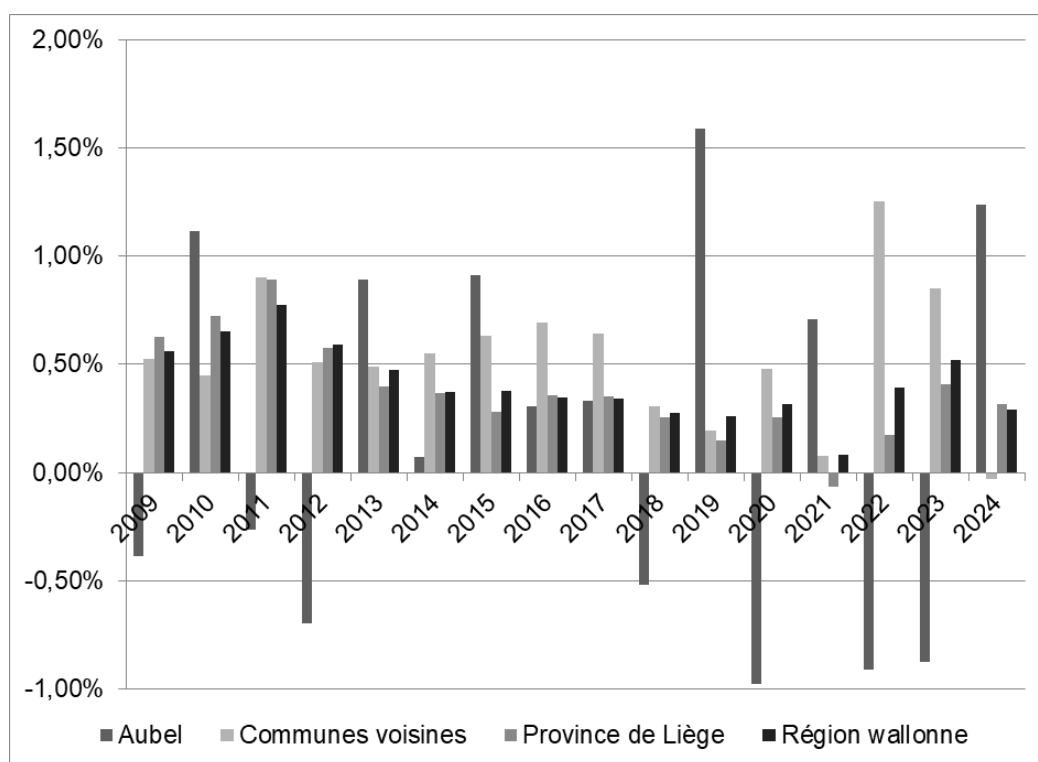


Figure 6.3 Taux de croissance annuel de la population depuis 2009 (source : Statbel, 2024)

Le taux de croissance de la commune d'Aubel est variable, de même que lorsqu'on étudie chaque commune voisine séparément. Cependant, **c'est Aubel qui a le plus souvent un taux de croissance annuel négatif (1 année sur 2), Fourons a un taux de croissance annuel négatif 7 années sur les 16 étudiées. Pour les autres communes, le taux de croissance annuel négatif est ponctuel.**

Le taux de croissance s'explique à la fois par le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et par le solde migratoire (différence de la population entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre moins le solde naturel).

Le solde migratoire est variable et influence le taux de croissance annuel.

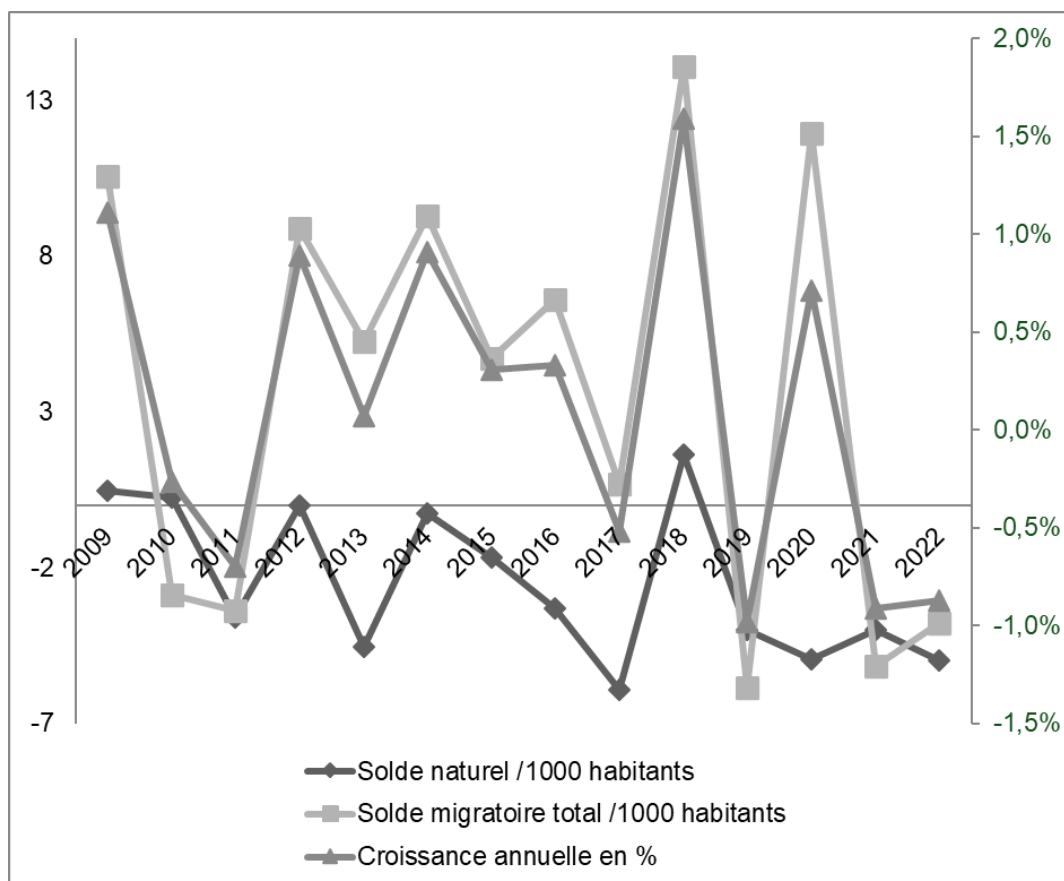


Figure 6.4 Soldes migratoire et naturel ainsi que taux de croissance à l'échelle communale (source : IWEPS, 2024)

Selon Statbel en **2023**, le solde naturel est de **-10** personnes. Cela signifie que 10 personnes de plus sont décédées (**45** décès) par rapport aux naissances (**35** naissances). Le solde migratoire externe est de **+22** personnes et le solde migratoire interne est de **+40** personnes. Cela signifie que 22 personnes de plus sont arrivées de l'étranger et que 40 personnes de plus sont arrivées depuis d'autres communes de Belgique.

En conclusion, sur la période de 2009 à **2023 ou 2024** :

- le taux de croissance annuel est en moyenne de 8 habitants par an à Aubel, la croissance de la population **est plus faible voire beaucoup plus faible** qu'au niveau des communes voisines ;
- il y a eu en moyenne **10** décès de plus que de naissances chaque année à Aubel, ce solde naturel en décroissance globale est compensé par le solde migratoire (**9** nouvelles personnes sont venues s'installer à Aubel chaque année en moyenne) ;
- la crise sanitaire de 2020-2022 ne semble pas avoir influencée les statistiques communales qui restent très variable d'une année à l'autre.

6.1.3 Mouvements de la population

Le graphique précédent montre que, durant les 10 dernières années, le solde migratoire à l'échelle communale comme sur les communes voisines est variable.

Pour analyser le solde migratoire de la commune, nous avons décomposé la provenance des populations venant s'y installer ainsi que la destination des populations la quittant. **Les conclusions restent les mêmes en 2024, ce paragraphe n'a dès lors pas été mis à jour.**

La figure ci-dessous illustre qu'une majorité de personnes « entrant » et « sortant » de la commune le font à partir des communes situées dans le même arrondissement : il s'agit plus ou moins de la moitié des effectifs.

Ensuite, les mouvements de la population se font au sein du reste de la Wallonie (+/-30 à 40% des effectifs). Elle nous montre également que très peu de ces mouvements ont lieu avec la région bruxelloise. Enfin, il est intéressant de constater que des mouvements non négligeables de la population se font avec la Flandre (entre 2 et 7% des effectifs) et l'étranger (entre 4 et 14% des effectifs), rappelant la localisation géographique particulière de la commune d'Aubel.

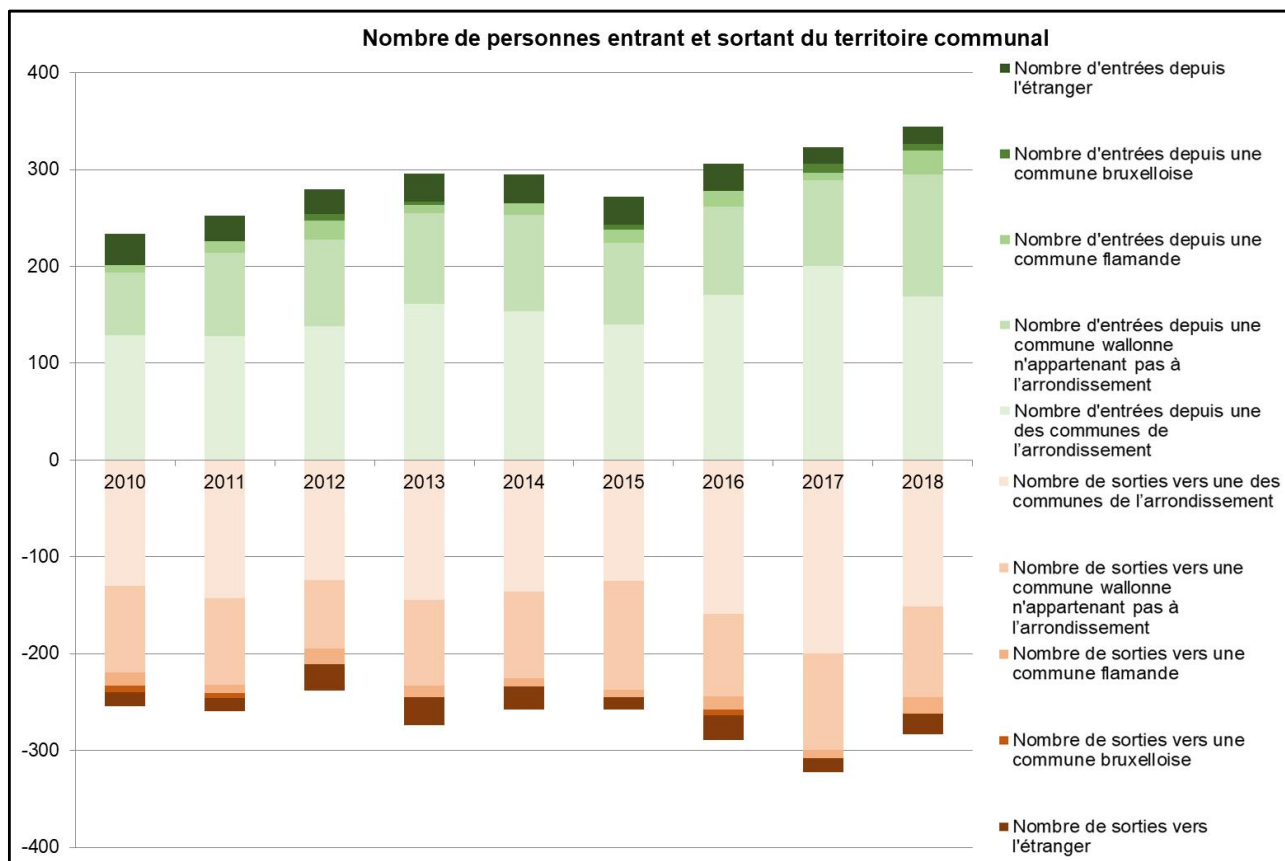


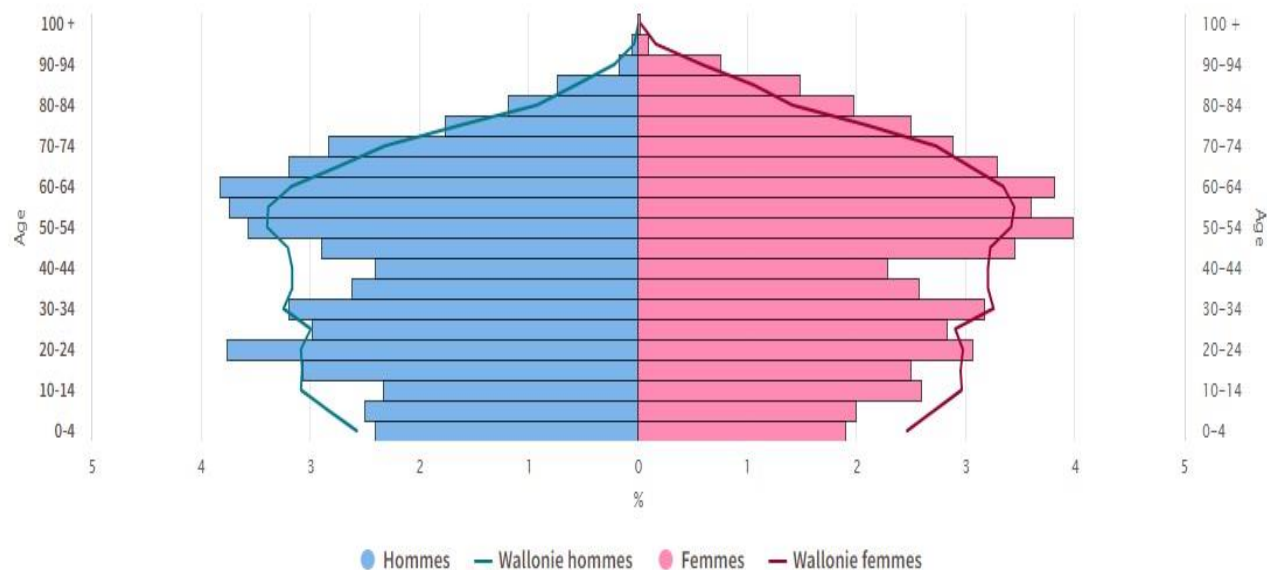
Figure 6.5 Evolution des effectifs (entrées et sorties) des mouvements migratoires pour la commune d'Aubel (source : Statbel, IWEPS, 2020)

6.1.4 Structure de la population par âge

La pyramide des âges suivante illustre les proportions par tranche d'âge de 4 ans (exprimées en pourcentage) au 1^{er} janvier 2023 à l'échelle d'Aubel et de la Wallonie.

On remarque que, par rapport à la Région wallonne, la commune d'Aubel recense plus de « jeunes » entre 20 et 24 ans et d'adultes entre 50 et 94 ans. Par contre, elle recense moins d'enfants et de jeunes de moins de 19 ans ainsi que moins d'adultes entre 30 et 49 ans. Il y a donc significativement moins de parents avec leurs enfants en bas âges et leurs adolescents dans la commune d'Aubel qu'en Wallonie. Ainsi par rapport au début de l'Opération de Développement Rural (il y a 5 ans), les tranches d'âges moins représentées se sont (logiquement) étendues aux adolescents et à leurs parents.

Pyramide des âges de l'entité AUBEL (Commune) [01/01/2023]



Sources : SPF économie - Statbel

Figure 6.6 Pyramide des âges de la commune d'Aubel et de la Région wallonne en 2023 (source : IWEPS, 2024)

L'analyse de la répartition de la population par groupe d'âges nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs. La division présentée ci-dessous permet d'associer aux tranches d'âges des besoins et activités spécifiques :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| ■ Part d'enfants de moins de 9 ans | • Enfants de moins de 9 ans : crèches, écoles primaires, activités et infrastructures adaptées au jeune âge. |
| ■ Part de jeunes de moins de 24 ans | • Jeunes entre 10 et 24 ans : enseignement secondaire et supérieur, activités sportives et culturelles adaptées, clubs de jeunes. |
| ■ Part d'adultes de moins de 64 ans | • Adultes entre 25 et 64 ans : activités professionnelles et récréatives, logement. |
| ■ Part d'âinés de plus de 65 ans | • Adultes de plus de 65 ans : aides spécifiques (assistance et santé) en services et infrastructures, activités récréatives adaptées. |

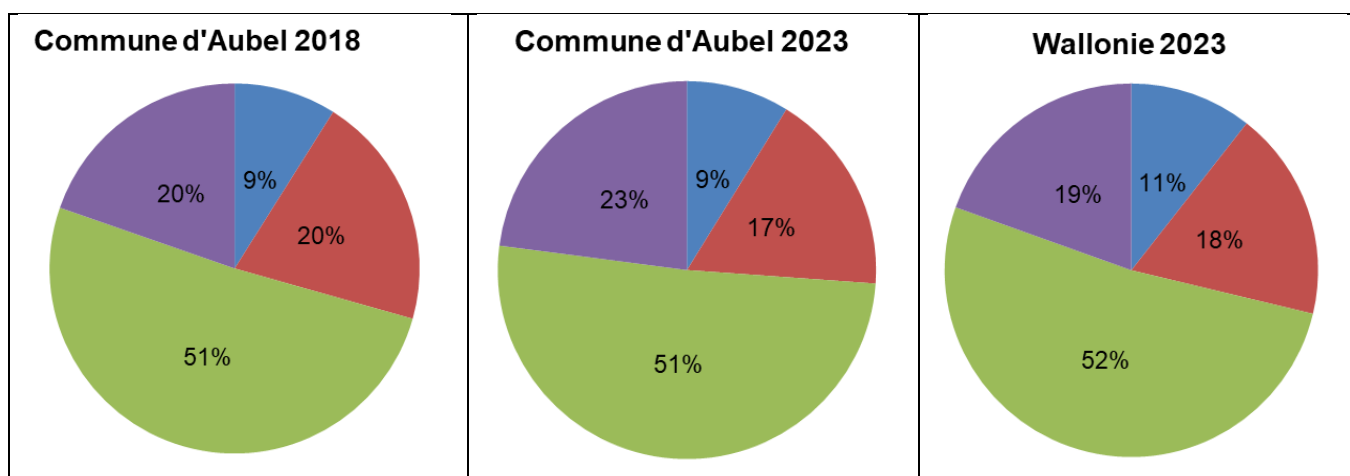
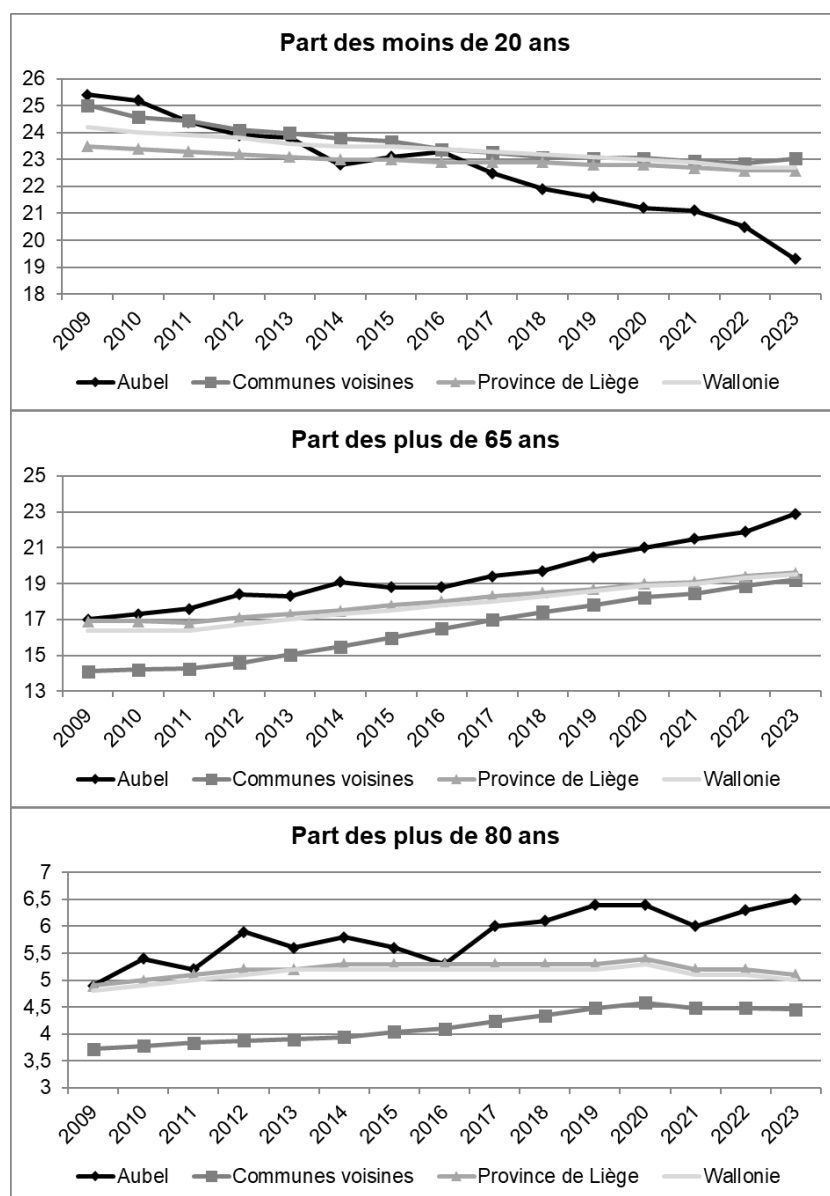


Figure 6.7 Proportions des groupes d'âges de la commune d'Aubel et de la Région wallonne en 2023 (source : IWEPS, 2024)

Il est remarquable que les proportions de ces groupes d'âges en 2023 restent identiques aux niveaux wallon, provincial et des communes voisines, pour ces entités, les proportions de jeunes et d'ânés restent quasi identiques. Il n'y a quasi pas d'évolution par rapport au début de l'Opération de Développement Rural.

La lecture des pyramides des âges est confirmée : sur la commune d'Aubel, il y a moins d'enfants et moins d'adolescents et significativement plus d'ânés que dans les autres entités et qu'en 2018.



La part des moins de 20 ans diminue dans toutes les entités, cependant plus fortement à Aubel alors que dans les autres entités, cette part se stabilise.

La part des plus de 65 ans augmente de manière semblable dans toutes les entités, mais un peu plus fortement sur la commune d'Aubel et les communes voisines. Aux niveaux provincial et régional, cette part augmente plus lentement.

En ce qui concerne la part des plus de 80 ans, elle est plus ou moins stable en Région et Province. Après avoir augmenté jusqu'en 2020 dans les communes voisines, elle semble se stabiliser probablement sous l'effet de la crise sanitaire. A Aubel, la part des plus de 80 ans est toujours plus importante que dans toutes les autres entités, malgré plus de variabilité.

Après avoir légèrement diminué entre 2014 et 2016, elle a augmenté grâce à l'agrandissement de la maison de repos La Kan, qui a plus que doublé sa capacité mi 2016. Enfin, après une diminution de cette tranche d'âge probablement due à la crise sanitaire, sa proportion réaugmente.

Figure 6.8 Evolution des proportions des groupes d'âges de la commune d'Aubel et des autres entités (source : IWEPS, 2024)

En conclusion, la population d'Aubel présente une structure de sa population différente des autres entités y compris voisines : il y a moins de parents avec enfants et adolescents qu'ailleurs. La proportion des ânés les plus âgés (plus de 80ans) est beaucoup plus importante, en lien avec la présence d'infrastructures qui leur sont dédiées. L'âge moyen est plus élevé que la moyenne et en augmentation, il atteint 44,6ans en 2024 (contre 42,1ans en Wallonie)

6.1.5 Population selon la nationalité

Au 1^{er} janvier 2023, 272 personnes, soit 6,84% de la population d'Aubel étaient d'origine étrangère contre 11,93% pour les communes voisines (fortement influencé les communes de Plombières et Fourons), 11,13% pour la Province et 10,88% pour la Région wallonne. Il y a donc peu d'étrangers installés sur la commune et, parmi ceux-ci, seulement 39 personnes ne sont pas issues de l'Europe géographique et 78 de l'Europe des 27.

En 2018, il y avait 194 Européens (des 27), 41 Européens (hors de l'Union Européenne des 27, dont plus de la moitié sont des Ukrainiens), 19 Africains, 12 Asiatiques (principalement de Chine), 5 Américains, et un « Indéterminé ».

Pays de l'Union Européenne des 27	Nombre de personnes en 2023
Pays-Bas	58
Roumanie	49
France	37
Italie	17
Allemagne	13
Espagne	11
Portugal	6
Hongrie	1
Luxembourg	1
Pologne	1

Tableau 6.3 Origine des Européens non belges résidant sur la commune d'Aubel en 2023 (source : Statbel, 2024)

6.1.6 Perspective de la population

Le scénario est basé sur le travail de prospective réalisé par l'IWEPS qui estime que la commune d'Aubel comptera 4.305 habitants en 2033, soit 84 personnes supplémentaires ou une croissance annuelle de 6 personnes supplémentaires chaque année (par rapport à 2018).

Un point important du SDC est la volonté de limiter le nombre d'habitants à 5.000, soit l'arrivée de maximum 1.300 habitants (par rapport à 1994). Sachant qu'au 1/01/2019, 4.288 habitants vivent sur le territoire communal, l'augmentation a été d'un peu plus de 500 personnes.

En 2024, les données communales ne sont pas disponibles. Les perspectives de population 2023-2070 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2023 et sont élaborées par arrondissement par le Bureau Fédéral du Plan. Pour l'arrondissement de Verviers, la population diminuerait de plus de 7% entre 2023 et 2070.

6.2 Ménages

6.2.1 Nombre et taille des ménages

Au 1^{er} janvier 2024, la commune comptait 1.866 ménages privés⁹ dont 36% composés d'une seule personne. La taille moyenne des ménages privés en 2023 était de 2,26 individus ce qui est la plus faible valeur par rapport aux communes voisines mais supérieur à celle de la Province (2,20) et à la Région wallonne (2,24). Cette taille est en plus forte diminution qu'ailleurs.

6.2.2 Evolution des ménages

Une nouvelle typologie a été mise en place en 2015. 2 résultats seront donc analysés :

⁹ On ne tient donc pas compte des ménages dits collectifs : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons. À Aubel, ils sont au nombre de 2 : la maison de repos La Kan et le centre de jour Le Bailou.

- L'évolution entre 1991 et 2013 permet de dégager les grandes tendances de l'évolution du nombre des ménages ;
- L'évolution à partir de 2013 suivant la nouvelle typologie et avec les données disponibles.

Dans un 1^{er} temps, nous allons donc analyser l'évolution du nombre de ménages et du nombre d'individus par ménage entre 1991 et 2013 pour la commune d'Aubel comparativement aux autres entités.

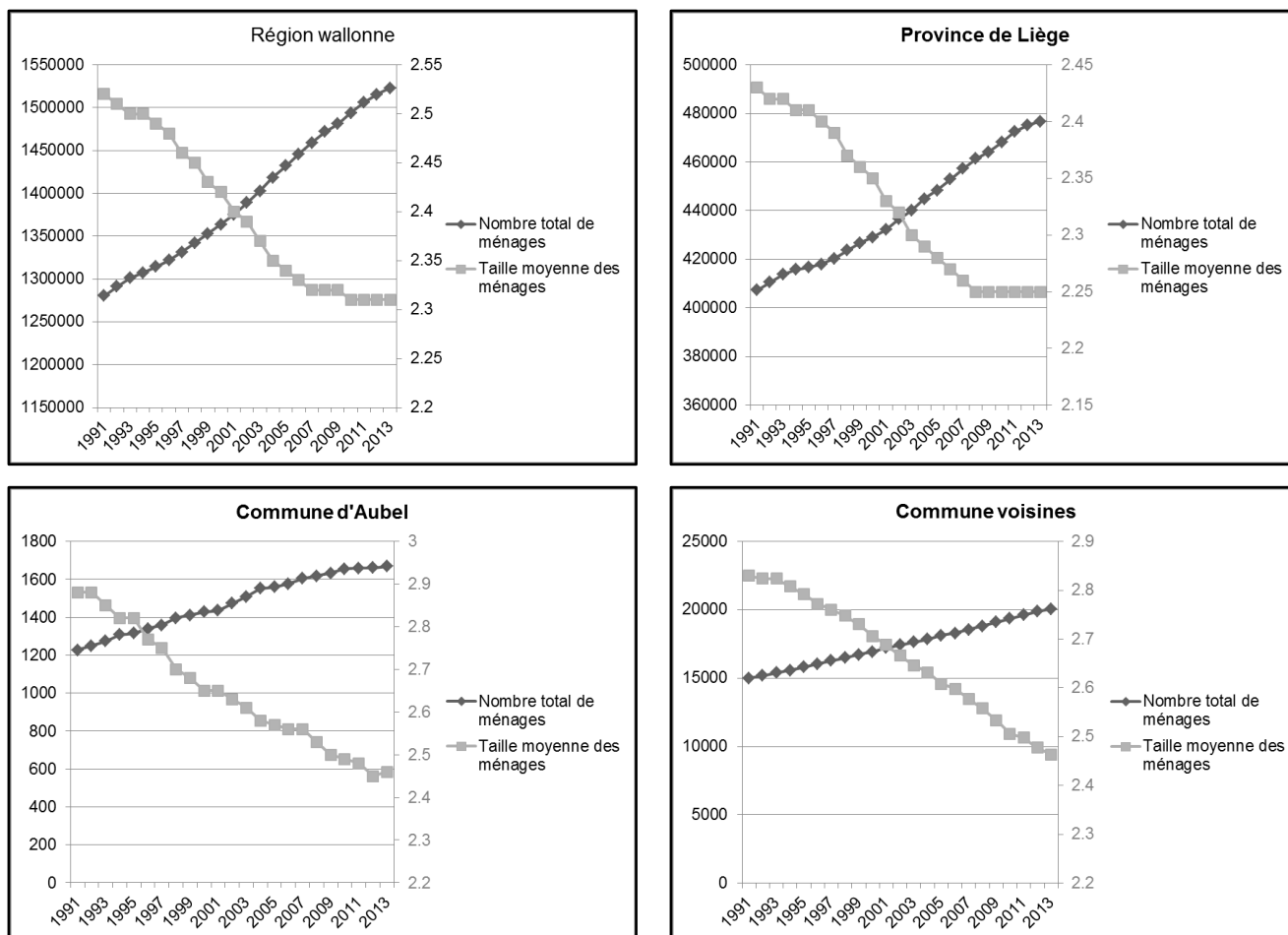


Figure 6.9 Evolution du nombre et de la taille des ménages entre 1991 et 2013 au niveau régional, provincial et communaux (source : CYTISE, 2019)

Les figures précédentes illustrent les faits suivants :

- Le nombre de ménages croît plus à Aubel (augmentation de 36% entre 1991 et 2013) qu'en Province (17%) et en Région (19%). Par contre le phénomène est comparable dans les communes voisines (34%).
- Le nombre d'individus par ménage diminue à toutes les échelles. Il semble se stabiliser au niveau de la Région (à 2,31), de la Province (à 2,25), tandis que pour les communes voisines et pour Aubel, il continue à décroître.
- Le nombre d'individus par ménage reste assez élevé à Aubel (2,46), ce qui explique peut-être qu'il continue à décroître. Seule la commune de Thimister-Clermont a un nombre d'individus par ménage plus élevé (2,67).

Si on calcule la croissance du nombre de ménages, sur la période 1991-2013, on remarque que celle d'Aubel est environ le double de celle de la Région et de la Province, elle est supérieure à celle des communes voisines de Herve et Plombières mais inférieure à celle de autres communes voisines.

Entité administrative	Evolution du nombre total de ménages entre 1991 et 2013	Evolution de la population totale entre 1991 et 2013
Aubel	36%	15%
Dalhem	40%	22%
Herve	30%	10%
Plombières	29%	14%
Thimister-Clermont	47%	27%
Welkenraedt	37%	18%
Province de Liège	17%	9%
Région wallonne	19%	9%

Tableau 6.4 Evolution des ménages (ancienne définition) et de la population entre 1991 et 2013 au niveau de la microrégion, de la Province et de la Région (source : CYTISE, Statbel, 2019)

Cette croissance des ménages est un peu différente de la croissance globale de la population :

- Les ménages comme la population augmentent plus fortement qu'au niveau de la Région et de la Province et de la même manière par rapport aux communes voisines.
- La croissance des ménages est 2 ou 3 fois plus forte que la croissance de la population.

Dans un 2^{ème} temps, nous présenterons les données les plus récentes, à partir de 2013.

Entités administratives	Nombre de ménages privés en 2024	Evolution du nombre de ménages privés entre 2013 et 2024
Aubel	1.866	11,7%
Dalhem	3.336	15,3%
Fourons	1.915	14,4%
Herve	7.676	9,7%
Plombières	4.599	11,4%
Thimister-Clermont	2.262	9,4%
Welkenraedt	4.545	12,3%
Province de Liège	503.929	4,1%
Région wallonne	1.632.884	6,3%

Tableau 6.5 Evolution du nombre des ménages (nouvelle définition) au niveau de la microrégion, de la Province et de la Région (source : Statbel, 2024)

L'accroissement reste confirmé sur les 10 dernières années, **cependant, il est plus faible pour toutes les entités par rapport à la période précédente. Cela est cohérent avec le ralentissement de l'accroissement de la population globale et la diminution de la taille des ménages.**

6.2.3 Structure des ménages

Les couples mariés (avec et sans enfants) représentent un peu plus de **39%** de l'ensemble des ménages (en 2024), **ce qui est quasi équivalent aux** ménages constitués d'une seule personne (**près de 36%**) de l'ensemble des ménages, puis de loin par les couples non mariés (avec et sans enfants) : moins de 15% de l'ensemble des ménages, et les familles monoparentales : **8%** de l'ensemble des ménages. Ainsi, la population d'Aubel a une structure **de moins en moins** traditionnelle puisque seuls les couples mariés sont un peu plus nombreux que les ménages d'une personne. Les couples avec enfants (**28%**) **sont moins nombreux. Les couples sans enfants atteignent 27%**. Il s'agit d'une population soit plus jeune : célibataire et jeunes mariés sans enfants, soit plus âgée : veuf ou veuve et couples âgés dont les enfants ont formé un ménage distinct. Cependant, vu la structure de la population (plutôt âgée) et les difficultés d'accès au logement pour les jeunes (Cf. chapitre suivant), il est probable que cette forte proportion de structure de ménage corresponde majoritairement à une population âgée.

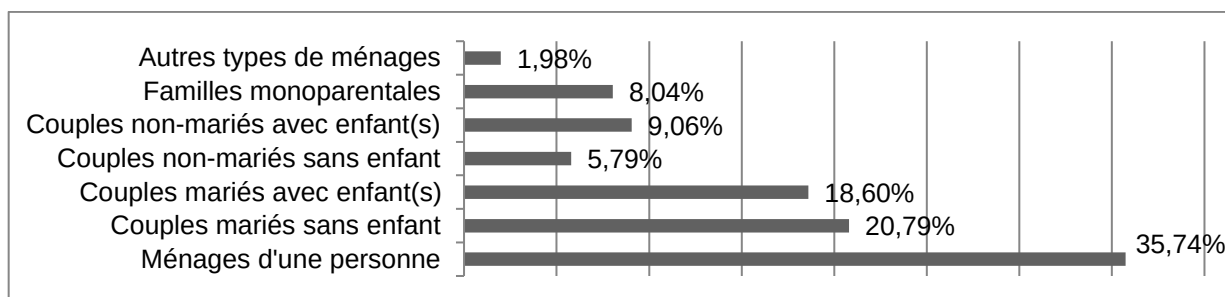


Figure 6.10 Répartition des types de ménages à l'échelle de la commune d'Aubel en 2024 (source : Statbel, 2024)¹⁰

Si on compare la structure des ménages avec les autres entités, on observe qu'Aubel est relativement différente des autres entités. En effet, il y a plus de couples mariés sans enfants et moins de familles monoparentales que partout ailleurs. Il y a un peu plus de couples mariés avec enfants qu'aux niveaux de la Province et de la Région mais moins que dans les communes voisines. Par contre, il y a un peu plus de ménages d'une seule personne que dans les communes voisines mais moins qu'aux niveaux de la Province et de la Région.

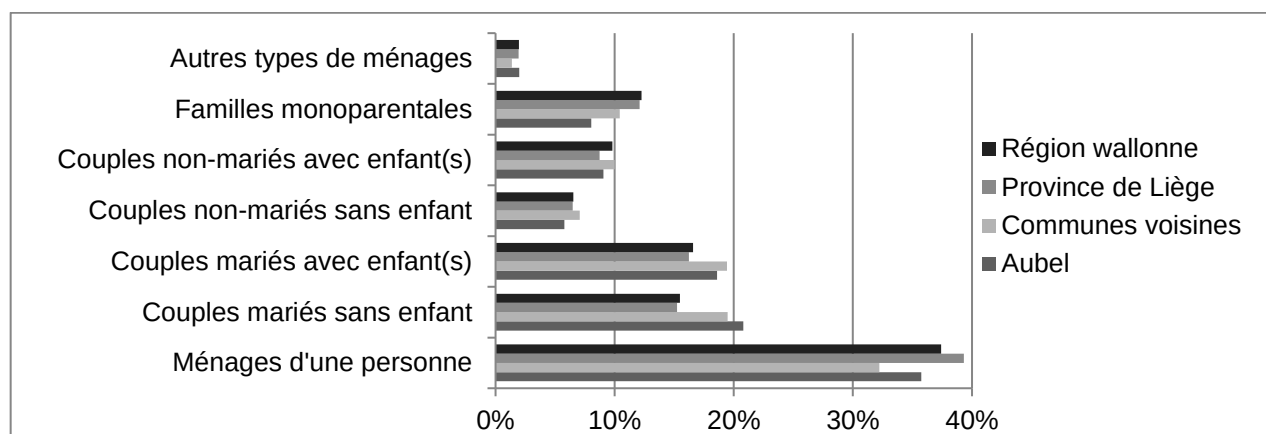


Figure 6.11 Types de ménages dans les différentes entités en 2024 (source : Statbel, 2024)

6.2.4 Perspective des ménages

Ce scénario est basé sur le travail de prospective réalisé par l'IWEPS. Sur base des données disponibles, l'IWEPS estime que la commune d'Aubel comptera 1.962 ménages en 2033 par rapport à 2018 soient 210 ménages supplémentaires d'ici 2033, soit un taux de croissance annuel d'environ 14 ménages supplémentaires par an.

En 2024, les données communales ne sont pas disponibles. Les perspectives de ménages 2023-2070 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2023 et sont élaborées par arrondissement par le Bureau Fédéral du Plan. Pour l'arrondissement de Verviers, le nombre de ménage serait stable (diminution de 0,07%) entre 2023 et 2070.

6.3 Sources

- Schéma de Développement Communal, 1994
- IWEPS
- Statbel
- Bureau Fédéral du Plan

¹⁰ Les autres types de ménages sont tous les cas non cités (par exemple trois personnes non apparentées vivant ensemble) ou bien les anomalies (par exemple un ménage composé exclusivement de mineurs).

7. Principales caractéristiques du logement et de la politique communale en la matière

7.1 Caractéristiques du logement au niveau communal

7.1.1 Nombre de bâtiments

Dans la commune d'Aubel, on dénombre 1.907 bâtiments en 2023. Le nombre de bâtiments augmente régulièrement (+6,7% entre 2013 et 2023). Cette croissance est beaucoup moins importante que la croissance des ménages privés (+12%). Cette situation est semblable dans les communes de Dalhem et de Fourons. Cela indique que le nombre d'appartements augmente (un bâtiment abrite de plus en plus de ménages). Dans les communes de Herve, Plombières et Welkenraedt, comme en Wallonie, la croissance des ménages est un peu plus forte que celle des bâtiments mais de manière semblable. Cela indique qu'une majorité de bâtiments abrite un logement unifamilial. Enfin, dans la commune de Thimister-Clermont et en Province de Liège, l'augmentation du nombre de bâtiments est un peu plus forte que celles des ménages ce qui indiquerait que l'offre de logements est un peu plus importante que les besoins de la population sur ces 2 territoires.

7.1.2 Nombre de logements

Dans la commune d'Aubel, on dénombre 1.987 logements en 2023. Le nombre de logements augmente régulièrement (+15,2% entre 2013 et 2023). Cette croissance est plus importante que la croissance des ménages privés (+12%). Cette situation est semblable dans toutes les autres entités excepté la commune de Fourons. Cela indique que l'augmentation des logements précède celui des ménages. Effectivement en valeurs absolues, il y a plus de logements que de ménages dans toutes les entités (même à Fourons). Beaucoup de projets immobiliers privés sont mis en œuvre sur le territoire communal.

7.1.3 Type de bâtiments

En ce qui concerne la nature de l'habitat, Aubel présente une typologie rurale composée d'un habitat principalement unifamilial ; en 2023, la proportion de maisons « 4 façades » est la plus importante (40%) et supérieure aux proportions régionale (30%) et provinciale (29%) mais légèrement inférieure à celle des communes voisines (42%, influencé par les communes de Dalhem et Thimister-Clermont). Seules les communes de Welkenraedt et Plombières ont moins de maison « 4 façades ». Au contraire, la proportion d'appartements (5%) est **un peu plus** importante que dans les autres entités : 3% en Wallonie, 4% en Province de Liège et dans les communes voisines. Seule la commune de Welkenraedt a plus d'appartements. On remarque également qu'Aubel, comme les communes voisines, a plus de maisons de type fermé qu'aux niveaux régional et provincial. Enfin, la proportion de bâtiments dédiés au commerce est plus importante que partout ailleurs.



Figure 7.1 Exemples de maisons « 4 façades » (source : JML, mars 2020)

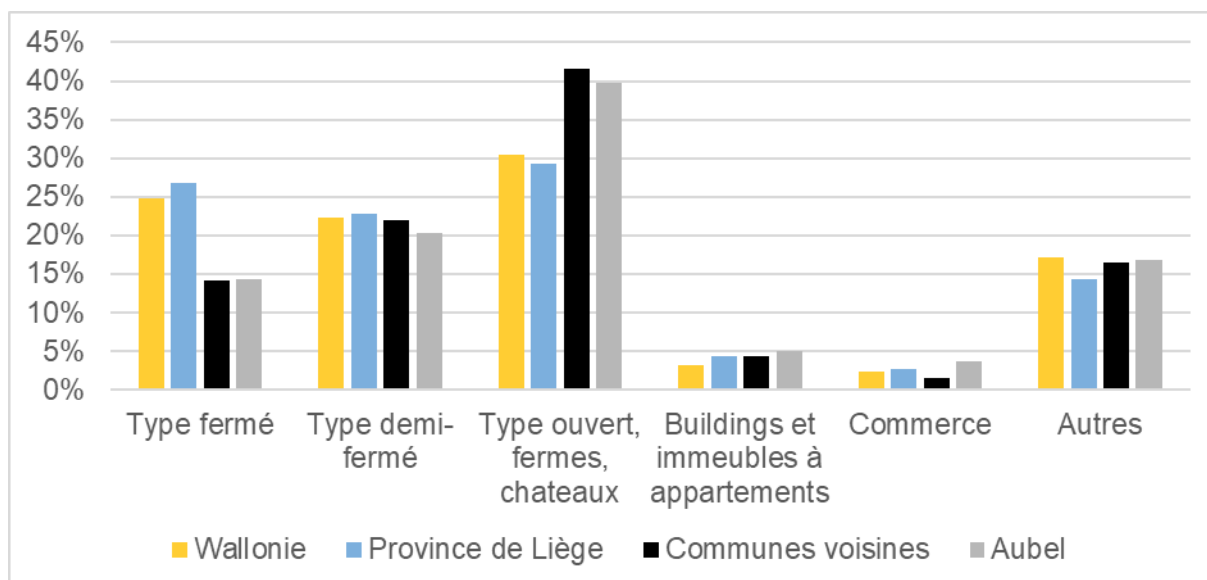


Figure 7.2 Proportion du type de bâtiments en 2023 (source : Statbel, 2024)

Si on analyse l'évolution depuis 1994, on constate que la proportion d'immeubles à appartements est celle qui a le plus augmenté, notamment en 2 temps : fin des années 90 puis à partir de 2013. Ce constat va vers la volonté actuelle des autorités politiques régionales de densifier l'habitat en milieu rural.



On peut noter que le quartier « Les Terrasses » propose 54 appartements depuis 2018 à proximité immédiate du centre d'Aubel.

On remarque qu'il y a de moins en moins de mixité dans le centre d'Aubel : de plus en plus de petits logements achetés par des seniors.

7.1.4 Age des bâtiments

En ce qui concerne l'âge des bâtiments, on peut souligner qu'environ 1/3 ont été construits avant 1900, ce qui, excepté à Thimister-Clermont, est supérieur à toutes les autres entités. Si on fixe 1970, comme année charnière en termes de performances énergétiques de l'habitat, 56% des bâtiments de la commune sont antérieurs et donc à priori moins performants énergétiquement. Seules la Région et la Province ont des proportions plus importantes de bâtiments datant d'avant 1970. Donc les bâtiments de la commune semblent globalement plus anciens que dans les autres entités. **Les conclusions sont les mêmes en 2024, ce paragraphe n'a donc pas été mis à jour.**

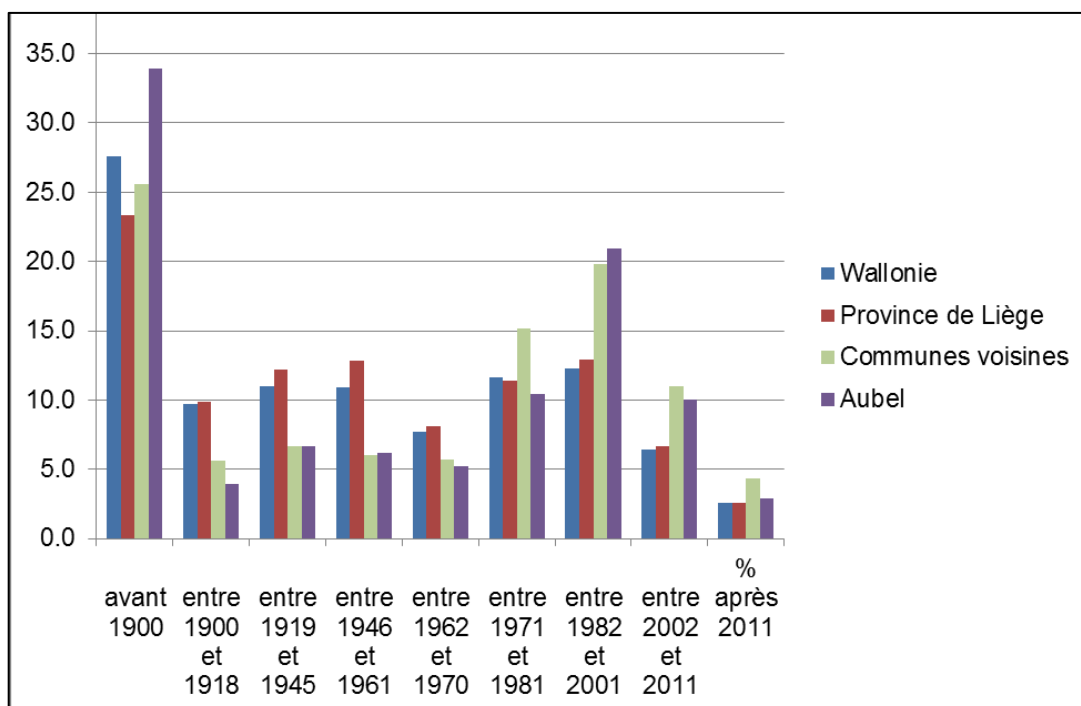


Figure 7.3 Age des logements en 2018 (source : IWEPS, 2019)

7.1.5 Surface des bâtiments

Dans la commune d'Aubel, 70% des logements ont une superficie supérieure à 104 m², ce qui est parmi les plus fortes proportions avec les communes de Fourons et Thimister-Clermont. Cette grande surface a pour conséquence un manque relatif de mixité : l'habitat dominant est de type 4 façades au milieu d'un grand jardin.

Les conclusions sont les mêmes en 2024, ce paragraphe n'a donc pas été mis à jour.

Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol	< 45m ²	de 45 à 64m ²	de 65 à 104m ²	>104m ²
Aubel	2%	5%	24%	70%
Dalhem	2%	5%	24%	69%
Fourons	1%	3%	18%	78%
Plombières	3%	9%	32%	56%
Welkenraedt	1%	11%	38%	50%
Thimister-Clermont	2%	5%	21%	72%
Herve	3%	12%	26%	59%
Province de Liège	5%	15%	34%	46%
Wallonie	3%	12%	33%	52%

Tableau 7.1 Part des bâtiments selon la superficie au sol (source : Statbel, 2019)

7.1.6 Logement public

Différents acteurs en matière de logements publics sont actifs sur la commune d'Aubel :

- La Commune d'Aubel n'a pas de service logement cependant elle est propriétaire de **3** logements communaux (dont 2 par l'intermédiaire de la Fondation Nicolaï) qu'elle ne gère pas directement et d'un logement d'urgence géré par le CPAS.
- Le CPAS d'Aubel propose différentes aides en lien avec le logement pour les plus démunis (chèques chauffage, fonds énergie). En particulier, il gère directement 12 bungalows pour personnes âgées dont il a la propriété. Le CPAS possède également 3 Initiatives Locales d'Accueil pour les demandeurs d'asile (2 adaptées aux familles, 1 pour 4 personnes « isolées »), maisons gérées par Fedasil. Enfin, le CPAS gère le logement d'urgence appartenant à la Commune et seule infrastructure située hors d'Aubel : à Saint-Jean-Sart.

- La Société Wallonne du Logement assure pour le compte du Gouvernement wallon la tutelle, le conseil et l'assistance technique, financière, administrative des sociétés de logement de service public. Elle se décline au niveau communal en 64 Sociétés de Logement de Service Public (SLSP).



On peut noter que la Société Wallonne du Logement est propriétaire de terrains à bâtir rue Saint-Hubert d'une surface de 1,2ha. Ces terrains sont destinés aux primo accédants.

- Depuis le 3/03/2020, la société de logement de service public Nosbau, s'est scindée en deux. Du côté des communes francophones dont Aubel, la SLSP se nomme Nos Cités dont les bureaux se situent à Welkenraedt. Depuis le 1/01/2023, Nos Cités est devenue Fagnes & Plateaux. Sur la commune d'Aubel, la SLSP est propriétaire de 4 logements sociaux qu'elle devrait reprendre en gestion et de 6 logements publics qu'elle gère déjà.
- L'AIS du Pays de Herve est une asbl créée en janvier 2017, agréée et subsidiée par la Région Wallonne. Elle a pour mission de jouer un rôle d'intermédiaire entre des propriétaires (privés ou publics) et des candidats locataires. Elle ne possède donc pas de logement. Elle joue ce rôle afin de faciliter l'accès à un logement salubre à des ménages ou personnes à revenus modestes ou précaires, pour un prix modéré. En 2019, la Commune d'Aubel rejoint l'AIS qui devrait reprendre en gestion les 2 logements sociaux de la Fondation Nicolaï. En 2023, l'AIS gère 10 logements.



Comme dans la plupart des communes rurales, le nombre de logements publics sur le territoire n'atteint pas le quota actuel des 10% qui permettrait d'augmenter le montant reçu du fonds des communes. Au total, 26 logements publics et 3 ILA sont présents, **sans compter les logements privés gérés par l'AIS.**

Type de logement	Nombre de logements	Adresse	Propriétaire	Gestionnaire	Remarque
Logement social	4	Aubel	Fagnes et Plateau	Fagnes et Plateau	Rue Saint-Hubert Construits en 2013
Logement communal	2	Aubel	Fondation Nicolaï (Commune d'Aubel)	Fondation Nicolaï	1 loué via l'AIS du Pays de Herve 1 loué via la Fondation Nicolaï
Logement communal	1	Aubel	Commune d'Aubel	Commune d'Aubel	Loué via l'AIS du Pays de Herve
Logement public	12	Aubel	CPAS	CPAS	Clos Fleuri Construits en 2006
Logement social	6	Aubel	Fagnes et Plateau	Fagnes et Plateau	Clos Fleuri Construits en 2006
Logement d'urgence	1	Saint-Jean-Sart	Commune d'Aubel	CPAS	
Initiative Locale d'Accueil	3	Aubel	CPAS	FEDASIL	

Tableau 7.2 Liste des logements sociaux (source : Administration communale, septembre 2024)

En 2018, il n'y a plus de déclaration de politique communal spécifique au logement ni de programme d'actions correspondant.

En 2018, le centre d'études en habitat durable a réalisé un schéma de développement régional du logement public qui identifie les 92 communes où il serait pertinent de créer du logement public d'ici 2030, en tenant compte des pôles d'emploi et des services. Sur la commune d'Aubel 7 logements sociaux seraient à créer.

7.1.7 Lotissement d'initiative publique

Le lotissement dit de la Driesch a été délivré le 14/06/2000. Il est complet : 43 habitations y ont été construites.



Figure 7.4 Périmètre du lotissement de la Driesch, 1999 (source : WalOnMap, 2020)

7.1.8 Logements inoccupés

Une taxe existe depuis 2013 (renouvelée et modifiée en 2019) cependant elle est très difficilement appliquée.

7.2 Besoins futurs en logement

Si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population, on prévoit un accroissement du nombre de ménages de 210 d'ici 2033. **Cependant, les nouvelles perspectives montrent une stabilité globale du nombre de ménage entre 2023 et 2070.**

Théoriquement, la réserve foncière stratégique encore disponible - c'est-à-dire l'ensemble des terrains urbanisables en zone d'habitat – représente 36 hectares (24% des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural, Plan de secteur, IWEPS au 1/01/2023), cette surface étant un maximum théorique (qui diminue selon la rétention foncière, les zones de contraintes physiques et/ou environnementales).

Sur base des densités moyennes préconisées¹¹ par le SDC, cette réserve est suffisante. En effet, en acceptant une densité moyenne de 10 logements/ha, cette réserve pourrait permettre la création de 360 logements supplémentaires (comparés aux 210 ménages supplémentaires attendus). De plus, ce potentiel ne prend pas en compte celui des ZACC qui constitue une réserve potentielle supplémentaire.

¹¹ Au centre d'Aubel = 20 logements par hectare qui diminuent à 14 puis 12 en s'éloignant du centre. À Saint-Jean-Sart et à La Clouse elle est comprise entre 2 et 8 logements à l'hectare.

Néanmoins, l'évolution de la structure des ménages appelle une diversification du type de logements afin de répondre aux besoins futurs de la population. Le SDC d'Aubel (priorité 1 option 2 : Accueillir une population diversifiée) explique la nécessité de mixité sociale en créant une offre variée de logements pouvant répondre aux besoins de toute la population.

En effet, aujourd'hui, le parc de logements comprend majoritairement des habitations unifamiliales même si on observe une augmentation significative du nombre d'appartements. Mais la demande concernant des logements de taille plus petite, et si possible jouissant d'une bonne localisation à proximité des commerces et services, est déjà importante et va continuer d'augmenter. Ce dernier point sera certainement un enjeu important sur la commune car les disponibilités foncières en zones d'habitat sont réduites et la mise en œuvre progressive des 3 ZACC devra être réfléchie. **La première ZACC est en cours de mise en œuvre et sera donc aménagée à court termes.**

7.3 Prix de l'immobilier

Ce paragraphe se base sur les données chiffrées de Statbel et de la Compagnie des notaires de la Province du Liège (qui présente annuellement les grandes évolutions du marché immobilier en situant le contexte économique dans lequel il a évolué). Du fait du faible nombre de transactions, peu de statistiques sont disponibles et elles présentent une grande variabilité.

7.3.1 Maisons

En 2023, le prix médian d'une maison dans la commune d'Aubel est de 255.000€. Ce prix est inférieur à celui des communes voisines sauf celle de Plombières. Par contre, il est supérieur aux prix provinciaux et wallons. L'augmentation des prix à Aubel est la plus faible entre 2010 et 2023 excepté Thimister-Clermont. Cela s'explique car les prix étaient les plus élevés en 2010.

Prix médian (€) par habitation (sauf appartement)	2010	2023	Evolution
Aubel	200.000	255.000	27,5%
Dalhem	180.000	312.000	73,3%
Fourons	170.000	311.000	82,9%
Herve	160.000	260.000	62,5%
Plombières	140.000	229.000	63,6%
Thimister-Clermont	235.000	275.000	17,0%
Welkenraedt	175.000	270.000	54,3%
Province de Liège	135.000	207.500	53,7%
Wallonie	140.000	205.000	46,4%

Tableau 7.3 Prix médians de vente de maisons dans les différentes entités (source : Statbel, 2024)

L'analyse notariale présente le même ordre de prix. **L'augmentation des prix en Province de Liège est la plus forte de Wallonie pour l'an passé et la 2^{ème} plus forte des 5 dernières années. Au contraire, la commune d'Aubel n'est plus parmi les communes où les prix sont les plus élevés à cause d'une des plus fortes baisses de prix au niveau de l'arrondissement entre 2022 et 2023.**

7.3.2 Appartements

Aucune donnée n'est disponible sur la commune sur Statbel. En Province du Liège, le prix médian d'un appartement en 2023 atteint 170.000€ ce qui est inférieur à la Wallonie (180.000€) et aux communes voisines d'Herve et Welkenraedt qui se rapprochent des 200.000€. L'analyse notariale présente le même ordre de prix.

7.3.3 Terrains à bâtir

L'analyse des notaires indique que le prix médian en Province de Liège est en croissance et atteint 91.253€ le terrain en 2023.

7.3.4 Conclusions

En 2018, le prix de l'immobilier de manière général à Aubel était très élevé, voire un des plus élevés du Pays de Herve. On constatait également, malgré une décroissance depuis 2008, une augmentation globale de ces prix pour les 25 dernières années. Cette pression immobilière peut s'expliquer par la relative bonne offre de services au sein du village d'Aubel et plus généralement par la pression internationale (notamment germanophone) subie dans tout le Pays de Herve. La pression foncière s'observe dans les 3 villages du territoire.

En 2021, les prix atteignaient des maxima, Aubel étant « la seule commune du Pays de Herve où le logement était, en moyenne, au-delà des 2 000€/m² ». En 2023, il semble que les pressions foncière et immobilière sont un peu moins fortes, essentiellement parce que les prix dans les communes voisines ont rattrapé voire dépassé ceux d'Aubel.

7.4 Permis d'urbanisme

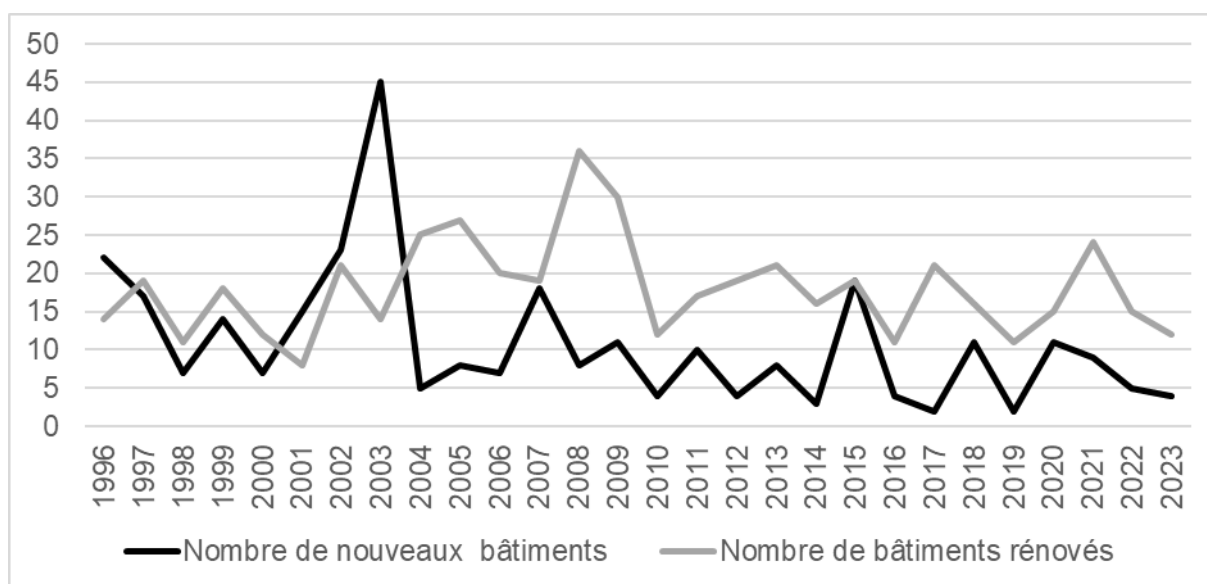


Figure 7.5 Evolution de la répartition des permis d'urbanisme sur la commune (Source : Statbel, 2024)

Depuis 2013, 78 permis d'urbanisme ont été délivrés sur la commune. Le nombre de rénovations (pour 2/3) est toujours supérieur à celui des constructions (pour 1/3) depuis 2004, ce qui peut indiquer un parc immobilier en bon état. L'importance des rénovations est également liée à l'âge ancien des bâtiments qui nécessitent des adaptations mais surtout aux demandes de transformation (division) de bâtiments en appartements.

Plus précisément par village, c'est logiquement à Aubel où ont été délivrés le plus de permis d'urbanisme (382) en relation avec le plan de secteur et la densité existante.

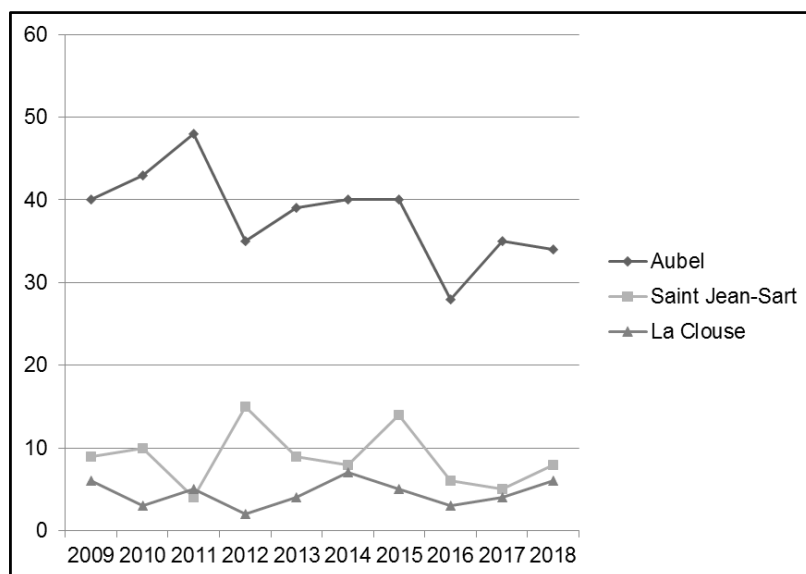


Figure 7.6 Evolution de la répartition des permis d'urbanisme par village (Source : Administration communale, 2019)

Depuis 2019, en moyenne annuelle, 37 permis d'urbanisme ont été délivrés.

7.5 Sources

- Administration communale (notamment le CPAS)
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel
- IWEPS
- Terrain JML
- Société Wallonne du Logement
- Fagnes & Plateaux
- Statbel
- Analyse du marché immobilier, années 2023 – Compagnie des notaires de Liège

8. Indicateurs socio-économiques de la commune

Afin d'avoir des données statistiques cohérentes, la mise à jour a été réalisée pour l'année 2022 qui est l'année la plus récente où toutes les statistiques sont disponibles.

8.1 Population active

On considère que la population en âge de travailler est la tranche d'âge des 15-64 ans. La « population active » est composée de 2 populations en âge de travailler : celle qui travaille réellement (salariés et indépendants) dite « population active occupée » ; et celle qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi inoccupés). Le taux d'activité représente donc la population active par rapport à la population en âge de travailler. Le taux d'emploi représente la population active occupée par rapport à la population en âge de travailler. Le taux de chômage représente la population en demande d'emploi par rapport à la population active. **Pour des raisons statistiques, les dernières données disponibles en 2024 sont celles de 2021.**

	Population totale	Population en âge de travailler (15-64 ans)	Taux de population en âge de travailler	Taux d'activité administratif des 15-64 ans	Taux d'emploi administratif des 15-64 ans	Taux de chômage administratif des 15-64 ans
Wallonie	3.648.206	2.337.916	64,1%	69,8	61,2	12,3
Province de Liège	1.109.067	709.413	64,0%	70,4	61,1	13,2
Aubel	4.276	2.740	64,1%	76,1	70,7	7,0
Dalhem	7.601	4.935	64,9%	77,9	73,0	6,3
Herve	17.473	11.094	63,5%	74,8	68,9	7,9
Plombières	10.547	6.764	64,1%	73,2	67,4	7,9
Thimister-Clermont	5.642	3.727	66,1%	78,0	73,7	5,5
Welkenraedt	10.175	6.468	63,6%	71,5	65,5	8,4

Tableau 8.1 Structure d'activité en 2021 (source : IWEPS, 2024)

Le tableau précédent fait état des constats suivants :

- Le taux d'activité à Aubel (74,1%) est plus élevé que partout ailleurs sauf dans les communes voisines de Dalhem et Thimister-Clermont. **Ce taux est dans les 30 plus élevés de toutes la Wallonie et est en légère augmentation. Ces conclusions sont identiques pour le taux d'emploi.**
- Le taux de chômage administratif à Aubel (7%) suit la même tendance : il est nettement plus faible que partout ailleurs sauf dans les communes voisines de Dalhem et Thimister-Clermont. Il est parmi les plus 40 plus faibles de toute la Wallonie.

8.2 Indépendants

2022	Population âgée de 15 à 64 ans	Nombre d'indépendants	Proportions d'indépendants
Aubel	2.691	616	22,9%
Dalhem	4.951	1.098	22,2%
Herve	11.189	2.115	18,9%
Plombières	6.803	927	13,6%
Thimister-Clermont	3.666	833	22,7%
Welkenraedt	6.600	990	15,0%
Province de Liège	709.025	98.174	13,8%
Wallonie	2.342.486	338.637	14,5%

Tableau 8.2 Nombre d'indépendants dans les différentes entités en 2022 (source : IWEPS, 2024)

En 2022, la commune d'Aubel compte **616** indépendants toutes catégories confondues (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension). Cela correspond à **23%** de la population en âge de travailler, ce qui est supérieur à toutes les autres entités.

En termes de catégories d'indépendants (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension), la commune d'Aubel et ses voisines sont un peu différentes par rapport à la Province et à la Région. Les indépendants à titre principal **ont moins** à Aubel qu'aux niveaux supra communaux. Les indépendants à titre complémentaire sont proportionnellement **plus** nombreux. La proportion des indépendants actifs après la pension est semblable dans toutes les entités et en légère augmentation.

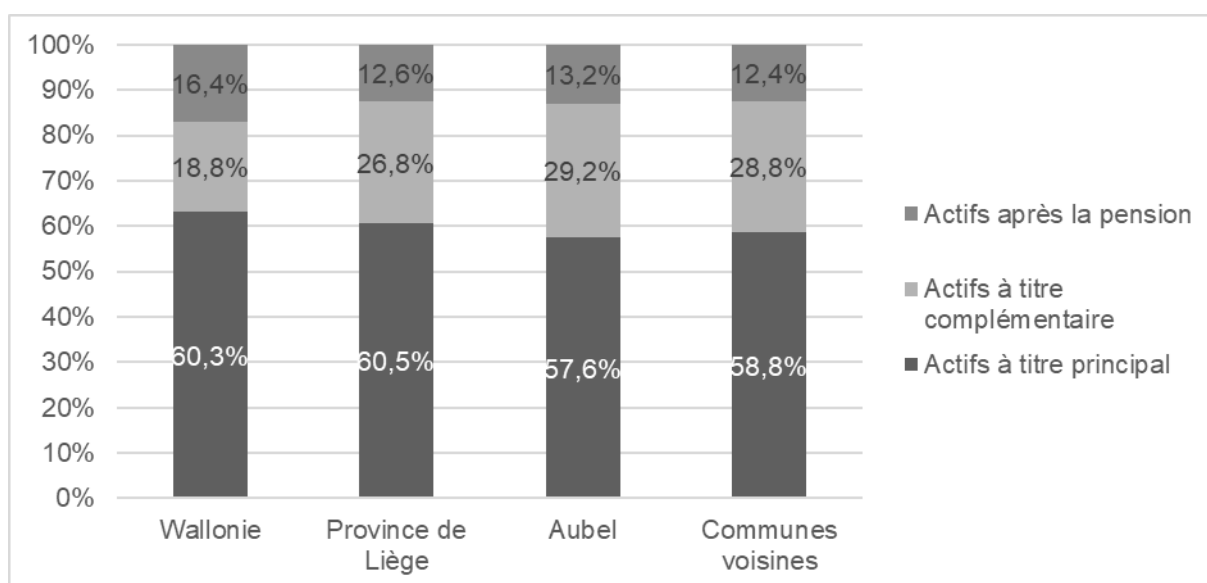


Figure 8.1 Répartition des indépendants par catégorie en 2022 (source : IWEPS, 2024)

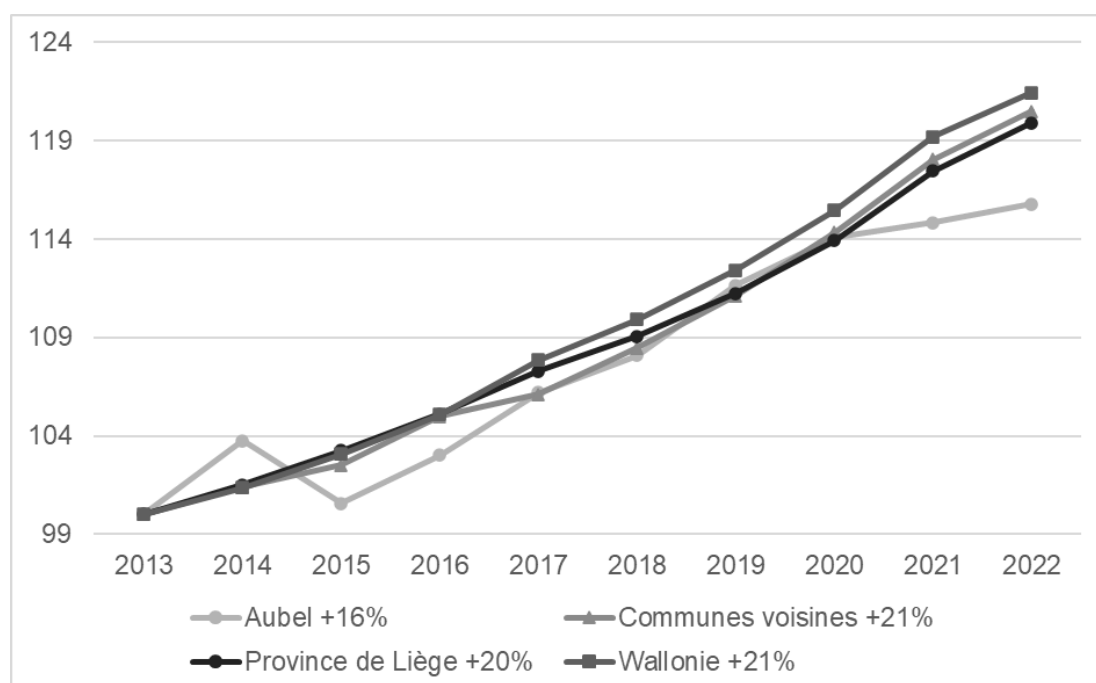


Figure 8.2 Evolution du nombre d'indépendants à l'échelle de la commune d'Aubel et des autres entités sur base 100 (source : IWEPS, 2024)

En matière d'évolution du nombre d'indépendants, la commune d'Aubel connaît **une plus faible** augmentation (entre 2013 et 2022), que dans les autres entités (20-21% sur la même période). Seule la commune de

Thimister-Clermont a une moins forte croissance. Par rapport aux années précédents, l'augmentation du nombre d'indépendants a ralenti à tous les niveaux.

8.3 Salariés

8.3.1 Nombre de salariés

Le nombre de salariés augmente légèrement depuis 2008, quelle que soit l'entité administrative étudiée (de +/- 9%), cependant ce nombre est assez stable à Aubel (de +/-2%).

En 2022, **1.417** travailleurs salariés résident dans la commune d'Aubel (1.388 en 2016).

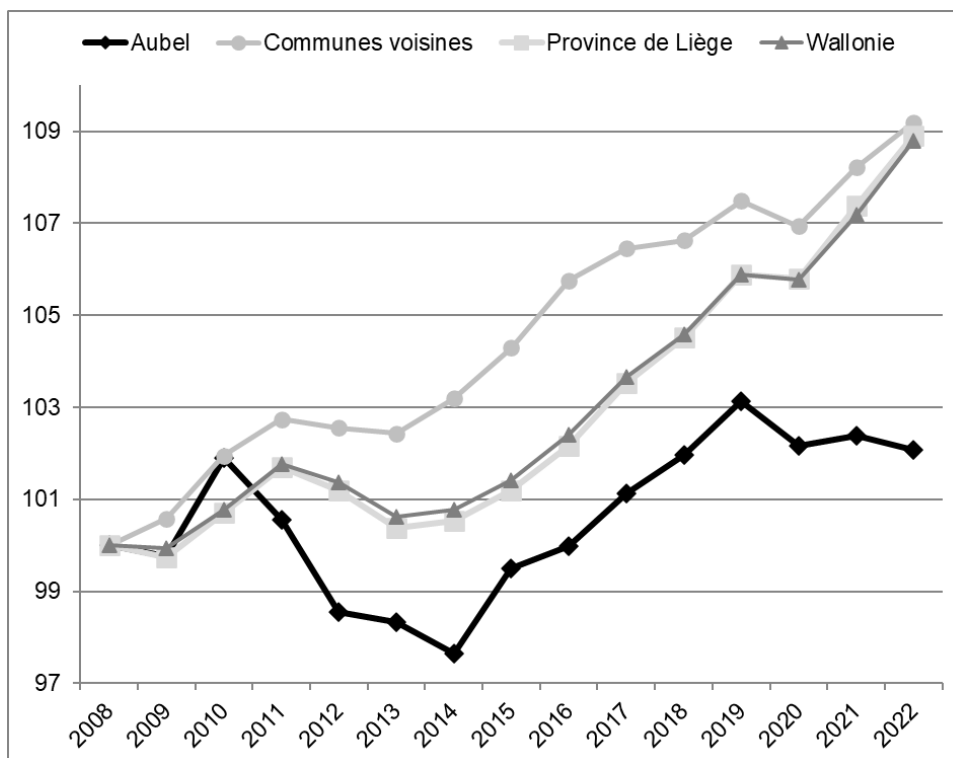


Figure 8.3 Evolution du nombre de salariés à l'échelle de la commune d'Aubel et des autres entités sur base 100 (source : IWEPS, 2024)

En 2022 (IWEPS), sur le territoire communal, c'est l'industrie qui propose le plus de postes de travail salarié (39,4%), suivie des domaines « commerce, transport, HoReCa » (20,2%), de l'administration publique (18,5%) et de la construction (8,6%).

8.3.1 Nombre d'entreprises



En 2022, **174** entreprises sont établies sur la commune d'Aubel, 68% ayant moins de 4 salariés.

On dénombre 5 entreprises employant plus de 100 salariés, dont les entreprises Detry (charcuterie) et Lovenfosse (abattage et découpe), la Cidrerie Stassen et la maison de repos La Kan. L'entreprise de construction Etienne Piron a déménagé début 2022 à Battice dans la commune voisine de Herve. Au contraire, l'entreprise Detry continue de se développer sur le territoire communal (dans la zone d'activités économique de la rue de Battice).

4 entreprises ont entre 50 et 99 salariés dont l'entreprise de construction Bonten, Jean Gotta (préparations à base de viande de bœuf, veau et porc), et l'administration communale.

6 entreprises ont entre 20 et 49 salariés dont la siroperie Meurens.

Entité administrative	% d'établissements (2022)					
	de 1 à 4 salariés	de 5 à 9 salariés	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 99 salariés	> 100 salariés
Aubel	67,8%	12,1%	11,5%	3,4%	2,3%	2,9%
Communes voisines	64,1%	14,7%	9,0%	8,6%	1,7%	1,8%
Liège	62,6%	16,0%	9,7%	7,2%	2,5%	1,9%
Wallonie	62,8%	15,9%	9,7%	7,2%	2,5%	2,0%

Tableau 8.3 Importance des établissements dans les différentes entités en 2022 (source : IWEPS, 2024)

En 2022, 2,9% des établissements ont plus de 100 salariés, ce qui est la plus forte proportion par rapport aux autres entités. 67,8% des établissements ont moins de 4 salariés, ce qui est aussi la plus forte proportion par rapport aux autres entités. Proportionnellement, il y a moins d'établissements « moyens » en particulier de 20 à 49 salariés sur la commune d'Aubel que dans les autres entités.

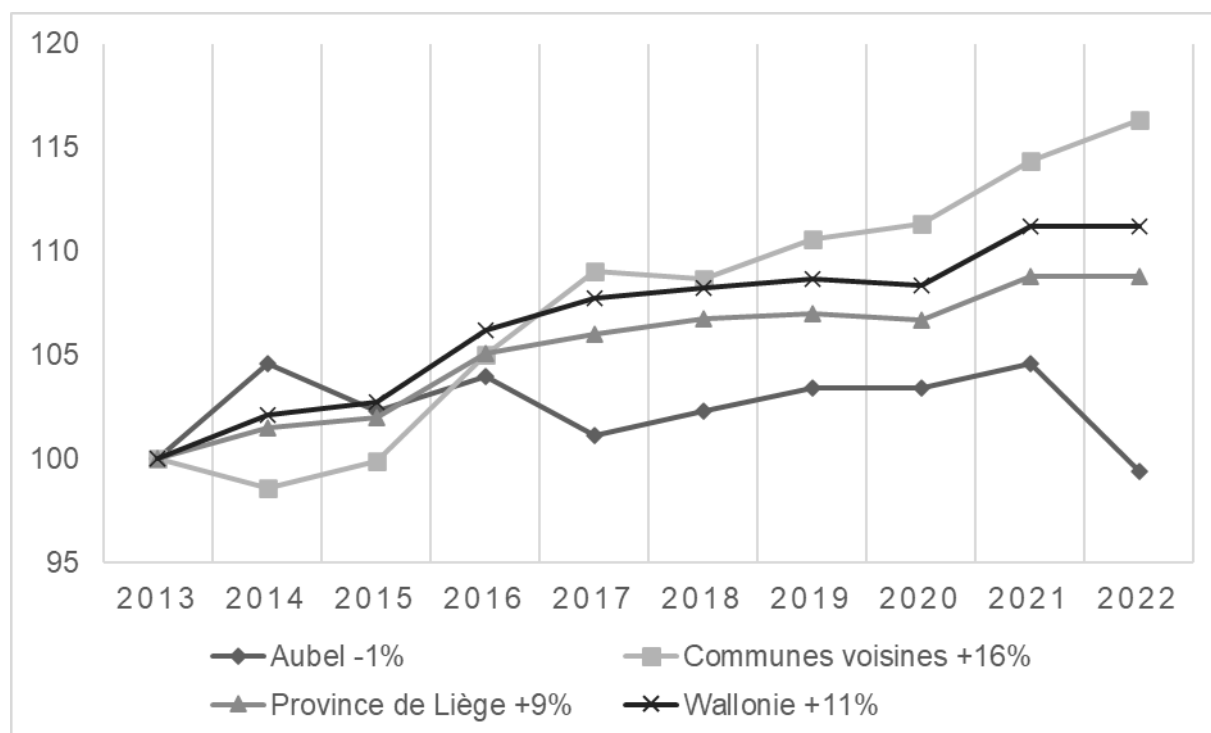


Figure 8.4 Evolution du nombre d'établissements dans les différentes entités sur base 100 (source : IWEPS, 2024)

Le nombre d'établissements localisés sur la commune d'Aubel **stagne depuis 2013**, au contraire des autres entités.

8.3.2 Déplacements des travailleurs salariés

Les conclusions sont les mêmes en 2024, ce paragraphe n'a donc pas été mis à jour.

Au 31/12/2017 (IWEPS), sur la commune d'Aubel existent 2.152 postes de travail salarié et le nombre de salariés qui résident à Aubel est de 1.404. Ces 1.404 salariés travaillent dans toute la Belgique ; cependant, même s'ils travaillaient tous à Aubel, cela ne suffirait pas à assumer tous les postes de travail salariés. Il semble donc évident que des salariés non Aubelois viennent travailler sur le territoire d'Aubel.

8.3.2.1 Lieux de travail des salariés aubelois

Les données de l'ONSS utilisées dans ce paragraphe évaluent à 1.251 les Aubelois salariés. Il s'agit du chiffre exact du 2^{ème} trimestre de 2018.

Près de 22% des Aubelois travaillent sur leur commune, et la même proportion travaillent dans les communes voisines (en grande partie à Herve et à Thimister-Clermont – au zoning des Plénesses et dans l'entreprise Marcel Baguette). Les autres salariés travaillent à Verviers (12%), Liège (10%) et dans une moindre mesure à Herstal (4%) puis 11 communes accueillent entre 10 et 25 salariés, 94 autres communes accueillant chacune moins de 10 salariés.

Lieux de travail	Nombre de salariés	Proportion de salariés		
Aubel	274	21.9%	Communes voisines	270
Fourons	16	1.3%		
Plombières	25	2.0%		21.6%
Welkenraedt	46	3.7%		
Thimister-Clermont	82	6.6%		
Herve	97	7.8%		
Dalhem	4	0.3%		
Verviers	145	11.6%		
Liège	124	9.9%		
Herstal	49	3.9%		
Soumagne	25	2.0%		
Visé	25	2.0%		
Eupen	23	1.8%		
Dison	22	1.8%		
Spa	18	1.4%		
Oupeye	17	1.4%		
Blegny	17	1.4%		
Ans	16	1.3%		
Bruxelles	10	0.8%		
Seraing	10	0.8%		
Namur	10	0.8%		
Autres communes wallonnes	196	15.7%		
Total	1251			

Tableau 8.4 Répartition des salariés par principaux lieux de travail au 2^{ème} trimestre 2018 (source : ONSS, 2019)

8.3.2.2 Lieux de résidence des salariés aubelois

Les données de l'ONSS utilisées dans ce paragraphe évaluent à 2.019 ce nombre de postes de travail salarié. Il s'agit du chiffre exact du 2^{ème} trimestre de 2018.

Près de 14% des occupants de postes de travail salarié vivent à Aubel, près de 29% vivent dans les communes voisines (en grande partie à Herve, Thimister-Clermont et Plombières). Les autres salariés vivent à Verviers (9,8%), Liège (4,7%) et dans une moindre mesure à Dison et Soumagne. Puis, environ 540 salariés vivent dans 19 communes, 6 salariés viennent de l'étranger et les autres salariés vivent dans 82 communes différentes.

Lieux de domicile	Nombre de salariés	Proportion de salariés		
Aubel	274	13.6%	Communes voisines	579
Fourons	34	1.7%		
Plombières	121	6.0%		
Welkenraedt	77	3.8%		
Thimister-Clermont	124	6.1%		28.7%
Herve	158	7.8%		
Dalhem	65	3.2%		
Verviers	197	9.8%		
Liège	95	4.7%		
Dison	78	3.9%		
Soumagne	62	3.1%		
Blegny	56	2.8%		
Oupeye	55	2.7%		
Visé	49	2.4%		
Theux	49	2.4%		
Pepinster	48	2.4%		
Limbourg	34	1.7%		
Herstal	31	1.5%		
Spa	30	1.5%		
Fleron	26	1.3%		
Trooz	25	1.2%		
Jalhay	22	1.1%		
Seraing	20	1.0%		
Olné	18	0.9%		
Lontzen	17	0.8%		
La Calamine	16	0.8%		
Baelen	13	0.6%		
Beyne-Heusay	12	0.6%		
Flemalle	10	0.5%		
Eupen	10	0.5%		
Autres communes belges	176	8.7%		
Pologne	6	0.3%		
Pays-Bas	6	0.3%		
Indéterminé	5	0.2%		
Total	2019			

Tableau 8.5 Répartition des salariés par principaux lieux de domicile au 2^{ème} trimestre 2018 (source : ONSS, 2019)

8.3.2.3 Déplacements des travailleurs salariés

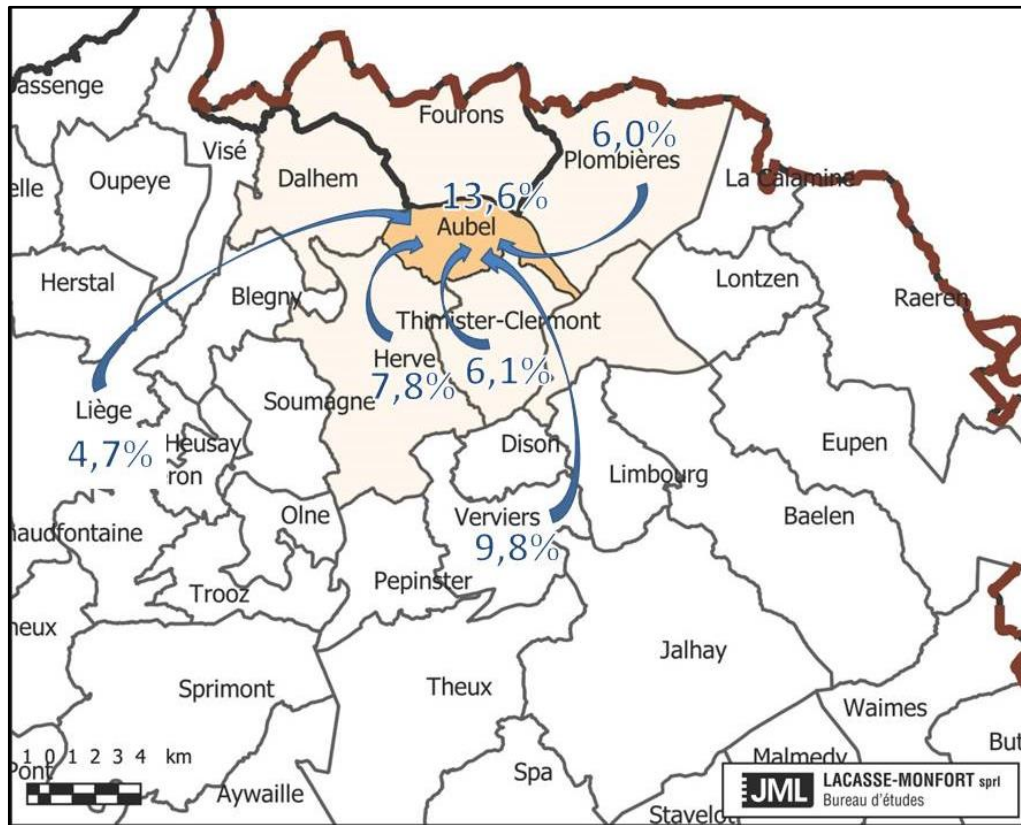


Figure 8.5 Déplacements des travailleurs salariés (source : ONSS, JML, 2019)

8.4 Revenu d'intégration sociale

Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est une aide sociale accordée par le CPAS aux demandeurs qui ne peuvent bénéficier d'aucune autre allocation sociale. **En 2023, 45 personnes ont bénéficié du RIS à Aubel.**

Les bénéficiaires sont des femmes comme partout ailleurs.

L'évolution du nombre de bénéficiaires annuels d'un RIS dans la commune d'Aubel est très atypique par rapport aux autres entités. **En effet, pour ces dernières, ce nombre a augmenté avec un rebond marqué en 2015 et une légère baisse en 2020 pour réaugmenté plus doucement. À Aubel, ce nombre a fortement augmenté en 2 phases : 2013-2016 et 2017-2020. Malgré sa diminution depuis, l'augmentation globale reste importante. Pour les autres entités le nombre de bénéficiaires annuels d'un RIS a été multiplié en moyenne par 1,5 tandis qu'à Aubel, ce nombre a doublé.**

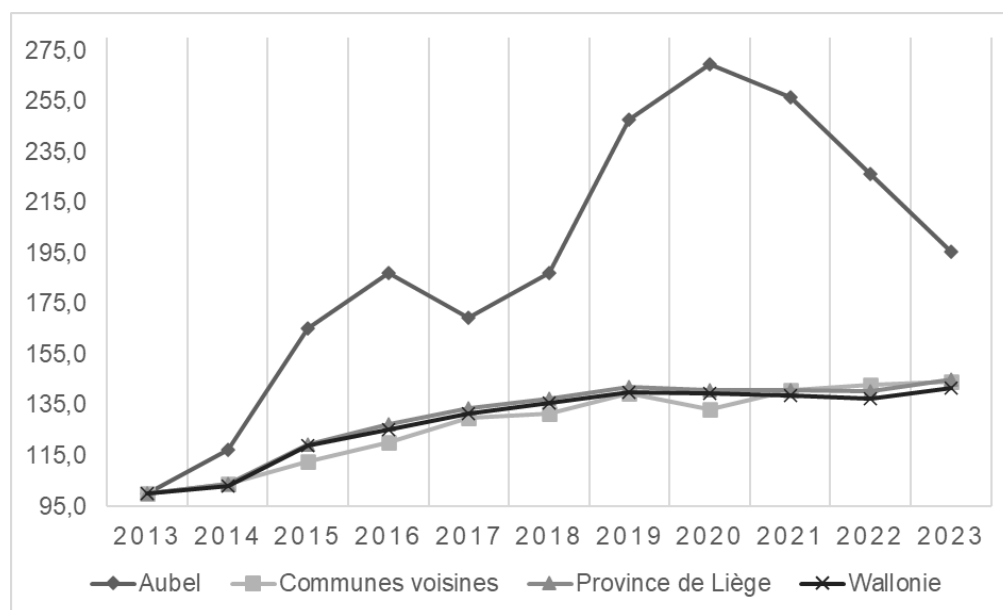


Figure 8.6 Evolution du nombre de bénéficiaires annuels du RIS sur base 100, dans toutes les entités (source : Baromètre de l'inclusion sociale, 2024)

En ce qui concerne les tranches d'âge, les moins de 25 ans sont toujours les plus nombreux à bénéficier du RIS.

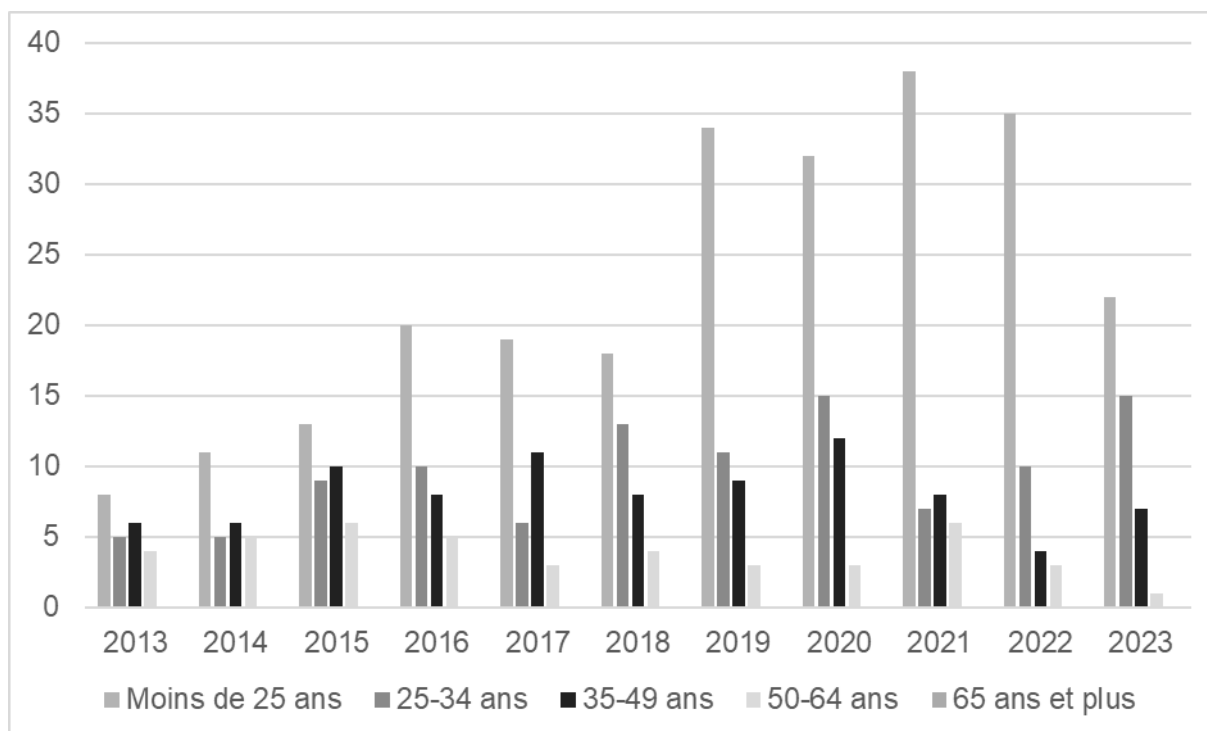


Figure 8.7 Nombre de bénéficiaires d'un RIS à Aubel, par catégorie d'âge (source : Baromètre de l'inclusion sociale, 2024)

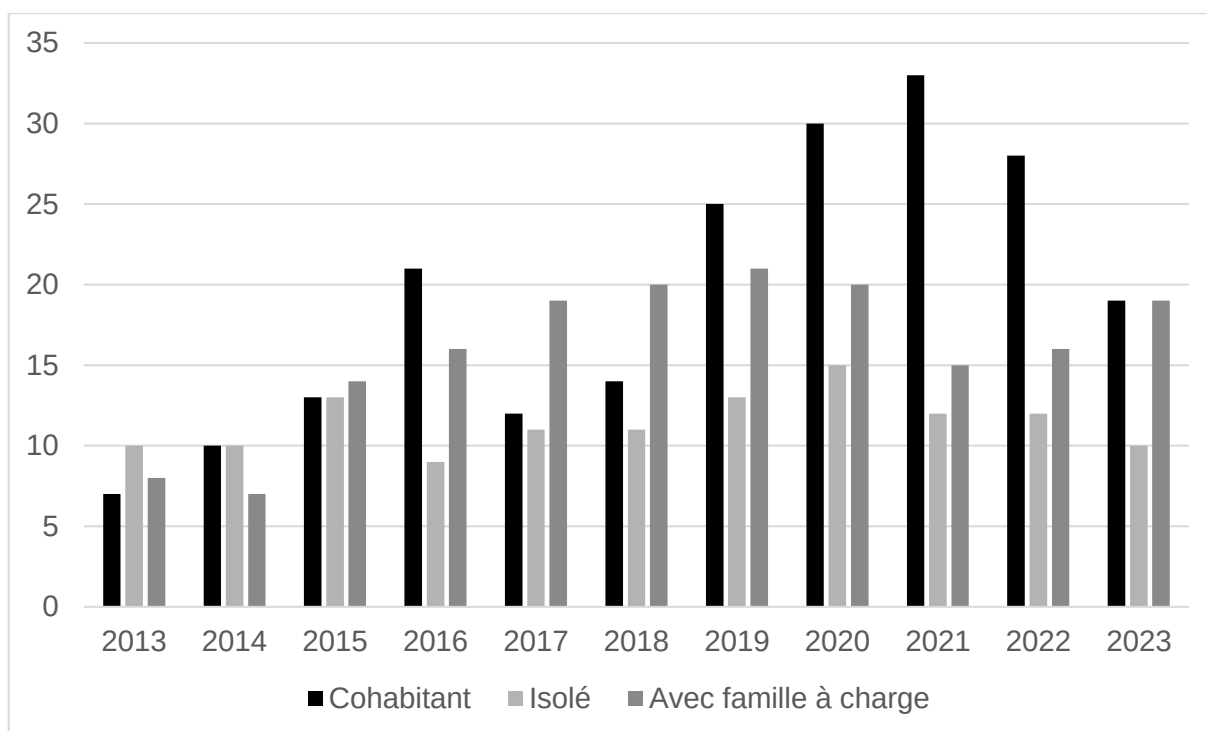


Figure 8.8 Nombre de bénéficiaires d'un RIS à Aubel, par catégorie (source : Baromètre de l'inclusion sociale, 2024)

Ces 10 dernières années, ce sont des cohabitants qui sont le plus bénéficiaires d'un RIS, même si les bénéficiaires avec famille à charge sont également en nombre important. Cette constatation est la même pour les communes voisines excepté Plombières, et différent des niveaux supra communaux où ce sont les personnes isolées qui sont le plus bénéficiaires d'un RIS.

8.5 Contexte frontalier

Si on observe le niveau provincial, **15.706** personnes se rendent à l'étranger pour travailler en **2023** ; dont **54%** au Grand-Duché du Luxembourg, **40%** en Allemagne et un peu plus de **5%** aux Pays bas, ceux allant en France sont en proportion négligeable (INAMI, **2024**).

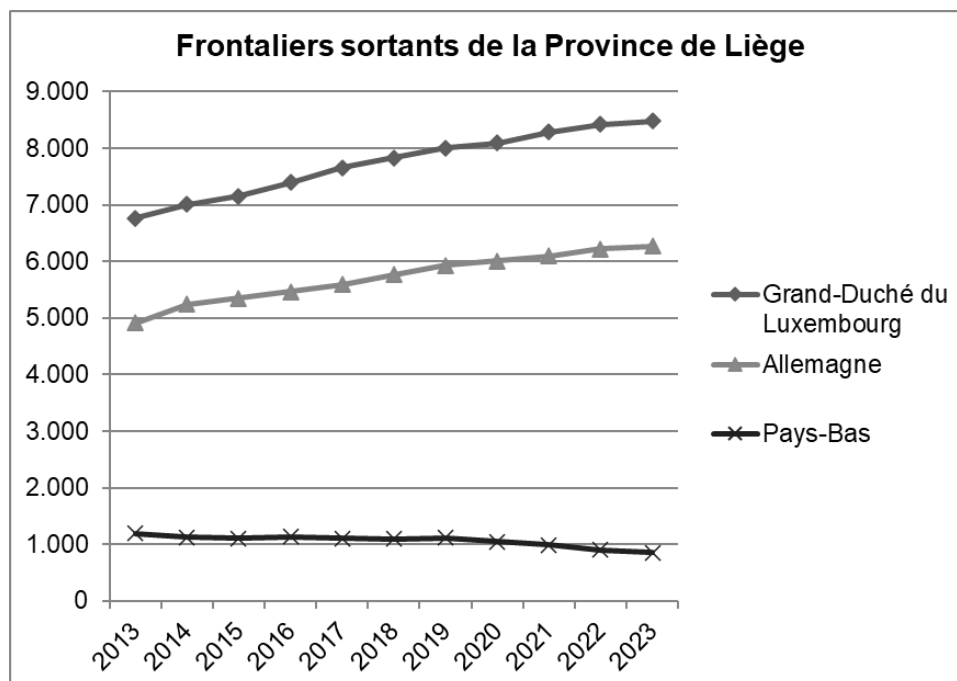


Figure 8.9 Evolution du nombre de travailleurs frontaliers sortant de la Province de Liège en **2023** (source : INAMI, **2024**)

Il y a de plus en plus de frontaliers se rendant au Grand-Duché du Luxembourg et en Allemagne, au détriment des Pays-Bas.

Selon le portail de l'emploi du Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, (consulté en **2024**) 30 Aubelois (à 9 personnes près, selon l'arrondi utilisé par les services statistiques) y travaillent depuis 2015. Il n'y a pas d'autres informations disponibles sur les Aubelois travaillant éventuellement en Allemagne et/ou aux Pays-Bas.

8.6 Ratio d'emploi intérieur

L'emploi intérieur équivaut à l'emploi par commune, exprimé en postes de travail. Ce nombre de postes de travail rapporté à la population statistiquement en âge de travailler (15-64 ans) donne le ratio d'emploi intérieur. Cette statistique permet d'apprécier le dynamisme des entreprises situées sur la commune du point de vue de l'emploi. La commune d'Aubel présente le ratio le plus élevé par rapport à toutes les autres entités (**excepté** la commune de Thimister-Clermont). Ce ratio **dépasse les 100% depuis 2018**. En effet, en **2022**, **2.691** Aubelois sont en âge de travailler et il existe **2.117** postes de travail salariés sur la commune et **616** indépendants (résidants sur la commune).

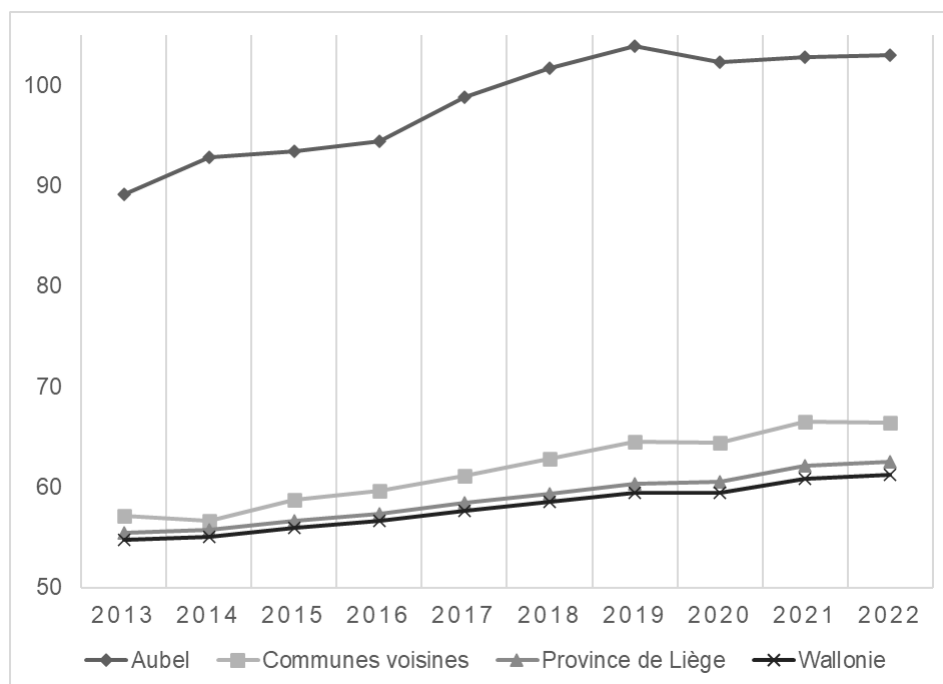


Figure 8.10 Évolution du ratio d'emploi intérieur sur la commune d'Aubel et les autres entités (source : IWEPS, 2024)

8.7 Demandeurs d'emploi

Selon les statistiques du BIT (Bureau International du Travail), la commune d'Aubel a un taux de chômage moyen en **2022 de 4,6%**, moins élevé que toutes les autres entités sauf les communes de Dalhem et Thimister-Clermont.

Selon le FOREM **environ 140 personnes** sont des demandeurs d'emploi inoccupés et ce chiffre est stable dans le temps.

Globalement, entre **2013 et 2022**, le taux de chômage **diminue dans toutes les entités malgré une hausse entre 2019 et 2021 due probablement à la crise sanitaire**. L'évolution sur la commune d'Aubel est identique aux autres entités mais toujours en gardant le plus faible taux excepté par rapport aux communes de Thimister-Clermont et Dalhem.

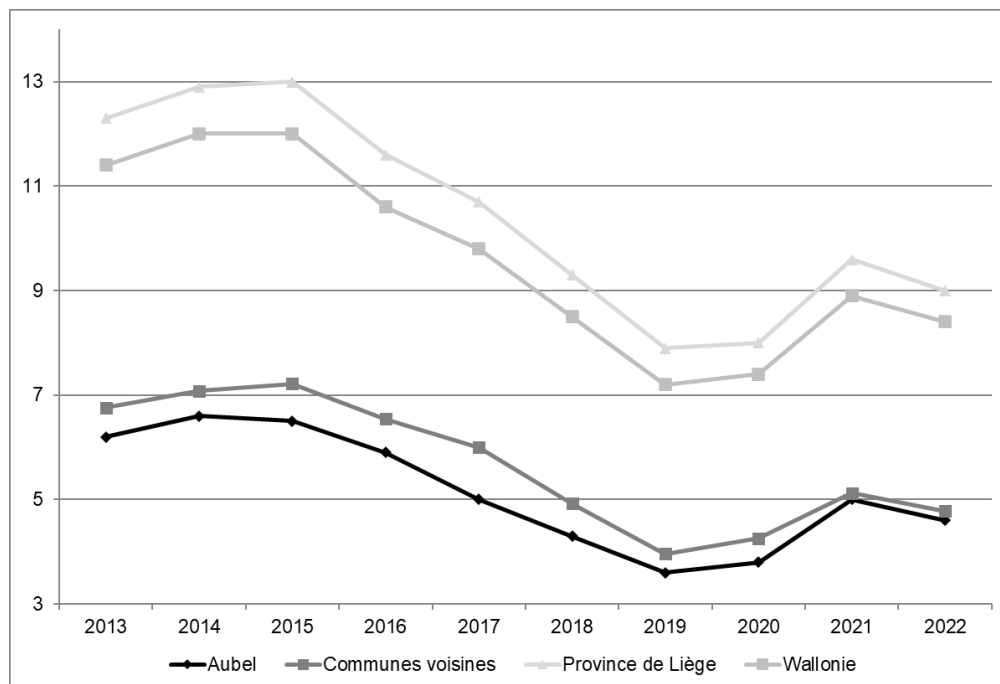
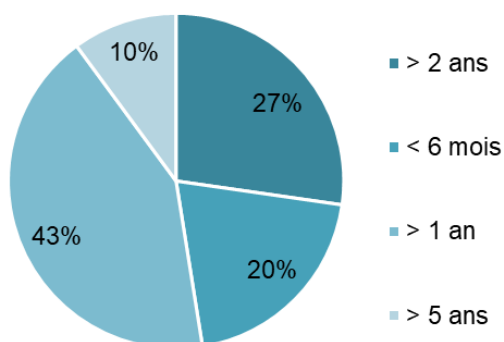


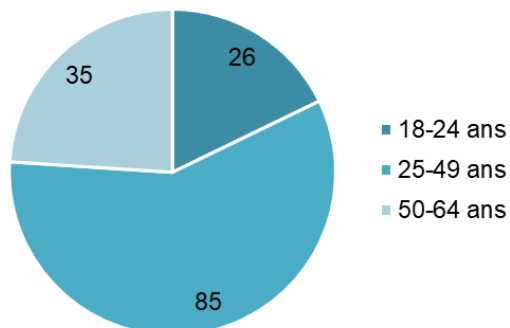
Figure 8.11 Analyse comparative de l'évolution du taux de chômage BIT (en %) (source : IWEPS, 2024)

% des demandeurs d'emploi selon leur durée d'innoculation sur la commune d'Aubel

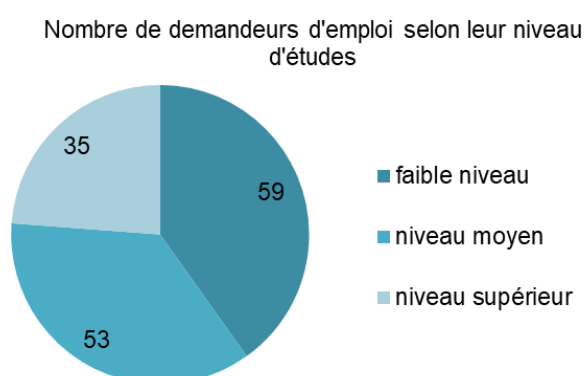


La répartition des différentes durées d'inoccupation est similaire aux autres entités. La durée d'inoccupation « moyenne » c'est-à-dire de plus d'un 1 ou 2 an(s) est majoritaire.

Nombre de demandeurs d'emploi selon leur âge



De même que dans les autres entités, les demandeurs d'emploi sont majoritairement âgés entre 25 et 49 ans.



De même que dans la commune de Herve et les niveaux supra communaux, les demandeurs d'emploi ont majoritairement un niveau d'études faible¹². Au niveau des autres communes voisines, les demandeurs d'emploi sont plus qualifiés (niveau d'étude moyen).

Figure 8.12 Profil des demandeurs d'emplois sur la commune d'Aubel pour l'année 2022 (source : IWEPS, 2024)

8.8 Revenus

Le revenu médian par habitant¹³ est évalué sur base des revenus déclarés sur le territoire belge et il peut donc y avoir un écart avec la réalité effective, difficilement quantifiable.

Le revenu médian par déclaration en 2021 pour la commune d'Aubel est de 27.021€, ce qui est supérieur aux niveaux supra-communaux et des communes voisine de Plombières et Welkenraedt. Ce revenu est donc important mais néanmoins parmi les plus faibles de la microrégion.

Entités administratives	Revenu médian par déclaration en 2021 (€)
Aubel	27.021
Dalhem	30.283
Fourons	27.942
Herve	28.140
Plombières	25.829
Thimister-Clermont	30.374
Welkenraedt	26.394
Province de Liège	25.030
Wallonie	25.193

Tableau 8.6 Revenus médians par déclaration en 2021 (source : Statbel, 2024)

Le revenu médian par déclaration fiscale suit la même évolution que dans les autres entités. Il a cependant augmenté de **plus de 19% depuis 2013**, ce qui représente une plus **forte** progression que dans toutes les autres entités entre **12,4% et 17,3%**.

Si on se base sur le nombre de déclaration des revenus nets imposables :

- La commune d'Aubel est semblable aux niveaux supra communaux mais significativement différente des communes voisines.

¹² Selon l'IWEPS, un niveau d'études faible correspond aux études primaires, secondaires inférieures ou autres diplômes non reconnus, un niveau moyen aux études secondaires supérieures ou à l'apprentissage, un niveau supérieur correspond à l'enseignement supérieur.

¹³ Le revenu médian par habitant est le revenu qui est au milieu de l'ensemble des revenus des habitants de la commune. Il est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune.

- À Aubel, il y a plus de faibles revenus (de moins de 20.000€) que de très hauts revenus (supérieurs à 40.000€). Cependant, ces proportions sont équivalentes dans les communes voisines où il y a à la fois moins de faibles revenus et plus de hauts revenus.
- La proportion de revenus compris entre 20.001 et 30.000€ est la même pour toutes les entités.

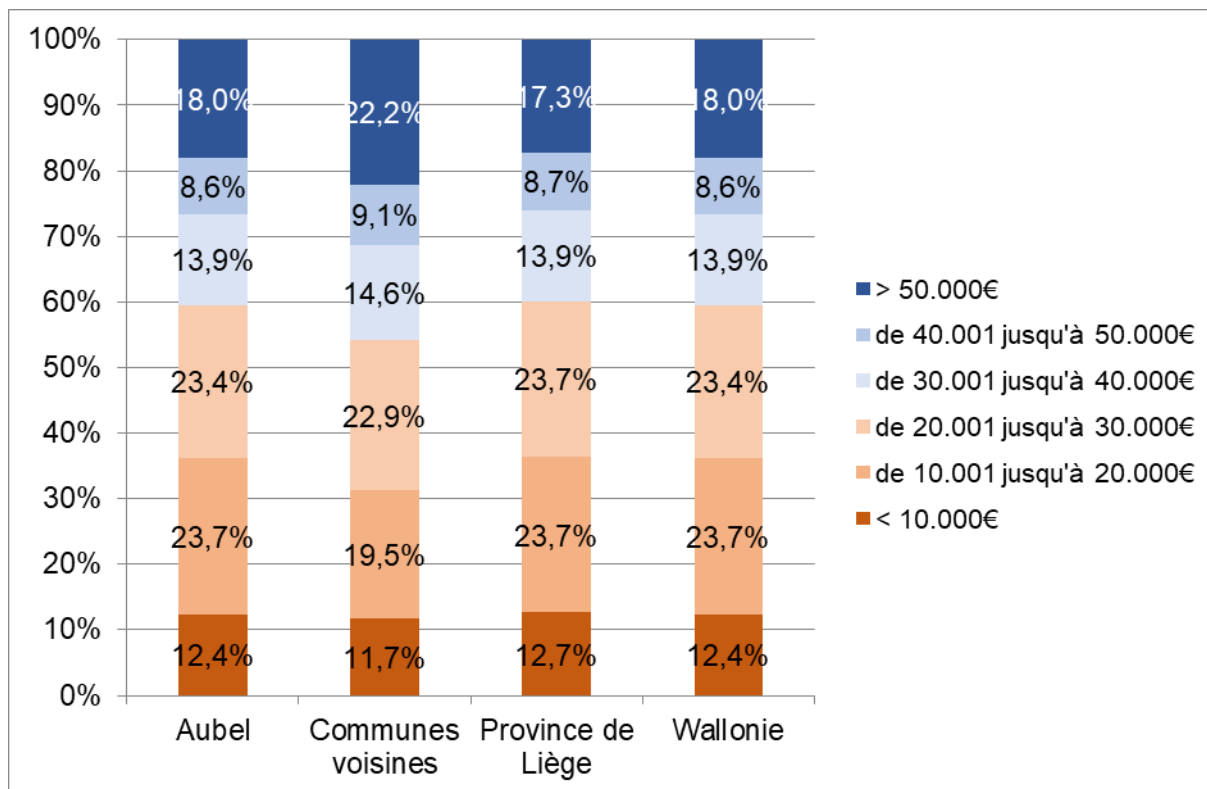


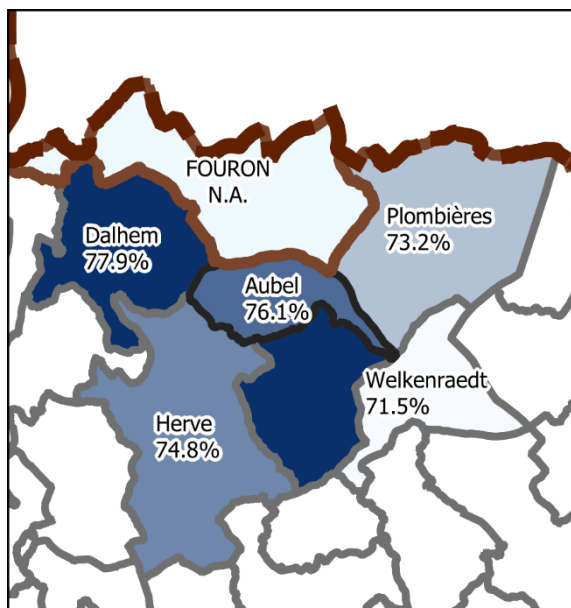
Figure 8.13 Proportion du nombre de déclarations par tranche de revenus nets imposables pour l'année 2021 (source : Statbel, 2024)

8.9 Sources

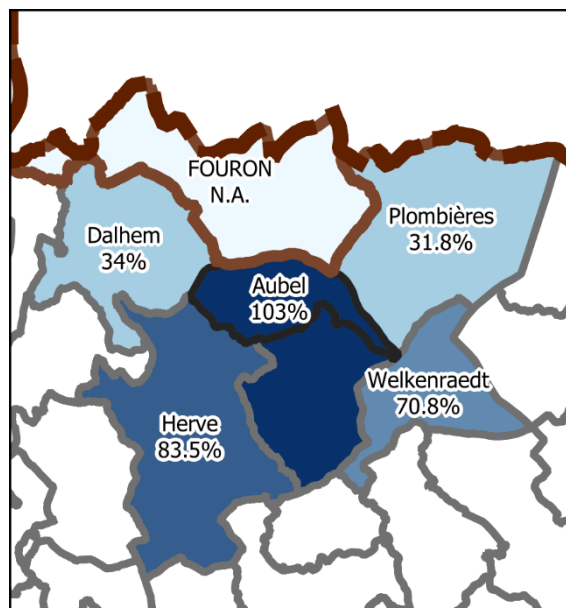
- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- IWEPS
- Terrain JML
- Statbel
- ONSS
- INASTI

8.10 Synthèse cartographique de la microrégion

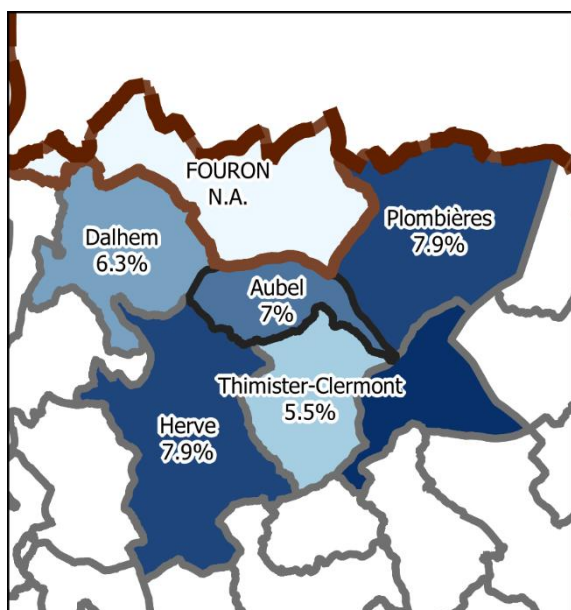
Afin de pouvoir comparer les différentes communes et les différentes statistiques, les années de référence communes les plus récentes sont 2021 et 2022.



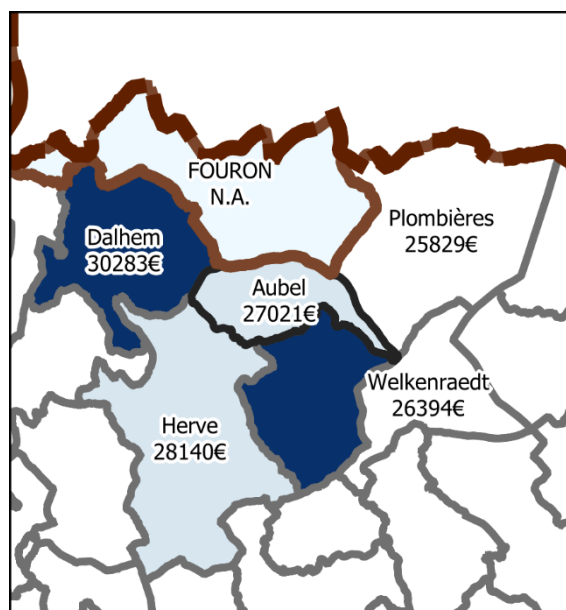
Taux d'activité administratif en 2021



Ratio d'emploi intérieur en 2022



Taux de chômage administratif en 2021



Revenu médian par habitant en 2021

9. Principales forces et faiblesses des secteurs économiques significatifs dans la commune

Nous avons vu au précédent chapitre que l'économie aubeloise est particulièrement dynamique. La spécificité de la riche économie du Plateau de Herve est fondée sur l'agriculture (herbage développé depuis longtemps) accompagnée d'un réseau marchand perfectionné et ancien dont le marché d'Aubel est un des meilleurs exemples. L'autre particularité plus actuelle d'Aubel réside dans le développement d'une industrie agro-alimentaire avec l'abattoir communal comme référence.

Afin de conserver un maximum de cohérence entre les chiffres « socio-économiques », l'année de référence 2022 est conservée. Il faut également rester prudent quant aux chiffres car les crises sanitaire et énergétique sont récentes et peuvent avoir une influence sur des statistiques basées sur un petit nombre de valeurs.

9.1 Activités économiques de la commune (tous secteurs confondus)

9.1.1 Répartition sectorielle

En 2022, la commune d'Aubel comptait **616** indépendants sur son territoire

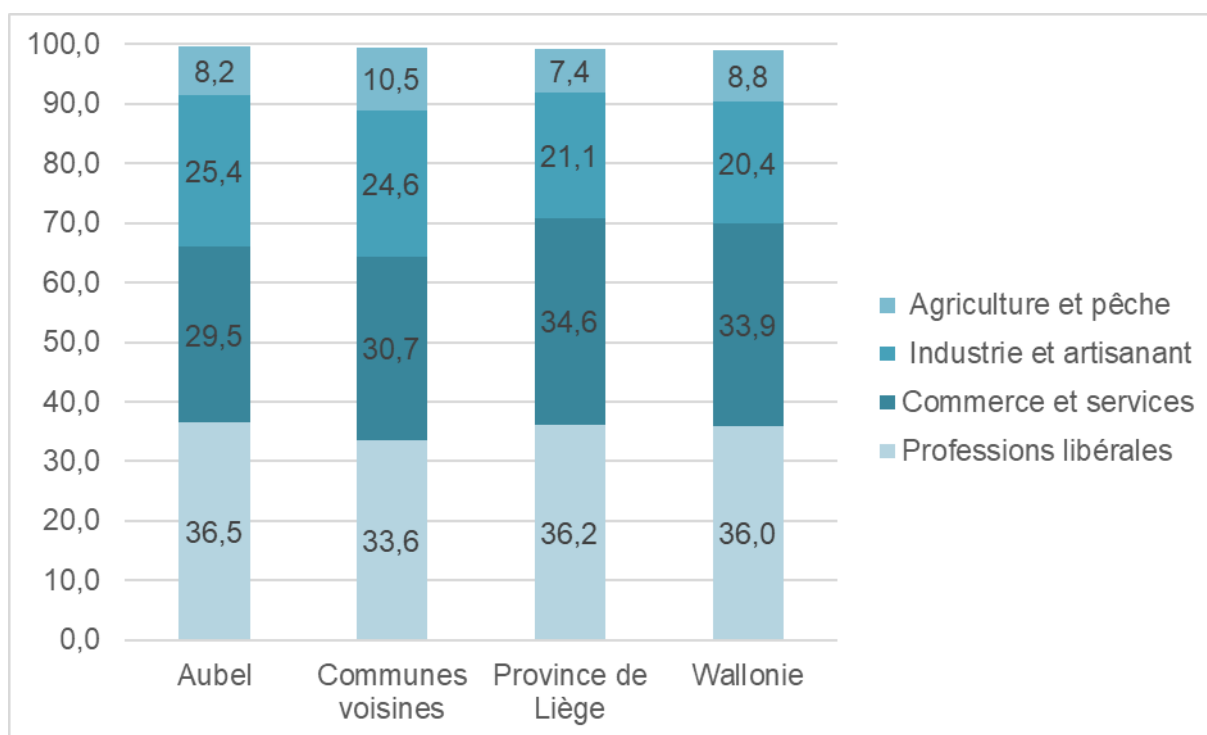


Figure 9.1 Répartition (en%) des indépendants sans les aidants par branche d'activité en 2022 (source : IWEPS, 2024)

Au niveau des branches d'activité des indépendants, la commune d'Aubel présente un profil assez similaire par rapport aux autres entités. **Cette situation a peu évolué durant l'ODR.**

- Les professions libérales sont les plus importantes et un peu plus que dans les autres entités.
- Les commerces et services sont la 2^{ème} catégorie la plus importante comme partout ailleurs mais ont une proportion **moins importante** que dans toutes les autres entités.
- L'industrie et l'artisanat arrivent ensuite et leur proportion à Aubel est la plus élevée que dans **toutes** les autres entités.

- Enfin, le secteur de l'agriculture représente la proportion la plus faible, seul le niveau provincial a une proportion moindre.

En 2022, la commune d'Aubel comptait 2.117 postes de travail salarié sur son territoire.

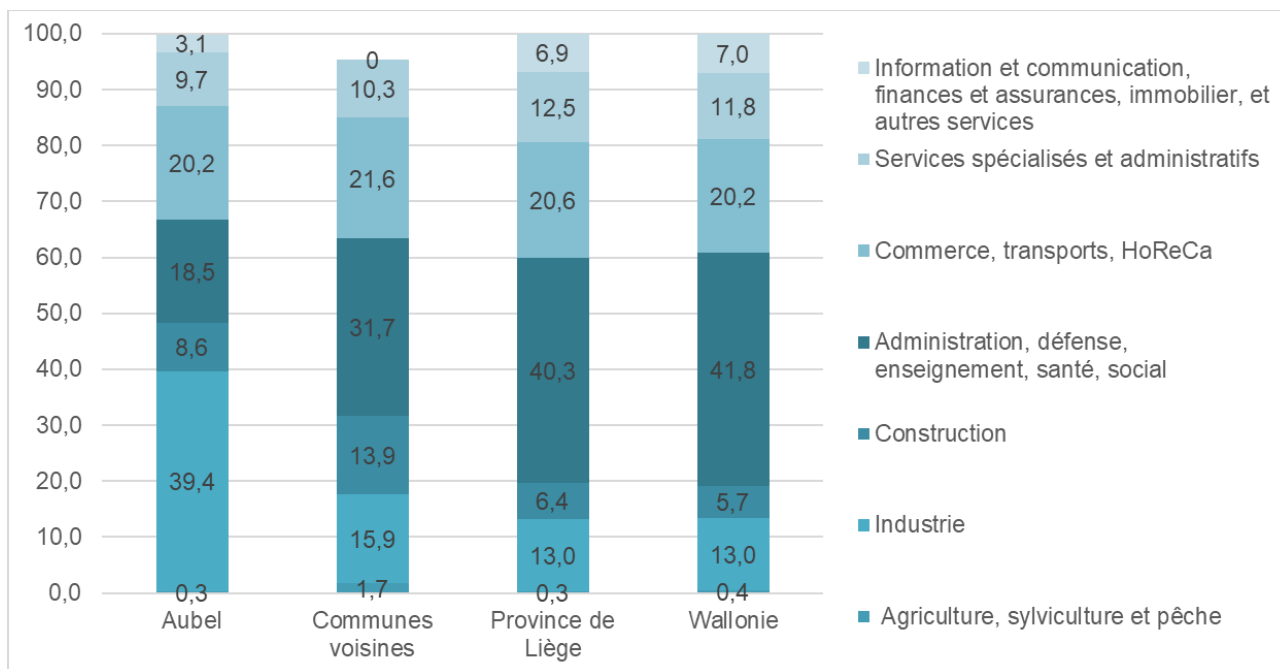


Figure 9.2 Répartition (en%) des postes de travail salarié par branche d'activité en 2022 (source : IWEPS, 2024)

Au niveau des branches d'activité des postes de travail salarié, la commune d'Aubel présente un profil assez différent par rapport aux autres entités.

- Le secteur de l'industrie est beaucoup plus important que partout ailleurs en lien avec le zoning agro-alimentaire.
- Le secteur de l'administration est nettement moins représenté que partout ailleurs.
- Le secteur agricole est quasi nul comme aux niveaux wallon et provincial tandis qu'il est significativement plus élevé au niveau des communes voisines.
- Le secteur de la construction présente une proportion intermédiaire entre les communes voisines (plus élevée) et la Province et la région (moins élevée).

9.1.2 Secteur primaire



Le secteur primaire sur la commune d'Aubel est **quasi** exclusivement représenté par les travailleurs indépendants dans le domaine de l'agriculture. Ils sont en diminution ce qui est lié à la diminution du nombre d'agriculteurs (Cf. Chapitre suivant). Les autres activités du secteur primaire ne sont pas ou peu représentées sur le territoire communal.

En effet, il n'y a pas d'autres exploitations de ressources naturelles : ni d'activités minières ni de sylviculture. La forêt ne représente qu'une petite surface (30ha au plan d'occupation du sol, 20ha au plan de secteur), presque entièrement privée et morcelée.

En 2018¹⁴, cela correspondait à 63 indépendants dont 52 agriculteurs. Les communes voisines présentaient un profil similaire avec cependant un peu plus de professions différentes : maraichers et horticulteurs notamment. Le nombre de salariés était nul à Aubel et la hausse des emplois dans les communes voisines avait lieu dans le domaine des arbres (vergers, cultures permanentes et sciage-rabotage). Par contre, les activités liées à l'élevage étaient stables ou en diminution.

9.1.3 Secteur secondaire



Figure 9.3 Vers le zoning agro-alimentaire (source : JML, 2019)

Ce secteur est caractéristique de la commune car il correspond à l'industrie agro-alimentaire qui bénéficie d'une zone d'activité économique spécialement dédiée. Historiquement, les 3 produits locaux de l'agro-alimentaire sont le cidre, le sirop et le fromage. Cependant, les industries liées à la viande sont aujourd'hui majoritaires.

En 2018, cela correspondait à 160 indépendants dont 60 administrateurs, 52 dans le bâtiment, les 4 autres secteurs représentés quasi à part égal (environ 10 personnes) étant l'industrie de précision, du bois, alimentaire et des métaux. Les communes voisines présentaient un profil similaire : le secteur du bâtiment est largement dominant suivi du secteur du bois, des métaux, de l'industrie de précision et ponctuellement du transport.

En 2018, cela correspondait à 1.188 postes de travail salarié sur 2.255 ce qui signifiait que plus de la moitié des postes de travail salarié étaient dans le secteur industriel et non tertiaire. 826 postes étaient dédiés à l'industrie agro-alimentaire (parmi lesquels 638 rien que pour les produits de boucherie) et les 362 autres postes étaient dédiés à la construction au sens large. Le secteur secondaire était légèrement en hausse à Aubel et dans les communes voisines. À Aubel, cela était dû à l'industrie agroalimentaire tandis que le secteur de la construction était **déjà** en baisse. Dans les communes voisines, des fluctuations touchent tous les secteurs, avec au final une hausse globale du secteur industriel. **Suite au départ de l'entreprise de construction Etienne Piron (employant plus de 100 salariés), le secteur de la construction va fortement diminuer (courant 2022) à Aubel et avec lui, la proportion des postes de travail du secteur secondaire.**

9.1.4 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est caractérisé à Aubel par l'importance du commerce par rapport à toutes les autres branches du secteur, y compris l'administration au sens large.

¹⁴ ONSS, 2019



La commune d'Aubel présente de nombreux commerces diversifiés, tous localisés dans le village d'Aubel, que ce soit en centre-ville ou dans la zone d'activité économique de la rue de Battice. 225 commerces et entreprises sont recensés en 2019.

En 2018, cela correspondait à 160 indépendants dans les commerces et services, et 190 indépendants en profession libérale dont la quasi-totalité dans le domaine (para)médical. Excepté dans la commune de Dalhem, cette répartition est semblable dans les communes voisines.

En 2018, cela correspondait à 1.066 postes de travail salariés. 24 entreprises précédaient l'administration générale publique en termes de postes de travail, dont 22 privées. Une entreprise de nettoyage représente le plus grand nombre de postes (166) avant la maison de repos La Kan (100) puis 6 entreprises agro-alimentaires. Dans les communes voisines les postes de travail les plus nombreux se trouvent dans l'enseignement primaire, environ autant dans les entreprises d'intérim, puis l'enseignement secondaire, puis les entreprises de nettoyage, de manière équivalente au transport routier et aux soins infirmiers résidentiels. Ensuite, vient l'administration publique générale.



Le Club Entreprises Pays de Herve est créé en 2008 sous l'impulsion d'un groupe d'entrepreneurs de Herve et de Battice animés par la volonté de développer un réseautage d'affaires. Aujourd'hui, le club s'étend sur 13 communes (Aubel, Baelen, Blégny, Dison, Herve, Limbourg, Lontzen, Olne, Plombières, Soumagne, Thimister-Clermont, Verviers et Welkenraedt) et compte près de 150 membres et partenaires. Son objectif est de continuer à renforcer le maillage économique entre Vesdre et Meuse.

9.1.5 Zones d'activité économique mixte (ZAEM)

Au plan de secteur, 2 ZAEM existent sur la commune.



La ZAEM « nord » mesure 24,25ha et est située au nord d'Aubel, rue de Merckhof. Elle bénéficie d'un Périmètre de Reconnaissance économique partiel. Elle est presque totalement mise en œuvre par 11 entreprises (**identiques entre 2019 et 2024**). Cette zone accueille différents entreprises et artisans liés soit au secteur agro industriel (6 entreprises dont l'abattoir communal) soit au domaine de la construction (5 entreprises).

Une station d'épuration industrielle a été construite pour que les entreprises de ce parc puissent s'y raccorder. Le financement du parc et de cette station a été couvert par la Région Wallonne et la Commune pour l'infrastructure et par la SPI pour les études et le suivi de chantier.



La ZAEM « sud » mesure 27,86ha et est située au sud rue de Battice. Environ 60% de sa surface, située en arrière de la zone actuelle et non équipée, rue de Messitert, n'est pas encore valorisée. L'occupation actuelle est constituée de commerces et d'entreprises d'artisanat et de services. Un projet d'une zone artisanale est actuellement à l'étude. Il s'agit d'une initiative privée qui a reçu mandat de trois propriétaires (la zone à valoriser est constituée de 5 parcelles cadastrales). Actuellement, l'absence de terrains disponibles, notamment pour les indépendants, pourrait expliquer la diminution du secteur de la construction. **En 2024, le permis d'équipement de la zone est en cours.**

ANNEXE F : Description des Zones d'Activité Économique Mixte sur le territoire communal d'Aubel (source : SPI, 2019)

9.1.6 Liens entre les acteurs économiques aubelois

Créée en 1986, l'asbl « Pays d'Aubel » est une association volontaire de fabricants de produits agroalimentaires de la commune d'Aubel, ayant pour objectif de promouvoir la qualité de leurs produits sous le label commun « Les produits du « Pays d'Aubel ». Cette asbl (portée par les entreprises Detry, Stassen et Meurens) se reforme ponctuellement pour promouvoir l'économie du territoire lors d'événements ponctuels.

Les industries de l'agro-alimentaire se rassemblent au sein de l'asbl Epur'Aubel qui gère la station d'épuration du zoning.

L'association des commerçants du centre d'Aubel est également active et organise des événements commerciaux tout au long de l'année à l'image du marché de Noël.

9.1.7 Mission « Economie » du GAL du Pays de Herve

2 missions générales concernent l'économie au sein du GAL : « nouveaux modèles économiques » et « gestion environnementale des entreprises ». Il s'agit concrètement d'une plateforme de coordination des acteurs économiques du territoire, d'un appui à la gestion environnementale des entreprises et à l'information et à la sensibilisation aux nouveaux modèles économiques.

Dans le cadre de la mission « nouveaux modèles économiques », le GAL organise : le printemps économique du Pays de Herve, le petit-déjeuner de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, un « After » de l'économie circulaire, la rentrée économique du Pays de Herve, une formation en intelligence stratégique organisée en étroite collaboration avec l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) et la SPI, une information sur l'économie de la fonctionnalité.

Les actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présenté à la CLDR du 10/07/2024. Il n'y a pas de mission économique à proprement parler.

9.2 Analyse de l'activité agricole

A partir de 2013 (année comprise), les données sont issues d'enquêtes réalisées seulement tous les 3-4 ans, de données administratives reposant sur les seules déclarations des exploitants et de statistiques ; ainsi, les données ne sont pas forcément le reflet exact de la situation réelle.

En 2011, la manière de déclarer les statistiques agricoles a été modifiée : désormais les informations sont liées au déclarant (et à son adresse ou siège social) et non à leur localisation exacte.

En 2013, le changement de méthodes tant dans la récolte que le traitement des statistiques rend les comparaisons et l'analyse détaillée incertaines.

9.2.1 Superficies agricoles

Au plan de secteur, la zone agricole représente 82% du territoire communal, soit 1.547 ha. Au plan d'occupation du sol (2023), la zone agricole est moins importante et représente 62,3% du territoire communal, soit 1.174 ha auxquels il faut ajouter 328ha de vergers (17,4% de la surface du territoire communal).

La superficie agricole utile (SAU¹⁵) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

En 2022, la SAU des exploitants Aubelois est de 1.299ha, elle diminue depuis 2013 et c'est la seule entité de la microrégion où c'est le cas. Cela correspond à plus de 112ha retirés de la SAU entre ces 2 dates.

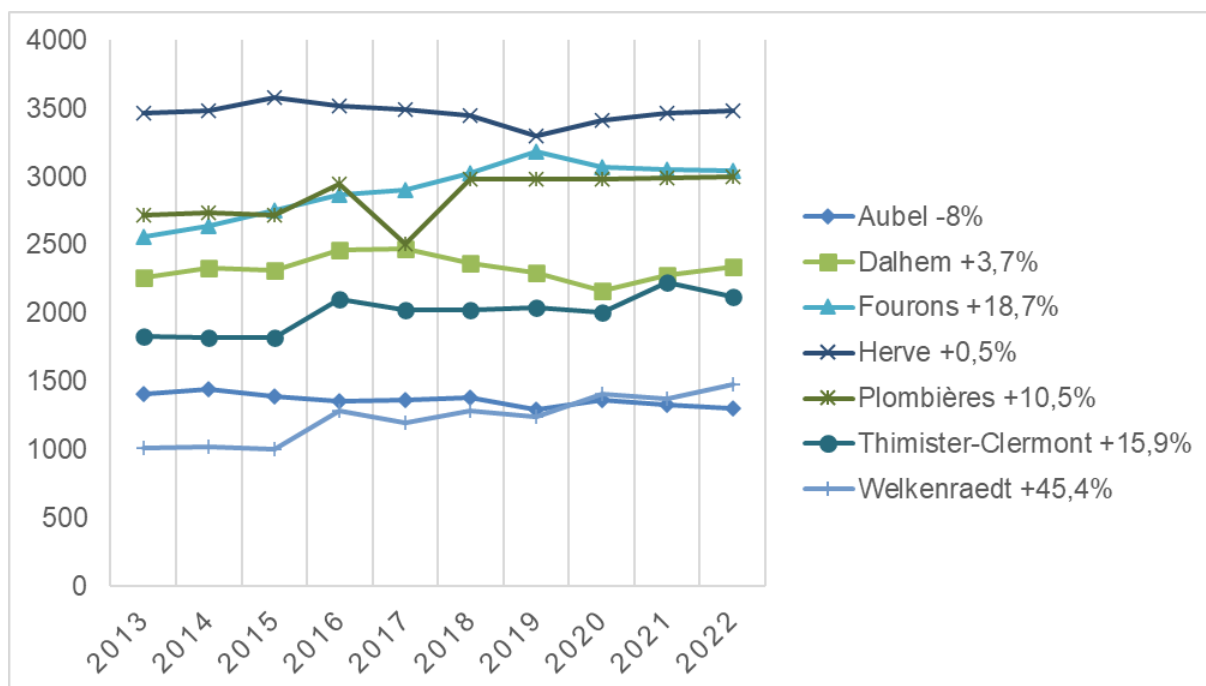


Figure 9.4 Evolution de la SAU (ha) des exploitations de la microrégion (source : Statbel, 2024)

Si on compare aux communes voisines, ce n'est plus à Aubel que la SAU est la plus importante (69% du territoire) mais à Thimister-Clermont (79% de son territoire). Les SAU des communes voisines tendent à occuper la même proportion de leurs surfaces respectives (entre 56% et 65%).

¹⁵ La SAU peut être rattachée au siège de l'exploitant ; ainsi un exploitant vivant dans une autre commune et ayant des terres agricoles sur le territoire d'Aubel, peut les déclarer dans une autre commune. A l'inverse, un exploitant aubelois ayant des terres agricoles dans une autre commune peut les déclarer comme SAU à Aubel. En 2021, la SAU réellement située sur le territoire communal est de 1.332ha soit 7ha de plus que la SAU des exploitants dont le siège est à Aubel.



Sur la commune d'Aubel, la SAU est composée en 2022, soit de surfaces toujours couvertes d'herbe (78,2% de la SAU, soit de terres arables (20,9% de la SAU), soit de **petits fruits en plein air** et de vergers de pommiers (0,8% de la SAU).

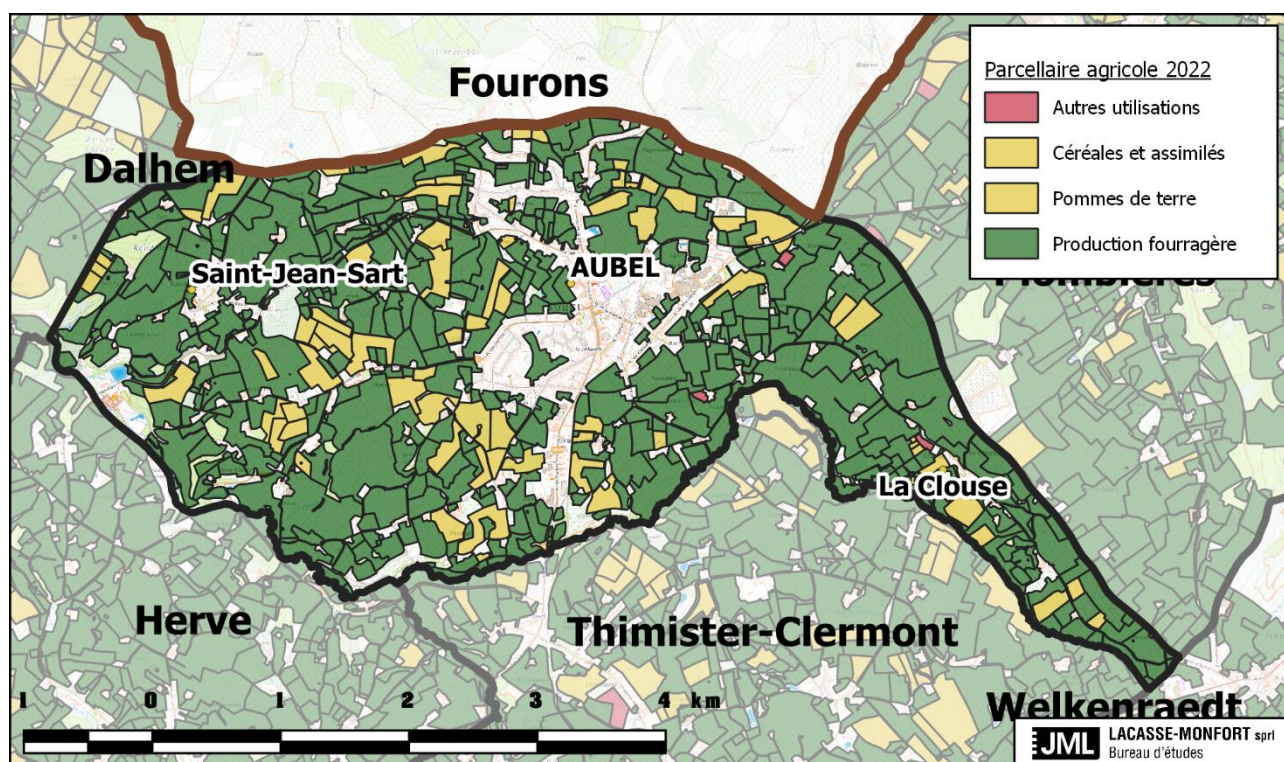


Figure 9.5 Répartition de la SAU sur la commune entre surfaces toujours couvertes d'herbe et cultures arables (source : WalOnMap, 2024)

Les surfaces toujours couvertes d'herbe représentaient diminuent de plus en plus, en 10 ans (2013-2022), elles ont perdu **plus de 185ha**. Sur le territoire communal, on remarque que ces prairies sont de moins en moins pâturées : les vaches restent à l'étable car celle-ci se situent loin des prairies par exemple et qu'il est plus rentable économiquement de faire du fourrage (personnes ressource, mars 2020).

Les surfaces en terres arables ont augmenté de **plus de 64ha** entre 2013 et 2022. Ces surfaces sont constituées pour 80% de cultures fourragères, elles-mêmes constituées à 80% de maïs. On peut noter qu'un

peu plus de 40ha sont dédiés à la culture du froment et du lin. Ces surfaces arables augmentent le risque d'érosion de sols et d'inondation et modifient le paysage de bocage.

Les vergers présentent quant à eux de fortes variations vu leur faible surface **En 2013, 2,3ha de la SAU leur étaient dédiés tandis qu'ils représentent 10,6ha en 2022.** On peut aussi remarquer que certains vergers ne se situent pas en SAU.

De manière ponctuelle, certains vergers sont plantés à l'image du Bois de la Cûrèyes, verger communautaire hautes-tiges du quartier de Messitert.



Il faut enfin noter que selon le registre cadastral, les vergers représenteraient **327ha en 2022** et subissent une diminution constante. De manière spécifique, la présence de vergers est non négligeable. Cependant, en superposant les orthophotos avec le registre cadastral (à l'origine de la carte d'occupation du sol), on vérifie que de nombreuses parcelles cadastrées « vergers » ne le sont pas en réalité mais des pâtures ou des jardins par exemple. Sur 341ha de parcelles « vergers » au cadastre 2019 on voit qu'au moins 174ha ne présentent plus de trace de verger. La proportion de 18% au plan d'occupation du sol est donc largement exagérée.

Au niveau de la microrégion, la proportion de superficie toujours couverte d'herbe est toujours plus importante que la surface occupée par les terres arables. Cette proportion est semblable dans les communes voisines sauf à Dalhem (plus faible) et Herve (plus forte).

Proportion de la SAU en 2022	Surfaces toujours couvertes d'herbe	Terres arables	Cultures permanentes
Aubel	78,2%	20,9%	0,8%
Dalhem	59,0%	35,9%	5,1%
Fourons	56,3%	38,1%	5,6%
Herve	92,5%	7,1%	0,3%
Plombières	78,5%	21,4%	0,1%
Thimister-Clermont	79,1%	20,7%	0,2%
Welkenraedt	79,3%	20,6%	0,1%

Tableau 9.1 Types de surface agricole dans la microrégion en 2022 (source : Statbel, 2024)

À Fourons et à Dalhem, il y a le plus de terres arables de cultures permanentes. Ces dernières correspondent quasi exclusivement à des vergers de pommes et de poires, même si **on observe ces dernières années l'apparition de la culture de petits fruits essentiellement représentés par les vignes.**

9.2.2 Exploitations

Le nombre d'exploitations recensées en 2022 s'élève à **33 dont 27 comme activité principale** (source : Statbel) ; un peu moins selon l'administration communale (en 2019) : 22 comme activité principale et 7 de manière complémentaire. **En mai 2024, 30 fermiers exploitent une activité ou un terrain agricole sur le territoire d'Aubel.**

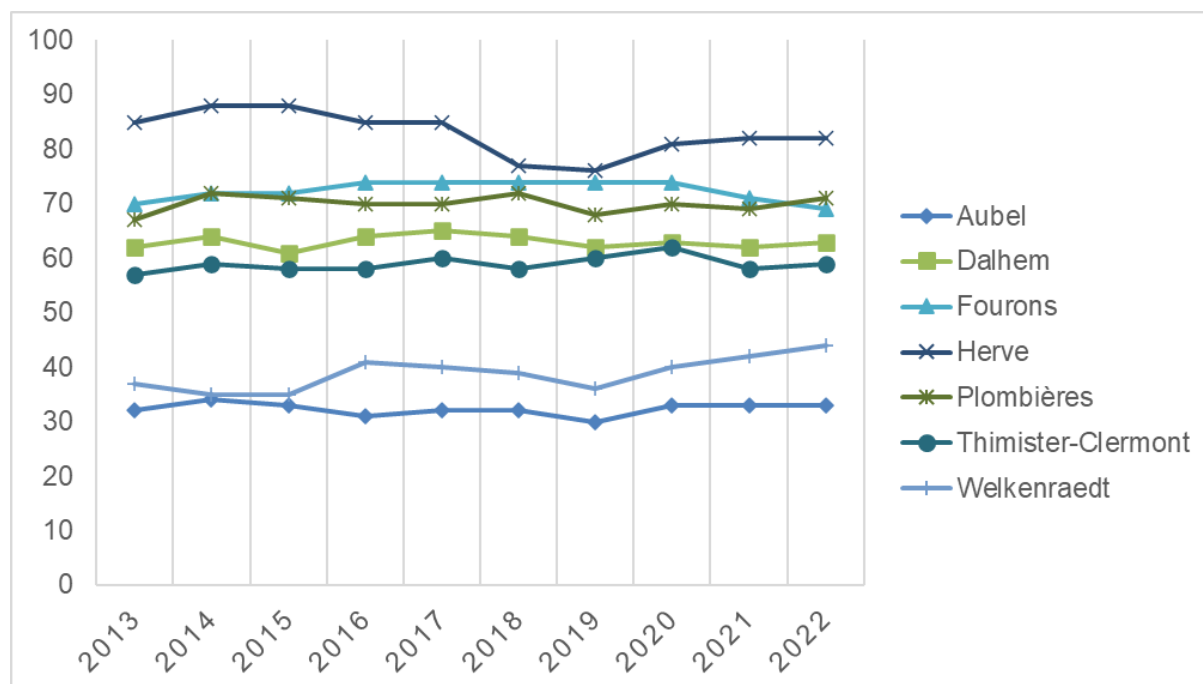


Figure 9.6 Evolution du nombre d'exploitation dans la microrégion (source : Statbel, 2024)

En 2013, le nombre d'exploitations était de 32, ce qui semble devenir stable depuis 10 ans, après avoir fortement diminué. Cette tendance à la **stabilisation** est **semblable** à celle de la région agricole herbagère liégeoise (-3%), de la Région wallonne (-1,3%) et de la Province de Liège (-3,2%) dont le nombre d'exploitations diminue très lentement. Les contraintes sur le monde agricole sont pourtant toujours aussi fortes : forte pression foncière, bail à ferme, aides européennes...

	SAU (ha)	Nombre d'exploitations	Surface moyenne par exploitation
Aubel	1299,41	33	39,4
Dalhem	2340,8	63	37,2
Fourons	3043,51	69	44,1
Herve	3484,77	82	42,5
Plombières	3004,32	71	42,3
Thimister-Clermont	2122,76	59	36,0
Welkenraedt	1476,25	44	33,6

Tableau 9.2 Nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation dans la microrégion en 2022 (source : Statbel, 2024)

La commune d'Aubel accueille le moins d'exploitations de la microrégion et ces exploitations sont **moyennement** étendues : le caractère « entrepreneurial » de l'agriculture ne s'exprime pas plus fortement qu'ailleurs. Cependant, certains exploitants ont besoin de surfaces les plus grandes possibles (travail plus rentable) et sans aucune entrave (comme des haies) pour cultiver du fourrage puisque les vaches restent de plus en plus à l'étable. Le paysage bocager tend à disparaître.

9.2.3 Agriculteurs

Les agriculteurs représentent **8,2%** des indépendants en 2022 (Cf. chapitre 9.1) soient moins de 60 personnes ; quelques-uns sont salariés.

Il semble (personnes ressources, mars 2020) que sur le territoire communal, les fermes trouvent de jeunes repreneurs même si la reprise est de plus en plus compliquée au niveau financier.

9.2.4 Élevage

Le cheptel de la commune est principalement tourné vers l'élevage bovin même si la quasi-totalité des exploitations allient l'élevage et la culture. En **2022**, **3.340** bovins sont recensés, ce cheptel est **assez stable depuis 2013**. S'il continue de diminuer dans les communes voisines de Dalhem et Herve, il augmente parfois fortement dans les autres communes voisines. En **2022**, **21** exploitations (sur **33**) accueillent des bovins et **30** sur **33** exploitations comportent des superficies toujours enherbées.



C'est l'élevage laitier qui prédomine comme dans tout le Pays de Herve, même si traditionnellement Aubel a toujours allié l'élevage et la culture.

En **2022**, environ **24.000** volailles sont estimées ainsi que **1.700** porcs (répartis en **4** exploitations).

9.2.5 Autres actions liées à l'agriculture

L'Association Wallonne de l'Élevage (AWE) se compose de deux entités. L'une, organisée en asbl, regroupe essentiellement les services à l'élevage et s'appelle « elevéo ». L'autre, une coopérative commerciale, s'est spécialisée dans la production et la vente de semences bovines et s'appelle « inovéo ».

Plusieurs syndicats agricoles sont actifs (UNAB – Union Nationale des Agrobiologistes Belges, FUGEA - Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs, FWA – Fédération Wallonne de l'Agriculture...), en particulier la FWA Herve-Aubel et la Fédération des Jeunes Agriculteurs d'Aubel.

Les échevins de l'agriculture des Communes du GAL forment un groupe dynamique depuis 2010 et ont mis en place la récolte des pneus (en partenariat avec le GAL), une charte (« Un brin de convivialité ») et l'opération « fermes ouvertes ».

Une commission agricole communale a été créée en 1976 et le premier constat date de 1982. Actuellement, elle est composée de 5 personnes (un délégué du Bourgmestre, un contrôleur local des contributions, un représentant de la DGA, un expert-agriculteur désigné par le Bourgmestre, un expert-agriculteur désigné par l'Ingénieur agronome). Elle a pour objet de constater les dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles (calamités publiques et calamités agricoles) qui doivent répondre à certaines conditions comme le caractère exceptionnel ou l'intensité imprévisible de l'évènement. Pour les cultures annuelles, la perte encourue doit être de minimum 30% de la production brute d'une année « normale ». **Les derniers dossiers traités concernent la grêle du 20 juillet 2019, la sécheresse de 2020, le gel matinal du 11 mai 2020, le gel et le froid du mois d'avril 2021 et la sécheresse de 2022.**

9.2.6 Diversification

Il existe un accompagnement via le GAL (Cf. paragraphe suivant).

Le marché du terroir a une dimension eurégionale et s'installe 2 fois par semaine au centre d'Aubel. Ce marché de produits frais existe depuis plusieurs siècles, il a été précédé par un marché aux grains, Aubel étant depuis longtemps reconnue comme un centre commercial régional. Par contre, il accueille peu de produits locaux, notamment en provenance du territoire aubelois. En plus des produits traditionnels d'un marché, des artistes (musiciens, peintres...) se produisent régulièrement pendant le marché du dimanche.

L'agriculture biologique semble peu présente : sur les **11** organisations certifiées en agriculture biologique sur le territoire communal en **2022**, **2** seulement sont « producteur » : de légumes, froment d'hiver, herbe et foin, lait. **En 2022, 91ha sont concernés par l'agriculture biologique (moins de 7% de la SAU).**

Un maraichage en agriculture bio intensive « Carotte et Phacélie » est actif à La Clouse, il s'agit avant tout d'un maraichage. Cette exploitation a déjà organisé des chantiers participatifs avec les citoyens. Cette exploitation travaille en lien avec les maraîchers de la Province de Liège, cette dernière ayant le rôle de coordinatrice. **Dans le même village, une ferme familiale en agriculture biologique été créée en 2022 avec un magasin à la ferme.**

Enfin, on peut noter que plus de 5ha de vignes ont été plantés (à Messitert et au Bois de Loë) en 2017, en même temps que la création de la coopérative « Vins du Pays de Herve ». **En 2020, les premières vendanges ont eu lieu et en 2021 les premiers vins de la coopérative ont été mis en bouteilles. En 2022, la coopérative achète 3ha supplémentaires à Aubel. En 2022, le chai du bois de Loë lié au domaine viticole du même nom a ouvert. Ce domaine comprend 4 ha de vignes plantées autour du chai et en partie en Flandre.**

9.2.7 Missions « Agriculture » et « Produits locaux » du GAL du Pays de Herve

9.2.7.1 Mission « Agriculture » à Aubel

A travers ses différentes actions, la mission « Agriculture » entend :

- Renforcer les échanges et la convivialité entre agriculteurs et non-agriculteurs du territoire. La Charte de convivialité a été distribuée en toute boîte et le calendrier du GAL, dans les écoles.
- Créer les conditions nécessaires pour faciliter la mise en relation des agriculteurs du territoire et favoriser les contacts entre eux

Ces 2 actions sont mises en œuvre notamment par "la galotte à la ferme", une action qui cherche à rassembler les acteurs du monde agricole du territoire autour de thématiques diverses lors de visites de fermes. À la suite de ce temps de midi autour de la galotte, un apéro-pizza est prévu en soirée, toujours dans la ferme accueillante, avec les habitants du quartier. L'objectif est d'améliorer les relations de voisinage et de renforcer la convivialité entre agriculteurs et non-agriculteurs. Une campagne de convivialité est également mise en place à l'aide d'un calendrier et de supports de sensibilisation. Enfin, le projet « Citoyens en herbe » propose d'établir une carte participative des agriculteurs créée par les écoles du territoire dont celle d'Aubel.

- Répondre aux problématiques agricoles et environnementales particulières du Pays de Herve, de par sa situation géographique, son histoire et sa topographie, comme par exemple à travers des réflexions et actions sur l'interaction « maïs et sols » au vu de la fragilité des sols et de la pollution que représente la culture du maïs
- Répondre au défi de remise/reprise des exploitations agricoles, en relation avec les contextes actuels (agricole, foncier, environnemental), par des outils spécifiques au territoire. Ce soutien à la reprise des fermes semble essentiel vu l'âge élevé des agriculteurs et l'absence de repreneurs.

9.2.7.2 Mission « Produits locaux » à Aubel

A travers ses différentes actions, la mission « Produits locaux » entend :

- Encourager et soutenir la diversification des activités agricoles et agro-alimentaires
- Encourager le développement de nouveaux produits agricoles/marchés
- Renforcer la distribution des produits locaux du territoire
- Sensibiliser les consommateurs aux avantages d'une production locale de qualité
- Encourager et soutenir les producteurs dans la promotion de leurs produits
- Sauvegarder et transmettre les méthodes de production des produits locaux du Pays de Herve

Ces actions se traduisent par :



Le soutien des coopératives agricoles du territoire dans leurs actions et leurs communications



La participation au réseau RATaV (Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers) dont un des partenaires est l'asbl Pays de Herve-Futur.



La promotion des producteurs locaux en collaboration avec la coopérative Terre d'Herbage (par exemple le producteur « Carotte et Phacélie » situé à La Clouse).

Les actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présentées à la CLDR du 10/07/2024. Il n'y a pas de mission économique à proprement parler.

9.3 Analyse de l'activité touristique

9.3.1 Acteurs touristiques institutionnels

De très nombreux acteurs agissent dans le secteur du tourisme à différents niveaux. Nous ne citons que ce qui peut avoir un impact sur la commune d'Aubel.

9.3.1.1 Niveau international

2 vastes projets Interreg (financement européen pour la Grande Région englobant les régions Hauts-de-France et Grand Est en France, Wallonie et Flandre en Belgique) sont prévus pour la période 2017-2020 :

- « Tendances » pour aider les professionnels du tourisme à développer des produits et services répondant mieux aux attentes de la clientèle.
- « Marketing touristique digital pour la Grande Région » visant à développer des outils numériques mais aussi à structurer au mieux le tourisme pour groupes.

Mais la spécificité de la commune d'Aubel est de se situer dans l'Euregio dont un objectif concerne l'amélioration et la (re)connaissance de l'offre culturelle et touristique. Cette offre est principalement constituée par le tourisme d'un jour, le tourisme pédestre et le cyclotourisme, les tourisms culturel, thermal et de la santé ; cette diversité de plus, géographiquement concentrée. Concrètement les 3 objectifs sont :

- Stimuler le développement et la commercialisation d'une offre touristique commune
- Coopérer dans le domaine de la culture
- Soutenir les petits projets socioculturels eurégionaux via le fonds eurégional de la Stichting EMR (fondation Eurorégion Rhin-Meuse)

Le parc des 3 pays (Cf. Chapitre 2.18.4) chargé des aspects paysagers au sein de l'Euregio, développe des thématiques en lien avec le tourisme. En effet, la thématique « paysage et infrastructure verte » a pour leitmotiv de créer des liens culturels et écologiques, le paysage au sens large étant considéré comme une ressource

pour le tourisme transfrontalier. La thématique « relations urbain-rural/culture/détente » a pour leitmotiv de considérer les paysages attrayants en tant qu'atout économique, en particulier pour le tourisme.

Plus récemment, en octobre 2023, le gouvernement flamand a reconnu le parc paysager transfrontalier « Pays du Bocage sans Frontières ». Une des lignes directrices est « un paysage hospitalier et attractions touristiques ». Les objectifs opérationnels sont la préservation de la qualité et de l'accessibilité du patrimoine de valeur pour les résidents locaux et les visiteurs ; l'engagement en faveur des valeurs Cittaslow et du « tourisme naturel » ; le traitement des nuisances liées au tourisme et aux loisirs et la promotion de la qualité de vie locale ; le tourisme transfrontalier et une offre de loisirs à partir des atouts du paysage ; le développement des connaissances sur la genèse des paysages et les rendre facilement accessibles.

9.3.1.2 Niveau provincial



La Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en synergie avec la politique touristique régionale du Commissariat Général au Tourisme et de Wallonie-Bruxelles Tourisme) s'appuie sur de nombreux sites d'attractions reconnus dont elle gère une partie, ainsi que sur des thématiques variées qui lui permettent d'attirer de nombreux touristes et d'en faire une destination privilégiée au niveau national.

Les 6 sites valorisés directement par la Province sont le domaine de Wégimont, Blegny-Mine, le Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel, le château de Jehay, les domaines touristiques du Vallon de la Lembrée et le musée de la Vie wallonne. Ces sites sont caractéristiques de la diversité des activités proposées : culturelles, naturelles, sportives, fluviales, commerciales, tourisme de mémoire, religieux, lié aux produits du terroir, au design, au thermalisme et aux nombreux événements de la Province.



L'axe 5 de cette association supra communale concerne le tourisme et plus particulièrement « un positionnement et une politique d'accueil des touristes autour de la gastronomie et de l'offre vélo » pour « L'Entre-Vesdre-et-Meuse », territoire auquel appartient la commune d'Aubel. Concrètement les aménagements du RAVeL L38 ainsi que la connexion de celle-ci au niveau d'Aubel vers le Mémorial Américain puis le village d'Henri-Chapelle (Welkenraedt) et le Bois de Hees (Hombourg) ont été subsidiés par cette asbl.

9.3.1.3 Niveau intercommunal



L'asbl Maison du Tourisme du Pays de Herve (MTP de Herve) a été créée le 17/12/2002. Le 21/06/2003, ses locaux dans l'ancienne gare de Herve et son premier site internet ont été inaugurés. En 2008, de nouveaux aménagements ont eu lieu : terrasse, parking vélo, aire de repos pour les chevaux, déplacement d'une voirie, plantations, aire de pique-nique... En 2015, le nouvel espace d'accueil et de vente de produits du terroir a été inauguré.

En 2016, elle regroupe désormais les communes d'Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Olne, Pepinster, Plombières, Thimister-Clermont, Visé et Welkenraedt ; les 5 communes suivantes : Visé, Blegny, Dalhem, Fléron et Pepinster ayant intégré la MTP de Herve en 2016. Elle permet d'informer sur les infrastructures touristiques (hébergements et restauration) et sur les activités et manifestations se déroulant sur son territoire tout au long de l'année, principalement les promenades et les produits du terroir.

La maison du tourisme est le principal porteur des projets touristiques du GAL.

Ses objectifs principaux sont de promouvoir l'identité touristique « Pays de Herve », les réseaux de balades pédestres et cyclables, les authentiques produits du terroir, de valoriser la Meuse et d'encourager les liens avec les Pays-Bas, et enfin de développer le RAVeL.

9.3.1.4 Niveau communal

Le tourisme est valorisé par l'office du tourisme, situé à l'administration communale d'Aubel et au sein de l'abbaye du Val-Dieu. Les sites internet de l'office du tourisme et de l'administration communale sont communs. 3 employés communaux travaillent à l'office de tourisme dont un à l'antenne du Val-Dieu. Une dizaine d'étudiants viennent les seconder pendant leurs congés.



Le Syndicat d'Initiative d'Aubel a vu le jour en 1963 (inscription au Moniteur belge). Le 12 décembre 2002 apparaît pour la première fois la dénomination Office du Tourisme du Pays d'Aubel, publiée également au Moniteur belge. Auparavant, un chalet était installé à côté de la Ligne 38. Il était tenu par des étudiants ou des bénévoles de l'asbl. Au 1er juillet 2002, un employé communal a été engagé pour tenir un bureau d'accueil touristique au sein de la Maison Communale.

L'antenne du Val-Dieu a vu le jour en 2006. Au début, il ne s'agissait que d'une table à l'extérieur les mois d'été. L'année suivante, la table fut installée dans une aile du « Casse-Croûte » (restaurant de l'abbaye) ; l'année d'après, dans le magasin de Val-Dieu ; pour finalement s'installer définitivement à la porterie (accueil). Des travaux ont ensuite été réalisés par la Commune, afin d'aménager un bureau touristique plus fonctionnel, qui sera tenu dorénavant toute l'année.

Il a été reconnu par la Région Wallonne le 17 avril 2003 quand l'Office du Tourisme du Pays d'Aubel a reçu son numéro officiel de reconnaissance par le Commissariat Général au Tourisme.

Les principales missions sont :

- Promouvoir des activités pouvant attirer des touristes dans le Pays d'Aubel ;
- Accompagner et/ou représenter la Commune d'Aubel dans toutes les instances où les intérêts touristiques de la commune sont en jeu ;
- Promouvoir la collaboration et l'aide entre les différentes institutions et les divers comités locaux ;
- Conseiller l'échevin du tourisme dans l'accomplissement de son mandat ;
- Éditer des imprimés, favorisant l'information et la promotion du Pays d'Aubel ;
- Promouvoir les nouvelles technologies pouvant être mises au service de la mission ;
- Prendre toute initiative pour embellir les villages, pour créer des promenades renseignées et balisées par une signalisation adéquate et pour protéger la nature ;
- Organiser et promouvoir des expositions, manifestations culturelles, folkloriques, populaires et festivités diverses.

Il est à noter que l'accueil touristique est assuré dans les langues étrangères y compris dans les restaurants.

9.3.2 Hébergements touristiques

Comme base de données principale, nous utilisons les informations présentées par la MTP de Herve, l'office de tourisme d'Aubel et les statistiques de l'IWEPS. Mais le changement de méthodologie entre les années 2014 et 2015 ne nous permet pas de montrer une évolution sur le long terme. Nous présentons donc une évolution à partir de 2015. Enfin, nous avons utilisé la redéfinition des Maisons du Tourisme tendant compte de l'important agrandissement de la MTP de Herve en 2016.

Pour conclure, nous utilisons donc les données récoltées avec précaution pour ne dégager que des tendances qui représentent la situation actuelle de la commune la plus fidèle possible.



Figure 9.7 Exemples d'hébergements (source : JML, mars 2020)

La MTP de Herve promeut les **15** hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme : **12** gîtes, 2 chambres d'hôtes et 1 hébergement pour jeunes (l'école libre). Il n'y a donc pas de camping sur la commune. L'office de tourisme propose une offre étendue en tenant compte de **10** structures supplémentaires non reconnues par le Commissariat Général au Tourisme. Cela ajoute **1** hôtel et 9 gîtes ou chambres d'hôtes, **ainsi qu'un jardin où planter sa tente (chez un membre de la CLDR). Mais cela reste vraisemblablement toujours inférieur à l'offre réelle si on tient compte des réseaux sociaux (comme airbnb©).**

Un projet d'hôtel est en cours au centre d'Aubel à la place de l'ancien hôtel de police. On peut également remarquer qu'il n'y a aucun hébergement à La Clouse (partie est de la commune) ni au niveau du site de Val-Dieu.

Le type d'hébergement le plus fréquent dans la commune est donc le gîte : l'hébergement est tourné vers un tourisme de proximité, en contact avec l'habitant. Il est aussi remarquable que presque tous les établissements reconnus ont au moins 2 épis, ce qui montre leur bonne qualité. L'un d'entre eux a 5 épis ce qui est unique en Wallonie. Enfin, 6 hébergements sont de grande capacité (c'est-à-dire pouvant accueillir plus de 15 personnes, définition du Code Wallon du Tourisme).

Selon les statistiques officielles, le nombre d'hébergements reconnus **augmente légèrement** sur le territoire aubelois (évalué à **15 en 2022**). Pour les autres entités étudiées, le nombre d'hébergements augmente : au niveau provincial et de la commune de Plombières mais est en diminution partout ailleurs. Cela peut montrer une diminution de reconnaissance officielle et non une diminution en nombre absolu.

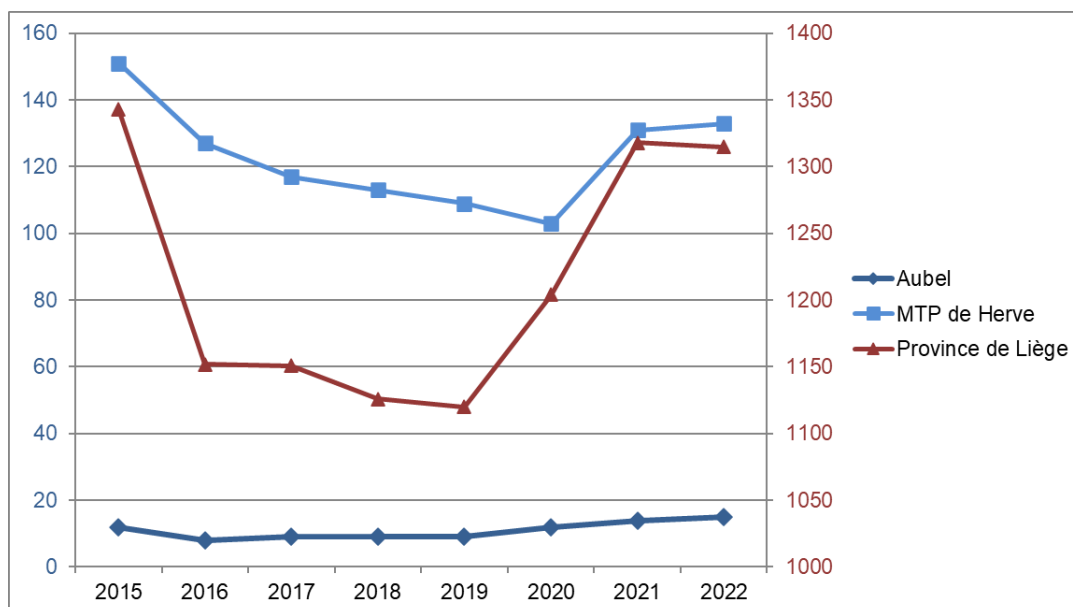


Figure 9.8 Evolution du nombre d'hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (source : IWEPS, 2024)

9.3.3 Résidences secondaires

Sur les 10 dernières années, une vingtaine de résidences secondaires ont été déclarées dans les 3 villages de la commune, ce nombre est stable et peu significatif.

Il s'élève en 2018 à 22 ce qui équivaut à 1,2% du nombre de logements total (1.858 en 2018).

9.3.4 Fréquentation touristique

Les statistiques sont de plus en plus lacunaires. En 2024, seules les informations concernant les nuitées sont désormais disponibles. Les communes de Blegny et Fléron n'ont aucune statistique, tandis que celles de Visé, Olne et Dalhem ont des statistiques lacunaires. *Ces 5 communes n'ont donc pas été prise en compte. Aucune autre donnée à l'échelle communale n'est disponible à l'heure actuelle.

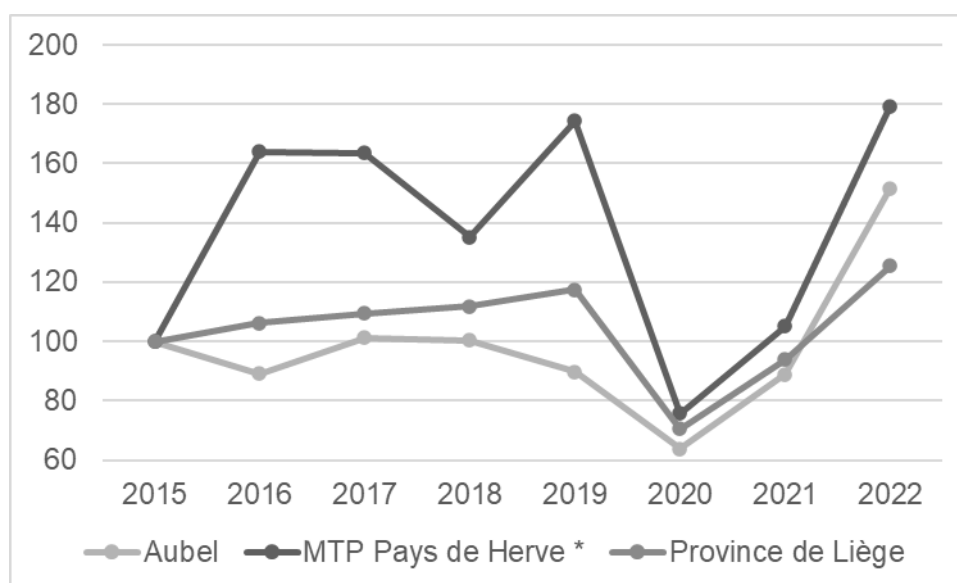


Figure 9.9 Evolution du nombre de nuitées dans les hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (source : IWEPS, 2024)

- Au niveau de la commune comme de la MTP et de la Province, les nuitées sont en nette augmentation.

- La crise sanitaire en 2020 et 2021 est bien visible.

Pour la période précédente, la fréquentation de la MTP de Herve a fortement augmenté au moment de sa création (pour rappel en 2002).

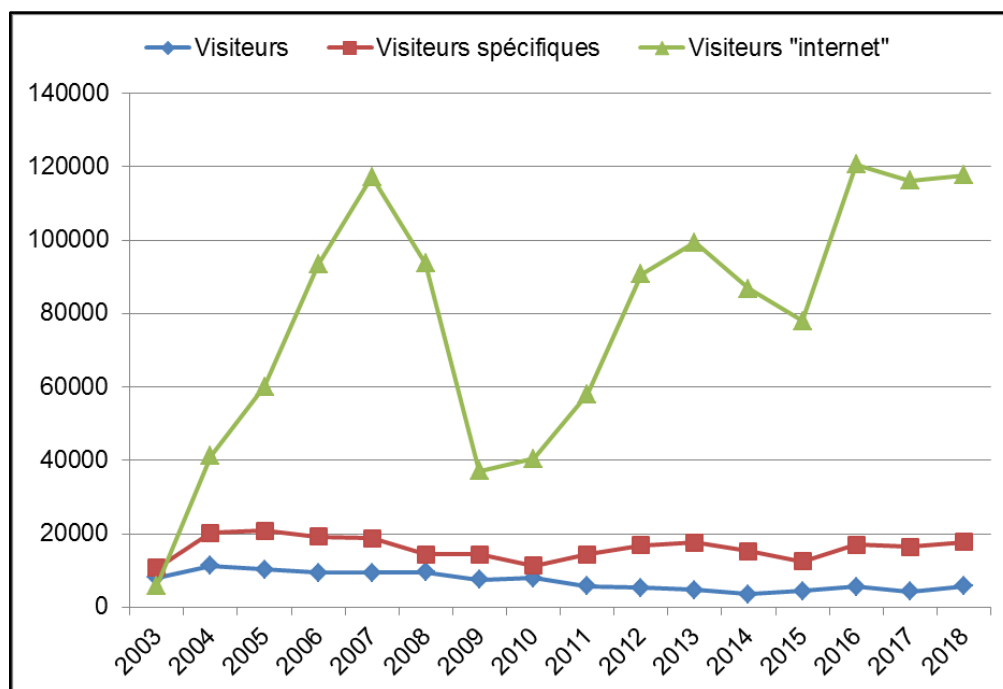


Figure 9.10 Taux de fréquentation de la maison du tourisme du Pays de Herve (source : maison du tourisme, 2019)

Le nombre de visiteurs a diminué entre 2005 et 2011 mais semble relativement stable depuis (autour de 5.000/an). Les visiteurs « spécifiques » correspondent aux personnes louant des vélos (dont des vélos électriques depuis 2011), globalement en augmentation, même si dernièrement, c'est la durée de location qui augmente (et donc le nombre d'utilisateurs diminue). Les visiteurs « spécifiques » sont aussi ceux venant spécifiquement à la MTP pour des expositions et ceux venant chercher des informations au guichet. Ces derniers sont en forte augmentation depuis 2010 (leur nombre a été multiplié par plus de 3). Enfin, même si plus variables, les consultations des sites internet, et Facebook© depuis 2015, sont en augmentation. Entre 2015 et 2016, l'arrivée des nouvelles communes au sein de la MTP a généré un pic de fréquentation de tous ces visiteurs.

Enfin, on peut citer le cas particulier du tourisme lié aux mouvements de jeunesse avec 2 à 4 camps par an. **2 terrains sont inventoriés comme endroit de camps en 2024 ainsi que 2 bâtiments (l'école libre d'Aubel et la salle de la Jeunesse de La Clouse).**

9.3.5 HoReCa

L'offre en restauration est aussi développée que l'offre en hébergements, on en recense une trentaine. L'offre est diversifiée car on recense plus d'une dizaine de restaurants, brasseries, pizzerias, et autant d'établissements de petite restauration : sandwicheries, friteries et cafés, glacier, salon de thé ; 2 tables d'hôtes et 1 traiteur viennent compléter cette liste. Enfin, on peut citer les 7 aménagements de barbecue disséminés sur tout le territoire.



Figure 9.11 Exemples de l'offre en restauration (source : JML, mars 2020)

9.3.6 Attractions touristiques de la commune

Ce paragraphe ne présente pas les festivités culturelles et sportives reprises dans le paragraphe sur les associations (chapitre 11).



Au niveau de la MTP de Herve comme de l'office de tourisme, les attractions principales sont en lien avec la nature (balades, découverte des milieux naturels...), en mettant en valeur la spécificité des vergers et les produits du terroir et les productions locales (brasserie, siroperie, chocolaterie...). L'abbaye du Val-Dieu constitue un pôle touristique largement reconnu au niveau supra communal et peut être considéré comme révélateur du riche patrimoine architectural, comparativement moins mis en valeur sur la commune d'Aubel.

9.3.6.1 Mission « Tourisme » du GAL Pays de Herve

- Outils ludiques de sensibilisation
- Animations scolaires

- Livret Bocage



Ce livret touristique sur le paysage est le résultat d'un travail mené par la MTP de Herve en collaboration avec le GAL Pays de Herve, dans le cadre d'un projet européen de développement rural LEADER.

- Folder des points de vue

Une cartographie des points de vue du circuit d'interprétation est en cours.

- Événements du paysage

Les actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présentées à la CLDR du 10/07/2024. Il n'y a pas de mission économique à proprement parler.

9.3.6.2 Val-Dieu

Ce site regroupe l'abbaye et la brasserie d'une part, le Moulin et la réserve naturelle d'autre part. Cependant, au niveau de la communication et dans une certaine mesure au niveau de la fréquentation, l'Abbaye du Val-Dieu a tendance à éclipser les autres atouts.

L'abbaye propose des visites guidées de ses bâtiments et de la brasserie ; la cour, la Basilique et le parc sont accessibles librement. En plus de l'antenne de l'office du tourisme, un magasin et un restaurant labellisé « bistrot du terroir » sont présents sur le site. L'Abbaye est également une étape (tampon reconnu) sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (par la Via Mosana). L'absence de réseau téléphonique et internet est une garantie de calme pour les visiteurs de l'Abbaye.

Le Moulin propose des visites du musée du moulin à eau et de la réserve naturelle (en partenariat avec Natagora). C'est également une entreprise d'élevage, de meunerie et une taverne-brasserie de produits du terroir typique.

Val-Dieu est le point de départ pour de nombreuses balades.

9.3.6.3 Sentiers cyclables

Le RAVeL L38 traverse du nord-est au sud toute la commune. Sur la commune d'Aubel, se superposent 3 itinéraires à différentes échelles :

Au niveau international, l'Eurovelo n°3 (Véloroute des Pèlerins) reliant Maubeuge (en France) à Aix-la Chapelle (en Allemagne) pour sa 1^{ère} étape (n°1) menant de Aix-la Chapelle à Herve.

Au niveau régional, la véloroute de la Bière W9 reliant Braine-l'Alleud, Waterloo et Aix-la Chapelle traverse la commune d'Aubel pour sa dernière étape (n°6) menant de Herve à Aix-la Chapelle.

Au niveau local, le RAVeL L38 relie Hombourg (commune de Plombières) à Chênée (Ville de Liège) à travers sa 1^{ère} étape.



3 parcours VTT (intercommunaux) sur près de 50km complètent le RAVeL.



Certains opérateurs touristiques de la commune d'Aubel sont labellisés « Bienvenue Vélo », initiative qui a pour but de dynamiser et d'augmenter la qualité de l'accueil autour du RAVeL ou d'autres voies cyclables. Au Pays de Herve, le projet concerne principalement la Ligne 38.

Enfin, 3 nœuds (1 par village) du réseau points-nœuds sont matérialisés sur la commune.



À Aubel



À La Clouse



À Val-Dieu

En 2021, des bracelets mettent en valeur des boucles prédéfinies, de 22 à 40 km, basées sur les points nœuds.

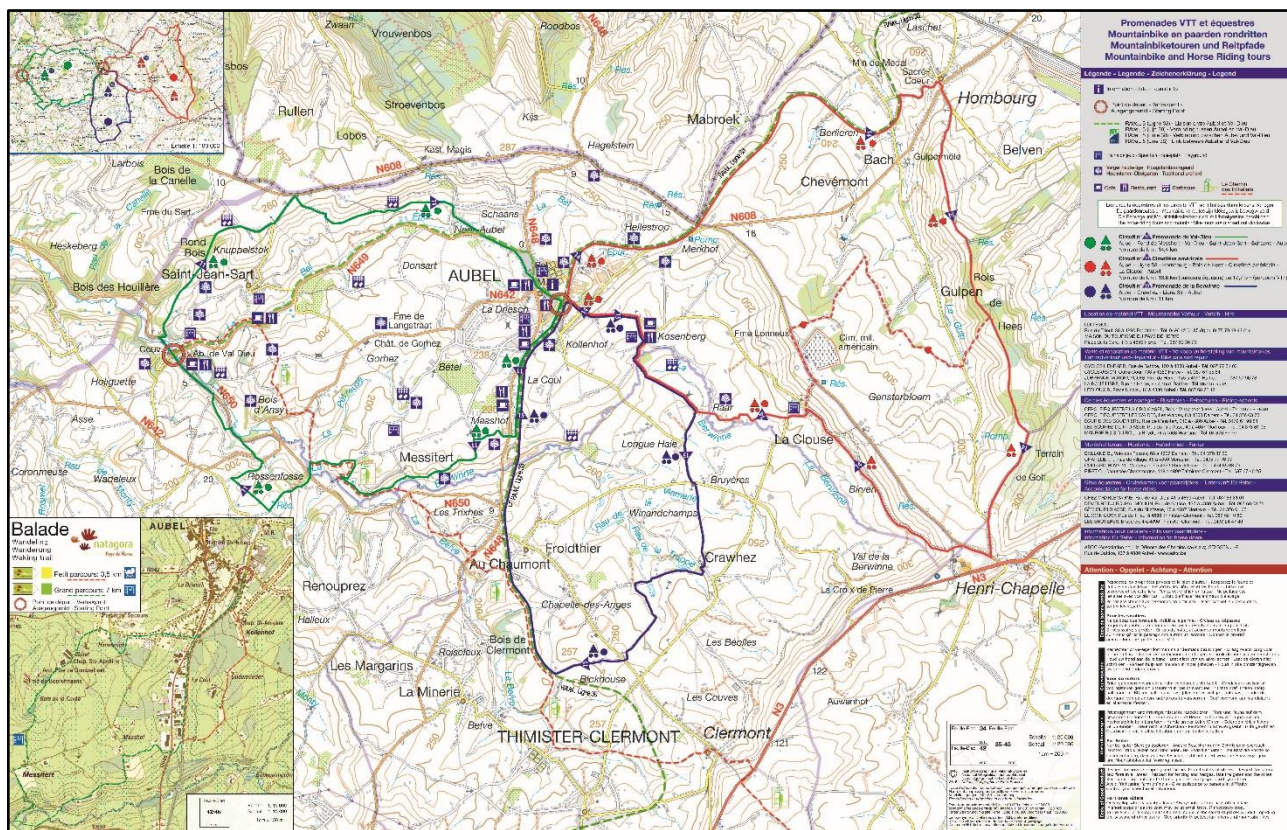


Figure 9.12 Carte des randonnées VTT et équestres balisées (source : Administration communale, 2019)

9.3.6.4 Sentiers de randonnées pédestres

Près de 50 km de balades sont balisées sur la commune et représentent une offre touristique supplémentaire aux 2 attractions principales que sont l'Abbaye de Val Dieu et le RAVeL. Le chemin des échaliers, les liaisons du RAVeL et entre Aubel et Val-Dieu peuvent être parcourues à pied. Le sentier GR 563 passe par Val-Dieu.





2 parcours Natagora permanents de sensibilisation à la nature existent sur la commune d'Aubel. Au départ du RAVeL L38 situé au centre d'Aubel (locomotive de la Place de la Victoire), le 1^{er} parcours (1 heure ou +/-3,5 km) est accessible aux poussettes et chaises roulantes ; au départ du Moulin de Val Dieu, le 2nd (2 heures ou +/-7 km) passe au travers des prés de la vallée de la Berwinne.



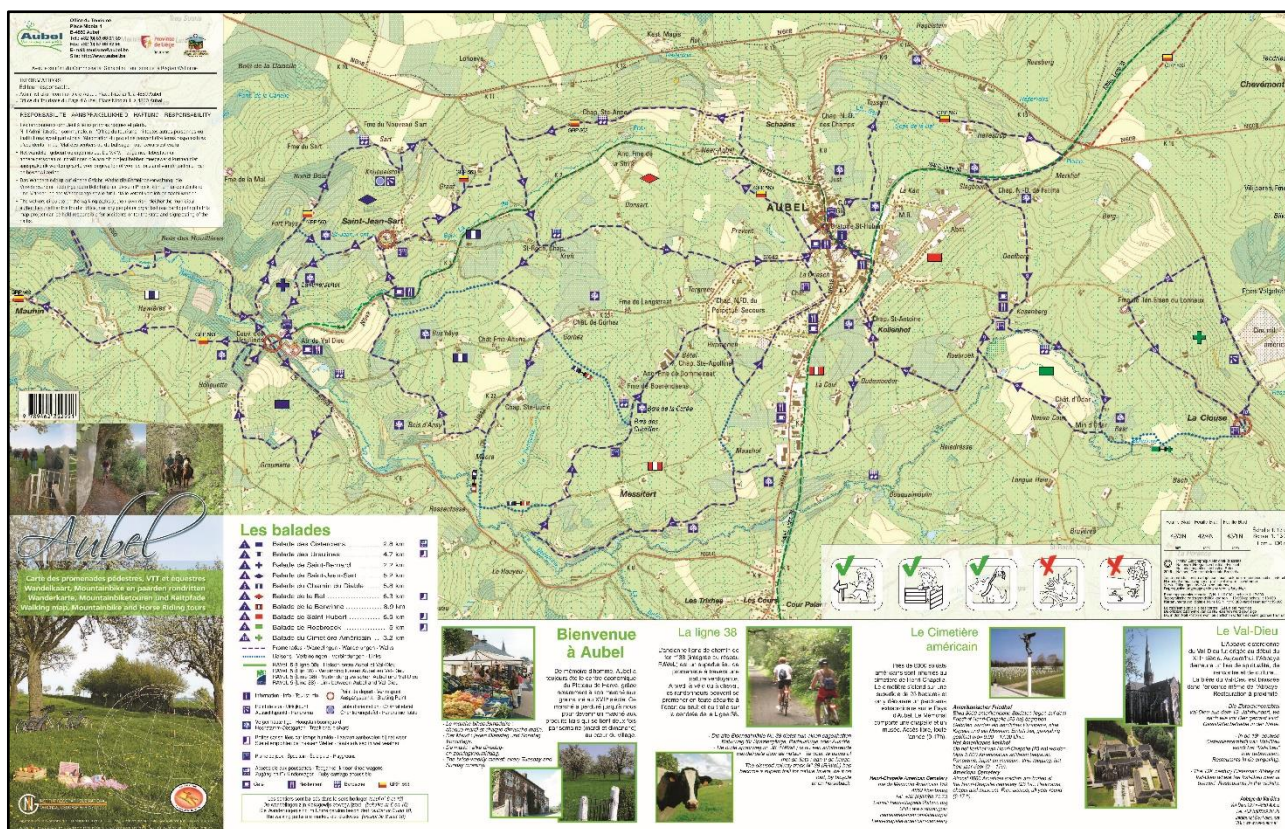
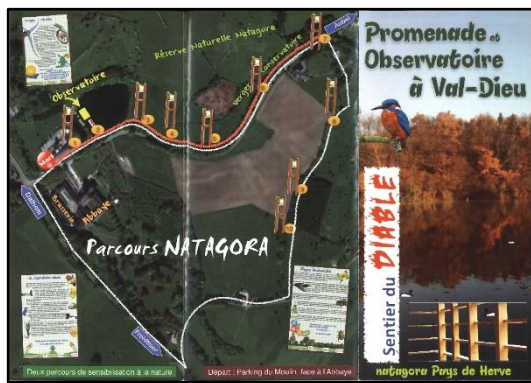


Figure 9.13 Carte des randonnées pédestres balisées (source : Administration communale, 2019)

9.3.6.5 Sentiers cavaliers

3 boucles intercommunales sont valorisées par l'Association de Défense des Chemins Cavaliers.



La route européenne d'Artagnan relie Lupiac en Gascogne (France), lieu de naissance de ce personnage emblématique, et Maastricht dans le Limbourg (Pays-Bas), où il a trouvé la mort. Quelques objectifs de cette route sont de promouvoir le tourisme équestre au niveau international et la culture européenne d'exception. Ce premier itinéraire équestre européen passe au sud de la commune d'Aubel en passant par l'abbaye du Val-Dieu.

9.3.6.6 Balades en voiture

Route des Vergers 86 km

Bocages et cocagnes

- Dénivelé sur la ligne 38

- Le Pays de Herve : un paysage rural d'exception

Vous allez vivre un principe plein de saveurs et de sensations à travers le Pays de Herve, une contrée où bocages, haies et vergers laissent s'égarer vos pas composant un paysage rural d'exception.

La route démarre devant la Maison du Tourisme du Pays de Herve. L'édifice, datant du XVIII^e, mais la tour majeure en maillots de calcaire, haute de 21 m, date du XIV^e. Elle est surmontée d'un clocher hélicoïdal, dit « moulin » dont les arêtes tournent afin de déjouer la résistance face au vent. Les 20 fontaines sont un autre symbole de la ville de Herve. Ce bâtiment rectangulaire en briques est construit de sept arches. Chacune recouvre un bac rectangulaire en pierre calcine, depuis lequel l'eau est recueillie.

Franchissez le pont Malakoff empruntant la ligne de chemin de fer et dirigez-vous vers la ville de Bulligny. Arrivez-y par instant au centre du village pour y découvrir le château et son vaste domaine, le plus grand ensemble classé du Pays de Herve.

12 En route vers l'Ardenne

Route des Vergers

En route vers l'Ardenne 13

La route des vergers traverse la commune d'Aubel d'est en ouest.

9.3.6.7 Autres attractions

Le point de vue du Cimetière américain d'Henri-Chapelle (commune de Plombières) est situé sur la commune.



La table d'orientation du Knuppelstock en relief, unique en Belgique, permet de traduire pour la main, le relief du panorama exceptionnel tel que l'œil le perçoit depuis le site, ce qui permet aussi bien aux voyants qu'aux malvoyants d'en profiter.



Dans le cadre de l'asbl "Pays d'Aubel", les siroperies Meurens et Nyssen, et la cidrerie Stassen peuvent être visitées. **Récemment en 2024, la brasserie du Val-Dieu a rejoint cet asbl et des événements de plus grandes ampleurs ont été organisés.**



Le marché du terroir dominical est une attraction touristique à part entière qui attire une clientèle venant de Flandre, des Pays-Bas et d'Allemagne. Avec les commerces et l'HoReCa d'Aubel, ce trio est un réel point fort touristique (et économique). Le marché du terroir a lieu les mardis et dimanches de 6h à 14h sur les places Albert 1^{er} et Nicolaï. Si le mardi, il s'agit d'un marché traditionnel, le dimanche, il est fréquenté par de nombreux touristes et des attractions (musicales, artistiques...) sont proposées.

Enfin, les 3 villages méritent d'être visités pour leurs qualités architecturales et le patrimoine naturel.

9.4 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel
- IWEPS
- Terrain JML
- ONSS
- INASTI
- SPI
- GAL Pays de Herve
- Asbl et coopératives
- DNF
- Maison du tourisme du Pays de Herve
- Office du tourisme d'Aubel
- Commissariat Général au Tourisme
- Centre culturel

10. Services collectifs

10.1 Services publics généraux

10.1.1 Maison communale



Adresse : Place Nicolai, 1 à 4880 Aubel

Les services communaux sont ouverts du lundi au vendredi.

10.1.2 Espace Public Numérique (EPN)

L'EPN de la commune a ouvert en septembre 2024 au sein de l'Espace Culture. Cet espace dispose de 11 PC, 2 Chromebook et 1 Mac.

10.1.3 La Poste

Le bureau de poste est situé rue de la Station, 26, à Aubel. Il est ouvert 5 jours par semaine : les lundi, mercredi et vendredi après-midi (de 13h45 à 17h00) et les mardi et jeudi toute la journée (de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h00).

10.1.4 Commissaire voyer

Les commissaires voyers, répartis sur l'ensemble du territoire provincial, sont chargés de la police de la voirie vicinale. Leur rôle consiste à veiller à l'observation des dispositions législatives et réglementaires qui tendent à prévenir la détérioration des chemins ou leur usurpation par les riverains.

10.1.5 Services de sécurité

10.1.5.1 Zone de police

Le poste de police d'Aubel est attaché à l'antenne de Plombières et fait partie de la Zone de Police « Pays de Herve » qui couvre les 8 communes suivantes : Aubel, Baelen, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Thimister-Clermont et Welkenraedt. Ce territoire de caractère rural à semi rural, représente plus de 300km² et plus de 60.000 habitants. Certaines communes comportent toutefois un centre urbain caractérisé par de nombreux commerces et une concentration d'écoles (Herve, Limbourg, Welkenraedt et, dans une moindre mesure, Aubel). La proximité des frontières avec les Pays-Bas et l'Allemagne est également caractéristique de ce territoire.

Deux agents de quartier sont affectés au territoire d'Aubel. **Pendant l'opération de développement rural, le poste de police a déménagé mais est toujours situé Place Albert 1^{er}.**

10.1.5.2 Service Régional d'Incendie



En juillet 2015, le Service Régional d'Incendie (SRI) a été réorganisé. La commune d'Aubel dépend du SRI de la zone 4 Vesdre, Hoëgne et Plateau. Il est situé rue des Simon Lobet, 36, à Verviers. Cette zone regroupe environ 430 pompiers.

Cette zone regroupe les 19 communes suivantes : Aubel, Baelen, Blégny, Dalhem, Dison, Herve, Jalhay, Limbourg, Olne, Pepinster, Plombières, Soumagne, Spa, Sprimont, Theux, Thimister-Clermont, Trooz, Verviers et Welkenraedt.

Elle se compose de 9 postes suivants : Battice, Herve, Limbourg, Pepinster, Plombières, Spa, Theux, Verviers et Welkenraedt. Aubel dépend des casernes les plus proches, à savoir celles de Battice et Herve.

Pour les ambulances, c'est le centre d'urgence de la Province de Liège qui envoie les véhicules en fonction du type de pathologie (ambulance, PIT – Paramedical Intervention Team - ou ambulance et SMUR – Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) et de la rapidité d'intervention (ambulance la plus proche ou PIT de Verviers) en fonction des disponibilités.

10.2 Indices de cohésion sociale et du bien-être

10.2.1 Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF)

Elaboré en 2018 par l'IWEPS, l'ISADF reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés selon 14 droits et la population à risques :

1. le droit à un revenu conforme à la dignité humaine,
2. le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité,
3. le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale,
4. le droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales,
5. le droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication,
6. le droit à l'éducation et à l'enseignement,
7. le droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau,
8. le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté,
9. le droit à la mobilité,
10. le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle,
11. le droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
12. le droit à la participation citoyenne et démocratique
13. le droit à l'épanouissement social et culturel,
14. le droit de l'enfant, droit à la protection de l'enfant.

La population à risque prend en considération deux publics cibles : les ménages monoparentaux et les personnes isolées âgées de 65 ans.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risque dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune. Plus la surface est étendue, mieux la situation est.

Pour construire ces données, chacun des six droits ainsi que le facteur de risque sont approchés par une sélection d'indicateurs choisis pour leur existence, leur représentativité, leur pertinence et leur disponibilité à l'échelle communale. Au total, 18 indicateurs sont pris en compte.

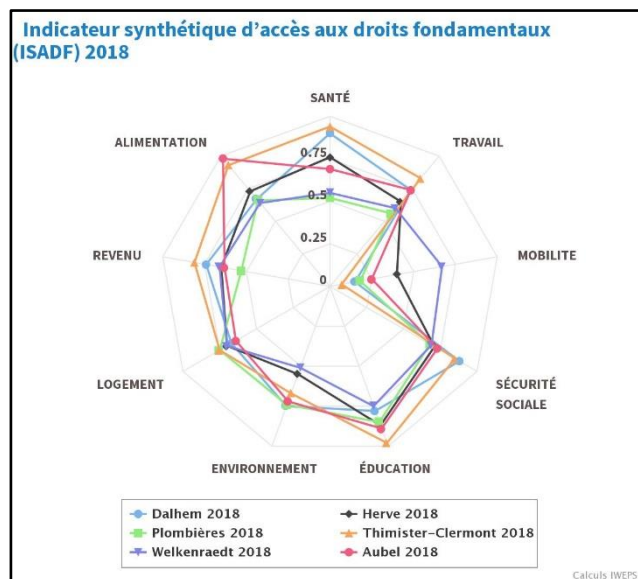
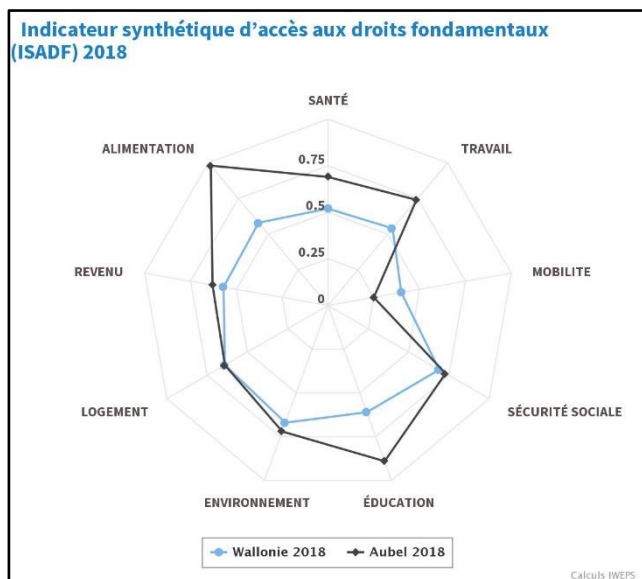


Figure 10.1 Radar en matière d'ISADF, commune d'Aubele en noir comparée à la Wallonie et aux communes voisines (source : IWEPS, 2019)

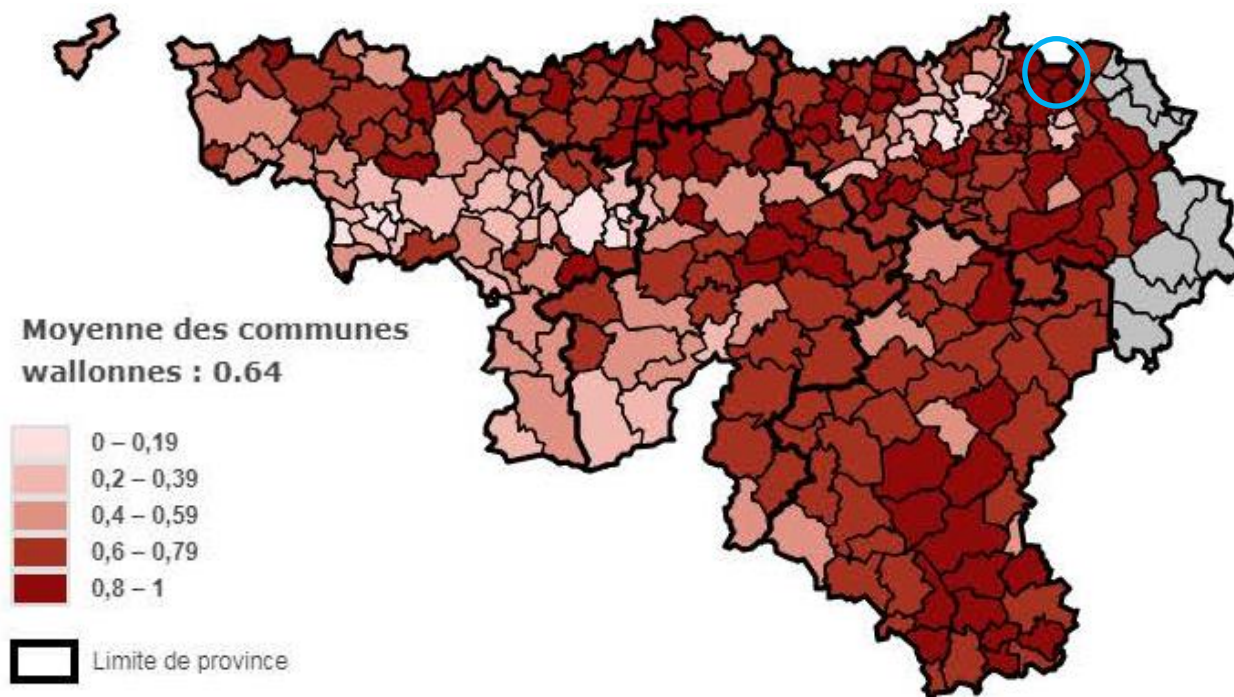


Figure 10.2 Score ISADF total, Région wallonne - 2018 (source : IWEPS, 2020)

Le score total d'Aubele est de 0,86. Cela situe la commune au 13^{ème} rang des communes wallonnes ; Thimister-Clermont atteint le 2^{ème} rang/253, Dalhem : 12^{ème} rang/253, Herve : 18^{ème} rang/253, Welkenraedt : 23^{ème} rang/253 et Plombières : 29^{ème} rang/253. L'ensemble de la microrégion bénéficie donc de scores ISADF très élevés.

Plus précisément à Aubele, l'indicateur le moins bon (le seul inférieur à la moyenne régionale) est celui du droit à la mobilité, à cause de la disponibilité en transport en commun.

Ensuite, les indicateurs les plus faibles sont ceux des droits au logement, à un revenu (à cause du revenu médian par famille monoparentale légèrement plus faible que la moyenne) et à la santé (à cause de la proportion légèrement supérieure de personnes affectés par un handicap, une affection chronique). Cependant des indicateurs sont tous supérieurs à la moyenne wallonne.

Le facteur de risque est bon car il y a moins de familles monoparentales qu'en Wallonie.

Enfin, les indicateurs du droit à la sécurité sociale (peu de bénéficiaires du RIS), à l'environnement (commune rurale) et au travail (malgré un taux de chômage longue durée légèrement supérieur à la moyenne régionale) sont bons et ceux de l'éducation et de l'alimentation, très bons.

En conclusion, les droits principaux montrent qu'Aubel est une commune privilégiée quant à ses caractéristiques socio-économiques et à l'accès aux services, les résultats légèrement plus faibles sont le reflet des structures d'accueil (maison de repos et accueil des handicapés) présentes sur le territoire. Enfin les problèmes liés à la mobilité et le droit élevé à l'environnement montrent qu'Aubel reste une commune rurale : proche de la nature mais où l'organisation des transports publics est insuffisante pour remplacer la voiture individuelle.

10.2.2 Indice des Conditions de Bien-Etre (ICBE)

L'ICBE est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure du bien-être en Wallonie, partant d'une identification concertée de ses composantes dans le cadre d'une vaste consultation citoyenne et d'une vision raisonnée du bien-être.

A ce stade, l'ICBE s'apparente à une mesure des conditions matérielles de vie et de qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus. Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région.

L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyens de vie, cadre de vie, relations avec les institutions, relations entre les personnes, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien-être/mal-être et engagement dans la société.

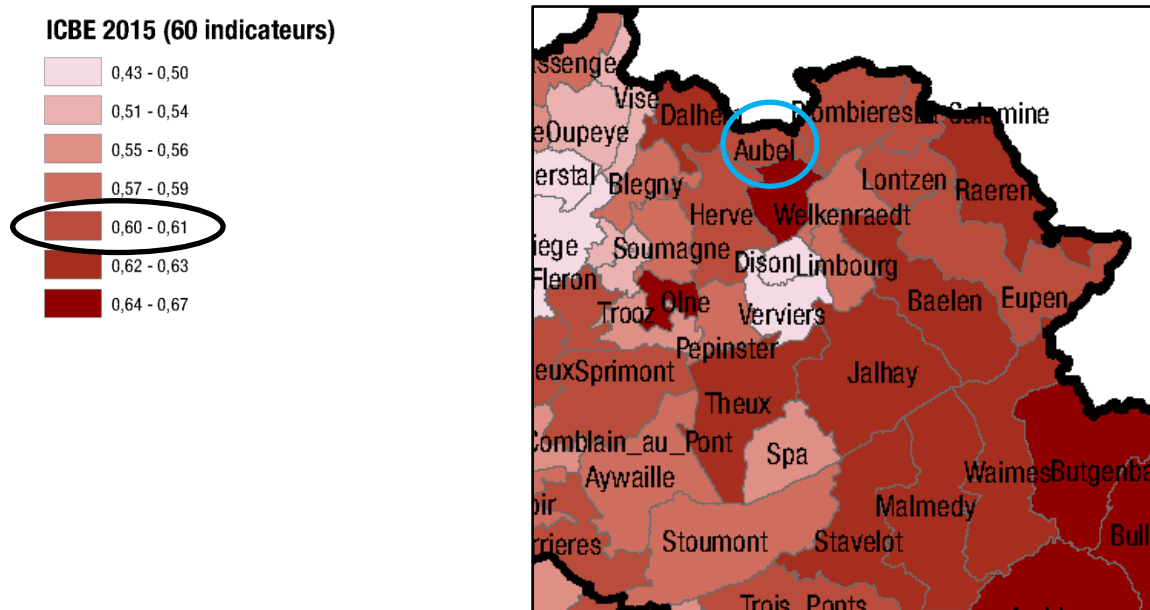


Figure 10.3 ICBE dans la commune d'Aubel par rapport à la Province de Liège - 2015 (source : IWEPS, 2020)

Avec un indice des conditions de bien-être de 0,61, Aubel est au-dessus de la moyenne de la Région wallonne (0,57) et des communes voisines de Herve, Plombières et Welkenraedt. Les indices les plus performants concernent la sécurité, l'emploi, la communication, l'accès à la santé et la santé elle-même, le revenu et le pouvoir d'achat, la gestion des temps de vie et le sentiment d'être heureux, le processus démocratique et le fonctionnement des institutions, la gestion publique, l'enseignement, les commerces de proximité. Les indices les moins performants et quasiment tous inférieurs à la moyenne régionale concernent la mobilité, l'engagement dans la société, les relations familiales, le logement, l'accès à l'emploi, les espaces naturels et l'environnement et l'accès à un revenu décent.

communes	indicateur composite par somme des indicateurs	Santé et soins	Logement	Enseignement / formation	Emploi	Revenu et pouvoir d'achat	Mobilité	Espaces naturels et environnement	Commerces de proximité	Sécurité	Communication	Fonctionnement des institutions et gestion publique	Processus démocratique	Relations familiales	Equité dans l'accès à la santé	Equité dans l'accès à un emploi de qualité	Equité dans l'accès à un revenu décent	Gestion des temps de vie	Sentiment d'être heureux <-> malheureux	Engagement dans la société
Moyenne régionale	0.57	0.57	0.44	0.50	0.61	0.59	0.39	0.61	0.37	0.78	0.67	0.49	0.54	0.47	0.57	0.63	0.67	0.63	0.54	0.32
Herve	0.59	0.68	0.35	0.68	0.60	0.63	0.53	0.56	0.47	0.81	0.67	0.37	0.68	0.49	0.66	0.65	0.60	0.65	0.58	0.44
Plombières	0.59	0.54	0.45	0.42	0.54	0.64	0.03	0.64	0.35	0.96	0.51	0.50	0.47	0.72	0.82	0.86	0.77	0.66	0.61	0.25
Welkenraedt	0.59	0.62	0.40	0.49	0.57	0.62	0.76	0.49	0.57	0.82	0.69	0.42	0.35	0.52	0.63	0.81	0.71	0.73	0.42	0.46
Aubel	0.61	0.68	0.36	0.67	0.78	0.70	0.00	0.46	0.65	0.93	0.76	0.63	0.69	0.34	0.71	0.46	0.59	0.70	0.60	0.34
Dalhem	0.63	0.75	0.45	0.81	0.78	0.74	0.00	0.57	0.00	0.89	0.69	0.58	0.76	0.69	0.63	0.70	0.52	0.49	0.75	0.29
Thimister-Clermont	0.64	0.70	0.49	0.93	0.79	0.83	0.00	0.52	0.00	0.82	0.72	0.49	0.69	0.95	0.64	0.70	0.44	0.81	0.64	0.39

Tableau 10.1 Composantes de l'ICBE d'Aubel comparées aux communes voisines (source : IWEPS, 2019)

10.2.3 Synthèse des deux indices

En comparant les 2 indices, on observe que les (relatives) faiblesses en termes de mobilité (peu de transports publics), de logement (prix élevés de l'immobilier) et d'environnement (pollution de l'air) se retrouvent, ainsi que la dualité du travail : faible taux de chômage et revenus moyens élevés cachent des disparités. Paradoxalement, les indices concernant la santé sont bons pour l'ICBE et mauvais pour l'ISADF, si on compare précisément les composantes de ces indices, on s'aperçoit que seulement la moitié sont identiques, ainsi l'ICBE insiste sur l'accès à la santé qui est donc très bon alors que l'ISADF insiste sur d'autres critères où la commune est moins performante (même si meilleure que la moyenne régionale). Dans une moindre mesure l'enseignement est moyen pour l'ICBE et performant pour l'ISADF. L'ISADF ne prend en compte que le retard des élèves en particulier dans le secondaire alors que l'ICBE prend en compte, en plus, les diplômes acquis et l'accès à une école fondamentale. Un biais statistique existe aussi puisque les 2 indices ne sont pas calculés la même année.

10.3 Services économiques

10.3.1 Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'Agence Locale pour l'Emploi a été créée le 10/02/1995 sur la commune. Son conseil d'administration est composé de 12 membres désignés par le Conseil Communal.

Cette asbl qui dépend du FOREM, propose des aides diverses aux aînés, des travaux de jardinage (tonte des pelouses), des garderies... Les particuliers, les asbl comme les autorités locales et les écoles peuvent faire appel à l'ALE.

En 2024, 19 travailleurs (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RIS...) travaillent dans le cadre de l'ALE, au bénéfice de 11 utilisateurs. Un partenariat informel existe avec le CPAS qui envoie des bénéficiaires du RIS à l'ALE pour leur permettre de s'inscrire et de travailler dans ce système.

10.3.2 Maison de l'emploi

La Maison de l'emploi du Pays de Herve dont dépend Aubel se situe à Battice. Il y en a une autre dans la commune voisine de Welkenraedt. Des journées de l'emploi sont organisés avec les entreprises aubeloises.

10.4 Services sociaux

10.4.1 Centre Public d'Action Sociale (CPAS)



Il est situé Place Albert 1^{er}, 8, à Aubel. Le CPAS propose les services suivants (en plus de ses permanences quotidiennes) :

- Assistantes sociales à domicile
- Service d'aide sociale, Revenu d'Intégration Social (RIS)
- Aide aux réfugiés politiques (Initiative Locale d'Accueil)
- Service de guidance budgétaire
- Aide à la réinsertion professionnelle ; il y a une dizaine de personnes bénéficiant de l'article 60.

Dans le cadre des subsides socio-culturels (Article 27) :

- Allocations aux personnes handicapées (point Handicontact)
- Demande de pension
- Avantages sociaux
- Chèques chauffage
- Fonds énergie
- Droit de tirage (eau)

Le CPAS propose d'autres services : 12 bungalows pour personnes âgées, un service de distribution de repas chauds (environ 7000 repas cuisinés à Aubel ont été distribués de janvier à septembre 2019), un service d'aide au déplacement, de médiation de dettes (il est possible de faire appel au CPAS afin de réaliser un budget, un plan d'apurement des dettes, des contacts avec les différents créanciers... et de demander une gestion budgétaire). Les services du CPAS constatent une augmentation des demandes d'aides sociales sur la commune.

- Droit à l'intégration sociale :

Le CPAS a pour mission de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes ne disposant pas de revenus suffisants et sous certaines conditions légales. Une intégration et une participation maximales à la vie sociale doivent être recherchées. Le CPAS dispose à cet effet de 3 instruments : l'emploi, le RIS et le projet individualisé d'intégration sociale, ou une combinaison de ces instruments.

Le RIS est une aide octroyée aux plus démunis par le CPAS : lorsque l'emploi n'est pas ou pas encore possible, chaque personne a droit à une prestation financière. En 2018, 43 bénéficiaires du RIS sont dénombrés sur la commune, soit 20 hommes et 23 femmes. Cf. Chapitre 8.4

- Fonds pour la participation et l'épanouissement socioculturel ou Article 27 :

Il s'agit d'augmenter la participation sociale et de rompre l'isolement par le biais d'activités socialement utiles : travail bénévole, sorties culturelles, activités sportives... Le rôle du CPAS est de décrire le groupe cible, de formuler les projets et de mettre les participants en contact avec les offrants : par exemple en accordant un avantage individuel comme l'intervention dans l'achat d'un billet d'entrée pour les loisirs, de certains frais scolaires... Ce projet est coordonné par la Cellule Régionale Article 27 de Verviers.

- Aide à la mobilité

Il existe un service de déplacement facilité par le CPAS : l'assurance est prise par le CPAS qui est remboursé par les 6 chauffeurs bénévoles (5c/km). Le service est accessible à tout le monde car il est facturé au prix coûtant. Les utilisateurs payent la course (au kilomètre ou forfait intra Aubel) et la rétribution au CPAS. Environ 2000km sont ainsi parcourus par mois. 1 bénévole s'occupe du téléphone.

10.4.2 Services d'aides familiales



L'ASD Verviers agit dans les secteurs d'activités suivants : aides familiales, aides ménagères, centres de coordination, gardes à domicile, soins et aide aux personnes âgées, soins infirmiers à domicile, soins palliatifs, transports adaptés pour personnes à mobilité réduite, atelier couture/repassage, la Navette (service d'accompagnement psychogériatrique à domicile).



L'ADMR est une entreprise sociale qui permet aux personnes en difficulté à un moment donné de mieux vivre chez elles. La commune d'Aubel dépend de l'antenne de Verviers situé à Herve et proposant plus particulièrement une aide familiale, une garde à domicile, un ouvrier polyvalent et une aide-ménagère sociale.



La SAFPA, Service d'Aide aux Familles & aux Personnes Agées de la région verviétoise est une asbl située à Verviers, propose des aides familiales, aides ménagères, bricoleurs, gardes d'enfants malades et handicapés, télébiovigilance, centre de coordination, garde à domicile, aide sociale à domicile. Son service de coordination a pour objectifs d'écouter les demandes des personnes qui ont besoin d'une ou plusieurs aides à domicile, de rencontrer les personnes qui nécessitent une coordination, d'analyser la situation, de prendre contact avec les services et/ou prestataires adéquats à mettre en place et d'organiser des réunions (coordination, concertation, réévaluation) quand cela le nécessite.

Tous ces services sont centralisés à Verviers et ont une rotation du personnel perçue comme importante par les bénéficiaires.

10.5 Services de santé

10.5.1 Hôpitaux

La commune d'Aubel ne dispose pas d'hôpital. Cependant, une polyclinique dépendant du CHR East Belgium est située à la Résidence La Kan et propose les services suivants : prises de sang, prélèvements, cardiologie, chirurgie générale, orthopédique et de la main, gastro-entérologie, néphrologie et pédiatrie, avec des spécialistes du CHR de Verviers.

Les centres hospitaliers les plus proches sont situés dans un rayon d'environ 15 à 50 km avec :

- Centre Hospitalier Régional (anciennement CH Peltzer-La Tourelle) à Verviers (17km en 20 min).
- CHR de Liège et ses 3 sites (en 2019) : Sainte Rosalie (42km en 32 min), Citadelle (33km en 30 min) et Château rouge (26km en 23min).
- Centre Hospitalier Chrétien de Liège et ses 4 cliniques : Mont Légia à Liège (40km en 30 min), Notre-Dame à Waremme (53km en 40min), Notre-Dame à Hermalle-sous-Argenteau (18km en 20min) et Sainte Elisabeth à Heusy (17km en 20 min.)

L'hôpital psychiatrique le plus proche se situe à Henri-Chapelle sur la commune de Welkenraedt, il en existe 4 autres dans la ville de Liège.

10.5.2 Poste de garde médicale

L'Asbl « Garde de l'Est francophone – Deutschsprachige Gemeinschaft » gère les 6 postes de garde médicale pour l'arrondissement de Verviers. Le plus proche est situé à Henri-Chapelle sur la commune de Welkenraedt.

Le poste de garde est joignable au 1733 et est ouvert tous les weekends du samedi 8h au lundi 8h ainsi que les jours fériés depuis la veille à 20h jusqu'au lendemain matin à 8h. L'opérateur organise un rendez-vous dans un poste médical de garde à proximité ou une visite du médecin généraliste de garde si le malade ne peut se déplacer.



Figure 10.4 Localisation des 6 postes de garde médicale (source : AGEF, 2020)

Un des terrains de football est équipé pour recevoir les secours hélicoptérés.



Figure 10.5 Equipement du terrain de football d'Aubel (source : JML, 2020)

10.5.3 Docteurs en médecine



Figure 10.6 Cabinet médical regroupant plusieurs médecins, rue de la Station à Aubel (source : JML, 2019)

Selon le profil local de la santé, réalisé par l'Observatoire de la Santé de la Province de Liège, la commune d'Aubel compte en **2023, 700 habitants par médecin généraliste** ce qui moins qu'en Province de Liège (**945 habitants**). En **2024, 7 médecins généralistes** sont actifs sur le territoire soit **607 habitants par médecin généraliste**.

Selon le tableau de bord de la santé de la Province de Liège (2022), les médecins généralistes avaient tous plus de 30ans en 2019. Selon l'IWEPS, **1/3 des médecins avaient plus de 55ans en 2022.**

Donc si les médecins généralistes sont relativement nombreux et jeunes, ils sont vieillissants.

10.5.4 Spécialistes et professions paramédicales

De nombreux spécialistes sont présents sur la commune.

- 12 kinésithérapeutes
- 7 dentistes ou parodontologue
- 3 dermatologues
- 4 logopèdes
- 5 pédicures
- 3 psychothérapeutes
- 2 ostéopathes
- 2 infirmiers
- 2 diététiciennes
- 1 gynécologue
- 1 chirurgien
- 1 médecin du sport
- 1 pédiatre
- 1 acupuncteur
- 2 psychologues
- 1 sage-femme
- 1 kinésiologue
- 1 ergothérapeute et psychomotricienne

10.5.5 Pharmacies

La commune dispose de 3 pharmacies toutes situées à Aubel.

10.5.6 Le Bailou asbl





Le Bailou est un accueil en service d'accueil de jour de personnes adultes, hommes ou femmes, bénéficiaires de l'AViQ, atteints de déficience mentale modérée ou sévère, de troubles moteurs graves ou de paralysie cérébrale. 30 personnes en bénéficient en 2019, atteignant de ce fait la capacité totale (dont 15 subventionnées agréées). Divers ateliers adaptés sont proposés autour du bien-être, du sport (gym, piscine, marche, pétanque...), de l'intégration, de l'éducation... ainsi que de l'hippothérapie, de la cynothérapie, des ateliers artistiques (théâtre, peinture, musique)...

En 2020, l'asbl a décidé de construire un service résidentiel de nuit pour adulte de 15 places, financé par un donateur privé. En 2021, le financement par l'AViQ du fonctionnement du service résidentiel de nuit pour adultes d'une capacité de 15 places a été obtenu à partir de 2023. Le permis d'urbanisme a été accordé en 2023 et la construction est en cours en 2024.

10.6 Aînés

10.6.1 Conseil Consultatif Communal des aînés (CCCA)

Il n'existe pas de CCCA en 2024.

10.6.2 CPAS



Le CPAS, en plus de ses actions classiques au bénéfice des aînés, met à leur disposition 12 bungalows : « le Clos Fleuri ».

10.6.3 Maisons de repos



Il existe une structure publique : la Résidence La Kan, gérée par l'intercommunale INAGO et qui cumule les statuts de maison de repos et de repos avec soins. 103 places d'hébergement de long séjour pour seniors (58 en MR et 45 en MRS, janvier 2020), en chambres particulières, 12 places d'hébergement de court séjour, en chambres particulières et 10 places en centre d'accueil de jour sont proposées ainsi qu'un service de Cantou pour 23 personnes.

Il semble cependant que le centre de jour qui propose des activités pour tous les aînés de la commune soit peu fréquenté par les non-résidents.

10.6.4 Projet privé



Un projet pilote de réhabilitation d'une école en habitat groupé intergénérationnel est subsidié par le fonds européen Interreg. L'ancienne école primaire d'Aubel devait être transformée en 13 logements dont l'efficacité optimale énergétique est recherchée. Outre les logements proprement dit (dont 6 sont adaptés aux PMR), il était prévu un lavoir commun, 2 salles polyvalentes, 1 potager collectif, 2 voitures électriques partagées...

En 2024, ce projet est abandonné.

10.6.5 Associations



Plusieurs associations sont actives sur la commune : celle des anciens combattants, le « 3^{ème} âge de Saint-Jean-Sart » et « Amitiés de l'âge d'or » qui proposent diverses activités : sorties, repas...

10.7 Services de la petite enfance

10.7.1 Taux de couverture d'accueil préscolaire

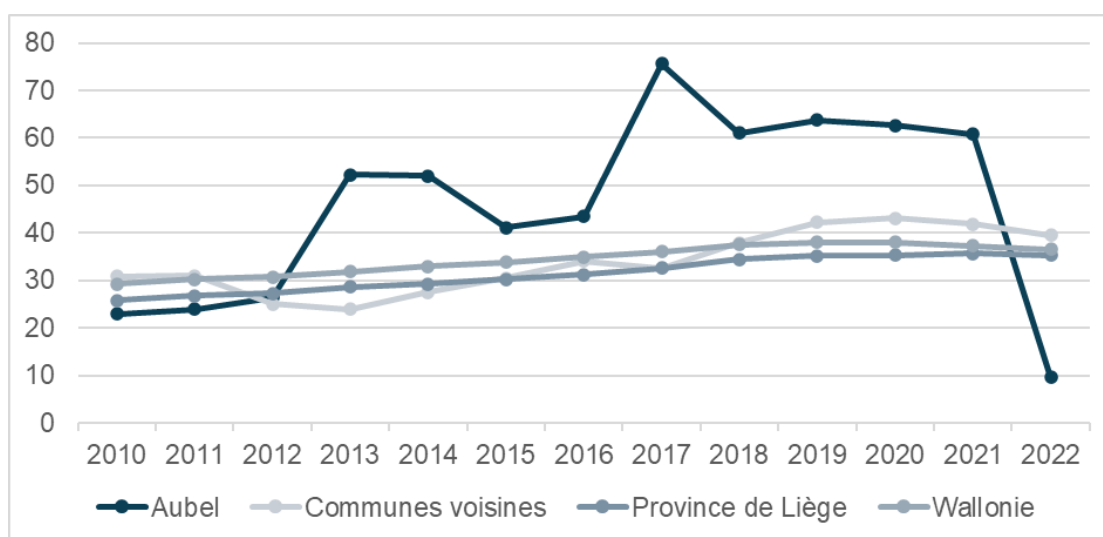


Figure 10.7 Taux de couverture d'accueil préscolaire sur la commune par rapport aux autres entités (source : IWEPS, 2024)

Ce taux est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil soient les enfants de 0 à 2,5 ans. Même si ce taux est variable sur la commune d'Aubel, il est nettement supérieur à celui des autres entités depuis 2013 et jusqu'en 2021. La chute brutale du taux s'explique par la fermeture de la crèche Pommes d'Happy de décembre 2022 à mars 2023. Si on ne tient pas compte de cet événement isolé, il est confirmé que depuis 2013, l'accueil préscolaire est significativement plus important à Aubel que dans toutes les autres entités sauf Thimister-Clermont. En 2021, le taux à Aubel est de 60,8% alors qu'il n'est que de 35,7% en Province de Liège et 37,3% en Wallonie.

10.7.2 Nombre de places d'accueil

En valeur absolue, le nombre de places d'accueil à Aubel est parmi les plus faibles de la microrégion. Depuis 2014, seule la commune de Dalhem offre moins de places d'accueil. En 2021, 59 places sont recensées par l'IWEPS. Cependant, entre 2010 et 2021, la commune d'Aubel a enregistré la plus forte progression du nombre de places d'accueil de la microrégion (multipliées par 2,7), loin devant la commune de Plombières (multipliées par 1,8). La forte progression s'explique par l'ouverture début 2017 de la maison d'enfants « Pom Pom Pom » (18 places).

10.7.3 Maisons d'enfants



En 2019, 2 maisons d'enfants privées existent sur la commune : Pomme d'Happy et Pom Pom Pom. La 1^{ère} propose 23 places et la 2^{nde} 18. En décembre 2022, ces 2 maisons privées ont été fermées. Elles ont été reprises en gestion par l'ONE temporairement (mars 2023-décembre 2024). A partir du 1^{er} janvier 2025, le Centre Régional de la Petite Enfance va s'occuper de la gestion de la crèche de 35 places avec une dotation communale. Le tarif ONE sera appliqué.

10.7.4 Accueillantes conventionnées

En 2024, il ne reste qu'une seule accueillante agréée et subsidiée par l'ONE et gérée par le Centre Régional de la Petite Enfance de l'arrondissement de Verviers. Elle peut s'occuper de 4 enfants (équivalent temps plein).

10.7.5 Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

3 permanences mensuelles ont lieu dans les locaux de l'Espace Culture.

10.8 Services de l'enfance et de la jeunesse

10.8.1 Commission Communale de l'Accueil (CCA) et Accueil Temps Libre (ATL)

L'ATL a été créé en août 2024 et le CCA est en cours d'installation en septembre 2024.

10.8.2 Garderies

Une garderie est proposée de 7h à 18h (en dehors des horaires scolaires) dans les 2 écoles communales et l'école libre, et le mercredi après-midi ainsi que lors des journées pédagogiques. Le mercredi, la garderie est centralisée au centre culturel de 12h30 à 18h, pour les seuls enfants scolarisés à Aubel.

10.8.3 Autres activités

Chaque année, l'administration communale propose 4 semaines (20 jours) de plaines de jeux pendant les vacances scolaires d'été qui accueillent plus d'une centaine d'enfants encadrés par des animateurs brevetés. Ces plaines de jeux sont agréées et subventionnées par l'ONE. Les plaines de vacances sont ouvertes à tous les enfants, les résidents Aubelois bénéficiant d'un avantage financier.

Les activités culturelles sont présentées dans le chapitre 11.

10.8.4 Conseil communal des Enfants (CCE)

Créé en 2008, le CCE a eu son règlement renouvelé en 2016. Il est renouvelé tous les 2 ans **et le sera donc en janvier 2025**. Les enfants de 4ème et 5ème année scolarisés dans une des 3 écoles de la commune peuvent y participer même s'ils ne résident pas sur la commune.

Sur l'année scolaire 2019-2020, le CCE travaille sur trois projets :

- Organiser des rencontres intergénérationnelles en y associant les personnes moins valides ;
- Organiser une soirée cinéma en plein air ;
- Analyser la faisabilité d'installer un terrain multisports en plein air.

Les actions du CCE se sont poursuivies : initiation de l'opération désormais annuelle « Marche & Ramasse », visite du Parlement wallon en 2021, « soupe à l'école », fabrication de nichoirs, entretien de la réserve naturelle Natagora, participation à la cérémonie du Mémorial Day et après-midi intergénérationnel « jeux de société » en 2022.

Il n'existe pas de Conseil Communal des Jeunes.

10.8.5 Infor'Jeunes



Le point Infor'Jeunes le plus proche se situe à Verviers. Les jeunes peuvent y consulter des informations sur différents thèmes qui les concernent : travail mais aussi, santé, scolarité...

10.8.6 AMO Latitude J



L'AMO Latitude J (Actions en Milieu Ouvert) est un service d'Aides en Milieu Ouvert, subsidié et agréé par la Fédération Wallonie – Bruxelles – secteur Aide à la Jeunesse - pour développer la prévention en faveur des enfants et jeunes de 0-22 ans sur le nord de la division de Verviers. Depuis 2004, l'AMO Latitude J réalise son travail au travers de 2 axes : la prévention éducative et la prévention sociale.

Ses locaux sont situés à Battice, une permanence téléphonique est assurée. Ce service développe plusieurs projets : soutien aux parents, travail social de rue (outil de prévention permettant de poursuivre des objectifs d'éducation, de responsabilisation, d'émancipation et d'insertion sociale), projet A.Vox (préparer les jeunes à des exercices pratiques de prises de parole avec une dimension culturelle et citoyenne au travers de mini cycles de formation), projet inter AMO (favoriser les rencontres entre jeunes), projet Noël en famille et organisation de stages/séjours (pendant les vacances scolaires).

Sur Aubel, aucune demande n'existe pour bénéficier des services de l'AMO car les difficultés sont moins présentes que dans les autres communes couvertes par l'AMO et parce que les difficultés rencontrées sont « cachées » et ce depuis le plus jeune âge. En effet, il semble que les familles précarisées aient tendance à s'isoler car par exemple, elles ne peuvent pas participer financièrement aux activités proposées dans les écoles.

En 2024, Latitude J est intervenu directement à Aubel : présence d'une éducatrice durant les vacances scolaires au niveau du hall omnisports et point d'information (en partenariat avec Inforjeunes) au CPAS.

10.9 Enseignement

2 écoles communales et 1 école libre organisent l'enseignement fondamental sur la commune d'Aubel.

Toutes les implantations proposent une initiation au néerlandais dès la troisième maternelle, le transport gratuit suivant la législation en vigueur (présence d'une accompagnatrice dans le bus), des classes de dépaysement en primaire, des cours de natation, des activités culturelles en rapport avec le programme scolaire et notamment avec la bibliothèque d'Aubel, des activités sportives, des projets liés à l'environnement... La Commune distribue des fruits et des légumes (provenant du marché du mardi) aux enfants scolarisés à Aubel (sur fonds propres). Le bus communal est à la disposition des écoles communales pour leurs activités.

10.9.1 Enseignement communal

La Commune dispose de 2 écoles communales (maternelle et primaire) regroupant environ 200 élèves dont 60% en primaire.

Depuis la rentrée 2020-2021, une directrice d'école et 20 instituteurs (en maternelles et primaires) et maîtres spéciaux encadrent les élèves.



Figure 10.8 Implantation des écoles fondamentales communales (source : Administration communale, septembre 2024)

	La Clouse		Saint-Jean-Sart		Total		Total
	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	
Inscriptions 2018-2019	46	65	29	50	75	115	190

Tableau 10.2 Nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : Administration communale, 2019)

On observe une variabilité des effectifs sur les 10 dernières années : cependant globalement le nombre d'élèves est en augmentation et compris entre 159 et 190. Le nombre d'élèves de maternelle est en augmentation tandis que le nombre d'élèves en primaire a diminué jusqu'en 2016, de même que dans les communes voisines de Dalhem, Plombières et Thimister-Clermont mais contrairement aux communes de Herve et Welkenraedt. Depuis 2 ans, le nombre d'élèves tend à ré augmenter. **Il n'y a pas eu de changement particulier depuis 2019.**

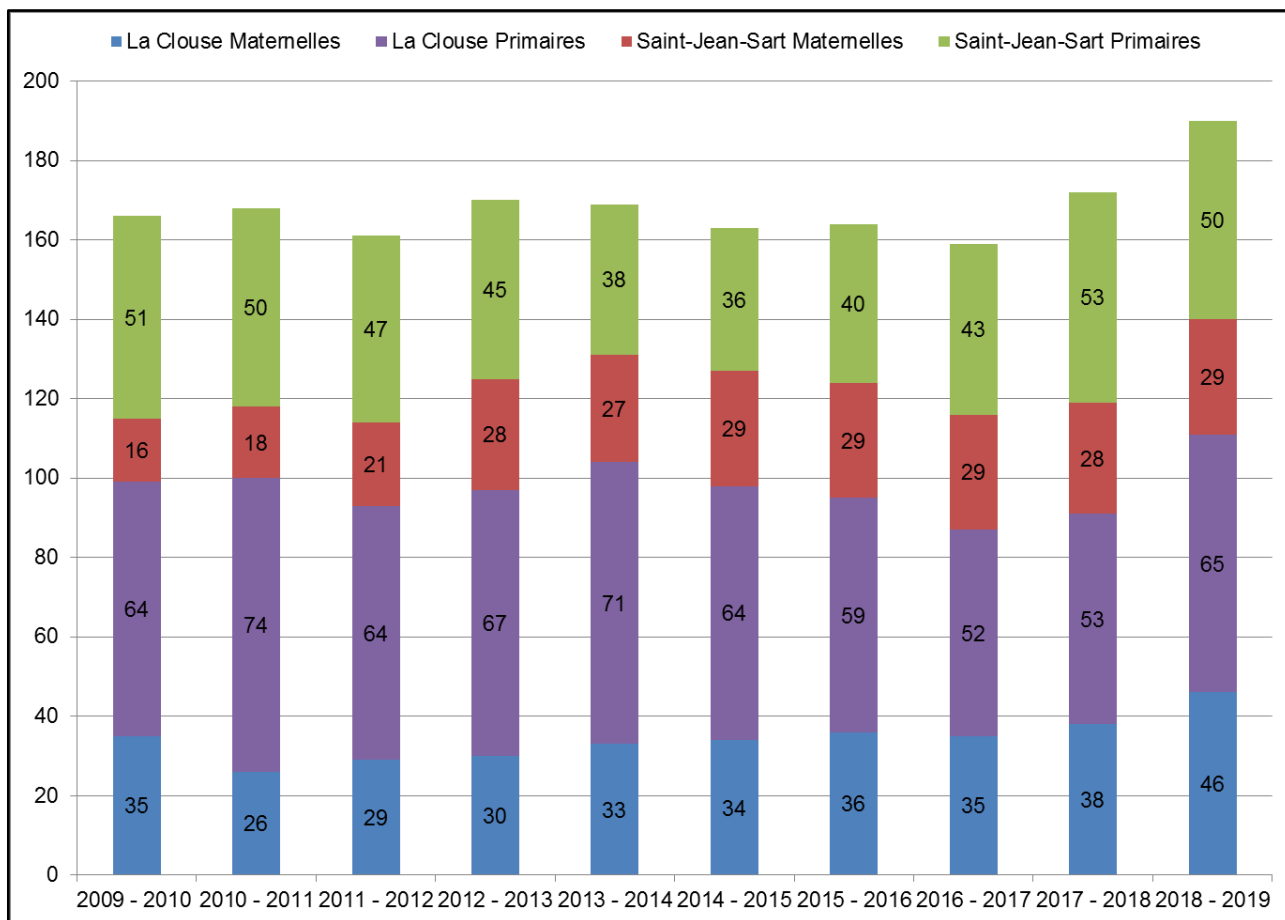


Figure 10.9 Evolution du nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : administration communale, 2019)

10.9.2 Enseignement libre



L'école libre d'Aubel (maternelle et primaire) regroupe 280 élèves dont 67% en primaire.

1 directrice d'école et **31** instituteurs (en maternelles et primaires), maîtres spéciaux, puéricultrices, ouvriers, surveillants... encadrent les élèves.

	Ecole libre d'Aubel		Total
	Maternel	Primaire	
Inscriptions 2018-2019	93	187	280

Tableau 10.3 Nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : Administration communale, 2019)

On observe une variabilité des effectifs sur les 7 dernières années : cependant globalement le nombre d'élèves est en diminution, un peu plus pour le nombre d'élèves de primaire que de maternelle. **Il n'y a pas eu de changement particulier depuis 2019.**

Que ce soit pour les écoles communales ou l'école libre, cette diminution des effectifs est en lien direct avec le déficit d'enfants de 0 à 13 ans observé sur la pyramide des âges.

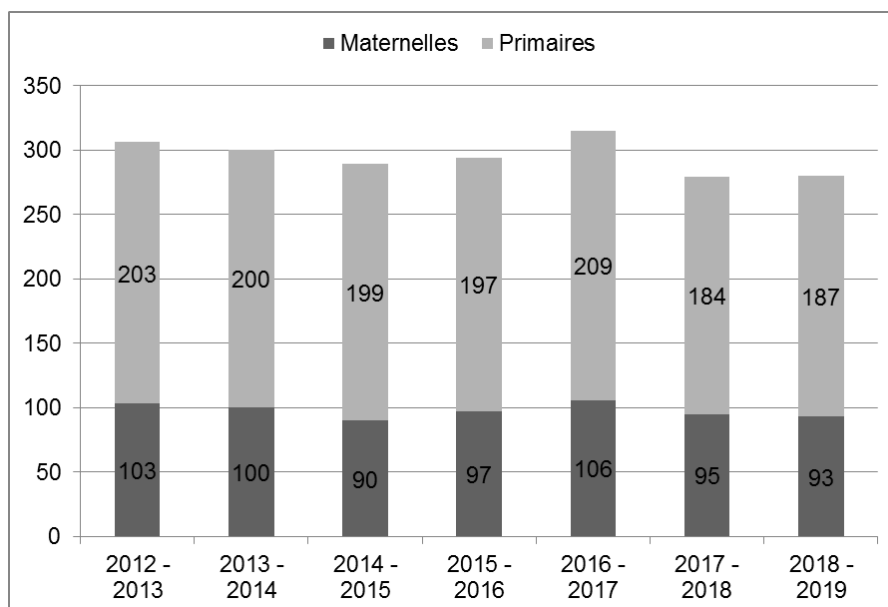


Figure 10.10 Evolution du nombre d'élèves de l'école libre (source : administration communale, 2019)

10.9.3 Mobilité des élèves du fondamental

La commune d'Aubel a la proportion d'élèves qui fréquentent une école située dans leur commune de domicile la plus forte de la microrégion et ce, depuis **près de 20 ans**, sauf exception ponctuelle **et malgré une légère diminution**.

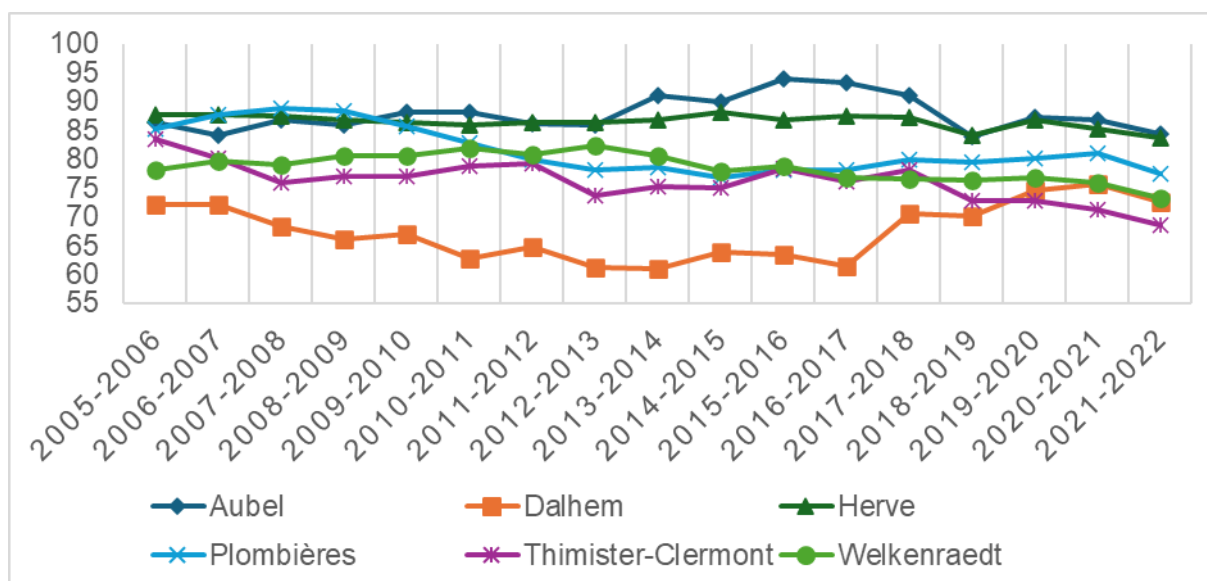


Figure 10.11 Part des élèves de maternelle fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2024)

Durant l'année scolaire **2021-2022**, plus de 8 enfants sur 10, domiciliés sur la commune d'Aubel, allaient en maternelles dans une des 3 écoles du territoire communal d'Aubel.

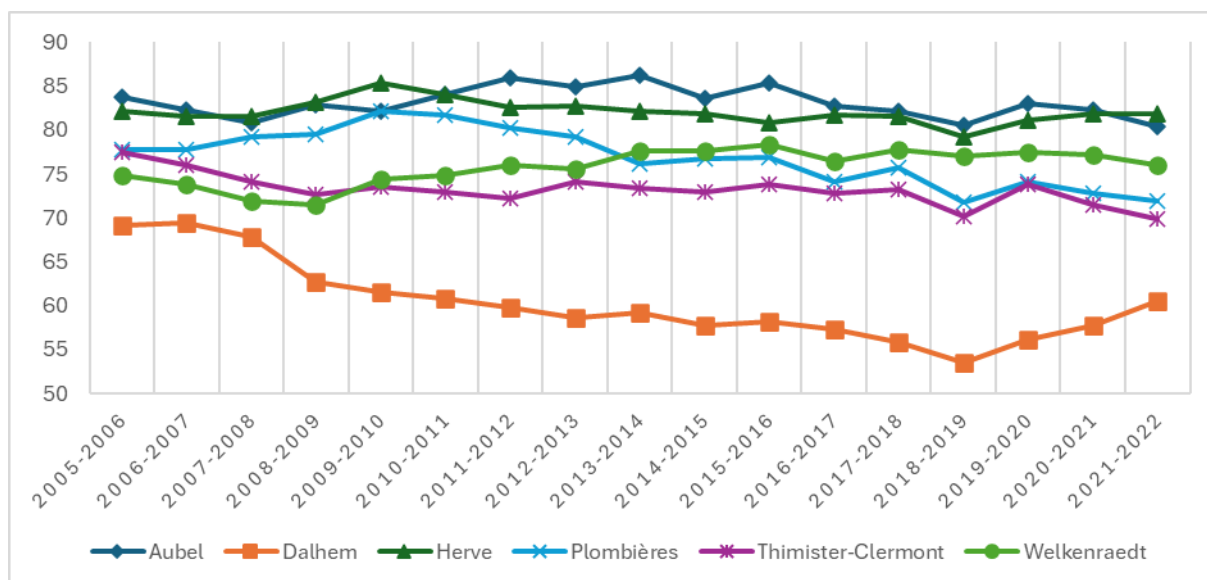


Figure 10.12 Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2024)

Durant l'année scolaire **2021-2022**, plus de 8 enfants sur 10, domiciliés sur la commune d'Aubel, allaient en section primaire dans une des 3 écoles du territoire communal d'Aubel.

En plus de la proportion élevée d'Aubelois fréquentant l'école située sur leur commune, les écoles attirent également les enfants des communes voisines. En 2020 à La Clouse, 49% des effectifs sont Aubelois, 30% viennent de Thimister-Clermont, 6% de Plombières et 5% de Herve (les 7 autres communes sont représentées par moins de 3 enfants chacune).

10.9.4 Enseignement secondaire

Il n'existe pas d'enseignement secondaire sur la commune d'Aubel. Les élèves se dirigent préférentiellement vers Herve et Welkenraedt puis Visé. L'enseignement secondaire à Verviers est en déclin par rapport à la génération précédente. L'intérêt de Verviers est l'école en immersion à l'Athénée mais une correspondance TEC est nécessaire.

10.10 Sources

- Administration communale (dont le CPAS)
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel
- IWEPS
- Terrain JML
- <http://www.policelocale.be>
- Province de Liège
- ALE
- Sites internet du Bailou, de l'ASD Verviers, de l'ADMR, du SAFPA, de la Résidence La Kan, des écoles
- Profil Local de la Santé
- Bulletin communal « les échos » n°1 décembre 2019

11. Vie associative, culturelle et sportive

La Commune a la volonté d'aider les clubs et les associations qui agissent pour sa population : cela concerne en 2019, une cinquantaine d'associations ayant leur siège ou non sur la commune. Ainsi, elle octroie des subventions communales à certaines d'entre elles, ce qui comprend la mise à disposition de personnel détaché.

ANNEXE G : Liste des associations présentes sur la commune d'Aubel (source : Administration communale, 2024)

11.1 Infrastructures culturelles

11.1.1 Bâtiments de rencontre

Les 9 bâtiments recensés et présentés ci-après sont des infrastructures de rencontre potentielles, spécifiques ou non, 5 d'entre eux sont privés. Dans le cadre de l'appel à projet « cœur de village » (2022), une salle polyvalente avec l'extension de la galerie d'exposition sera construite dans le prolongement du CPAS.

Village	Public/ Privé	Nom	Adresse	Photo
Aubel	privé	Ecole libre d'Aubel	Rue de Gorhez, 13	
Aubel	public	Halls omnisports	Rue de La Kan, 1	
Aubel	public	Espace Culture rassemblant la bibliothèque, la ludothèque, les locaux des scouts, l'Harmonie	Göbbelshof, 9	
Aubel	privé	Garderie	Résidence La Kan, rue de La Kan, 79	

Aubel privé Salle du cercle paroissial Rue de la Station, 41 d'Aubel



Saint-Jean-Sart public Ecole communale Rue des Platanes, 33



Saint-Jean-Sart privé Local de la Jeunesse, Rue des Platanes, 26 Salle Les Platanes



La Clouse public Ecole communale Clouse Village, 90



La Clouse privé Local de la Jeunesse Route de La Clouse, 76



Tableau 11.1 Infrastructures de rencontre (JML, 2024)

11.1.2 Espaces publics aménagés

Les espaces publics ont été identifiés et regroupés au sein d'une typologie de 9 catégories différentes reprenant le centre de jour, les maisons de repos, les cimetières, les écoles, les espaces de repos, les espaces de convivialité (plaines de jeux, observatoire Natagora, espaces barbecue...), les parkings, les places publiques et les infrastructures sportives. Les détails par village apparaissent dans les annexes cartographiques (Carte 6/6 : Zoom par village).

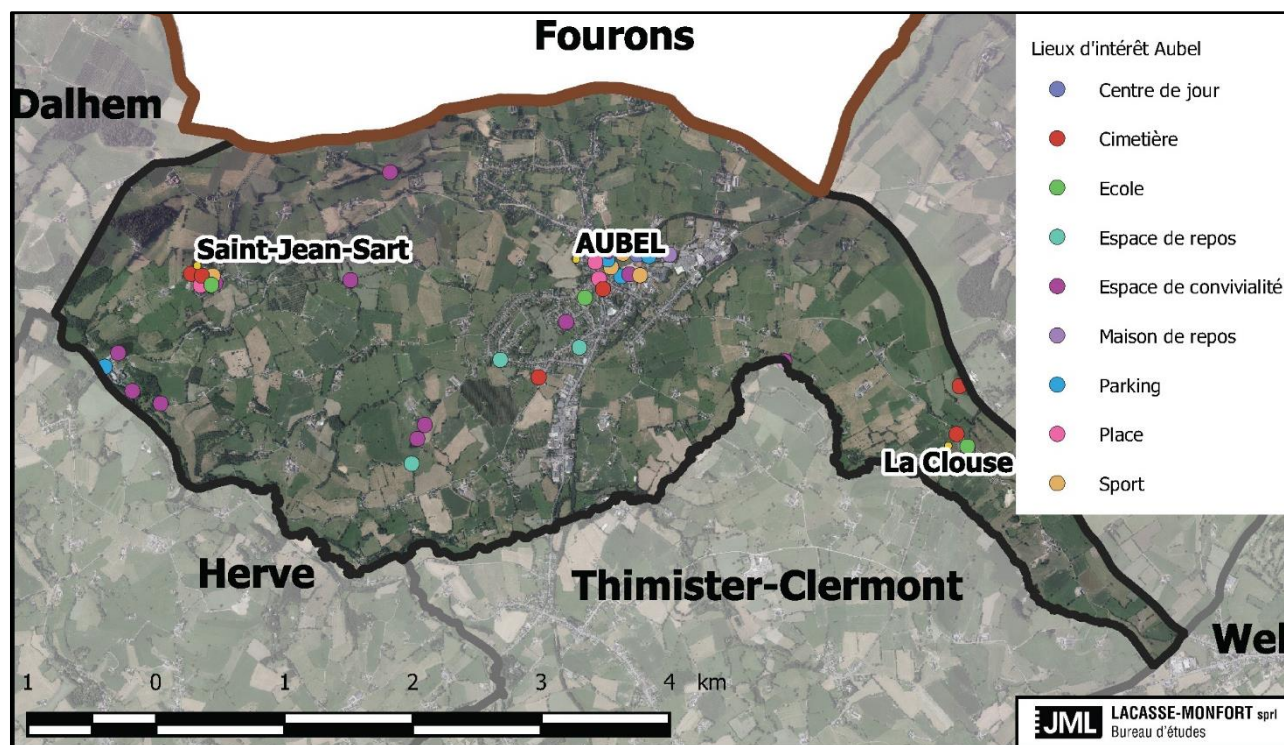


Figure 11.1 Localisation des espaces publics aménagés (source : Administration communale, JML, 2021)

À Saint-Jean-Sart et à La Clouse, les seuls espaces publics sont les plaines de jeux accessibles indépendamment des écoles. Ponctuellement, l'espace public est aménagé : si aucun d'entre eux n'a été identifié à La Clouse, on peut retenir la Place du Tilleul à Saint-Jean-Sart ainsi que l'emplacement de l'arrêt de bus et le parvis de l'église.



Figure 11.2 Espace public aménagé place du Tilleul à Saint-Jean-Sart (source : JML, 2020)

Enfin, les aires de barbecue et les nombreux espaces de repos disséminés le long des sentiers sont autant destinés aux touristes ou aux loisirs qu'aux rencontres villageoises.

11.2 Associations culturelles

On dénombre une trentaine d'associations culturelles (au sens large), dont le centre culturel, qui œuvrent dans le domaine de la musique, des jeunes et des organisations de fêtes, des anciens combattants et des seniors, de la nature... Nous détaillons ci-après quelques associations.

11.2.1 Espace culture



Inauguré en avril 2023, l'Espace culture regroupe le centre culturel « Hubert Grooteclaes », l'espace ARTistouilles, la bibliothèque, la ludothèque, les mouvements de jeunesse, l'Harmonie, l'académie de musique. Une galerie d'art, une salle de 150 places et diverses salles polyvalentes permettent de nombreuses activités et événements.

Il n'est pas reconnu comme centre culturel par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le centre culturel développe différentes initiatives avec les services suivants.

- les 3 écoles de l'entité (animations scolaires)
- la maison de repos de la Kan
- le centre culturel Hubert Grooteclaes (spectacles, expositions, concerts...)
- les associations de la commune (qualité village, office du tourisme, Aubel Archives – réunion hebdomadaire rassemblant 10 personnes, stretching 3 fois par semaine rassemblant 45 personnes, yoga 3 fois par semaine rassemblant 60 à 80 personnes, Qi Gong hebdomadaire rassemblant 20 personnes, Vie Libre 2 fois par mois, Club Détente -Danse Rock 'n Roll) rassemblant 16 personnes chaque semaine, s'Nana - chœur féminin - rassemblant 35 personnes chaque semaine...)
- la Commune
- la bibliothèque
- l'Université Complétive du Temps Libre du Plateau de Herve, l'Académie (théâtre, musique, expositions diverses, danse, chant, bien-être, conférences...) rassemblant chaque semaine 80 personnes
- la galerie d'art
- les Lion's Clubs (projet d'affiches pour la paix)
- l'ONE (animations)
- « Place aux enfants » (animations)
- « Journée de l'arbre » (animations)
- la Province de Liège, service Jeunesse pour les stages
- l'Harmonie Royale « les Echos de la Berwinne » concerne 40 personnes et sa section « jeunes » « Art-Minnie : 15 personnes.
- Le service du sang de la Croix-Rouge de Belgique est accueilli 2



mardis tous les 3 mois et reçoit environ 150 personnes.

Le comité du centre culturel « Hubert Grooteclaes », a été créé en 1971, avec la peinture comme activité principale. Depuis il propose diverses activités comme des concerts, des balades guidées, la promotion d'artistes Aubelois, des brocantes, des conférences, du théâtre, des spectacles... 14 bénévoles sont actifs au sein de ce comité.

L'atelier « ARTistouilles » a été créé en 1995 mais la Commune aidait déjà le Centre Culturel Hubert Grooteclaes auparavant (mise à disposition du lieu...). ARTistouilles propose des activités culturelles, ateliers, conférences, expositions, stages, spectacles, théâtre pour tous les âges. On peut citer les ateliers créatifs de dessin, peinture et bricolage, des cours de musique en lien avec l'académie de Welkenraedt ou des asbl, du théâtre et des conférences de l'Université Complétive du Temps Libre du Pays de Herve.

Environ 700 personnes (en 2024 comme en 2019) participent aux stages et ateliers donnés chaque année par le centre culturel :

- les élèves des 3 écoles de l'entité de maternelles et primaires avec ARTistouilles (soit +/- 480 enfants) ;
- les participants aux 7 ateliers hebdomadaires ARTistouilles (88 personnes / an) ;
- les participants aux stages ARTistouilles (environ 50 enfants et adolescents) ;
- les participants aux ateliers ponctuels, notamment l'atelier zéro déchet annuel organisé par la bibliothèque en collaboration avec ARTistouilles (15 personnes).

Les expositions amènent également des visiteurs (en grande partie les proches des exposants) au nombre de 200. On peut donc dire que moins d'un an après son inauguration, les Aubelois se sont déjà bien approprié l'Espace Culture qui est déjà au moins aussi occupé que les anciens locaux (pour les seules activités récurrentes).

11.2.1 Bibliothèque

La bibliothèque communale est **intégrée à l'Espace Culture Göbbelshof, 9** et participe aux animations, même si elle a été créée bien avant : des documents attestent de l'existence de la bibliothèque paroissiale dès le 19^{ème} siècle. Elle propose de nombreux services et activités parmi lesquels on peut citer des animations à destination des plus jeunes, des expositions, des stages, des cours d'informatique, des boîtes à livres, du portage de livres à domicile... **ainsi qu'une grainothèque et une bouturothèque**. La bibliothèque entretient de nombreux liens au niveau communal (avec les écoles, la résidence La Kan...), provincial (bibliothèque des Chiroux à Liège et bibliothèque de Verviers...), régional (participation à la Fureur de Lire par exemple). 1.061 lecteurs dont 585 jeunes (moins de 18 ans) ainsi que 50 collectivités (classes + associations) drainant +/- 960 personnes bénéficient de la bibliothèque. **En 2023, 400 nouveaux lecteurs/lectrice sont venus emprunter un livre.**

Le prêt des livres et CD est informatisé : la bibliothèque a rejoint le réseau provincial Aleph. La bibliothèque propose également un accès à internet (via 2 ordinateurs ou le WiFi) ; des lectures hebdomadaires pour les tout-petits chez les accueillantes et à la maison d'enfants et mensuelles à la maison de repos. De nombreuses animations autour du livre pour tous les âges sont réalisées : foire du livre au hall omnisports, fête des nourrissons avec l'ONE, mouvements culturels nationaux (« Fureur de lire », « semaine sans écran »)...



Des boîtes à livres existent en plusieurs points du territoire.

Le bibliobus, bibliothèque itinérante de la Province de Liège, ne s'arrête pas sur la commune pour le public, les arrêts les plus proches se situent dans les communes voisines de Dalhem, Herve, Plombières et Thimister-Clermont. Par contre, le bibliobus s'arrête au niveau des 2 écoles communales (Saint-Jean-Sart et La Clouse) au profit des seuls enfants scolarisés.

11.2.1 Ludothèque « Lud'Aubel »

La ludothèque a été créée par le conseil communal des enfants et propose des animations intergénérationnelles de jeux de société, y compris des prêts de jeux pour tous les âges, 2 fois par mois. Après avoir été située à la résidence « La Kan », elle a été **intégrée à l'Espace Culture et rassemble une vingtaine de personnes**.

11.2.2 Associations de jeunes



2 jeunes (à Saint-Jean-Sart et La Clouse) et une unité scout (à Aubel) sont présentes sur la commune. L'unité scout rassemble environ 250 jeunes et 40 animateurs.

11.2.3 Vie paroissiale

La vie paroissiale est constituée de l'unité pastorale Aubel – Thimister – Clermont, de 3 fabriques d'église plus l'abbaye du Val-Dieu et de 4 groupements paroissiaux.

11.2.4 Activités musicales



6 asbl proposent du chant et/ou la pratique de la musique. En particulier, l'Harmonie d'Aubel, créée en 1871, regroupe une cinquantaine de jeunes musicien(ne)s.

Hors commune

11.2.5 Académie de musique de Welkenraedt



L'académie de musique de Welkenraedt est la plus proche et dispense sur la commune d'Aubel une partie des cours de musique (éveil musical, formations théoriques et cours d'instruments) et d'arts de la parole à **l'Espace Culture. Cela concerne 150 personnes du lundi au samedi**.

Le conservatoire de Verviers dispense aussi des cours dans la commune voisine de Herve.

11.2.6 Centre culturel de Welkenraedt

La commune d'Aubel n'est rattachée à aucun centre culturel agréé de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plus proche est celui de Welkenraedt. Celui-ci propose des arts de la scène, de l'éducation permanente, un cinéma, des expositions, des ateliers et des activités spécifiques au jeune public, scolaire ou non.

11.3 Manifestations culturelles sur la commune

L'agenda des manifestations est disponible dans « Echos d'Aubel », sur le site internet communal et sa page Facebook® et en toutes-boîtes lors d'événements importants. Cet agenda est également repris voire complété dans l'agenda de la bibliothèque et des écoles.



Les principaux événements communaux sont les fêtes de villages. Les 3 fêtes de villages ont lieu en été : à Saint-Jean-Sart (durant 2 week-ends en août), à La Clouse (en septembre) et la Fête POP à Aubel (en août les années impaires). Ces 3 fêtes sont le reflet de la cohésion sociale au sein de la commune d'Aubel.

Les autres événements culturels sont à souligner pour leur portée supra communale.

- Concerts de printemps



5 concerts de musique classique ont lieu en mai et juin chaque année à l'abbaye du Val-Dieu depuis 1967.

- Brocante d'Aubel



Chaque dimanche proche du 21 juillet, plus de 250 exposants de l'Euregio s'installent au cœur d'Aubel et proposent des objets en tous genres : meubles, décoration, jouets, livres, vêtements...

Une animation musicale et une petite restauration sont également présentes.

- Festivités de la Saint-Hubert

Le 1er dimanche après le 2 novembre et le mardi qui suit, une Grand-Messe est sonnée par le Rallye Trompes de l'Hertogenwald à Aubel. Ensuite sur la Place Antoine Ernst, le curé du village bénit les chevaux, les chiens et autres animaux de compagnie pendant le concert des trompes de chasse.

- Village Gourmand de Noël

Durant le week-end le plus proche de la St-Nicolas, la gastronomie du Pays de Herve est mise à l'honneur dans cette manifestation. Les nombreux métiers de bouche de la commune : boulangers, poissonniers, traiteurs, restaurateurs... préparent leurs créations « maison » de qualité et permettent ainsi de faire le tour de la gastronomie locale.

- « Les peintres dans la rue »



Sur le marché aux produits du terroir, des peintres amateurs sont présents dans les rues d'Aubel pour exposer leurs œuvres et partager leur passion avec les personnes de passage.

- Kermesse d'Aubel

La 1^{ère} quinzaine de juin, un ensemble de festivités : bal, fêtes foraines, braderie et animations diverses se succèdent à Aubel.

11.4 Infrastructures sportives

3 infrastructures principales existent sur le territoire communal.

11.4.1 Hall omnisports

Le hall omnisports d'Aubel, dédié au sport, aux loisirs et à la culture, a été inauguré en 1986 et son extension en 2002.



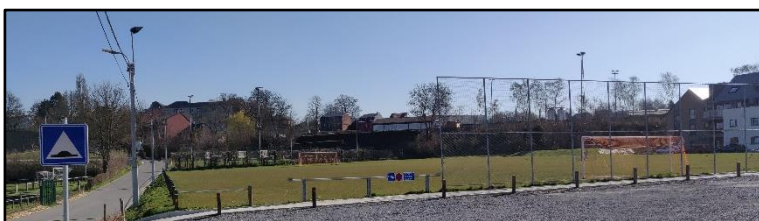
Le hall initial se compose d'une grande salle polyvalente, d'une salle de gymnastique et d'une autre salle polyvalente à l'étage, pour une superficie totale de 1304 m² à laquelle ont été ajoutées une salle polyvalente (924 m²), une salle de gymnastique (756 m²) et 412 m² consacrés aux vestiaires, réserves et à l'articulation entre les deux bâtiments.



Le hall omnisports est géré par l'asbl sport-culture-loisirs administrée par 10 personnes dont 3 représentants de la Commune (Président, Vice-président, Administrateur) et les responsables des clubs et des associations. La Commune intervient de 2 façons :

- en finançant les gros investissements : pose de nouveaux revêtements de sols, remplacement de l'éclairage par de l'éclairage LED, passage au chauffage au gaz, installation de panneaux photovoltaïques...
- en mettant à disposition du personnel communal pour l'entretien des locaux, la gestion (partielle) du bar, la gestion administrative et la réalisation de petits aménagements et petites réparations.

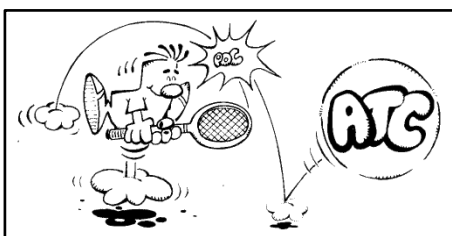
11.4.2 Terrains de football



A proximité du hall omnisports, sont situés le stade Jean-Marie Doome et les 4 terrains de football dont l'un est synthétique. En 2019, deux demandes de subsides ont été introduites par la Commune auprès d'Infrasport et validées par le SPW pour l'achat de matériel d'entretien des terrains de foot (acquisitions d'un tracteur tondeuse frontale avec bac de ramassage et d'un tracteur tondeuse mulch avec bac de ramassage). Cette infrastructure est gérée par l'asbl Royal Aubel Football Club.



11.4.3 Terrains de tennis



Aubel Tennis Club, asbl privée, propose 6 courts de tennis (dont 4 sont sur une propriété communale) dont 2 synthétiques.



11.4.4 Autres infrastructures

2 plaines de jeux publiques (à Aubel et Saint-Jean-Sart) et un centre équestre privé (celui des Coudriers) sont recensés par cadasport sur la commune. Mais d'autres plaines de jeux communales sont présentes sur le territoire, notamment celles des écoles communales de Saint-Jean-Sart et de La Clouse, ouvertes à tous.



11.5 Associations sportives

21 clubs sportifs	
Royal Aubel Basket Club	Basket
Club cyclotouriste "Freddy Boys"	Cyclisme
Club détente Rock'n roll	Danse
Club variation danse	Danse
Cercle équestre La croix	Equitation
Les écuries des coudriers asbl	Equitation
Royal Aubel Football Club	Football
Royale Gymnastique Aubel	Gymnastique
Jogging des vergers	Course à pied
Judo Club Aubel	Arts martiaux

Club Kin ball Aubel	Kin Ball
Compagnons de Saint-Hubert	Marche
Mini-foot Aubel	Football
Mini-foot Celtic	Football
Mini-foot Saint-Jean-Sart	Football
Aubel Tennis Club asbl	Tennis
Club Tennis de Table Aubel	Tennis de table
Amicale Netvolley Aubel	Volley
Aubel Volley-ball Club	Volley
Club Aubel VTT	Cyclisme
Yoga	Yoga

Tableau 11.2 Clubs sportifs aubelois (site internet communal, 2024)

11.6 Manifestations sportives

Les manifestations sportives sur la commune sont pléthoriques. Un certain nombre de tournois sont organisés dans les 3 infrastructures sportives de la commune, dont certains avec une portée provinciale (basket, gymnastique). On peut également citer les rallyes équestres et les marches, jogging et trails organisés par les associations locales tout au long de l'année.

Les principales manifestations sportives sur la commune sont :

- l'organisation de matchs ou de journées de championnat/coupe : clubs de tennis de table, basket, kin-ball, volley, gymnastique, net volley, mini-foot...
- l'organisation de tournois : de football, kin-ball, volley, net volley, basket, tennis de table...
- l'organisation de demi-finales/finales de championnat : basket, volley, kin-ball...

11.7 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel et des asbl
- IWEPS
- Terrain JML
- Cadasport
- Terrain JML

12. Infrastructures et équipements publics

12.1 Réseau d'adduction d'eau

12.1.1 Alimentation en eau potable

La production et la distribution d'eau potable est gérée sur l'ensemble du territoire par la Société Wallonne de Distribution des Eaux depuis le 23/05/2007.

La commune d'Aubel est exclusivement alimentée par l'eau traitée du barrage d'Eupen, via des jonctions sur l'adduction nord du pays de Herve.

12.1.2 Distribution d'eau potable

En 2017¹⁶ (dernière année complète de facturation) le volume facturé s'élevait à 645.727 m³. Cela correspond, au 18/10/19, à 1.962 raccordements au réseau SWDE sur la commune d'Aubel.

Depuis 2016, l'indicateur utilisé par la SWDE pour la recherche de fuite est l'ILP (Indice Linéaire de Perte exprimé en m³ par jour et par km de conduite) qui permet de mieux caractériser l'état du réseau et la probabilité d'existence de fuites.

Type de réseau	Critère de classification = nombre de raccordements par km	MAUVAIS	MEDIOCRE	ACCEPTABLE	BON
Semi-Urbain	Compris entre 20 et 50	ILP>8	5<ILP<8	3<ILP<5	ILP<3
Rural	Inférieur à 20	ILP>4	2,5<ILP<4	1,5<ILP<2,5	ILP<1,5

Actuellement l'ILP de la commune d'Aubel est de l'ordre de 1,46 m³/j/km. Pour un réseau caractérisé comme étant rural, cela correspond à un réseau de bonne qualité.

12.1.3 Etat actuel du réseau

L'état du réseau est correct, la SWDE inclut dans ses programmes de travaux le renouvellement des tronçons les plus anciens / les plus vétustes où sont constatés régulièrement des fuites. L'opportunité de renouveler des conduites est également évaluée en tenant compte des éventuels travaux de voirie.

12.1.4 Contrôle de la qualité de l'eau

Le laboratoire de la SWDE dispose des compétences, des agréments et de l'accréditation ISO 17025 pour assurer la réalisation des prélèvements, des contrôles et des analyses imposées par le Code de l'eau pour les eaux destinées à la consommation humaine.

12.1.5 Programmation des travaux sur le réseau

Les extensions du réseau dépendent des demandes de nouveaux raccordements (cela concerne les zones non encore équipées) y compris pour de futurs lotissements éventuels.

Concernant les travaux de renouvellement des réseaux, 2 dossiers ont été programmés durant l'opération de développement rural. Il s'agit du renouvellement de conduites situées Côte de Hagelstein : (phase 1) de 475 m et (phase 2) 350 m.

¹⁶ La SWDE n'a pas mis à disposition de données plus récentes en 2024.

12.2 Égouttage

12.2.1 PASH du sous bassin de Meuse Aval

La commune d'Aubel est concernée par le Plan d'Assainissement du Sous bassin Hydrographique (PASH) de Meuse aval approuvé le 4/05/2006 et entré en vigueur le 17/05/2006. La dernière révision, approuvée par le Gouvernement wallon en date du 19/05/2013, a été publiée au Moniteur belge du 30/09/2013.

12.2.2 PASH de la commune d'Aubel

L'organisme d'assainissement chargé de l'épuration des eaux résiduaires urbaines est l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration). La dernière collecte d'informations reprise dans la fiche environnementale d'Aubel date de 2008¹⁷ et indique que, concernant la situation du réseau d'égouttage dans la commune :

- 100% des 14,82 km d'égouts prévus ont été construits
- 100% des 1,6 km de collecteurs prévus ont été réalisés

Au niveau des régimes d'assainissement appliqués dans la commune :

- 76 % de la population est en régime d'assainissement collectif < ou >= 2.000 EH
- 19 % de la population est en régime d'assainissement autonome
- 5% de la population est en régime transitoire

En **2024**, les habitants d'Aubel et de Saint-Jean-Sart bénéficient d'un assainissement collectif partiel et ceux de La Clouse sont en assainissement autonome.

ANNEXE H : PASH de la commune d'Aubel (source : site interet, 2024)

12.2.3 Situation actuelle

La station d'épuration d'Aubel (route de Val-Dieu) et le collecteur de la Bel ainsi que les déversoirs d'orage associés appartiennent et sont gérés par l'AIDE.

12.2.4 Station d'épuration existante



La commune a 1 station d'épuration collective en service sur son territoire : celle d'Aubel depuis 1989 (pour 8000 Equivalent Habitant EH).

Le zoning agro-alimentaire a sa propre station d'épuration gérée par Epur'Aubel.

La station d'épuration de Saint-Jean-Sart n'est pas programmée à court terme.

¹⁷ L'AIDE n'a pas mis à disposition de données plus récentes en 2024.

12.2.5 Travaux d'égouttage

En 2019, la ruelle de La Kan est terminée, la rue de la Bel (phase 1) est en cours ; la rue de La Kan et la rue de la Bel (phase 2) sont prévues. **En 2022, l'égouttage de la rue de la Kan est terminé.**

12.3 Réseau d'électricité

Le réseau électrique est géré et fourni par ORES.

Le réseau électrique répond aujourd'hui aux besoins des utilisateurs de réseau et il n'est pas prévu de développement particulier de celui-ci. L'éclairage public va passer au LED endéans les 10 ans.

12.4 Réseau de gaz

Le réseau de distribution de gaz est géré et fourni par RESA.

Le gaz dessert les industries agro-alimentaires depuis une quinzaine d'années. C'est une prolongation du réseau en moyenne pression depuis la zone d'activités des Plenesses.

Fin 2019, dans le cadre de l'alimentation énergétique de l'Espace Culture, du CPAS et de l'administration communale, le Collège communal a sollicité les services de la société distributrice de gaz RESA. **Ainsi, le gaz à usage domestique est distribué au Bailou, rue Tisman (partiellement), rue de la bel (partiellement), Göbbelshof et sur les places du RAVeL, Nicolai, Antoine Ernst et Albert 1^{er}.**

12.5 Réseau de téléphonie et internet

12.5.1 Téléphonie fixe

La carte de couverture internet de l'IBPT (données fournies par les opérateurs par ligne fixe) indique, au niveau des secteurs statistiques, un accès à une vitesse de 100 Mbps compris entre 95% (secteur de La Clouse) à 100% pour le reste de la commune.

12.5.2 Téléphonie mobile

4 sites d'antennes sont opérationnels.

Localisation	Proximus	Orange	Base
Eglise de Saint-Jean-Sart			X
Aubel – rue de Battice		X	X
Aubel - rue de la Kan	X		
Aubel – rue de Merckhof		X	

Tableau 12.1 Liste des antennes sur la commune (source : WalOnMap, 2019)

L'IBPT collecte périodiquement auprès des trois opérateurs mobiles concernés des cartes de couverture pour chacune des 2 technologies mobiles actuellement déployées (3G et 4G).

Les cartes de couverture montrent que la commune d'Aubel est bien desservie par la 3G et la 4G : seule la zone de l'abbaye du Val-Dieu et la N650 vers le sud sont peu ou pas desservies, et ce de manière ponctuelle. En ce qui concerne l'abbaye du Val-Dieu, c'est un choix de rester un endroit isolé de la technologie.

12.6 Programmation des infrastructures et des équipements

12.6.1 Plans d'Investissement Communal (PIC) pour la programmation pluriannuelle

Le PIC 2013-2016 concernait 2 dossiers : l'égouttage de la ruelle de La Kan et la rénovation du mur de soutènement du cimetière de Saint-Jean-Sart, qui sont finalisés.

Le PIC 2017-2018 concernait 3 dossiers : la réfection des voiries Platanes et Marnières et la réfection des éléments linéaires rue des Bocages, qui sont finalisés ; la réhabilitation de l'égouttage N648 qui est en cours.

Le PIC 2019-2021 concerne la rue de la Kan ainsi que son égouttage ainsi que l'égouttage de la rue de la Bel (phase 2).

Le PIC 2022-2024 concerne la réfection de 380m de la rue Saint-Antoine, de 250m de la route de la Clouse (depuis la Croix de Bourgogne jusqu'au n°17 de la rue de la Clouse), de la route du Bois d'Ansy, et de l'aménagement du carrefour place de la Victoire avec un tourne-à-gauche. Les trottoirs de la rue de la Bel et de la Place Antoine Ernst ont été réalisés en 2021 et 2022.

LE PIWACY 2022-2024 concerne la connexion cyclable et piétonne entre le RAVeL Ligne 38 et la zone artisanale, la création de 8 espaces de parking pour les vélos, la création d'un espace intermodal pour utilisateurs actifs (piétons, cycliste, parking et bus) place Antoine Ernst, la réfection du chemin cyclo piéton de l'Abbaye à Saint-Jean-Sart, et l'aménagement du cheminement cyclo-piéton sur le Pont des Soupis.

12.6.2 Dossiers subsidiés par les structures supra communales

Les dossiers les plus récents concernent l'induration du RAVeL Ligne 38 sur la moitié de son tracé aubelois et la réfection de diverses voiries (dont la N649 vers Val-Dieu) ; la réalisation de la liaison cyclo-piétonne (et cavalière) au niveau de Merckhof afin de relier la L38 et la future liaison vers le cimetière américain le long de la N612 est terminée en 2024.

Les voiries agricoles Plattendriesch et de Birven ont été rénovées en 2024.

12.7 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Sites internet de l'administration communale d'Aubel
- IWEPS
- Terrain JML
- SWDE
- AIDE
- Fiche environnementale de la commune d'Aubel, DGRNE, éd.2010
- RESA
- IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications)

13. Principales caractéristiques des réseaux de déplacement

13.1 Accessibilité routière et réseau structurant

13.1.1 Accessibilité routière

La commune d'Aubel est voisine de la Flandre, des Pays-Bas et de l'Allemagne, régions se situant à moins de 30 minutes en voiture.

La figure suivante illustre l'accessibilité depuis le centre de la commune sur base de deux temps de trajet différents (30 minutes et 1 heure).

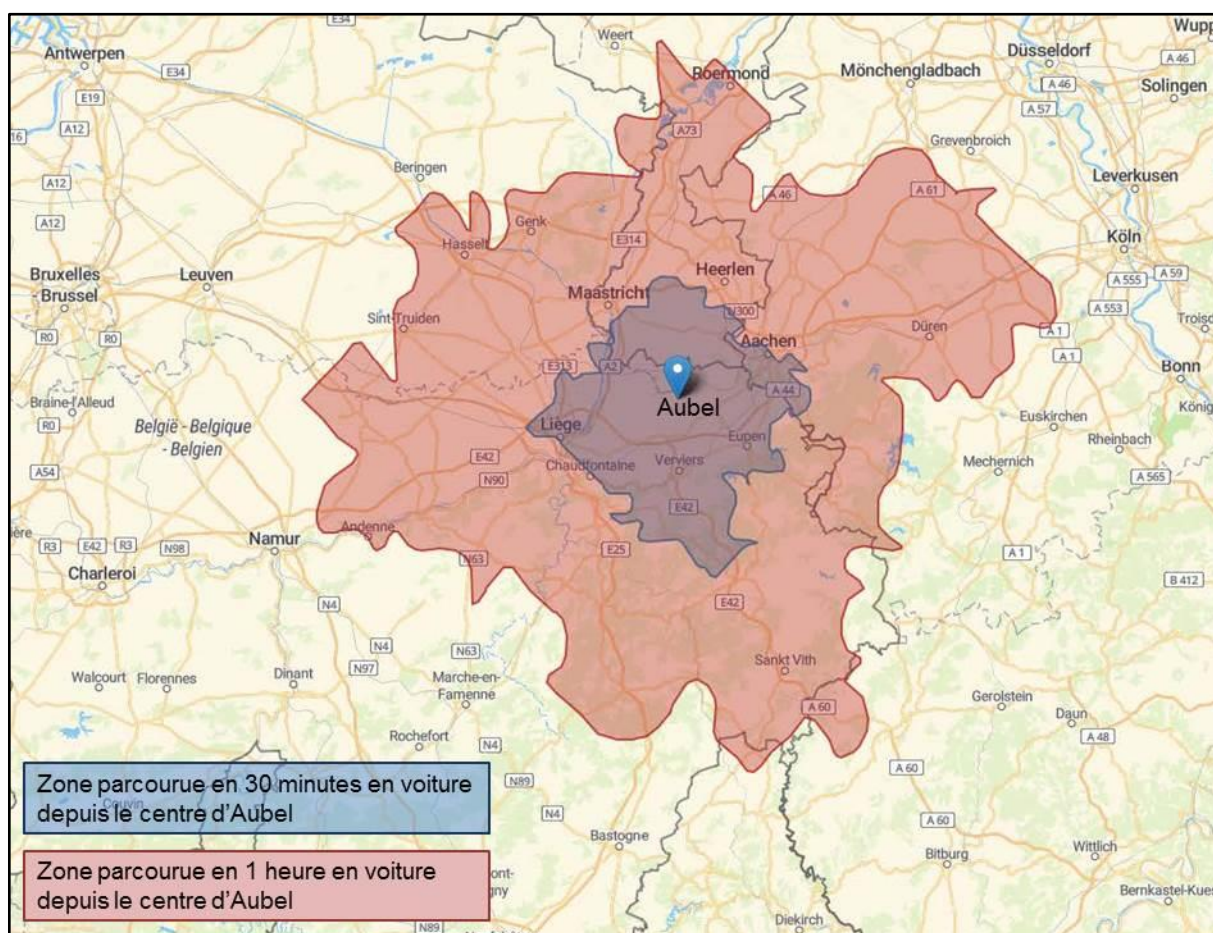


Figure 13.1 Carte d'accessibilité (source : JML, Oalley, 2019)

La commune présente une bonne accessibilité routière puisqu'elle accède à l'échangeur autoroutier de Battice situé sur la commune limitrophe de Herve en 11 minutes depuis Aubel (8km), 12 minutes depuis La Clouse (9km) et 15 minutes depuis Saint-Jean-Sart (12km). Cet échangeur est un carrefour entre la E40 reliant Aix-la-Chapelle à Liège puis Bruxelles, et la E42 reliant Battice à Verviers puis Francfort. De plus, Aubel n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de l'autoroute E25 reliant Maastricht à Luxembourg Ville via Liège et Arlon.

Pour rappel, la commune est distante de :

- Verviers de 17km (19 min.)
- Maastricht de 28km (33 min.)
- Namur de 94km (1h05)
- Bruxelles de 124km (1h25)
- Aix-la-Chapelle de 24km (35 min.)
- Liège de 33km (31 min.)
- Cologne de 105km (1h10)
- Luxembourg ville de 180km (2h)

13.1.2 Description du réseau routier structurant

Selon les données du commissaire voyer (février 2020), la longueur des voiries communales revêtues, empierrées ou en terrain naturel d'une largeur supérieure ou égale à 2,5m est de 54,572km partagés en 5,459km de chemins ou sentiers et 49,113km de voiries communales.

Le réseau de la Région wallonne s'étend sur 5 routes nationales gérées par le District de Verviers (lui-même supervisé par la Direction des routes de la Province de Liège).

N648 : 3,856km (SPW MI) reliant Margraten au Pays-Bas (au nord) à Battice (au sud), c'est l'axe de desserte principale.

N649 : 4,36km (SPW MI) / 4,51km (WalOnMap) reliant Val-Dieu à l'ouest au centre d'Aubel

N650 : 0,139km (SPW MI) matérialisant une partie de la limite sud-ouest de la commune

N608 : 0,327km (SPW MI) matérialisant une partie de la limite nord de la commune

N612 : 4,9km (WalOnMap) km matérialisant la limite est de la commune.

Les autres routes (communales) sont gérées par le service des travaux de la commune.

La N648 qui traverse Aubel permet une bonne visibilité des commerces et de l'HoReCa du centre-ville.

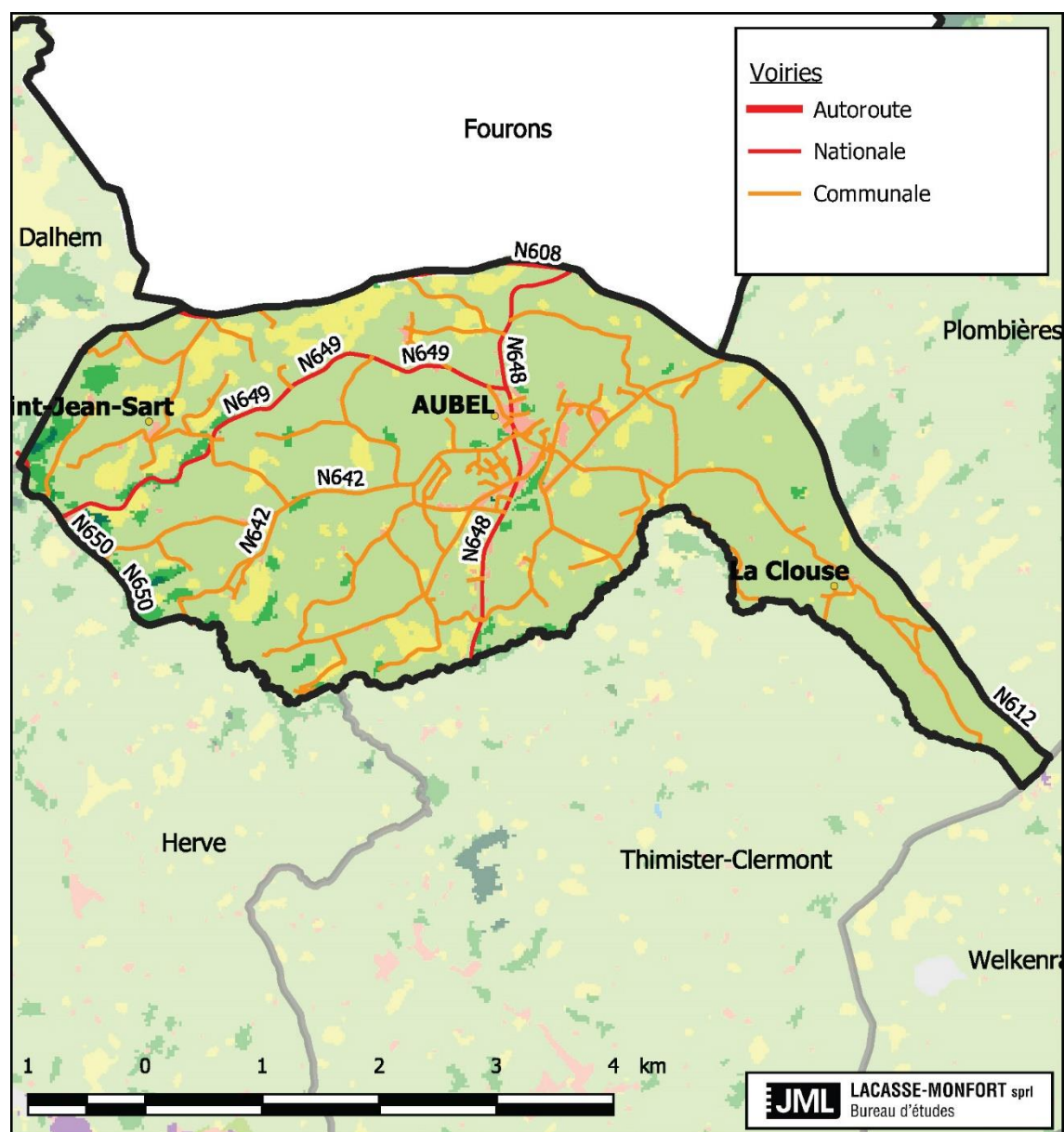


Figure 13.2 Carte routière de la commune (source : JML, 2020)

13.1.3 Comparaison du réseau routier structurant de la commune d'Aubel avec les communes voisines

Entité administrative	Wallonie	Province de Liège	Aubel	Dalhem	Herve	Plombières	Thimister-Clermont	Welkenraedt
Km de réseau routier revêtu (total)	56.600,2	15.455,2	179,5	133,7	287,3	206,6	140,4	97,9
<i>Km de réseau autoroutier</i>	868,7	264,0	0,0	0,0	9,0	0,0	3,8	4,3
<i>Km de réseau régional</i>	7.545,0	1.804,8	17,4	23,2	29,8	17,1	12,6	7,7
<i>Km de réseau communal</i>	48.186,5	13.386,1	162,1	110,5	248,5	189,5	124,0	85,8
Taux de longueur de voirie (km/km²)	3,3	4,0	9,5	3,7	5,1	3,9	4,9	4,0

Tableau 13.1 Comparaison du réseau structurant entre la commune d'Aubel et les autres entités en 2005 (source : IWEPS, 2024)

Par rapport aux communes limitrophes, la commune d'Aubel a un réseau routier important : seules les communes de Herve et Plombières ont un réseau plus long. En lien, le service travaux est assez important (19 personnes y travaillent) et l'entretien des voiries semble satisfaisant (personnes ressources, mars 2020).

13.1.4 Accidentologie

13.1.4.1 Évolution globale du nombre d'accidents et leur gravité

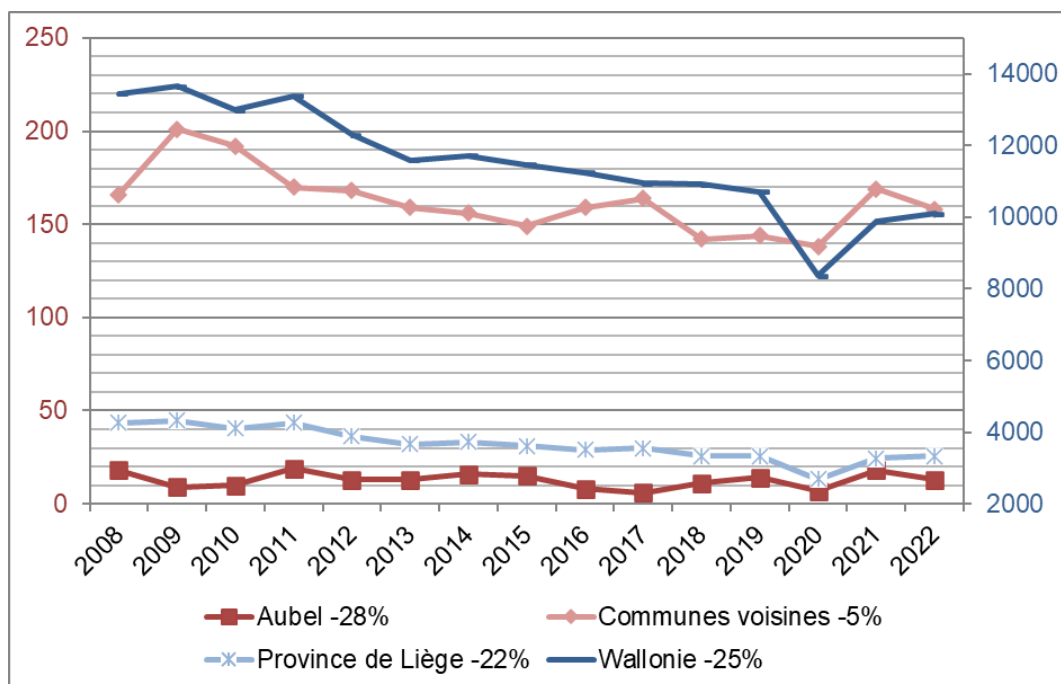


Figure 13.3 Nombre d'accidents dans la commune d'Aubel et les autres entités (source : IWEPS, 2024)

Globalement, le nombre d'accidents (avec tués et/ou blessés) tend à diminuer, selon la même tendance qu'aux niveaux régional, provincial et des communes voisines. La crise sanitaire est bien marquée. Cependant, le nombre de personnes est variable d'une année à l'autre.

Les conclusions sont les mêmes pour les victimes d'accidents.

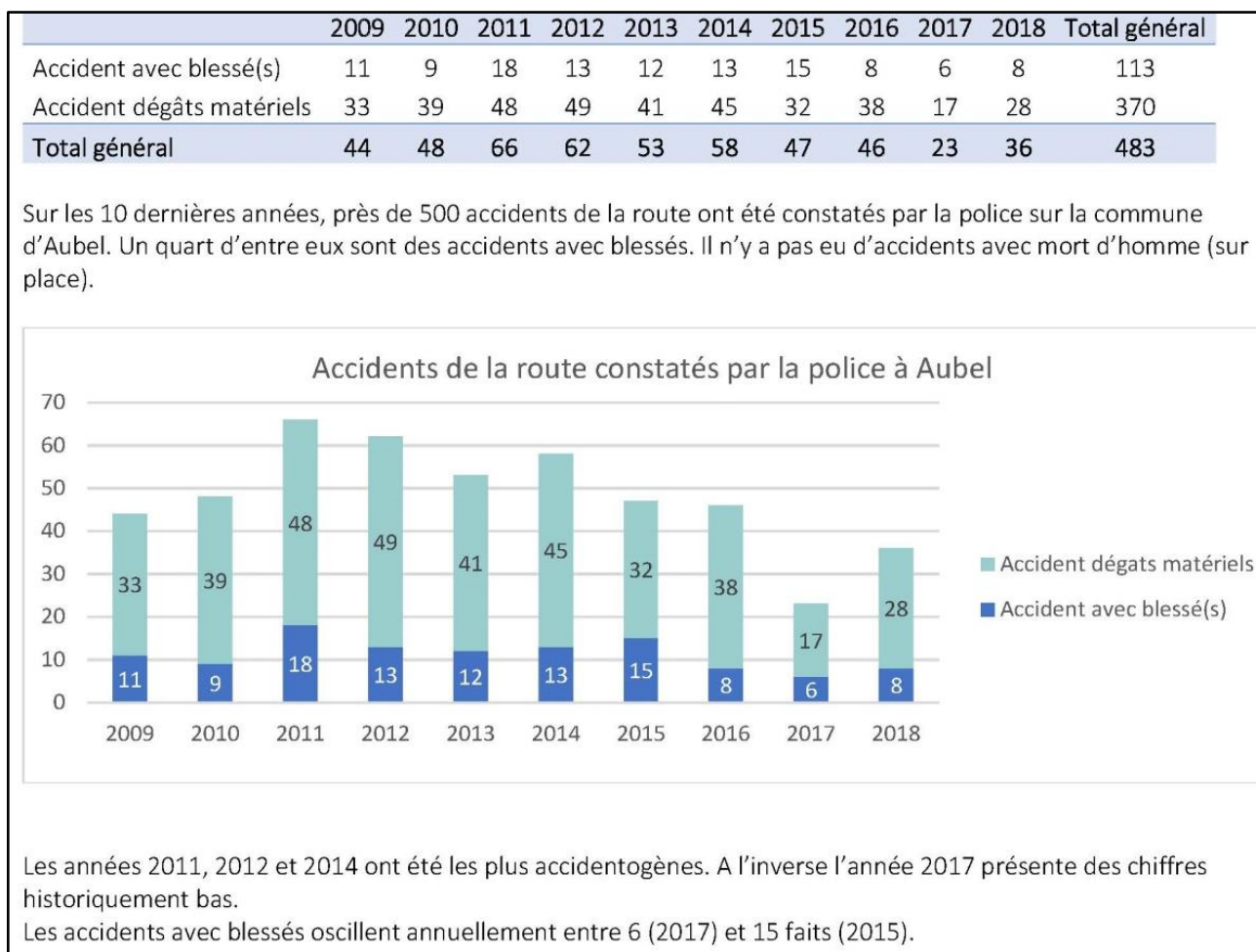


Figure 13.4 Evolution du nombre d'accidents depuis 2009 jusqu'en 2018 (source : zone de police, 2019)

13.1.4.2 Zones accidentogènes

Selon la zone de police (sur la période 2009-2018), il n'y a pas de réel point noir sur Aubel si ce n'est la rue de Battice où un nombre important d'accidents avec dégâts matériels ont été constatés. Les causes vraisemblables sont les entrées et sorties de parkings dans la partie « zoning » et le croisement de véhicules dans la partie « église ». Les seuls problèmes se posent lorsque des manifestations (sportives ou autres) ont lieu en même temps que le marché dominical. On constate alors des ralentissements au niveau de la rue de la Station et de la rue Tisman.

Les rues les plus accidentogènes recensées par la zone de police se résument aux 15 mêmes, que ce soit en nombre ou en gravités :

- Rue de Battice
- Route de Val-Dieu
- Rue de Merckhof
- Rue de la Station
- Hagelstein
- Place Antoine Ernst
- Place Nicolaï
- Rue de Val-Dieu
- Bois de Loë
- Rue de La Bel
- Rue de Gorhez
- Rue Tisman
- Gorhez
- Côte de Hagelstein
- Bois d'Ansy

Figure 13.5 Cartographie des lieux d'accidents avec blessés depuis 2009 jusqu'en 2018 (source : zone de police, 2019)

Ponctuellement, le trafic notamment économique pose problème. En 2023, un comptage rue Merckhof (pour moitié en zone résidentielle, pour moitié dans le zoning agro-alimentaire) a dénombré 000 véhicules par jour à une vitesse moyenne de 67km/h (au lieu de 50).

Entre 2017 et 2022 ; il y a eu 69 accidents avec au moins une victime. Aucun mort n'est à déplorer. accidents ont concerné un vélo ; 5 accidents, un piéton.

Figure 13.6 Cartographie des lieux d'accidents avec blessés entre 2017 et 2022 (source : Statbel, 2024)

Le centre d'Aubel est logiquement toujours le lieu le plus accidentogène. On remarque également que la majeure partie des accidents ont lieu sur les routes nationales et aucun au niveau du village de La Clouse.

13.1.5 Mesures de prévention et de répression

Un radar répressif mobile a fonctionné 50 heures de contrôle en 2018.

La zone de police utilise une remorque préventive, un analyseur de trafic et participe aux « grandes » campagnes comme par exemple « BOB ». Elle informe les classes de 2^{ème} année primaires (ceinture, visibilité, injonctions des agents qualifiés, sécurité sur le chemin de l'école), et assiste les services provinciaux (piste de circulation routière et voiture tonneau).

Des initiatives concernant la sécurité routière ont eu lieu sur la commune. De 1996 à 2000, des aménagements de sécurité aux abords de l'école libre d'abord sise rue de la Station puis rue de Gorhez. En 2017, la Commune a participé à l'action « stage de conduite préventive ». Le charroi lourd est interdit au centre d'Aubel. En 2019, un subside a été octroyé pour la sécurisation du carrefour de Hagelstein, dans le cadre de travaux sur la période 2019-2024.

13.2 Transports privés

13.2.1 Parc de véhicules

Le nombre total de véhicules pour la commune d'Aubel augmentent régulièrement. La même tendance est observée au niveau des communes voisines, de la Province et de la Région. Cependant, la croissance se ralentit.

L'évolution du nombre de voitures privées a changé. Sur Aubel, le nombre de voitures a augmenté jusqu'en 2019, puis diminué jusqu'en 2022 et amorce une remontée en 2023 sans pour autant atteindre le niveau de 2019. Il y a donc eu une diminution du nombre de voitures privées durant l'opération de développement rural. Cela est différent dans les autres entités où le nombre de voitures privées a continué d'augmenter régulièrement.

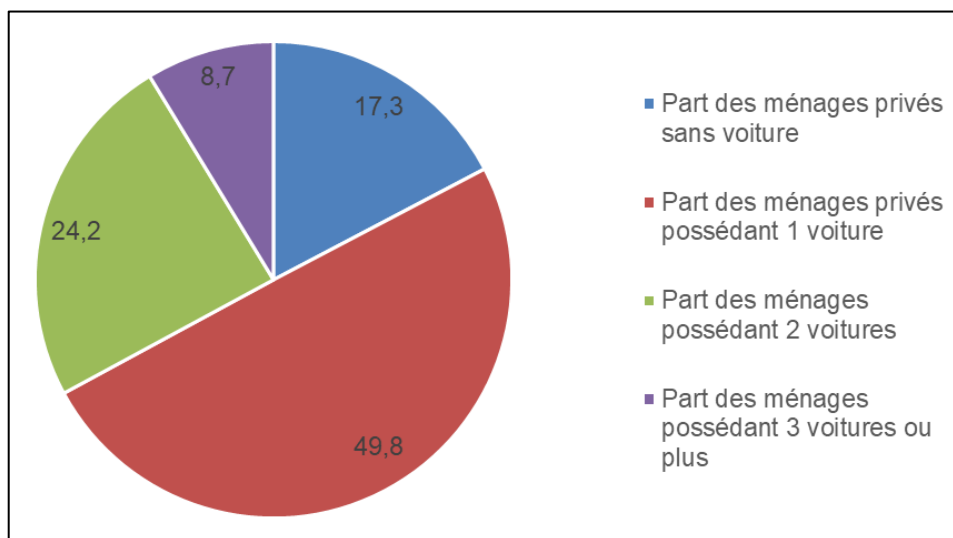


Figure 13.7 Nombre de voitures par ménage à Aubel en 2022 (source : IWEPS, 2024)

En 2023, il y a 3.435 véhicules dont 2.428 voitures privées et 1.265 autres véhicules. Cette proportion est similaire dans les autres entités. Les autres véhicules sont les véhicules transportant des marchandises (41%), des motocyclettes (20%), des remorques (15%) ; des tracteurs agricoles (13%). Le solde correspond notamment à des véhicules spéciaux, aux tracteurs non agricoles, aux autobus. Ces proportions sont

semblables dans les communes voisines avec seulement le transport de marchandises qui peut être moins important.

En 2023, cela correspond à 1,3 véhicules par ménages. Autrement dit, la moitié des ménages Aubelois n'ont qu'une voiture.

13.2.2 Parkings

L'offre de parking au centre-ville est importante et gratuite (+/-500 places). Ce stationnement aisé dans l'hypercentre participe au succès du marché et des commerces. **Cependant, plusieurs faiblesses ont été soulevées durant l'opération de développement rural. Il s'agit d'un des points de « mobilité » qui a été le plus discuté.** Le manque de visibilité due à une signalisation insuffisante ; la mutation du logement (division de maisons familiales en plusieurs logements) entraînant des problèmes de parking pour certains riverains étaient déjà identifiés. **Les voitures « ventouses » empêchant l'accès aux commerces, le stationnement sur les trottoirs en particulier aux abords des écoles et sur les passages piétons et l'espace dévolu au stationnement (trop important pour certains, pas assez pour d'autres) ont été longuement débattus. Ce thème est donc particulièrement pris en compte dans les documents ou projets d'aménagement du territoire de la commune.**

Le parking de l'Abbaye du Val-Dieu pose problème à certaines périodes de l'année : les week-ends d'avril à octobre, le site est saturé et le stationnement s'étend le long de la route nationale (malgré son interdiction).

13.2.3 Covoiturage

Aucun parking de covoiturage n'existe sur la commune. Cependant, 2 aires importantes de covoiturage existent à proximité au niveau de l'échangeur de Battice (232 places) et à Welkenraedt : au centre sportif d'Henri-Chapelle (20 places) et au centre culturel (18 places). L'importance du parking au centre-ville permet un covoiturage informel.

13.2.4 Bornes de rechargement électrique

3 projets sont envisagés en partenariat avec le GAL pour placer des bornes de rechargement électrique pour les véhicules et les vélos.

- Une borne de rechargement pour véhicules électriques est opérationnelle depuis le 29 septembre 2021. Elle est installée sur le parking à l'arrière de l'administration communale. Ce projet a été réalisé avec l'aide de la Province de Liège qui a pris en charge 75% des coûts de l'installation. Il est possible de recharger deux voitures simultanément et deux places ont été réservées à cet effet.
- Des bornes de recharge électrique, pour 2 vélos chacune, ont été installées devant le hall omnisports et Place Nicolai.

13.3 Transports publics et alternatives à la voiture

13.3.1 Mobilité dans l'Euregio

La mobilité et les infrastructures sont un des thèmes transversaux du plan d'action de l'Euregio. Quelques actions concernant la mobilité sont envisagées à moyen voire long terme :

- Soutenir les concertations entre les services publics compétents, les gestionnaires de réseau et les sociétés de transport
- Dresser l'inventaire des centres logistiques en combinaison avec les différents modes de transport
- Dresser l'inventaire du trafic transfrontalier domicile-travail/école

13.3.2 Mobilité durable en Province de Liège

4 dispositifs sont favorisés par la Province, il s'agit des parkings de covoiturage (EcoVoiturage), des bornes de rechargement électrique, du système d'autostop élaboré et sécurisé (Covoit'Stop) et des points nœuds développant la mobilité active (seul dispositif développé sur la commune d'Aubel).

13.3.3 Mobilité dans la microrégion

Il n'y a pas de Plan Communale de Mobilité à Aubel. Excepté la Commune de Herve, toutes les communes limitrophes wallonnes sont engagées dans un processus de Plan Communal de Mobilité ou intercommunal comme les Communes de Plombières et Welkenraedt faisant partie du PiCM des 3 Frontières. Pour ce dernier, le PiCM a pour objectifs principaux de développer les transports publics et les réseaux cyclables transfrontaliers. Le PCM de Thimister-Clermont a été approuvé. La commune de Dalhem fait partie du plan de mobilité de Liège.

13.3.4 Mission « Mobilité » du GAL du Pays de Herve

À travers ses différents projets, la mission « Mobilité » vise à :

- Améliorer le maillage et les liaisons de mobilité douce du territoire
- Réduire l'empreinte écologique du territoire
- Améliorer la cohésion sociale en rendant les cœurs de village et les lieux de vie aux usagers dits « faibles »
- Mener une réflexion globale de la mobilité durable

Le GAL participe à la semaine annuelle de la mobilité, en 2019 cela a consisté à encourager un maximum d'élèves et de membres du personnel des écoles secondaires du Pays de Herve à se rendre chaque jour à vélo dans leur établissement.



Le GAL encourage les cyclistes au quotidien en soutenant activement la locale GRACQ naissante sur le territoire ; ainsi qu'en sensibilisant à la mobilité douce, notamment en relayant l'action de Wallonie mobilité pour tester un vélo électrique.

Les objectifs et actions de la nouvelle programmation 2024-2027 ont été présenté à la CLDR du 10/07/2024.

Dans le cadre de la création de réseaux de points-nœuds pédestres, équestres et trailesques, les actions sont les suivantes :

- sélection des itinéraires pour chaque réseau points-nœuds,
- cartographie des réseaux et sélection des lieux de balisage,
- dossier de reconnaissance et autorisations,
- balisage: analyse et mutualisation (si nécessaire) de l'équipement,
- pérennisation du réseau, dont surveillance du réseau,
- édition de cartes des réseaux points-nœuds,
- développement de l'outil numérique (implantation dans les solutions existantes).

Dans le cadre de la « mobilité active - chemins, sentiers et politiques supracommunales », 3 grandes actions concernent le réseau viaire, les pôles supracommunaux et la sensibilisation aux modes actifs. Pour le réseau viaire il s'agit de faire l'inventaire et la cartographie des chemins et sentiers d'une part,

et de réhabiliter, entretenir et mettre en valeur « le réseau supracommunal de chemins et sentiers, de l'accessibilité et du petit patrimoine y lié », d'autre part.

13.3.5 Transport en bus



La société des Transports En Commun (TEC) Liège-Verviers dessert la commune d'Aubel par les 3 lignes suivantes :

- 139 : Visé – Warsage – St-Martens-Voerem - Aubel : 7 arrêts
- 139 : Visé – Warsage – St-Martens-Voerem – Saint-Jean-Sart – Aubel : 5 arrêts
- 139 : Visé - St-Martens-Voerem – Aubel - Montzen : 11 arrêts
- 139 : St-Martens-Voerem – Remersdaal - Aubel – Montzen/Plombières – Welkenraedt : 8 arrêts

Cette ligne propose 3 allers-retours le samedi.

- 712 : Thimister-Clermont - Aubel – Welkenraedt : 10 arrêts exclusivement scolaire permettant d'aller à Welkenraedt le matin et d'en revenir l'après-midi
- 738 : Verviers - Battice - Aubel (qui permet la correspondance à Battice pour rallier Liège via la ligne 138) : 6 arrêts

Cette ligne propose plus d'une vingtaine d'aller-retours par jour scolaire, une quinzaine hors période scolaire, 11 aller-retours le samedi et 5 le dimanche. La ligne 738 ne concerne donc pas seulement les horaires scolaires et fonctionne les week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Les lignes permettent donc des correspondances fréquentes vers les gares de Welkenraedt, Verviers et Liège.



Figure 13.8 Arrêt de bus rue Tisman (source : JML, mars 2020)

Par contre, les TEC ne desservent pas ou peu les zonings d'Aubel et/ou des communes voisines et leurs horaires ne conviennent pas toujours (horaire de pause). Enfin, les TEC ne desservent pas non plus le site touristique du cimetière américain et très peu l'Abbaye du Val-Dieu.

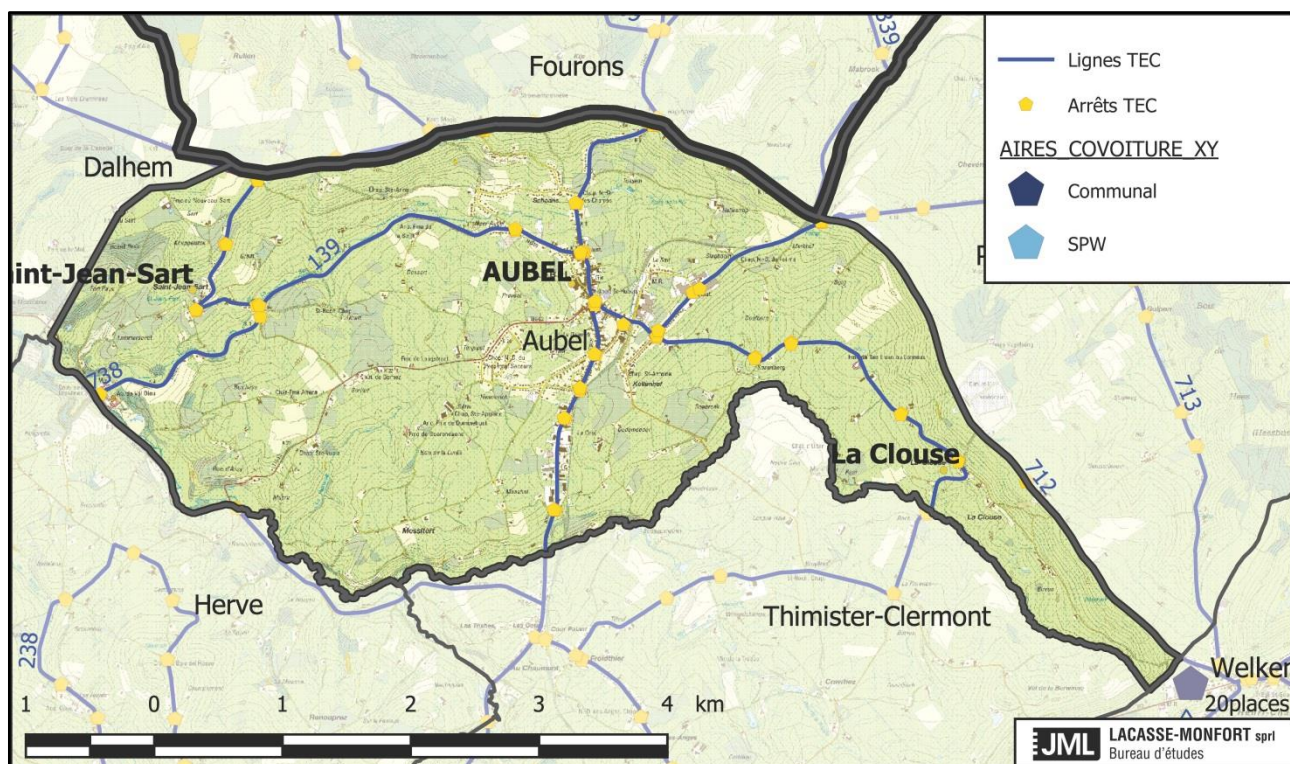


Figure 13.9 Desserte en bus TEC dans la commune d'Aubel (source : WalOnMap, JML, 2020)

13.3.6 Transport ferroviaire (SNCB)

Il n'y a pas de gare SNCB sur la commune d'Aubel. Néanmoins, 5 gares se situent à moins de 35km du village d'Aubel : la plus proche est celle de Welkenraedt (12km, 15 min.) Les gares de Visé et Verviers sont situées à environ 17km chacune, celle d'Herstal à 28km et celle de Liège Guillemins à 34km.

13.3.7 Cyclistes

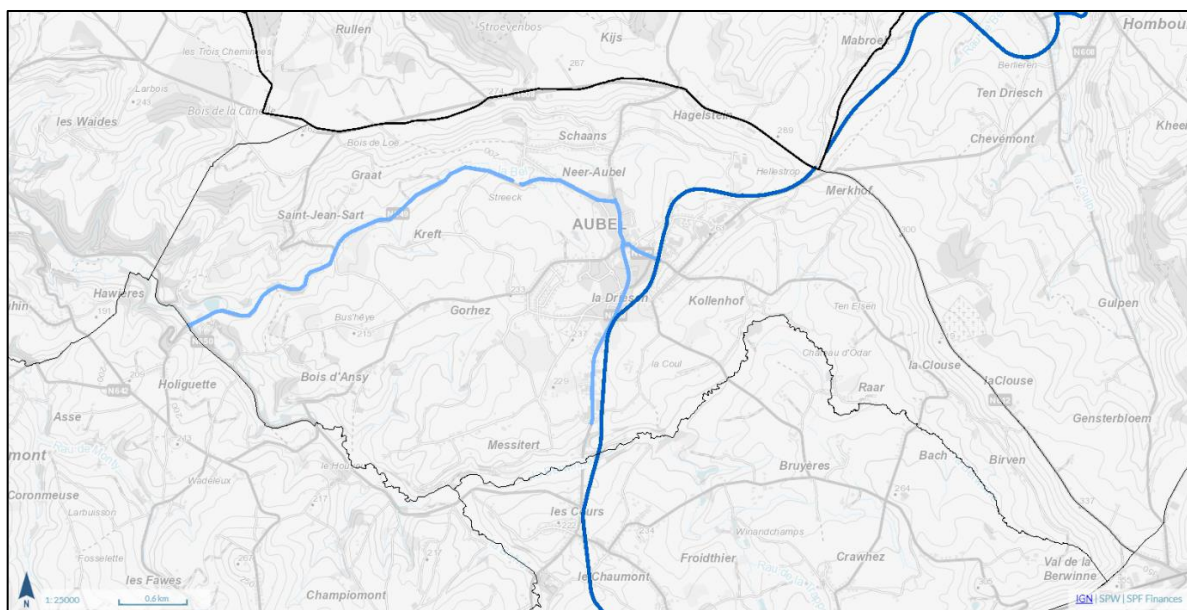


Figure 13.10 Carte du schéma directeur cyclable de la commune d'Aubel (source : WalOnMap, 2019)

La commune est traversée par la liaison nord-sud entre les pôles de Herve et Aix-la-Chapelle selon le schéma directeur cyclable pour la Wallonie. Cette liaison est mise en œuvre. Des voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable au sein du village d'Aubel et vers l'ouest (abbaye du Val-Dieu) existent mais ne sont pas mises en œuvre.

13.3.8 Itinéraires de liaison supracommunaux

Sur la commune d'Aubel, se superposent 3 itinéraires à différentes échelles sur un même tracé traversant la commune du nord au sud et qui représente une véritable colonne vertébrale du réseau de déplacement doux.

Au niveau international, l'Eurovelo n°3 (Véloroute des Pèlerins) reliant Maubeuge (en France) à Aix-la Chapelle (en Allemagne) pour sa 1^{ère} étape (n°1) menant de Aix-la Chapelle à Herve.

Au niveau régional, la véloroute de la Bière W2 reliant Braine-l'Alleud, Waterloo et Aix-la Chapelle traverse la commune d'Aubel pour sa dernière étape (n°6) menant de Herve à Aix-la Chapelle.

Au niveau local, le RAVeL L38 relie Hombourg (commune de Plombières) à Chênée (Ville de Liège) à travers sa 1^{ère} étape. La commune en assure l'entretien. **En 2023 a eu lieu l'inauguration de nouveaux visuels de convivialité sur le RAVeL de la Ligne 38 dans le Pays de Herve, installées dans le cadre d'une collaboration entre les Communes d'Aubel, de Herve, de Plombières, et de Thimister-Clermont, la Maison du Tourisme, le GAL, le Gracq du Pays de Herve, et le SPW Mobilité et Infrastructures.**

La liaison depuis la L38 au niveau de Merckhof le long de la 612 et la commune de Plombières est en cours de réalisation par la Région wallonne.

13.3.1 Autres réseaux de déplacements actifs

3 nœuds (1 par village) du réseau points-nœuds sont matérialisés sur la commune. 3 parcours VTT intercommunaux existent également.

Un certain nombre de sentiers pédestres existent sur la commune et ont été développés au niveau du chapitre sur le tourisme (n°9). Pour rappel, 50 km de balades sont balisés sur la commune ; le chemin des échaliers, les liaisons du RAVeL et entre Aubel et Val-Dieu, les parcours Natagora et le GT 563 peuvent être parcourues à pied et complètent cette offre.

Hormis ces aménagements touristiques, deux situations existent au niveau de la commune.

Le RAVeL est utilisé également pour les déplacements quotidiens car il traverse le village d'Aubel et notamment ses zones d'équipements et longe les zones d'activités économiques. Certaines entreprises sont équipées pour les utilisateurs des modes actifs (parking vélo, douches...). Le RAVeL représente donc un moyen sécurisé de déplacement actif au quotidien.

Pour les quartiers éloignés du RAVeL et en particulier les villages de Saint-Jean-Sart et La Clouse ; si certains aménagements existent, ils ne semblent pas assez sécurisés : pistes cyclables suggérées sur des routes nationales ou sur des rues étroites par exemple. Les aménagements cyclables aux abords des écoles ne sont pas assez développés ; ainsi que ceux aux abords des sites touristiques du cimetière américain et de l'Abbaye du Val-Dieu.

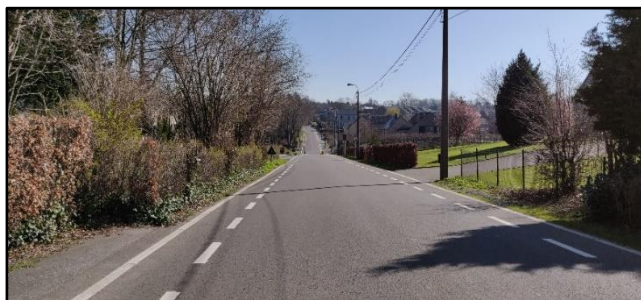




Figure 13.11 Aménagements cyclistes : RAVeL et pistes suggérées (source JML, mars 2020)



Figure 13.12 Piste cyclable menant d'Aubel à Saint-Jean-Sart (source : JML, mars 2020)

13.3.2 Piétons et personnes à mobilité réduite (PMR)

Outre le RAVeL et les sentiers touristiques qui proposent des aménagements piétonniers parfois accessibles aux PMR et depuis le centre d'Aubel, de nombreux aménagements existent pour les piétons, y compris les PMR.

De manière générale, les centres des 3 villages sont bien aménagés, même si parfois les trottoirs présentent un manque de continuité et n'apportent pas une sécurité suffisante pour les piétons car ils peuvent être trop étroits ou encombrés par exemple.

A Aubel, les aménagements piétonniers couvrent largement le centre-ville, certains lotissements et les lieux les plus fréquentés par le public : zone de services publics (halls omnisports, maison de repos...), rue commerciale... Beaucoup sont différenciés par un revêtement différent de celui de la voirie et sont protégés par des potelets anti-stationnement.





Figure 13.13 Trottoirs au centre d'Aubel (source : JML, mars 2020)



Trottoir assez étroit



Camionnette garée sur le trottoir

Figure 13.14 Trottoirs rue Tisman (source : JML, mars 2020)



Dans les lotissements, surtout les plus récents, les trottoirs ont été prévus et aménagés.



Rue Saint-Hubert



N649



Pas de trottoir rue du Vieux Tilleul



Quartier Les Terrasses

Figure 13.15 Trottoirs dans les extensions résidentielles (source : JML, mars 2020)



Rue de la Kan



Clos Fleuri



Liaison au niveau des terrains de football

Figure 13.16 Trottoirs au niveau des zones de services (source : JML, mars 2020)

Si les trottoirs existent rue de Battice, ils ne sont pas sécurisés bien que cette rue soit la plus accidentogène de la commune.



Figure 13.17 Trottoirs rue de Battice (source : JML, mars 2020)

Au niveau des deux autres villages, les trottoirs sont aménagés au centre qui correspond également aux lieux fréquentés par les plus jeunes (école et maison des jeunes). Ensuite, l'habitat étant plus dispersé, les aménagements piétonniers disparaissent ou sont remplacés par des aménagements cyclables plus ou moins sécurisés.



Figure 13.18 Aménagement rue de la Marnière et trottoir rue des platanes (source : JML, mars 2020)

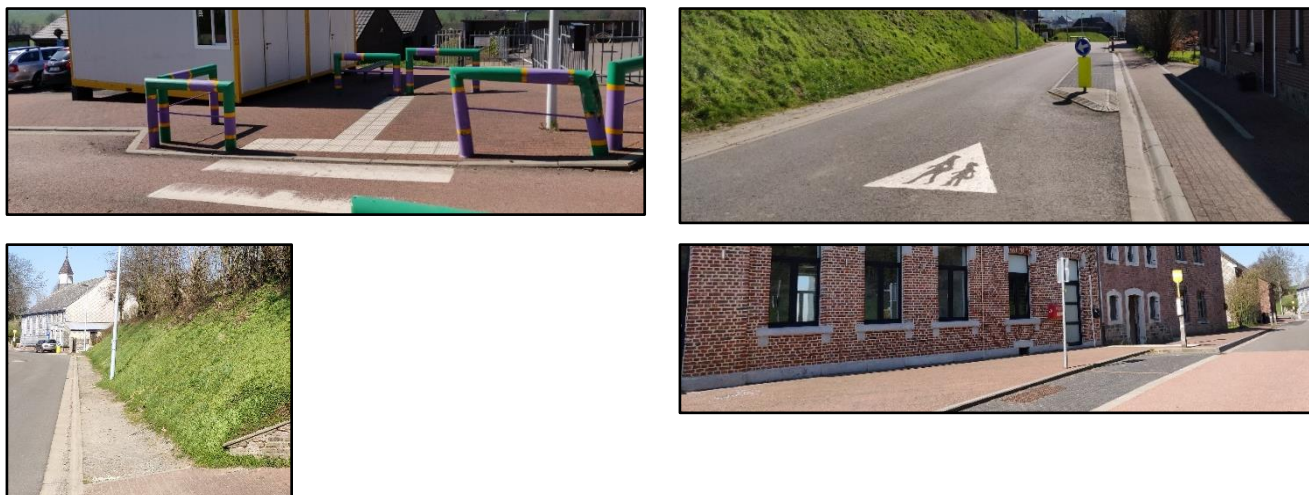


Figure 13.19 Trottoirs à La Clouse (source : JML, mars 2020)

13.4 Sources

- Administration communale
- Schéma de Développement Communal, 1994
- Plan Stratégique Transversal, 2019-2024
- Site internet de l'administration communale d'Aubel
- IWEPS
- WalOnMap
- GAL Pays de Herve
- Terrain JML
- Site internet Oalley
- Cap Ruralité
- Zone de police
- TEC
- RAVeL